



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2009

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Eviter l'exclusion : Passeport Citoyen, un projet d'activation et d'inclusion
pour des jeunes présentant des risques de marginalisation

Cornejo, Marie

How to cite

CORNEJO, Marie. Eviter l'exclusion : Passeport Citoyen, un projet d'activation et d'inclusion pour des jeunes présentant des risques de marginalisation. Master, 2009.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:6364>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Université de Genève
FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION
Section des sciences de l'éducation
MAITRISE EN EDUCATION SPECIALE

Juin 2009

Éviter l'exclusion

**Passeport Citoyen, un projet d'activation et d'inclusion
pour des jeunes présentant des risques de marginalisation**

Mémoire de Maîtrise

présenté par

Marie CORNEJO

COMMISSION: Marco HESSELS (Directeur de Mémoire)
Fernando CARVAJAL
Raquel FERNANDEZ
Cédric MOTTIN

REMERCIEMENTS

Je tiens à témoigner ma profonde gratitude et ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, à leur façon, à l'aboutissement de ce mémoire de Master :

Marco Hessels, qui a accepté de diriger ce travail. Pour ses conseils, ses encouragements, sa patience et sa gentillesse.

Raquel Fernandez et Fernando Carvajal, pour avoir accepté sans hésiter de participer à ma soutenance en tant que jurés et pour leur concours à la réalisation de mon travail.

Cédric Mottin, animateur socioculturel au service Jeunesse de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois, pour son accompagnement, sa confiance et les nombreuses heures de travail en synergie !

Romain, Alexandre, Kevin, Corentin, les jeunes qui ont tout de suite répondu positivement à mes sollicitations et ont enrichi ma recherche par leurs idées.

Didier, Philippe, Cyril, les animateurs socioculturels du service Jeunesse pour m'avoir fait profiter de leur expérience et de leurs savoirs professionnels.

Claire et Mélanie, les représentantes d'associations et institutions de la ville pour le temps qu'elles m'ont accordé et l'intérêt qu'elles ont porté à mon travail.

Monsieur V et Monsieur G, les représentants de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, qui ont pris le temps de répondre à mes questions et trouvé les mots pour orienter ma réflexion.

Je n'aurais pu mener ma recherche à bien sans l'aimable participation de ces personnes. Afin de préserver leur anonymat, les prénoms utilisés sont fictifs.

Le Mairie de Saint-Julien-en-Genevois, et le service Jeunesse particulièrement, pour m'avoir permis de mener cette recherche et de mettre mes savoirs au service de ma ville.

Mes collègues de travail qui m'ont motivée et soutenue tout au long de ma démarche.

Julien pour ses conseils techniques et tout simplement pour sa présence.

Benoît et Beb pour leur aide informatique.

Ma famille et mes amis pour leur soutien et l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche. Leur appui m'a permis de parvenir au terme de ce mémoire.

Mes camarades de Master parce que les savoir dans le même bateau que moi m'a souvent aidée à persévérer !

Tous les jeunes que j'ai côtoyés et que je côtoierai dans mon travail. Parce que chaque situation particulière me conduit à réfléchir sur notre système, nos valeurs et ce que nous avons à offrir aux jeunes. Parce que chaque petit pas fait en avant avec eux est une formidable source de motivation et d'espoir.

RESUME

Le service Jeunesse de la ville de Saint-Julien-en-Genevois vise à favoriser la cohésion sociale et le développement personnel des jeunes. L'insertion sociale de ceux qui sont issus de milieux défavorisés pose particulièrement question. Ce mémoire propose une recherche-action dont le but est d'enrichir le lien social au sein de la communauté par la participation citoyenne et bénévole. Des investigations théoriques sur les concepts d'éducation, de lien social et de citoyenneté, ainsi que l'identification des besoins et représentations de quatre groupes d'acteurs (les jeunes, les représentants de la commune, les animateurs socioculturels et les associations et institutions) ont mené à l'élaboration du projet Passeport Citoyen.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
CADRE THEORIQUE	
1. La recherche-action	10
1.1 Histoire de la recherche-action	10
1.2 Définition de la nouvelle recherche-action	11
1.3 Les méthodes de la recherche-action	14
1.4 Synthèse	15
2. L'éducation	16
2.1 Définition de l'éducation	16
2.2 L'éducation populaire	18
2.3 L'éducation informelle	19
2.4 Synthèse	21
3. Le lien social	22
3.1 Définition du lien social	22
3.2 Les quatre pôles d'intégration	24
3.3 La crise du lien social	27
3.4 Synthèse	29
4. Le citoyen et la citoyenneté	29
4.1 Définition du citoyen et de la citoyenneté	30
4.2 La citoyenneté des mineurs	32
4.3 L'exercice de la citoyenneté et la formation du citoyen	34
4.4 Synthèse	36
5. Les projets existants	36
5.1 Le Passeport du bénévole	37
5.2 Le Passeport de l'engagement	38
5.3 Les associations Services ou Systèmes d'Echange Local (S.E.L)	40
5.4 Synthèse	42
QUESTIONS DE RECHERCHE ET METHODOLOGIE	
1. Questions de recherche	43
2. Méthodologie	45
2.1 Description de l'échantillon	45
2.2 Les entretiens de recherche	48
2.3 La grille d'analyse	49

RECHERCHE

1. Résultats obtenus pour chacun des groupes interrogés	52
1.1 Les jeunes	52
1.2 Résumés individuels des entretiens avec les jeunes	59
1.3 Les représentants de la commune	61
1.4 Résumés individuels des entretiens avec les représentants de la commune	65
1.5 Les animateurs socioculturels	66
1.6 Résumés individuels des entretiens avec les animateurs socioculturels	70
1.7 Les représentantes des associations et institutions	72
1.8 Résumés individuels des entretiens avec les représentantes des associations et institutions	76
2. Analyse des résultats obtenus thème par thème	77
2.1 Conception de la citoyenneté	77
2.2 Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	81
2.3 Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	84
2.4 Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	86
2.5 Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	88
3. Synthèse des éléments utilisés pour la conception du projet	92

PROJET PASSEPORT CITOYEN

1. Introduction : origines et idées fondatrices du projet	95
2. Population visée	97
3. Acteurs du projet	98
4. Objectifs	99
5. Implication des jeunes et des partenaires	101
5.1 La familiarisation avec le projet	102
5.2 L'engagement dans le projet	103
6. Valorisation des actions menées par les jeunes	104
6.1 L'autorisation parentale nécessaire pour chaque action	104
6.2 La formalisation dans le Passeport Citoyen	105
6.3 Les différents niveaux d'investissement	107
6.4 Les différents types de retours	109
7. La commission du Passeport Citoyen	113
7.1 Composition	113
7.2 Rôles	114
7.3 Déroulement des réunions	115

8. Communication	116
9. Évaluation de l'action engagée	118
DISCUSSION	
1. Retour sur les questions de recherche	120
2. Observations sur le travail	123
3. Conditions de mise en place du projet par la commune	125
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	127
ANNEXES	
Annexe 1 : Guides d'entretiens	130
Annexe 2 : Grilles d'analyse individuelles	133
Annexes 3 : Annexes du projet Passeport Citoyen	144
3.1 Texte d'introduction	144
3.2 Fiche d'identité du titulaire	145
3.3 Fiche-action	146
3.4 Liste de compétences	147
3.5 Dossier de présentation de projet personnel	148
3.6 Attestation de travail ou de stage ou entreprise	149
3.7 Attestation de siège à la commission du Passeport Citoyen	150
3.8 Dossier explicatif à l'attention de la commission du Passeport Citoyen	151

INTRODUCTION

Préambule et motivations personnelles

Le mémoire de fin d'études est l'occasion pour les étudiants en Master en éducation spéciale de s'exercer à une démarche de recherche et de produire eux-mêmes des connaissances dans un domaine auquel ils portent un intérêt particulier. Tout au long de mes études, j'ai eu la chance de réaliser de nombreuses expériences sur le terrain dans le cadre d'emplois d'étudiants ; elles ont suscité en moi l'envie de développer des projets susceptibles de favoriser la prise en charge des publics concernés. J'ai donc fait le choix d'orienter mon mémoire de Master vers un travail s'approchant d'une recherche-action me permettant d'associer la production de connaissances et une tentative de transformation de la réalité.

De septembre 2008 à février 2009, j'ai travaillé pour le service Jeunesse de la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois, en France, en qualité d'animatrice socioculturelle auprès de jeunes âgés de 11 à 18 ans. À mon arrivée, je possédais déjà une bonne connaissance du service et de son fonctionnement puisque, depuis sept ans, j'y ai régulièrement travaillé comme animatrice vacataire. La fonction première du service est de proposer des loisirs aux jeunes de la ville durant leur temps libre : vacances scolaires, mercredis, et soirées. Les activités qui sont proposées ont un double but : elles ont une visée occupationnelle et sont choisies pour répondre à des objectifs précis. Ces derniers sont définis par la municipalité elle-même et sont axés sur deux grands thèmes : la cohésion sociale au sein de la ville et le développement personnel des jeunes. Tous les projets du service doivent alors permettre d'encourager la mixité sociale, de genre et de génération, l'ouverture, la découverte, la mobilité et l'autonomie. Au cours de mes nombreuses années de vacation pour le service Jeunesse, j'ai eu l'occasion de travailler avec différents groupes et de côtoyer des publics variés, desquels j'ai beaucoup appris. C'est la population des adolescents avec qui j'ai le plus souvent mené des activités et projets qui, je dois l'avouer, a suscité chez moi le plus d'intérêt. En effet, j'apprécie particulièrement le contact et la discussion avec ces jeunes. La vision du monde, les envies, les attentes ou encore les angoisses propres à des individus entre deux âges et cherchant le chemin pour devenir des adultes sont singulières et très intéressantes à découvrir. Par ma présence fréquente sur le terrain, j'ai eu l'occasion d'entrer en lien avec de nombreux jeunes dans des contextes divers : activités de loisirs, foyers, séjours, aide à la scolarité ou encore accompagnement à la recherche d'emploi. Avec certains, j'ai progressivement développé une relation privilégiée, qui a donné lieu à des échanges riches, voire des confidences, qui m'ont permis de mettre au jour des questionnements et des difficultés redondantes chez plusieurs jeunes. Les problématiques qui les touchent m'ont interpellée et m'ont donné l'envie de participer à la recherche de solutions ou de propositions pour les résoudre. Une simple présence, une écoute ou parfois un conseil peuvent faire évoluer des situations individuelles, mais cela est spécialement adapté à des cas particuliers. Le travailleur social peut user de ce type de pratiques, mais il se doit également de proposer des réponses à des problématiques précises et collectives, par exemple en mettant en œuvre des projets.

Une grande partie des jeunes qui fréquentent régulièrement le service Jeunesse sont des français d'origine étrangère ou des résidents étrangers, originaires du Maghreb ou des Balkans principalement. Le plus souvent, leurs parents sont arrivés en France juste avant ou

peu après leur naissance, sans parler la langue nationale, sans qualifications professionnelles ou avec des diplômes non reconnus sur le territoire et ont éprouvé et/ou éprouvent encore des difficultés d'insertion professionnelle. La plupart de ces familles font partie de la classe sociale défavorisée. Les problèmes familiaux, financiers, sociaux ou encore scolaires, cumulés ou non, associés à la difficulté de la transition entre l'enfance et l'âge adulte placent souvent les jeunes dans une situation complexe au sein de laquelle ils ont du mal à trouver la volonté et le soutien pour s'intégrer et tracer leur propre parcours. Ne trouvant pas leur place dans la société, de nombreux jeunes s'écartent du cursus scolaire obligatoire, et sont en rupture de formation et d'emploi. Ceci peut parfois les conduire à chercher dans la marginalisation, la rébellion ou la délinquance d'autres manières d'exister, ce qui présente un grand risque d'arriver à une situation d'exclusion. Mes collègues et moi-même avons eu de multiples occasions de remarquer que ces jeunes sont connus de la population pour leurs défauts de parcours et uniquement pour ceux-ci. Lorsqu'ils ont fait un choix de vie ou adopté un comportement qui ne rentre pas dans les normes de la société dans laquelle nous vivons, ils se font remarquer de façon négative par leurs concitoyens. Ces derniers ont souvent tendance à considérer comme générale une attitude particulière et à tirer des conclusions sur la valeur des jeunes concernés. Malheureusement, la réciproque n'est pas vraie. En effet, en dehors des animateurs, éducateurs et parfois des proches, les comportements positifs ou tout au moins la volonté de comportements positifs, ne sont pas connus ou reconnus par les autres. Les aptitudes, les envies et les motivations des jeunes stigmatisés pour leurs faux-pas restent ainsi dans l'ombre. La marginalisation dont ils sont susceptibles de faire l'objet à cause de leur écarts ne peut alors jamais être atténuée par leurs efforts. De cet état de fait découlent des difficultés auxquelles les professionnels que nous sommes se confrontent. La marginalisation des jeunes se poursuit comme dans un cercle vicieux, la population a une mauvaise image d'eux, ils le ressentent et se mettent à l'écart de ceux qui les stigmatisent, ce qui conforte leurs concitoyens dans leurs représentations. Lorsque les jeunes adoptent des comportements positifs, ceux-ci sont ignorés et ne prennent pas toute la valeur qu'ils pourraient prendre pour un autre individu parce que la population ne les prend pas en compte dans leur parcours. La marginalisation n'a alors que peu de chance d'être contrebalancée et le risque d'arriver à une situation d'exclusion est donc important. Cette situation a posé question à plusieurs des animateurs du service Jeunesse et les a amenés à engager une réflexion sur la manière de réduire la scission entre les jeunes et le reste de la population et de faire des agissements positifs des jeunes des éléments marquants de leur développement personnel.

La réalisation d'un mémoire de Master m'a semblé être une occasion idéale d'utiliser les apprentissages théoriques et conceptuels de l'Université pour cerner la thématique de l'insertion sociale des jeunes tout en cherchant des moyens pour la favoriser. La commande de l'institution dans laquelle j'ai travaillé et effectué ma recherche a ensuite orienté mon travail. Ensemble nous avons décidé de développer un projet, dont l'idée germe dans l'esprit de certains des animateurs du service Jeunesse depuis plusieurs années. Il s'agit d'élaborer et de mettre en place un programme permettant d'insérer les jeunes dans le tissu associatif et institutionnel local et de valoriser leurs comportements positifs, c'est-à-dire leurs actions d'entraide, de solidarité, de respect, de volontariat ou encore d'engagement en les formalisant dans un « Passeport citoyen ».

Cette recherche me tient à cœur car j'ai régulièrement l'occasion de côtoyer des jeunes stigmatisés par la population et de mesurer leurs compétences et leurs motivations, mal connues ou reconnues. A chaque nouvelle rencontre, l'envie et la nécessité de leur permettre de les mettre à jour se font sentir de façon plus forte.

Présentation du travail

La problématique de l'insertion sociale des jeunes, et principalement de ceux issus de milieux défavorisés, est plus que vaste et les axes de travail par lesquels elle peut être appréhendée très divers. Dans ce travail, j'ai choisi de me centrer sur la recherche de moyens pour favoriser cette insertion par l'intermédiaire de la participation citoyenne et bénévole.

Dans un premier chapitre, j'ai déterminé le cadre théorique pouvant m'aider à baliser mon terrain de recherche et mes axes de travail. J'ai choisi de développer les notions d'éducation, de lien social, de citoyenneté qui me semblaient indispensables dans le cadre d'un travail visant l'insertion sociale des jeunes au sein de leur collectivité par le biais de la participation citoyenne. Par la suite, je me suis documentée sur les projets existants afin d'éclairer ma propre réflexion. Concernant la méthodologie, ce sont les pratiques de la recherche-action qui m'ont orientée.

Dans le deuxième chapitre, à la lumière des apports du cadre théorique choisi, j'ai développé la problématique, les questions de recherche et la méthodologie. Afin d'élaborer un programme d'insertion sociale des citoyens mineurs dans le tissu associatif et institutionnel local répondant à plusieurs objectifs pour les jeunes, pour la commune et pour les associations et institutions, j'ai choisi d'identifier les besoins et attentes de chacun des groupes par des entretiens individuels.

Les résultats et l'analyse de ces entretiens sont développés dans le troisième chapitre. Le regroupement des idées groupe par groupe m'a permis de faire une synthèse des besoins et des attentes relatifs au statut et à la situation propres à chacun. Ensuite, une nouvelle lecture et analyse des entretiens en fonction de thèmes pertinents dans le cadre de mon travail m'a permis de dégager les aspects sur lesquels les individus sont unanimes et ceux sur lesquels leurs avis divergent ; le but de cette démarche étant de satisfaire les quatre groupes concernés dans le projet conçu.

Le quatrième chapitre est consacré à la présentation du projet Passeport Citoyen, qui formalise les résultats des investigations menées.

Ce mémoire s'achève par une discussion sur mon travail de recherche. Dans le quatrième chapitre, j'ai commencé par exposer les réponses apportées à mes questions de recherche. Ensuite, j'ai essayé de prendre du recul sur ma démarche, d'en identifier les points forts et les points faibles et d'expliquer les difficultés que j'ai pu rencontrer. Pour finir, j'ai évoqué les conditions de mise en place du projet par la commune.

Les références bibliographiques et les annexes sont présentées à la fin du document.

CADRE THEORIQUE

La partie théorique qui va suivre vise à cerner les concepts méthodologiques et théoriques et les états de faits qui ont porté et orienté ma réflexion.

Tout d'abord, je me suis attachée à décrire le champ de la recherche-action qui a été une importante source d'inspiration concernant la manière de mener mon travail et mes choix méthodologiques.

Ensuite, j'ai développé plusieurs notions théoriques sous-jacentes au thème de ma recherche et me permettant d'identifier les aspects à prendre en considération dans l'insertion sociale et citoyenne des jeunes au sein de la collectivité. Je me suis documentée sur le concept d'éducation puisque le projet que je souhaite élaborer a proprement une visée éducative, tant au niveau du lien social que de la citoyenneté. La définition du lien social est nécessaire pour mettre en évidence les différentes manières envisageables pour favoriser l'intégration des jeunes et ses enjeux. J'ai ensuite voulu éclaircir le concept de citoyen et de citoyenneté. En effet, c'est vers cet état et comportement que mon travail vise à amener les jeunes. Il me semble être la clé des rapports entre individualités et collectif et porteur des valeurs de solidarité, de respect, de volontariat et d'engagement, éléments capitaux pour l'insertion sociale. Pour terminer, il m'est apparu important de repérer les projets relatifs à la valorisation des comportements citoyens existants et leurs évaluations afin d'identifier les modalités pertinentes et les écueils à éviter.

À la lumière des idées et constats faits tout au long de cette contextualisation méthodologique et théorique, j'ai pu élaborer ma réflexion sur l'insertion sociale des jeunes et sur les diverses mesures que le service public pourrait prendre afin de la favoriser.

1. La recherche-action

Lessard-Hébert (1997) propose d'utiliser les différentes étapes de la recherche-action comme un « encadrement de projets d'intervention » (p.9). Le déroulement de ma recherche s'approchant du modèle de la recherche-action, il m'est apparu intéressant de l'évoquer à présent. Je commencerai par proposer un bref historique de son apparition dans le monde scientifique pour arriver à définir en quoi elle consiste aujourd'hui. Pour terminer, j'évoquerai les méthodes qui sont utilisées dans ce type de recherche.

1.1 Histoire de la recherche-action

C'est Kurt Lewin, professeur de l'Université de Berlin, qui est considéré comme le père de la recherche-action. Arrivé aux Etats-Unis en 1933, au moment de la montée du nazisme en Allemagne, il cherchera à développer la compréhension scientifique des conflits sociaux afin de trouver des solutions aux problèmes engendrés par l'antisémitisme (Christen-Gueissaz, 2006).

La recherche-action est une démarche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'Homme. (Lewin, cité par Liu, 1992, p.294)

La définition donnée par Lewin pourrait laisser penser que seule la recherche-action vise le changement et l'action mais ce n'est pas le cas. En effet, c'est le but de tous les types de recherches, néanmoins l'intention de la recherche-action est particulièrement explicite et se poursuit par l'évaluation des transformations engendrées et la proposition d'un nouveau cheminement pour l'action. À la fin des années soixante, et au début des années soixante-dix, en France, en Angleterre et au Canada, c'est la période de radicalisation de la recherche-action. Cette dernière se démarque plus clairement de la recherche de type expérimental en adaptant ses méthodes à la réalité du contexte d'études plutôt qu'en créant des conditions artificielles (Barbier, 1996). Après de longues investigations, en 1987, Dubost dégage une définition de la recherche-action : « action délibérée visant un changement dans le monde réel, engagé sur une échelle restreinte, englobée par un projet plus général et se soumettant à certaines disciplines pour obtenir des effets de connaissance ou de sens » (p.140). La recherche-action se dessine alors au contact des problèmes réels existant dans un groupe donné dans le but d'y apporter une solution et de produire des connaissances scientifiques à son sujet.

1.2 Définition de la nouvelle recherche-action

Paillé (1996) considère que la recherche-action est une forme de recherche qualitative. Cette dernière vise en priorité à comprendre les représentations et significations données par les acteurs à des événements ou à leur environnement en utilisant des méthodes spécifiques telles que l'entretien ou l'observation participante. Dans cette même visée, la recherche-action consiste en une radicalisation de la position du chercheur puisqu'elle le place comme un agent collaborant aux changements observés (Christen-Gueissaz, 2006). L'approche en recherche-action repose principalement sur l'idée que pour connaître une réalité sociale, il faut participer à sa transformation.

Selon Hugon et Seibel (1988) les recherches pouvant être qualifiées de recherches-actions sont celles « dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » (p.13). Dans ce dessein, il s'agit d'impliquer les acteurs de manière active et critique dans la recherche sur leur propre réalité. Ce type de recherche se base donc davantage sur des méthodes en adéquation avec les sciences de l'homme qu'avec les sciences dites dures (Choplin *et al.*, 2007). En effet, Lyon (2006) estime que de nombreuses autres démarches scientifiques ont tendance à simplifier ou à modifier le réel pour le rendre plus aisé à comprendre alors que la recherche-action est au plus proche de la réalité. Elle considère la totalité des dynamiques de la vie du groupe étudié et se veut davantage proche de la cité que de la communauté scientifique. Comme l'explique Herreros (2002), la recherche-action implique la rencontre et la collaboration de multiples individualités, et donc d'univers différents, mais le chercheur doit garder à l'esprit qu'aucun savoir ne peut les unifier. Les acteurs, les situations et les enjeux relatifs à chacun sont très divers, ce qui crée inévitablement de nombreuses interférences empêchant la production d'une connaissance nette. À chacun des êtres vivants correspond un ensemble de dynamiques psychologique, biologique, sociale, culturelle qui sont indissociables les unes des autres. La

complexité implique donc de prendre en considération les individualités et leur suprématie mais également leur insertion dans un groupe au sein duquel les particularités s'estompent au profit de l'identité du collectif (Barbier, 1996). L'individu est à la fois un sujet autonome et dépendant des autres. Il est le centre de son univers propre, mais il ne représente presque rien seul au milieu de la multitude des individualités. La notion de complexité oblige donc le chercheur à garder en permanence une vision systémique et globale de la situation des acteurs de sa recherche. La complexité de la réalité prise en compte interdit aux chercheurs de séparer action et étude et d'appliquer leurs résultats à d'autres situations (Liu, 1997). En effet, à la lumière des critères de validité de la science positiviste, les conclusions amenées par la recherche-action n'apparaissent pas, à l'évidence, crédibles, cependant, son utilité sociale, c'est-à-dire son efficacité à résoudre des problèmes, est démontrée (Christen-Gueissaz, 2006).

Le chercheur en recherche-action est à la fois acteur et expérimentateur puisqu'il est intégré aux situations qui font l'objet de sa recherche (Choplin *et al.*, 2007). Comme l'explique Barbier (1996), il n'est pas l'agent d'une institution ou l'acteur d'une organisation ou encore un individu neutre extérieur aux cercles sociaux en présence, mais selon les étapes de sa recherche et de sa réflexion, il est susceptible d'adopter ces différents positionnements. « Il est avant tout un sujet autonome et plus encore un auteur de sa pratique et de son discours » (p.8). La recherche-action se base donc sur des rapports particuliers entre le chercheur et les acteurs qui les incitent à collaborer et à repérer, en dehors de la communauté scientifique, des partenaires imaginatifs et solidaires (Lyon, 2006). La pratique de la recherche-action nécessite également du chercheur ce que Barbier (1996) appelle l'écoute sensible. Il doit avoir une grande capacité à l'écoute et à la compréhension. Il doit être en mesure de s'imprégner de l'univers affectif, imaginaire et cognitif des acteurs de sa recherche afin de pouvoir comprendre leurs attitudes, leurs comportements et leurs valeurs (Barbier, 1996). Elle implique donc la plus grande neutralité et une absence totale de jugement. Acteurs du terrain et chercheur sont alors regroupés au sein du « chercheur collectif » (Barbier, 1977). Les acteurs sont engagés dans l'action et les changements sont élaborés avec eux puisqu'ils sont estimés capables de participer à la recherche de solution au problème en présence ou de trouver un fonctionnement plus approprié (Crézé & Liu, 2006). Pour Choplin *et al.* (2007) c'est cette spécificité qui rend la recherche-action spécialement intéressante mais également très difficile à mener puisqu'elle se base sur la collaboration entre deux mondes hétérogènes et donc sur la négociation permanente.

La recherche-action recouvre donc un rôle très pédagogique et politique puisque le changement d'une situation donnée est son objectif. Il peut s'agir d'un comportement, d'une situation ou encore d'une pratique que le chercheur souhaite, à l'issue de son projet, voir se modifier (Ardoino, 1984). A la base de cette volonté de changement réside un système de valeurs et une conception de la vie individuelle et collective estimés plus adéquats, par le chercheur et les acteurs, que ceux existants. Elle participe donc à l'éducation du citoyen en faisant de lui un homme occupé à réfléchir à l'organisation de la vie collective de la cité. « Elle est par excellence de l'ordre de la formation, c'est-à-dire d'un processus de création de formes symboliques intériorisées, animé par le sens du développement du potentiel humain » (Barbier, 1996, pp. 8-9). Par la collaboration avec les acteurs, la recherche-action vise à optimiser l'organisation de la cité. Selon Barbier (1996) plusieurs de ses aspects caractérisent cet engagement citoyen :

- C'est la communauté qui définit, analyse et solutionne le problème ;
- La finalité de la recherche est d'aboutir à une transformation de la réalité et à une amélioration du quotidien des sujets ;
- La participation active et accrue des membres de la communauté est indispensable durant le processus de recherche ;

- La recherche implique des groupes sociaux divers dont certains détiennent peu de pouvoir au sein de la collectivité. C'est le cas par exemple des personnes en situation précaire, des marginaux ou des immigrés ;
- Les ressources propres de chacun des participants peuvent être mises en lumière par le processus de recherche, ce qui peut encourager chez eux la volonté de les mettre à profit en vue d'un développement personnel ;
- La participation de la communauté à la recherche permet de fournir une analyse fine de la réalité sociale puisqu'elle profite du regard expert des acteurs du terrain ;
- Le chercheur est engagé dans la recherche et en est un participant. Il apprend au fur et à mesure du processus de recherche et adopte une posture plus militante que de retrait.

L'évaluation des processus de recherche-action se fait par les transformations. Les changements produits permettent d'évaluer l'action entreprise. « Le chercheur évalue l'action en contrôlant ses variations et non ses variables. Il est plus un chef d'orchestre interprétant la symphonie du quotidien que le préposé au métronome » (Barbier, 1996, p.78).

Plusieurs auteurs (Dubost, 1987 ; Lévy, 1985 ; Liu, 1995 ; Resweber, 1995) ont distingué, au sein de la recherche-action, différentes pratiques. J'en retiendrai quatre types :

- **Les recherches-actions d'inspiration lewinienne ou néo-lewinienne.** Le chercheur met en place une recherche visant à répondre à un problème concret issu du terrain en impliquant ses acteurs. Il apporte sa méthode à ces derniers qui, en échange, lui permettent l'accès à leur espace de vie au moment des difficultés et au cours de leur traitement. Cette approche est davantage destinée aux groupes restreints (Lévy, 1985).

- **La consultation-recherche d'inspiration analytique ou socio-analytique.** Elle vise à faciliter le développement des relations entre le chercheur-analyste ou thérapeute et les acteurs par le biais du dispositif expérimental. Le changement n'a pas de finalités prévisibles à l'avance, il s'agit d'une analyse de l'organisation. « L'action s'engage surtout à l'initiative des acteurs. L'analyste-chercheur répond à une demande et propose un dispositif susceptible de lui permettre d'agir en tant que thérapeute » (Barbier, 1996, p.27).

- **L'action-recherche.** C'est ce type de recherche qui marque la distanciation de la recherche expérimentale dans la mesure où elle implique la participation consciente et affirmée des acteurs au processus. Le chercheur qui utilise cette pratique conçoit une recherche spécifiquement dans le but de provoquer des changements décidés au préalable. Il « intervient de façon quasi militante dans le processus, en fonction d'un changement dont il définit les fins comme la stratégie » (Barbier, 1996, p.27). Bien que le chercheur soit très impliqué dans ce type de recherche, le changement voulu n'est pas imposé aux sujets, mais il est le fruit d'une activité de recherche effectuée sur eux-mêmes.

- **L'expérimentation sociale.** Ce terme désigne des expériences menées sur le terrain et qui se veulent innovantes et tournées vers l'avenir. Pour préciser cette description, Lévy rappelle qu'il faut dans ce cas entendre le mot « expérience » dans le sens de « l'expérience de vie, qui engage l'être et son devenir » (1985, p.58). Elles peuvent être considérées comme des recherches parce qu'elles testent des idées et qu'elles engagent réflexions et analyses de la part de leurs acteurs pour mieux en cerner les conditions et les limites.

La recherche que j'effectue à présent s'apparente à une action-recherche puisqu'elle a été conçue dans le but de développer un projet qui vise à modifier l'action de la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois en direction des jeunes. Les acteurs du terrain participent au changement proposé dans la mesure où leurs besoins et représentations sont recensés pour concevoir un programme répondant à leurs attentes.

La prise en compte de la complexité des rapports, des situations et des enjeux sociaux et la volonté de changement engagent cependant les chercheurs dans des processus

compliqués comprenant certains dangers. D'une part, les résultats de la recherche-action sont difficilement prévisibles, ce qui place le chercheur dans l'incertitude. Pourtant, les acteurs attendent de lui la résolution d'un problème dans un délai approprié. D'autre part, il doit se décentrer de son statut d'expert pour permettre le partenariat avec les acteurs du terrain. Cette difficulté est susceptible de l'écarter de la communauté scientifique en le plaçant à la fois à l'écart de ses confrères, comme un chercheur marginal et à l'écart des acteurs, comme étranger au terrain. Concernant les acteurs qui prennent part au processus de recherche, ils sont contraints de mettre en question leurs pratiques, leurs convictions et leurs valeurs, ce qui est souvent éprouvant. Etant les participants à la recherche de solutions et à la mise en œuvre du projet, tout changement les place, durant un temps de transition, dans une situation incertaine. Cependant, il n'en reste pas moins que la recherche-action est un processus qui permet de valoriser et de reconnaître les acteurs comme experts de leur terrain en leur donnant la possibilité de problématiser leur situation et d'élaborer des solutions. Leur engagement dans le processus assure l'efficacité puisqu'il affaiblit les réticences et les résistances et permet la mise en place de changements nécessaires (Christen-Gueissaz, 2006).

1.3 Les méthodes de la recherche-action

La recherche-action peut faire appel à différents types de techniques utilisées en sciences sociales à la condition qu'elles soient en adéquation avec le terrain, les acteurs et le problème concret. Les membres du chercheur collectif n'étant pas tous des professionnels, le chercheur doit avoir le souci permanent d'adopter des techniques comprises par tous les sujets. Selon Barbier (1996), deux techniques sont propres à la recherche-action : l'observation participante et le journal. L'observation est importante pour la prise en considération de la complexité du milieu et la participation pour concerner le public (Berthon, 2000). Cependant, la recherche se caractérise davantage par sa méthodologie que par les techniques qu'elle utilise. C'est par le mode d'implication du chercheur, la dynamique collective, d'une part et sur la durée d'autre part que se crée l'espace de travail (Bazin, 2004a). Cet espace s'organise autour de différents moments qui caractérisent la construction d'une recherche-action :

- **Le repérage du problème et la contractualisation (Barbier, 1996).** Le problème à l'origine de la recherche résulte de difficultés rencontrées dans des situations sociales réelles. Les membres du groupe concerné cherchent à le solutionner en menant des actions qui ne parviennent pas à contenter la communauté, on fait donc appel à une aide extérieure, celle de chercheurs professionnels en recherche-action. La première démarche est de revenir sur le problème qui se pose et d'essayer de le contextualiser en termes de lieu, de temps, de protagonistes, de valeurs et de pratiques. La problématisation permet ainsi d'énoncer les préoccupations de chacun sous la forme d'un problème public, visible et compréhensible par tous (Bazin, 2004). C'est ensuite une contractualisation écrite qui va sceller la volonté d'action du groupe, elle indique le rôle de ses différents membres, les buts de l'action, les enjeux financiers, le temps de la réalisation de la recherche. Morin précise à propos de ce contrat qu'il doit être « ouvert dans toutes ces dimensions, autant dans la problématique, l'analyse des besoins, la définition des problèmes, les questionnements, que dans la méthodologie incluant la construction des instruments de cueillette de données et la révision de l'information concernant la signification des actions » (1992, p.34). C'est de cette façon que le sujet pourra être actif dans la recherche et participer à son évaluation et son contrôle. Selon Barbier (1996), c'est même « dans cet esprit que se constitue [...] le chercheur collectif à partir des membres les plus impliqués dans la volonté de résoudre le problème. [...] On peut

dire que la recherche-action ne commence que lorsque la contractualisation et le chercheur collectif ont été institués. » (p.86).

- **La planification et la réalisation spirale.** Durant cette phase, les objectifs de la recherche sont proposés, les actions relatives sont menées puis contrôlées et évaluées. Le contrôle se fait par rapport aux références temporelles et spatiales qui avaient été planifiées pour la recherche. L'évaluation se fait par rapport à la finalité voulue de la recherche. Contrôle et évaluation se font par le chercheur collectif, ils demandent la réflexion de tous les membres du groupe. « Plus que jamais, une recherche-action vise à l'émergence de capacités à la fois de solidarité et de responsabilité. » (Barbier, 1996, p.89).

- **Théorisation, évaluation et publication.** En recherche-action, c'est l'évaluation continue de l'action menée qui produit la théorie. Selon Barbier (1996), il s'agit d'évaluer et de théoriser la situation problématique après chacune des actions engagées pour planifier et orienter de nouvelles actions répondant au problème. La théorie découlant de la recherche-action est le fruit d'un travail local, ce qui la rend difficilement généralisable.

Une recherche-action est terminée lorsque le problème initial est résolu, si tant est qu'il puisse l'être réellement. Seules les personnes concernées peuvent l'affirmer en fin de compte. Les chercheurs professionnels peuvent décider qu'il en est ainsi pour des raisons de temps, d'argent, ou autre (implication) mais seuls les membres du groupe-cible ont le dernier mot. (Barbier, 1996, p.103)

1.4 Synthèse

La recherche que je mène vise à constituer, à la lumière des besoins, des attentes et des envies des acteurs du terrain, un projet éducatif permettant de favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'insertion sociale des jeunes. Elle s'apparente donc à une recherche-action par plusieurs aspects qui ont orienté mes choix méthodologiques, je les rappellerai pour terminer. Je retiendrai principalement la notion de chercheur collectif et l'importance d'impliquer les acteurs dans une recherche dont le but est de transformer leur propre terrain. Ils sont les experts de leur milieu de vie, et le changement est d'autant plus aisé à amener que les différents individus concernés ont participé au processus d'élaboration. J'ai donc choisi de m'appuyer sur l'analyse que font les acteurs du terrain de leur propre situation afin de mettre en oeuvre une intervention en adéquation avec la réalité du contexte. Par ailleurs, la production de connaissances se fait en deux temps. Tout d'abord au sein du chercheur collectif pour le repérage des besoins et attentes propres aux acteurs, réflexion mise en avant dans l'analyse des entretiens. Ensuite et surtout, c'est par le changement proposé et les transformations qu'il va induire dans le quotidien des acteurs du terrain que de nouveaux savoirs émergeront. La démarche que j'ai choisie s'apparente ainsi plus précisément à une action-recherche puisque mon projet de recherche a été élaboré dans le but de provoquer des transformations désirées par la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois, c'est-à-dire un projet cadre pour l'intervention auprès des jeunes issus de milieux défavorisés. Le changement proposé sera alors le fruit des représentations et des réflexions des acteurs qui se seront impliqués, par leur participation à mes entretiens, de manière consciente et affirmée à l'élaboration du projet.

2. L'éducation

Le concept d'éducation est plus que vaste. Cependant afin de clarifier mes intentions quant à ma recherche, j'essayerai d'en donner une définition globale. Dans un premier temps, je définirai brièvement le concept d'éducation en évoquant les propos de différents auteurs. Puis, dans un second temps, je décrirai les courants éducatifs qui font plus particulièrement écho à mon projet : l'éducation populaire et l'éducation informelle.

2.1 Définition de l'éducation

Comme l'indique l'encyclopédie Axis (1995), le mot éducation est employé pour définir des acceptions assez différentes selon les groupes culturels, institutionnels, ou les individus qui en font usage. Au sens étymologique, il a pour origine le mot latin « *educatio* » qui veut dire « élever », « amener à son plein développement » tout être vivant sur la planète terre. Elle recouvre donc tout un ensemble de situations, de connaissances, de croyances, de pratiques, de méthodes, et de règles morales participant à ou ayant pour objectif la formation et le développement d'un être humain.

Si les moyens mis en œuvre pour concourir à l'éducation des hommes sont si multiples et variés, c'est parce que c'est la société dans laquelle l'être à éduquer voit le jour qui les conditionne et les met à disposition. L'éducation est ce qui permet aux individus de se socialiser et de s'intégrer dans le milieu dans lequel ils vivent : c'est la transmission de la culture, des valeurs et des normes propres à ce dernier. Les procédures éducatives recouvrent des formes très différentes parce qu'elles sont le reflet, et parfois une des influences, des valeurs de la société dans laquelle les individus vivent, et du type de société que le collectif veut voir émerger. Durkheim (1968) explique d'ailleurs que si l'on se penche sur les conditions de développement des différents systèmes éducatifs dans le passé, on se rend compte qu'elles découlent inévitablement de l'organisation politique, de la religion et du niveau de développement des connaissances scientifiques de la société dans laquelle on se trouve. Sans la lumière de ces facteurs historiques et sociétaux, les choix éducatifs effectués à différentes époques et dans différents lieux perdent de leur sens. L'auteur en fait cependant une description plutôt générale, dénuée de toute considération anthropologique (Petitat, 2008).

L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. (Durkheim, 1968, p.67)

Pour Petitat (2008), cette définition susceptible de concerner toutes les sociétés reste très générale et la distinction faite par Durkheim entre apprenant et formateur l'oriente vers la seule éducation scolaire. Or, il estime que la focalisation de l'éducation sur les seules actions éducatives créées par des éducateurs pour transmettre des éléments culturels à des éduqués restreint grandement son champ d'action. Il ne s'agit pas de déprécier le rôle des actions éducatives identifiables mais d'admettre que « l'assiette principale des processus éducatifs ne repose pas sur l'école mais sur une multitude de relations qui composent notre univers quotidien » (p.6). Selon l'auteur, la définition de Durkheim nécessite plusieurs élargissements

pour décrire la totalité du champ éducatif :

- La fonction de création et d'adaptation de l'éducation. En effet, elle ne se limite pas à la transmission et à la reproduction d'états physiques, intellectuels et moraux, mais elle contribue également à leur production en fonction des besoins.
- Le fait que l'éducation peut se produire dans des relations autres que celles vouées à la transmission, par exemple dans le conflit et la confrontation entre pairs.
- Toutes les interactions d'un individu avec autrui sont susceptibles de concourir à son éducation. La dyade adulte-enfant n'est pas la seule possédant un caractère éducatif.
- Les êtres humains de tout âge peuvent parfaire leur éducation, il n'existe pas d'être qui n'a plus rien à apprendre.
- Toutes les actions éducatives ne se font pas de manière explicite comme à l'école, certaines sont tout à fait implicites.

Comme l'explique Restoin (2004), dans la société l'éducation a une fonction sociale. Elle peut être produite par toutes les influences qui sont exercées volontairement sur un individu et dont le but est de lui donner une plus grande maturité. Il y a certes des actions spécifiquement mises en œuvre pour être éducatives, mais on peut reconnaître à des relations estimées non-éducatives, par exemple une amitié, une influence sur l'évolution des connaissances, des comportements ou des valeurs d'une personne (Petitat, 2008). Dans la mesure où elle peut être le fruit de relation avec toute personne plus expérimentée, l'éducation peut se faire partout et tout le temps. En premier lieu elle est à la charge des parents, mais elle peut également se faire par toute personne plus mature susceptible de rencontrer de façon ponctuelle ou plus longuement le chemin de l'enfant.

Restoin (2004) utilise le terme d'action éducative pour nommer la part de l'éducation constituée des influences provoquées ; c'est « l'ensemble des actions volontaires et finalisées qui visent dès l'enfance à aider chacun à acquérir, petit à petit, les capacités nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté » (p. 21). Autour d'un seul individu, diverses actions éducatives peuvent être menées dans le même temps, par exemple à l'école, dans sa famille ou dans son club sportif . Cependant, l'éducation est également produite par des influences involontaires qui peuvent se manifester même dans le cadre d'une action éducative. Cette dernière doit alors les prendre en considération afin de permettre aux enfants de tirer profit de toutes les influences s'exerçant sur eux. En effet, toutes les expériences ou les rencontres faites concourent à la construction de l'histoire d'un individu et méritent à ce titre d'être traitées dans l'action éducative produite. Comme le dit Restoin (2004), il n'est pas possible de maîtriser systématiquement ces influences, mais il reste toujours possible de prendre la mesure de leurs incidences pour orienter les actions éducatives identifiables.

Une autre considération à avoir pour définir l'éducation est la place centrale que tout être éduqué occupe dans les processus éducatifs et dans les influences volontaires et involontaires qui s'exercent sur lui. En effet, si l'éducation se produit dans les actions éducatives et dans les relations, l'apprenant y joue un rôle clé car il « est le seul à pouvoir traiter la matière éducatrice que constitue l'ensemble des influences qui se sont exercées et s'exercent encore sur lui : il est, de fait, le plus permanent de ses éducateurs » (Restoin, 2004, p.15). Pour cette raison, l'action éducative doit contribuer au développement chez l'enfant des capacités qui lui sont indispensables: « capacités à observer, à analyser, à réfléchir, à hiérarchiser, à décider et à agir » (Restoin, 2004, p.15). De cette façon, il pourra devenir un adulte et un citoyen autonome en choisissant lui-même les objectifs qu'il désire atteindre. Il déterminera ce qu'il souhaite faire de l'éducation qu'il a reçue en choisissant ses activités et ses comportements en fonction du sens qu'il veut donner à sa vie. Rohart (2008) souligne l'importance de la place de la personne éduquée dans le processus éducatif en expliquant que

ce n'est qu'en rendant l'enfant acteur de sa propre éducation qu'il pourra faire de réels apprentissages. Ces derniers susciteront des changements profonds de sa personne parce qu'il aura accepté d'évoluer à leur contact.

La notion d'éducation fait ainsi appel à de nombreux concepts liés à la relation et à la dynamique du lien social, et va au-delà de l'unique relation éducative adulte-enfant. Elle peut alors se décliner dans différents concepts, théories et courants prenant en compte d'autres procédures éducatives existant dans divers contextes sociaux (Petitat, 2008). Dans le cadre de ma recherche c'est le courant de l'éducation populaire et la notion d'éducation informelle qui sont particulièrement pertinents.

2.2 L'éducation populaire

Comme nous l'avons vu précédemment, bien que la scolarisation des individus prenne une grande part dans l'éducation, celle-ci est globale et continue. En France, c'est le courant de l'éducation populaire, né du Rapport Condorcet qui a produit le premier programme d'éducation nationale englobant tous les âges (Cacérés, 1964), qui a prôné une éducation continue et universelle. Elle doit être accessible aux individus à tout moment de leur vie, et non pas simplement durant leur scolarité, pour leur permettre d'embrasser des savoirs bien plus vastes que ceux qui sont sélectionnés pour l'école. Tous doivent avoir les mêmes possibilités de recevoir une éducation permanente dans des domaines aussi divers que variés de manière à ce qu'il leur soit donné la possibilité d'entretenir leurs connaissances et d'en assimiler de nouvelles. Le courant de l'éducation populaire n'a aujourd'hui pas d'existence formelle, c'est pourquoi je me réfère principalement à des sources anciennes, cependant, mon travail reposant en partie sur ses principes, j'ai jugé pertinent de les évoquer.

Selon Cacérés (1964), les bases de l'éducation populaire répondent à deux conceptions :

- La conception citoyenne. Elle émerge d'une volonté de donner à tous les individus l'instruction et la formation de qualité leur permettant de devenir des citoyens à part entière de leur pays en participant activement à sa vie. Tous doivent pouvoir bénéficier à tous les moments de leur vie, à travers l'éducation permanente, des ressources nécessaires pour être en mesure de répondre à leurs propres besoins, de connaître et d'exercer leurs droits, de connaître et de remplir leurs devoirs. Les possibilités de recevoir une éducation sont donc fortement liées à celles d'exercer sa citoyenneté. C'est par la première que les individus pourront avoir accès à la seconde ;

- La conception humaniste. Elle relève du désir de certains intellectuels de communiquer leurs savoirs à d'autres pour qu'ils deviennent des adultes compétents et qualifiés.

La généralisation de l'éducation populaire vise à réduire l'écart culturel entre les classes ayant un accès aisé à l'instruction et les autres et donc à rétablir l'égalité des chances. L'éducation permanente des individus, en donnant une suite à l'action de l'école leur permet de développer des attitudes et des motivations nouvelles pour la participation active à la vie sociale et culturelle (Dumazedier, 1962). Cette participation joue un rôle clef dans l'exercice de la citoyenneté et l'insertion sociale d'un individu.

L'éducation ne peut donc pas s'arrêter aux frontières de l'école ou de la formation professionnelle ; tous les temps de la vie quotidienne des individus peuvent et doivent être mis à profit pour l'action éducative. « Aujourd'hui, le loisir étroitement lié à l'éducation s'affirme comme un droit, mais aussi comme une valeur. L'éducation populaire, grâce à la conquête de ce temps de culture possible, s'apprête à devenir un élément essentiel d'un plan

d'éducation » (Cacérés, 1964, p.9). Dans cette optique, l'Etat doit guider les individus dans l'utilisation de leurs loisirs quotidiens pour parfaire leur éducation et se développer encore. Si la volonté de s'instruire dépend de chacun, c'est son rôle de proposer et de fournir les occasions (Cacérés, 1964). La proposition d'activités éducatives durant le temps libre est particulièrement intéressante et sensée dans la mesure où elle laisse à l'individu la possibilité de faire le choix d'y participer. Comme je l'ai évoqué dans la définition de l'éducation, l'adhésion volontaire permet à chaque individu d'être maître de sa formation, sans obligation ou contrainte. Les apprentissages choisis sont ainsi plus en lien avec les attentes et les motivations de chacun et sont donc plus aisés à assimiler. Les éducateurs doivent alors constamment réinventer leur action pour la mettre en adéquation avec la multitude des désirs, des besoins et des intérêts des personnes et des groupes sociaux, et le contexte social et économique.

L'éducation populaire veut répondre au besoin d'une éducation à tous les âges. Elle s'adresse au plus grand nombre mais s'intéresse particulièrement aux individus qui n'ont pas eu la possibilité d'avoir une longue instruction scolaire ou ceux qui n'ont pas dans leur quotidien des influences multiples leur permettant de se développer en tant qu'adulte. L'idée est de solidifier les bases de l'éducation fournie à tous les enfants et surtout de poursuivre ce travail en donnant la possibilité aux adultes de continuer à s'éduquer et à être éduqués. Dans son ouvrage sur l'éducation populaire, Cacérés (1964) évoque les missions de l'éducation populaire énoncées par Lengrand lors d'une Assemblée Générale de Peuple et Culture en 1962. Il s'agit de donner à tous les individus les moyens d'habiter le monde dans lequel ils sont insérés et de participer à sa vie par l'action socioculturelle. L'enjeu est de reconnaître les milieux populaires et de leur offrir les mêmes possibilités d'émancipation que les autres en allant à leur rencontre et en leur permettant de construire un projet social réunissant les intérêts individuels et un réel intérêt général (Goffin, 2005). Le courant de l'éducation populaire va donc clairement dans le sens du développement et de l'exercice de la citoyenneté puisque celle-ci vise à mettre chaque personne en position de participer à l'organisation de la vie de la cité et aux décisions qui influenceront son avenir.

2.3 L'éducation informelle

À l'instar de l'éducation populaire, la notion d'éducation informelle met en avant le fait que les individus peuvent apprendre en dehors de l'école. Jarvis (2001) la définit d'ailleurs comme des « formes d'apprentissages systématiques survenant en dehors d'une organisation formelle » (p. 21), des influences volontaires qui visent l'acquisition de compétences hors du contexte scolaire. Selon Petitat (2008) on peut encore aller au-delà de cette définition en élargissant l'éducation informelle à « tout ce qui peut entraîner un changement des savoirs, savoir-faire et valeurs des acteurs dans des situations non scolaires. » (p.9). L'idée sous-jacente est « que l'enfant apprend à travers des situations de la vie quotidienne qui n'ont rien d'éducatives à priori : conversations, promenades, télévision et autres spectacles, activités de la vie quotidienne » (Brogère, 2002, p.11). Dans toutes les sociétés, les générations adultes transmettent aux plus jeunes dans le quotidien les savoirs et habiletés qui leur sont nécessaires pour s'intégrer dans la société. Greenfield et Lave (1979) définissent l'éducation informelle comme une forme d'éducation faisant partie de la vie quotidienne, personnalisée pour un individu en particulier. L'individu en question est partie prenante de ses acquisitions dans la mesure où l'enseignement se fait le plus souvent par observation et imitation.

Ainsi, l'éducation traditionnelle, par opposition à la scolarisation, se donne partout, tout le temps, et par tous, et concerne tout le monde ; elle est étroitement liée au milieu, axée sur les besoins de la société, et intégrée à la production ; elle a un caractère global, insiste sur l'esprit communautaire, le maintien de l'équilibre, [...]; les rapports pédagogiques sont personnels, les parents prenant une part importante dans l'éducation, les connaissances sont transmises oralement, dans la langue locale, et les modèles élaborés par le groupe concerné. (Dasen, 2004, p. 29)

La prise en considération de la notion d'éducation informelle met en lumière des idées importantes sur l'éducation des enfants. D'une part, il y a « une continuité entre les activités de la vie ordinaire et celles qui ont un objectif éducatif », d'autre part le développement et l'éducation de l'enfant sont à considérer dans leur contexte socioculturel, ils ne sont « jamais le simple effet d'une maturation biologique » (Brougère, 2002, pp11-12). La transmission culturelle faite dans le cadre de l'éducation informelle comporte deux processus, celui de l'enculturation et celui de la socialisation. Ils correspondent à la façon dont un enfant va entrer et s'approprier la culture pour devenir un membre reconnu de la communauté (Dasen, 2004). Selon Brill (1999), l'enculturation contient une limitation des comportements possibles à apprendre pour les individus. En effet, selon les cultures, toute la multitude des apprentissages n'est pas disponible pour les enfants, ils sont, en quelque sorte, sélectionnés par les différentes cultures (Whiting, 1980). L'éducation informelle est donc conditionnée par la culture d'appartenance de l'individu et les contextes physiques et sociaux liés aux conditions de vie de sa société. Cependant la part de la volonté des personnes qui la prodiguent n'est pas à négliger puisque les adultes peuvent également décider consciemment de l'orienter comme bon leur semble (Dasen, 2004).

Bien que non institutionnalisée, l'éducation informelle relève de choix conscients comme nous venons de le voir, et comporte certaines méthodes, qui, elles, ne sont pas toujours utilisées consciemment par les « éducateurs » (Dasen, 2004).

- **L'échafaudage ou l'étayage.** L'éducateur donne à accomplir à l'enfant des tâches socialement utiles trop complexes pour qu'il les accomplisse de façon autonome. Il évalue son niveau de compétence, adapte l'ouvrage et lui apporte son aide dans les passages particulièrement difficiles de façon à assurer la réussite à une tâche qu'il ne pourrait accomplir seul. L'adulte réévalue constamment le niveau de l'apprenant pour adapter son enseignement et alléger son accompagnement.

- **Le façonnage.** L'adulte propose à l'enfant des tâches de difficulté croissante de manière à ce qu'il apprenne à réaliser la tâche complexe étape par étape.

Pour Dasen (2004) dans ces méthodes, la motivation de l'apprenant vient du fait qu'il participe toujours plus à mesure qu'avance son apprentissage ; il se voit progressivement devenir de plus en plus autonome.

Selon Brougère (2002), la notion d'éducation informelle permet de valoriser le fait que l'éducation peut se trouver dans tous les types d'activité, même celles dont elle n'est pas le but premier. En 1990, Pain démontrait que des temps n'ayant pas de volonté éducative produisaient aussi des changements de comportement et des acquisitions. En effet, toute activité peut recouvrir une dimension éducative si le sujet est disposé à recevoir ses influences. Ce n'est pas la situation vécue elle-même qui peut être dite éducative mais c'est la façon dont l'individu la vit, la perçoit et l'intègre.

J'ai évoqué plus avant, l'intérêt de prendre en compte, dans l'action éducative, les influences involontaires qui s'exercent sur les enfants pour en tirer des apprentissages cohérents. L'éducation informelle nécessite également d'être connue et prise en compte si

l'on veut proposer aux jeunes générations une éducation, et plus particulièrement des « systèmes scolaires plus adaptés aux contextes culturels dans lesquels ils se situent » (Dasen, 2004, p.23). « L'action éducative est bien antérieure à l'existence d'institutions et relève non seulement de l'intention d'acteurs sociaux divers, mais aussi d'un effet social diffus qui accompagne des activités qui ne peuvent être définies comme éducatives » (Brougère, 2002, p. 12). Dans ce contexte, la prise en considération de l'éducation informelle dans l'éducation plus globale des êtres humains permettrait une adaptation au contexte socioculturel de tout système éducatif. La transmission de savoirs liés aux actions éducatives formelles n'est pas dépréciée et n'empêche en aucun cas la reconnaissance des savoirs acquis de manière informelle. Il est aussi pertinent d'un point de vue pédagogique de renforcer l'action éducative que de valoriser et de multiplier toutes les situations durant lesquelles les individus s'éduquent (Dasen, 2004).

2.4 Synthèse

Pour terminer, je mettrai l'accent sur plusieurs aspects évoqués que je juge particulièrement pertinents dans le cadre de ma recherche. L'éducation contient deux caractéristiques principales : elle est globale et continue. La transmission de la culture, de valeurs, de normes mais également la production de nouveaux comportements peuvent avoir lieu dans tout type de situations, de manière explicite ou implicite, avec tout type d'individus et à tout moment de la vie. Le domaine extrascolaire n'est donc pas dépourvu de possibilités éducatives et il est même un terrain offrant de multiples opportunités. L'éducation a une fonction clairement sociale puisque c'est elle qui doit permettre aux enfants d'assimiler les savoirs et habiletés nécessaires à leur socialisation et à leur intégration au milieu dans lequel ils vivent. Il s'agit des connaissances scolaires mais également des connaissances relatives au quotidien comme le montre l'éducation informelle. Elle est donc partie prenante de l'insertion sociale et de l'exercice de la citoyenneté des individus. Le courant de l'éducation populaire souligne l'importance du rôle à jouer par l'éducation dans la formation des citoyens. En effet, c'est par l'instruction et la formation que les individus pourront devenir autonomes et indépendants, faire valoir leurs droits, exercer leurs devoirs et pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leur communauté. Principalement pour les personnes issues de milieux défavorisés, n'ayant pas la possibilité de parfaire leur éducation par des formations continues, la généralisation de l'éducation populaire est la garantie de la continuité de l'éducation et donc de la possibilité de participer à la vie sociale et culturelle de sa communauté. Dans ce dessein, le créneau des temps de loisirs est particulièrement intéressant à exploiter puisqu'il permet d'une part d'ouvrir l'accès à tous et d'autre part de favoriser la libre adhésion, principe plus favorable à de réels apprentissages. Cependant, l'éducation produite dans les temps de loisirs étant parfois informelle ou implicite, au moins pour les personnes éduquées, il n'en reste pas moins que l'adulte ayant la volonté d'éduquer a recours à des méthodes précises. Dans ce sens, les méthodes de l'étayage et du façonnage me semblent tout à fait pertinentes et importantes à prendre en considération dans un projet ayant à la fois une portée éducative, dans l'exercice de la citoyenneté, et d'insertion sociale.

3. Le lien social

La pertinence de développer le concept de lien social dans le cadre de ma recherche est appuyée par sa visée intégrative au sein de la communauté. Si le projet que je souhaite élaborer s'adresse à tous les jeunes, il est particulièrement pensé pour enrichir le tissu social de jeunes présentant des risques de marginalisation. En effet, les jeunes issus de milieux défavorisés rencontrent souvent plus d'obstacles à leur insertion sociale que les autres et risquent donc de se trouver en situation d'exclusion. La connaissance des divers éléments qui composent le lien social m'aidera alors à identifier les aspects déficitaires pour la population qui m'intéresse et ceux sur lesquels il est possible de s'appuyer pour l'enrichir. Pour débiter, j'essayerai de définir le lien social d'un point de vue sociologique et en termes de valeur. Ensuite, je mettrai en lumière les quatre grands pôles d'intégration repérables dans notre société. Enfin, j'évoquerai la crise du lien social et les risques qu'elle induit.

3.1 Définition du lien social

Le lien social n'est pas un fait ; il est une catégorie sociologique par laquelle la sociologie tente de comprendre, soit le fait que des individus séparés puissent s'unir pour former une société, soit le fait qu'étant unis, les hommes continuent de vivre en communauté. (Farrugia, 1993, p. 17)

Ce lien permet de décrire et d'expliquer les relations humaines, et peut recouvrir différentes représentations. Pour preuve, Farrugia (1993) met en lumière le fait que le terme de lien social n'est que rarement employé comme tel dans les différents systèmes sociologiques malgré le fait que ces derniers y fassent tous référence. Cette diversité des noms pour traiter d'un même sujet caractérise une manière propre à chaque théorie sociologique de considérer le lien social. Il serait donc difficile d'en donner une seule définition au détriment de la multiplicité qu'il en existe puisque ce grand nombre de variantes en font un tout (Lévi-Strauss & Eribon, 1988). Nous allons voir par la suite que ces différents types de lien social peuvent être identifiés selon les fonctions de reconnaissance ou de protection qu'ils apportent. Une chose est sûre, c'est que la base du lien social se trouve dans la société et dans les liens qui y sont tissés. Ce sont en fait les liens qui la constituent. Dans tout regroupement humain, ils unissent les individus et les groupes sociaux et leur permettent, par la mise en place de règles communes, de coexister pacifiquement (Paugam, 2008). Selon Farrugia (1993), « le lien social se laisse donc interpréter comme essence du social, au sens strict du mot essence » (p. 37), c'est-à-dire qu'il est ce qui fonde et permet de concevoir les rapports sociaux au sein d'un groupe.

Le lien social est bien ce qui, étant donné, fait que la société est posée et existe ; et qui, étant supprimé, fait que la société est supprimée ; cette suppression pouvant être fictive ou effective, de pure imagination, ou au contraire, retour par la guerre civile à l'état barbare, à la guerre de chacun contre tous. La rupture du lien social étant précisément ce qui consacre le passage de l'état social à l'état de nature, ou de guerre au sens hobbesien du terme. (Farrugia, 1993, p. 38)

Selon cette description et conformément à la définition de la notion d'essence, il apparaît que le lien social est en réalité « ce sans quoi la société ne peut ni être ni être conçue » (Farrugia, 1993, p. 38).

C'est la thèse écrite et soutenue par Durkheim en 1893, selon laquelle la solidarité entre les membres d'une société est un principe organisateur de la vie collective, qui introduit le concept (Paugam, 2008). Paugam (2008) s'appuie sur cette dernière pour dégager les fondements du lien social. Il s'agit en premier lieu du passage d'une solidarité mécanique (propre aux sociétés traditionnelles) à une solidarité dite organique (plus caractéristique des temps modernes) qui se fonde sur la complémentarité entre les hommes. Ces derniers sont différenciés mais interdépendants puisque chacun a un rôle particulier à jouer dans le groupe. À cela s'ajoute, selon Durkheim (2007a), la nécessité d'une conscience collective permettant de modérer les individualismes, conscience qui, dans le cas des sociétés modernes, est plutôt faible. En plus d'être une catégorie utilisée par les sociologues, le lien social est donc une valeur de la société (Farrugia, 1993). Il regroupe en quelque sorte l'ensemble des affiliations et des relations qui relient les individus ou les groupes sociaux entre eux. En effet, le lien se construit par les interactions entre les individus d'une même communauté, cité, ou nation. La question du lien social est donc également une question morale car elle touche aux notions de bien et de mal et aux valeurs qui permettent la vie en collectivité, aux moeurs qui forment le tissu social d'une communauté, et qu'elle oblige à repenser les notions de libertés individuelle et collective. (Durkheim, 2007a ; Farrugia, 1993 ; Paugam 2008). Selon Meda (1996), c'est ce qui permet de relier les personnes entre elles et à un espace social commun. En vertu de ce lien, chacun adhère à des règles et à des valeurs établies communément pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective, et prend part à cette dernière pour faire évoluer le groupe dont il est membre. Le rôle du citoyen est d'agir quotidiennement pour adapter en permanence ce lien, en fonction de ses propres besoins et de ceux de la société, de la façon dont il souhaite la voir se développer.

Certains auteurs, comme Simmel (1908) ou Elias (1987) (cités par Paugam, 2008) ont insisté sur la diversité des appartenances identifiables pour un même individu dans les sociétés modernes et pensent le lien social comme une multitude de liens entrelacés. Chacun peut appartenir à de nombreux « cercles », que ce soit au niveau familial (celui de ses parents, le foyer qu'il crée et à celui de son conjoint), professionnel ou celui des loisirs. Selon Elias, l'être humain dépend de ses congénères dans la mesure où il a besoin d'eux pour satisfaire ses besoins de relations affectives, de protection et de reconnaissance. Paugam (2008) estime d'ailleurs que chaque type de lien social peut être défini en fonction des besoins de protection et de reconnaissance. Par la recherche de protection, on entend celle de remparts sur lesquels un individu pourra compter pour se protéger des difficultés quotidiennes. La reconnaissance, elle, se crée dans les interactions sociales qui permettent d'exister et d'être valorisé dans le regard d'autrui.

En fonction de ces deux dimensions, quatre types de liens peuvent être mis en évidence (Paugam, 2008) :

- Le lien de filiation, c'est-à-dire le lien entre parents et enfants. Il assure aux individus la protection d'une solidarité intergénérationnelle et la reconnaissance liée à la relation affective existante ;
- Le lien de participation élective se définit par les contacts qui sont établis en dehors du milieu familial : le conjoint et les amis. Contrairement à la dynamique imposée par le lien de filiation, ce type de lien permet à l'individu de choisir lui-même ses appartenances selon ses attentes, ses aspirations ou ses intérêts. Le cercle ainsi créé lui permet d'avoir des personnes sur lesquelles il pourra compter s'il se trouve en difficulté. Les liens affectifs et les affinités liant les êtres sont les facteurs de la reconnaissance ;
- Le lien de participation organique, qui se construit dans le domaine scolaire et perdure dans le domaine professionnel et qui en relie les différents acteurs. La reconnaissance est ici produite par la contribution à la production du pays et par l'acquisition de droits sociaux. La protection est sociale et découle de la participation par la profession ;

- Le lien de citoyenneté : il se base sur l'appartenance commune de tous les individus à un pays donné. Tous sont protégés par des droits et le principe d'égalité. Ces derniers assurent sa reconnaissance en tant que citoyen souverain.

C'est la socialisation, qui s'opère dès le plus jeune âge au cours des interactions avec les parents et la famille, mais également à tout moment de la vie, qui permet aux individus de créer des relations avec les autres. Les différents liens évoqués par Paugam (2008) sont complémentaires et constituent le tissu social qui peut être conçu par un individu. Ils peuvent se décliner en pôles d'intégration qui assurent la socialisation et au sein desquels le lien social « peut se tisser ou se défaire » (Weinberg, 1996, p. 6).

3.2 Les quatre pôles d'intégration

L'insertion sociale d'un individu au sein d'une société passe donc par la place qu'il y occupe et la possibilité qu'il a d'y jouer un, voire plusieurs rôles en fonction de ses appartenances multiples (Restoin, 2004). L'identité d'un individu peut alors se définir au sein de quatre pôles d'intégration principaux : le travail, la famille, l'Etat et la communauté.

- **Le travail**

Dans nos sociétés, le travail occupe une place très importante et se veut un facteur capital de l'insertion sociale de tout individu (Weinberg, 1996). En effet en obtenant et exerçant un métier, toute personne acquiert un statut, un rôle social, touche un revenu qui lui permet de vivre et de participer à la vie de la société, et d'entretenir, par l'intermédiaire de son activité professionnelle, des relations sociales. Selon Dunand et Pasquier (2006) les difficultés professionnelles sont à l'origine de difficultés au niveau de l'insertion sociale. D'une part, l'absence de travail est une des causes principales de l'exclusion et ce, entre autres, parce que l'emploi étant survalorisé, il est pour chacun une des principales façons d'exister au sein de la société. D'autre part, après une période sans emploi, il est particulièrement difficile de retourner à la vie professionnelle, surtout dans des conditions personnelles et sociales défavorables : défaut de qualifications ou précarité par exemple. Enfin, l'inactivité professionnelle et la dépendance aux aides sont rarement une situation satisfaisante pour les personnes concernées.

Selon Meda (1996), « aujourd'hui, il ne fait aucun doute que ce soit par l'emploi que l'on s'intègre vraiment dans la vie sociale » (p. 17), le travail est donc un des éléments primordiaux, si ce n'est l'élément primordial pour l'intégration sociale d'un individu. C'est grâce à celui-ci qu'il se construit une identité sociale. En effet il va interagir avec ses collègues, trouver des solutions, médiatiser, entrer en conflit, et surtout, il se sentira et sera considéré comme utile à la société. Le travail permet à l'individu d'assurer son indépendance et peut être également perçu comme un facteur d'émancipation et d'intégration dans la société. D'autre part, en plus de la reconnaissance, de l'épanouissement et de l'autonomie qu'il procure, c'est par son intégration professionnelle que tout individu acquiert la protection sociale, par exemple le chômage, la retraite, ou l'assurance-maladie, des protections indispensables dans le quotidien des membres de nos sociétés. Le fait d'avoir un emploi stable représente donc la possibilité de s'accomplir à travers une activité productive et la sécurité pour l'avenir par la protection sociale (Paugam, 2008).

Dunand et Pasquier (2006) considèrent que, de nos jours, le chômage représente un réel problème de société dans la mesure où il est vecteur d'insécurité sociale. Ces difficultés dans le domaine professionnel modifient les modèles d'intégration. En effet, avoir suivi une

formation ou posséder un diplôme n'assure plus aux jeunes de trouver un emploi stable et intéressant dès leur entrée dans la vie active. Pourtant, si le travail est une des sphères favorisant l'intégration sociale des individus, pour un adulte, le fait d'en être privé représente un risque accru de se retrouver en situation d'exclusion. Les personnes étant au chômage et bénéficiant d'aides sociales par exemple sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés. Ces personnes-là pourront se sentir exclues, mises en marge de la société et par conséquent leur estime d'elles-mêmes pourra s'en trouver détériorée. De plus, elles sont plus susceptibles d'être regardées différemment par autrui, d'être stigmatisées. Ce risque est évoqué par Paugam (1996), qui met en évidence le fait que la situation d'exclusion n'est pas basée uniquement sur des difficultés économiques et sociales, mais également sur l'image qui est donnée aux personnes éprouvant ces difficultés et vivant en marge de la société. Comme l'affirment Dunand et Pasquier (2006), l'accès garanti à chacun à un emploi stable est un élément clef de la cohésion sociale.

- **La famille**

Selon Paugam (2008), l'appartenance sociale d'un individu se fonde sur le lien de filiation. En effet, la famille est souvent considérée comme la base sur laquelle la société s'appuie. Dès la naissance de l'enfant, elle assure son développement équilibré en lui offrant reconnaissance, par l'affection qu'elle lui apporte, et protection, par les soins qu'elle lui prodigue. Le cadre familial est donc bien souvent le premier cercle d'appartenance qui permet à un individu de s'initier à la vie en collectivité par l'expérience des relations affectives mais aussi celles de la contrainte et de la restriction de sa liberté personnelle (Cusset, 2006).

Le noyau familial est un pôle intégrateur « naturel ». Sous-groupe social, il joue un rôle important dans la socialisation : il enseigne les composantes principales du système de valeurs de la société (la politesse, le savoir-vivre, la responsabilité) et peut être complété par l'école, les amis, les loisirs. Son but est de transmettre les normes et les valeurs communes qui permettront à l'individu de s'intégrer.

Le développement social implique que les enfants comprennent progressivement les responsabilités et les devoirs qui naissent du fait d'être membre d'une famille et de communautés (locale, nationale et mondiale). L'insertion dans la société est ainsi envisagée par contiguïté avec l'insertion dans la famille. (Raveaud, 2006, p.177)

En plus de jouer le rôle de la socialisation, la famille assume également la fonction d'insertion et de lutte contre l'exclusion. En effet, l'individu est normalement intégré dans sa famille et fait donc partie d'un groupe depuis sa naissance ; cette forme de lien social pourra l'aider à éviter la marginalisation. De nos jours d'ailleurs, dans une société au sein de laquelle de nombreuses personnes se retrouvent, malgré elles, dans des situations précaires, les solidarités familiales permettent de favoriser l'intégration sociale à travers trois éléments : l'entraide, l'argent et l'emploi. Par exemple, les jeunes restent plus longtemps au domicile parental, la famille participe au soutien financier. Malgré tout, selon les milieux sociaux d'origine, le potentiel de ces solidarités familiales est très variable, toutes les familles ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité financière de leurs descendants. La solidarité intergénérationnelle est particulièrement importante car elle est une ressource permettant de faciliter tous les passages délicats de la vie d'un individu : le passage à l'adulte, la parentalité, l'inactivité professionnelle ou encore la vieillesse (Dechaux, 1996). Elle concourt au maintien du lien social puisqu'elle « est souvent un des derniers remparts contre l'exclusion et la marginalisation » (Weinberg, 1996, p. 6).

Cependant, il arrive également que la cellule familiale soit affaiblie, d'autant plus pour les personnes qui sont progressivement marginalisées. L'institution familiale subit de multiples transformations, avec la diminution du nombre de mariages, l'augmentation du nombre de personnes divorcées ou célibataires par exemple, des transformations qui risquent de fragiliser le rempart contre l'exclusion que représente la famille (Cusset, 2006). D'autre part, il faut garder à l'esprit que le soutien que la cellule familiale est capable d'apporter a ses limites. En effet elle n'a pas les clefs pour participer à l'insertion de l'individu dans d'autres milieux sociaux que ceux auxquels elle a accès et son aide peut s'amenuiser au fil du temps.

- **L'Etat**

Le rôle de l'Etat est d'assurer l'ordre public, et de permettre à tous de vivre ensemble. Par un contrat social, les individus acceptent d'aliéner une partie de leur liberté au profit d'un souverain qui assurera l'ordre public, la protection et les droits de chacun (Dortier, 2001). Il se doit non seulement de répondre à des besoins sociaux, mais également de soutenir l'économie du pays. En France, sous la Révolution, l'article 21 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 stipulait que « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler » (*Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen*, s.d.). Assister les pauvres devient alors une nécessité sociale. C'est en 1945 que se met en place, dans les pays industrialisés, l'État providence. Cette notion implique que la nation reconnaît à ses citoyens des droits identiques à tous. Il s'agit de droits civils qui assurent à chacun la possibilité d'exercer ses libertés fondamentales, de droits politiques qui permettent de prendre part à la vie publique, et de droits sociaux qui protègent contre l'adversité (Escaffre, Lojkine & Suarez, 2007 ; Paugam, 2008). Selon Schnapper (1994), le fait que les citoyens soient égaux en droit n'implique pas que toutes les inégalités sociales et économiques sont éliminées mais plutôt que la nation doit faire en sorte que tous, indépendamment de leur situation, bénéficient d'un traitement identique afin qu'ils puissent former un corps social uni par une identité et des valeurs communes. En effet, au nom de l'égalité démocratique, l'Etat doit mettre tout ce qu'il faut en œuvre pour protéger l'indépendance et l'autonomie de ses citoyens : par la mise en place d'un système éducatif, la protection du travail ou encore l'assistance aux individus en difficulté (Schnapper, 2000).

Les services offerts par l'Etat marquent une forme de solidarité entre tous ses membres puisqu'ils se basent sur une mise en commun des participations des salariés et des patrons pour pallier les risques sociaux. « La protection sociale est, en effet, un pacte fondamental dans les pays civilisés. Elle marque une solidarité entre les actifs et les retraités, entre les bien-portants et les malades, entre les salariés et les chômeurs » (Escaffre, Lojkine & Suarez, 2007).

- **La communauté**

C'est l'ensemble des cercles extrafamiliaux au sein desquels l'individu peut entrer en contact avec d'autres. Il peut s'agir par exemple du voisinage, des groupes d'amis, ou des associations sportives, culturelles ou religieuses. L'intégration communautaire permet à l'individu de choisir lui-même ses appartenances pour affirmer sa personnalité (Paugam, 2008). Les espaces communautaires sont des lieux de rassemblement qui forment un réseau de socialisation et qui permettent à certaines personnes de se construire un nouveau lien social. « L'enracinement, le partage du quotidien, la valorisation des liens personnels sont aux sources d'une création du social « par le bas ». C'est dans l'espace de proximité qu'émerge l'action communautaire propice à la réinsertion des exclus » (Charbonneau, 1998, p.117).

Les multiples associations qui se créent de nos jours visent à améliorer les conditions de vie des membres d'une communauté en changeant le quotidien. Si dans les années 70, les associations se créaient surtout autour de grandes causes, aujourd'hui elles se construisent davantage autour de la production de services de proximité, par exemple associations liées à l'emploi, au logement, à la culture, au loisir ou à la vie de quartier, des services propres à susciter un sentiment d'appartenance (Boucher & Favreau, 1997). De nos jours, les solidarités communautaires sont beaucoup plus apparentes que par le passé et elles ouvrent une possible troisième voie entre celles de l'individualisme et de l'étatisme.

Derrière la nécessité d'améliorer les conditions de vie, de créer des activités et de nouveaux emplois, de lutter contre l'isolement urbain ou l'exode rural, ces processus hybrides qui rallient l'action spontanée à différents supports institutionnels tissent des liens sociaux, recréent des solidarités de voisinage, produisent de la convivialité. (Doriac, 1996, p. 39)

La sphère de la communauté englobe également la notion de bénévolat qui, elle aussi, est de plus en plus présente. En février 1998, le journal *Le Monde*, en France, annonçait en titre de première page, « En pleine expansion, le bénévolat renouvelle les solidarités sociales ». Les actions bénévoles se définissent par le fait qu'elles ne reçoivent pas de rétribution financière et sont effectuées de bonne grâce par des membres de la société.

Ainsi, la socialisation et l'intégration peuvent s'effectuer à l'intérieur de différents domaines : famille, travail, État et espaces communautaires. Ces quatre pôles vont permettre à l'individu d'intérioriser les normes et les valeurs des groupes desquels il fait partie grâce aux interactions avec son environnement, et de construire ainsi son identité sociale. Cette socialisation favorisera son intégration dans la société. Lorsque l'on parle d'intégration, on parle inévitablement d'exclusion. En effet, il existe un lien entre la socialisation et l'exclusion. Puisque c'est la première qui permet d'entretenir des relations sociales et ainsi de promouvoir l'intégration, lorsque les relations sociales ne fonctionnent plus, l'intégration d'un individu peut se transformer en exclusion (Lamarque, 1996). Cependant, l'exclusion d'un individu de l'un de ces quatre pôles producteurs de lien social n'entraîne pas nécessairement son exclusion de tous. Aussi, il est important de nuancer le terme d'exclusions.

On peut être exclu de la sphère du travail tout en étant pris en charge par l'Etat, la famille ou par des dispositifs communautaires. Cela évite le passage de l'exclusion professionnelle à l'exclusion sociale, de la fragilité économique à la misère. (Sciences Humaines, 1996, p. 8)

3.3 La crise du lien social

Selon Paugam (2008), la reconnaissance et la protection, sur lesquelles reposent les différents types de liens sociaux, sont moins présentes de nos jours notamment suite à la dégradation des conditions professionnelles : chômage, emplois précaires qui ont rendu la protection sociale inégale. La crise du lien social est alors une conséquence de l'affaiblissement des liens sociaux à l'origine de multiples ruptures (Durkheim, 2007b). Dans son article sur le lien social Mucchielli (2000) explique que depuis les années 80 et tout au long des années 90, le thème de la crise du lien social est très présent, selon lui, cela est dû à des facteurs de types économiques, sociaux, psychologiques et au contexte historique. L'élément premier de la prise de conscience de la situation de crise serait les conséquences de

la crise économique des années 80 et de l'augmentation du chômage : inégalités intergénérationnelles, sociales et scolaires et le blocage de la mobilité sociale. Les sociologues et politologues mettent les questionnements sur le rôle de l'Etat dans le contexte de crise au centre des réflexions. Certains parlent alors d'une crise de l'Etat providence, c'est-à-dire une incapacité de la part de l'Etat à mettre fin à la crise de la société et à protéger l'égalité et les droits de ses citoyens (Muchielli, 2000 ; Rosanvallon, 1981).

Dubar (2000) explique que la notion de crise du lien social, tout comme celle de lien social, est très complexe et fait référence à des sphères fort différentes de l'environnement des individus, allant du microsystème au macrosystème, en passant par le mésosystème. En effet, le terme ne décrit pas simplement le fait que la situation professionnelle des individus se dégrade et les place dans un contexte économique difficile. Il fait également référence aux fragilités, transformations, et ruptures de leurs relations sociales existantes. Comme nous l'avons vu auparavant, les contacts journaliers : famille, travail, voisinage permettent de créer du lien social. De ce fait, l'effritement de ces différents types de relations : une séparation ou un divorce, un licenciement, une querelle entre voisins, ou des problèmes avec les administrations, sont autant de ruptures claires susceptibles de participer à l'exclusion d'un individu. Les différents types de ruptures à l'origine de la crise du lien social font en effet référence aux différents types de liens sociaux évoqués précédemment (Paugam, 2008). Pour chaque rupture j'essaierai d'expliquer comment elle peut concerner plus précisément les jeunes qui fréquentent le service Jeunesse et donc pourquoi ces derniers présentent des risques de marginalisation.

Concernant le lien de filiation, il peut s'agir de l'impossibilité de se reposer sur sa famille durant les moments difficiles, de faire l'objet de mauvais traitements, ou encore de conflits familiaux. C'est un risque souvent encouru par les jeunes issus des classes sociales défavorisées. Parfois, leurs parents rencontrent eux-mêmes des difficultés d'intégration ou ils ne peuvent pas, faute de moyens ou encore parce qu'ils ne parlent pas la langue du pays de résidence, les accompagner dans leur entrée dans la vie collective.

Le lien de participation élective étant dénué d'obligation, il peut être inexistant et se trouver à l'origine d'un isolement relationnel ou d'un rejet de la part du groupe. Les jeunes issus de milieux défavorisés faisant souvent l'objet d'une stigmatisation, je l'ai évoqué en introduction, ils rencontrent des difficultés, voire une impossibilité, à créer des relations en dehors de leur groupe social d'appartenance. Le lien de participation élective risque alors d'être pauvre et marqué par le rejet par le reste de la population.

L'instabilité ou la précarité de l'emploi, l'inactivité engendrent successivement un déficit de protection et un déficit de reconnaissance provoqué par l'impression d'inutilité sociale et donc une rupture du lien de participation organique. Les classes sociales défavorisées rencontrent souvent ce genre de difficultés. Ce peut être le cas des parents et par la suite celui des enfants, à l'école puis quand ils atteignent l'âge d'entrer dans la vie active. Ces derniers peuvent alors éprouver une impression redondante d'échec et de perspectives professionnelles infimes voire inexistantes, cela peut les amener à renoncer à leurs chances d'intégration professionnelle.

Le lien de citoyenneté peut être rompu par l'exil, le défaut de papiers d'identité, les difficultés administratives, la discrimination juridique ou encore la négation des droits civiques, politiques et sociaux. Certains jeunes dont les familles sont d'origine étrangère sont susceptibles de rencontrer ce genre de difficultés et donc de ne pas trouver dans l'Etat une source de protection et de reconnaissance.

Pour Dubar (2000), ces ruptures ne sont pas uniquement les conséquences de la crise économique et professionnelle rencontrée ni de la diminution de la protection sociale de l'Etat vis-à-vis des citoyens. Il estime qu'elles relèvent au contraire d'un processus global qu'il qualifie de crise anthropologique qui provoque à la fois des ruptures dans la vie économique et des transformations des liens sociaux. Ainsi, la crise touche à la fois le domaine

économique, les liens sociaux et les individualités. Les ruptures cumulées des liens sociaux engendrent une rupture totale (Paugam, 2008).

Selon Cusset (2006), l'affaiblissement du lien social comporte trois risques principaux : l'accroissement des situations d'isolement, la détérioration des interactions au sein des espaces publics et la calcification du lien social. Cette dernière « pourrait prendre au moins deux formes : d'une part, une croissance des phénomènes de ségrégation, d'autre part, une emprise excessive des appartenances héritées, notamment ethniques, sur les individus » (p.29).

3.4 Synthèse

Comme nous l'avons vu, les liens sociaux sont ce qui permet aux individus de vivre ensemble, d'être liés les uns aux autres et à un espace de vie commun (Meda 1996). C'est en leur nom qu'ils concèdent une part de leur liberté individuelle à la liberté collective et qu'ils adhèrent à des valeurs et des règles assurant le bon fonctionnement de la vie du groupe. En contrepartie, les liens sociaux entretenus procurent aux individus protection et reconnaissance. La société existe par la multitude des liens qui peuvent être tissés au sein d'appartenances multiples et qui permettent de combattre l'exclusion. Dans le cadre de ma recherche, je retiendrai principalement les pôles susceptibles de favoriser l'insertion sociale des jeunes au sein de la communauté. Tout d'abord, le lien de participation élective semble particulièrement intéressant à développer dans la mesure où il permet de créer un lien choisi en fonction des intérêts, des attentes et des besoins de chacun. D'autre part, les espaces communautaires sont des terrains au sein desquels l'individu peut mettre en place un réseau de contacts lui permettant de se créer un nouveau tissu social. Ensuite, le lien de citoyenneté, lui, se place comme trame de fond de mon projet et nous rappelle qu'il est nécessaire d'encourager les initiatives favorisant le vivre ensemble et l'insertion des citoyens en offrant des moyens d'exister en société à ceux qui ne peuvent pas travailler. Cet aspect est très important dans la mesure où la dénégarion des droits du citoyen peut être une source de rupture du lien et donc de marginalisation. Enfin, il est nécessaire de pourvoir, même de façon indirecte, à l'insertion professionnelle puisqu'elle semble être la clé de voûte de l'insertion sociale.

4. Le citoyen et la citoyenneté

Les notions de citoyen et de citoyenneté sont à la base de ma recherche, il est donc indispensable de clarifier ce qu'elles définissent pour différents auteurs afin d'avoir une vision explicite de ce vers quoi je souhaite tendre. Pour commencer, j'essayerai de décrire les éléments qui les composent pour différents auteurs. Ensuite je m'attacherai à distinguer les spécificités liées à la citoyenneté des mineurs en m'appuyant principalement sur une réflexion de Restoin (2004). Enfin, j'essayerai de définir les enjeux de l'exercice de la citoyenneté et de la formation du citoyen mineur.

4.1 Définition du citoyen et de la citoyenneté

Tout au long de l'histoire, de l'Antiquité à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen puis à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la citoyenneté est un concept fluctuant qui se construit et se reconstruit en permanence en fonction du contexte politique et historique dans lequel il est défini. La notion de citoyen a vu le jour dans la Cité grecque pour décrire les individus libres et égaux en droits qui composent une société organisée politiquement et que seules les lois produites par les autorités peuvent contraindre (Le Gal, 2002).

Dans le sens commun, la notion de citoyen évoque principalement des aspects politiques de la vie des habitants d'un pays, notamment le droit de vote qui rend les individus organisateurs de la vie politique de leur Etat. Par exemple, l'encyclopédie Axis (1995) définit le citoyen comme :

Individu qui relève de l'autorité et de la protection d'un Etat et qui, de ce fait, jouit de tous les droits civiques reconnus aux membres de cet Etat, en même temps qu'il est tenu d'accomplir un certain nombre de devoirs envers celui-ci (en particulier sur les plans fiscal et militaire) et d'obéir aux lois en vigueur.

Les droits octroyés au citoyen sont liés aux droits de l'homme et leur définition a évolué en même temps que ces derniers. En effet, si la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 assurait principalement aux individus des droits politiques, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a ajouté des droits économiques et sociaux. De nos jours, on s'interroge sur la nécessité d'élargir les droits aux domaines culturel et environnemental. Le Gal (2002) précise les droits dont le citoyen est actuellement titulaire :

- Des droits civiques assurant sa liberté de penser, de croire, de s'exprimer ou encore d'association ;
- Des droits politiques lui permettant d'appartenir à une communauté politique, de prendre part à la démocratie participative, et de choisir les instances dirigeantes de l'Etat ;
- Des droits socio-économiques comme celui de propriété, d'éducation, d'égalité sociale ou de sécurité.

Ces droits sont universels et tous les individus appartenant à une nation démocratique en disposent ; cependant, le citoyen ne peut se contenter d'en jouir. Il doit prendre part et jouer un rôle dans la chose publique notamment en participant à la vie politique de la collectivité. Cependant, tous les membres d'une société ne jouissent pas ou ne sont pas en capacité d'exercer les droits relatifs à la qualité du citoyen, principalement les personnes mineures ou les adultes étrangers. Cette définition introduit donc des degrés de citoyenneté. Pour Le Gal (2002), il s'agit du citoyen actif, et du citoyen passif. Le premier dispose et use de tous les droits cités précédemment pour participer à la vie de sa communauté et donc exercer sa citoyenneté, alors que le second les acquiert progressivement. De nos jours, où la mixité est courante, la notion de citoyenneté ne concernerait alors qu'une maigre partie des habitants d'un pays, ce qui ne me paraît pas pertinent.

La citoyenneté regroupe un ensemble de pratiques dépassant le domaine politique comme l'indique une autre définition du citoyen, beaucoup plus large, que l'on peut trouver dans les dictionnaires, celle de l' « habitant de la cité ». Cette conception permet d'élargir la communauté des citoyens en prenant en considération les droits civiques et les pratiques citoyennes de toute catégorie de personne (Le Gal, 2002). En effet, la notion d'appartenance à une cité attribue au citoyen des caractéristiques plus personnelles que les droits et les devoirs politiques. « Citoyen de naissance, l'homme est indissociable de la cité, niche écologique au

contact de laquelle se construit sa personnalité » (Restoin, 2004, p.63). Le lieu et la communauté dans lesquels naissent les êtres humains déterminent, en partie au moins, la façon dont ils vont se développer et percevoir le monde qui les entoure. Dans cette conception, il devient alors impossible de se limiter au versant politique de la citoyenneté et l'on doit inclure plusieurs autres éléments de la vie de chaque personne. Restoin (2004), distingue six composantes :

- **La composante civile.** Au moment où la naissance d'un enfant est enregistrée, son existence est officiellement reconnue. Son identité se définit par son nom et son prénom mais également par l'attribution d'une nationalité, reconnaissance de son appartenance à la collectivité. Cette dimension de la citoyenneté s'obtient donc en principe à la naissance, c'est le cas notamment pour la France qui applique le droit du sol.

- **La composante sociale et culturelle.** Dans son quotidien, l'homme établit des rapports avec différents groupes. On pensera en premier lieu à la famille et à la collectivité locale, mais tous les membres de la nation et tous les terriens ont également une influence. Les influences culturelles peuvent donc être très diverses et parfois même contradictoires. La dimension sociale de cette composante fait référence au vivre ensemble, qui suppose un certain nombre de codes, par exemple la politesse, l'élaboration et le respect de règles de vie ou encore la mise en commun des compétences respectives. Pour Restoin (2004), tous ces codes et règles favorisant le vivre ensemble sont pour chacun des occasions quotidiennes de montrer à autrui qu'il le reconnaît comme son semblable et son égal. Cette composante implique la recherche permanente d'un équilibre entre les particularités et l'universalité.

- **La composante économique.** La citoyenneté donne aux individus des droits, par exemple le droit à la propriété, le droit à une couverture sociale ou le droit au travail, mais également des devoirs ou des responsabilités. Chacun doit participer à « la production de ce qui est nécessaire à la communauté humaine » (Restoin, 2004, p.69) et au contrôle de cette dernière.

- **La composante juridique.** C'est la composante qui chapeaute la notion de citoyenneté puisque c'est par elle que les citoyens obtiennent des droits mais également des devoirs. Elle permet ainsi une certaine régulation de la vie sociale. Chacun doit connaître ses privilèges et ses obligations et les défendre ou les assumer.

- **La composante politique.** Les habitants de la cité ont le droit d'exprimer leur opinion vis-à-vis des différentes instances politiques, c'est d'ailleurs souvent cette dimension qu'ils retiennent pour définir la citoyenneté. Cependant la composante politique ne se limite pas au fait de voter, elle englobe une démarche plus large de réflexion sur les intérêts de la collectivité. « La dimension politique de la citoyenneté est elle aussi une dimension de synthèse qui recouvre et implique toutes les autres : elle concerne toute la vie de la cité dont elle met en relation les différents aspects – civil, social, culturel, économique, juridique- » (Restoin, 2004, p.70)

- **La composante psychologique.** Pour exercer sa citoyenneté, chaque individu doit avoir conscience d'être un citoyen. Si la naissance dans une collectivité humaine donne accès au statut de citoyen, il reste nécessaire de se considérer et d'être considéré comme tel pour pouvoir exercer ses droits et ses devoirs et participer à la vie de la collectivité. D'autre part, outre le fait d'être admis et reconnu par la collectivité, la citoyenneté implique également la personne dans une démarche de choix, de réflexion, et d'engagement. Le citoyen n'est pas seulement membre d'un groupe, il éprouve un sentiment d'appartenance à ce dernier et le revendique par sa volonté de participer à sa vie.

Selon Raveaud (2006) il n'existe pas de conception commune de la personne qu'est le citoyen, il existe uniquement un consensus sur les chemins qu'il ne peut pas suivre : ceux des particularismes et des intérêts privés. En effet, la notion de collectivité politique est le point clé du concept de citoyenneté. Cette dernière doit donc être envisagée par ce qu'elle signifie pour l'Etat et par la façon dont elle se traduit pour les individus (Le Gal, 2002). Pour l'Etat, le

statut de citoyen demande loyauté, participation à la vie collective, au bien commun et à l'intérêt général, respect des devoirs assignés par la loi. Pour l'individu, il s'agit de l'exercice de ses droits de liberté, d'autonomie et d'organisation de la vie politique. C'est ce pouvoir qui le rend garant de ses propres droits. Il remplit également ses devoirs pour assurer à ses concitoyens de jouir tous des mêmes droits. Canivez (1995) estime que c'est cette solidarité qui protège les libertés individuelles. Chaque citoyen doit s'engager dans la vie de sa communauté et lui apporter tout ce dont elle a besoin ; réciproquement la communauté entière est engagée vis-à-vis de chacun. « Le citoyen idéal est une personne respectueuse des lois et des autres, quelqu'un qui est prêt à assumer des responsabilités au nom du bien commun » (Raveaud, 2006, p.189). Ses responsabilités consistent à faire entendre son avis, proposer et mettre en œuvre des moyens pour résoudre les problèmes, prendre part aux discussions et aux concertations relatives aux manifestations et à la mise en place des règles de vie commune ou s'investir au bénéfice des autres. (Le Gal, 2002). La participation citoyenne est donc à la portée de tous les individus et dans tous les domaines de leur vie sociale : en tant qu'habitant d'une ville, travailleur, élève, parent, enfant, ou encore enseignant.

Tous les habitants de la cité sont donc des citoyens et ce indépendamment de leurs caractéristiques propres liées à la vie privée, par exemple, l'appartenance religieuse ou la personnalité. Dans le modèle républicain, la citoyenneté se construit donc « sur le principe de séparation de la sphère publique et de la sphère privée : les appartenances communautaires sont mises à distance, la dimension nationale de l'appartenance prédomine, et cette appartenance est fondée sur l'adhésion raisonnée à des valeurs d'ordre politique » (Raveaud, 2006, p.191). Chacun doit alors apprendre à se positionner au sein de la collectivité en tenant compte des intérêts de la cité dans son intégralité mais également de son intérêt personnel. Le Gal (2002) affirme que la capacité d'être un citoyen reconnue à une personne n'est cependant pas suffisante, l'exercice de la citoyenneté est un métier qui doit s'apprendre :

Le métier de citoyen participatif exige compétences, engagement, prise de conscience des responsabilités et de leurs implications, sens de l'action solidaire et coopérative, maîtrise des techniques qui concourent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet démocratique... Or l'assurance, la confiance en soi et les compétences nécessaires pour s'impliquer ne peuvent s'acquérir que progressivement. (Le Gal, 2002, p.27)

4.2 La citoyenneté des mineurs

Malgré ce qui se dégage de la définition que je viens d'évoquer, les mineurs ne sont pas systématiquement reconnus comme des citoyens, car pour certains auteurs, la citoyenneté ne s'acquiert pas à la naissance mais fait l'objet d'un apprentissage. L'enfant serait donc un citoyen en devenir. Restoin (2004) explique que :

La citoyenneté plénière n'est accessible que progressivement. Elle suppose de nombreuses découvertes, expériences et acquisitions dans des domaines fort différents : découverte des autres et de soi-même parmi les autres, découverte des contraintes et des vertus de la vie et de l'action collectives ; apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité et de la démocratie ; acquisition de connaissances et entraînement à les investir dans l'action et la vie collectives comme dans son action et dans ses comportements individuels. Elle suppose également la maîtrise des techniques qui concourent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de tout projet démocratique ; information préalable, prise de décision, définition des tâches,

répartition des rôles, exécution contrôlée, réinvestissement des acquis y compris l'information technique nécessaire à la perception des enjeux.

Il ne suffit donc pas d'accumuler des connaissances théoriques ; il faut vivre des situations concrètes et en tirer la leçon. (p.73)

Il semble donc que si l'état de citoyen s'obtient par la naissance dans une collectivité humaine qui vous accueille comme un de ses membres, la citoyenneté, elle, s'acquiert au terme de nombreux apprentissages. Deux niveaux se dégagent :

- Le niveau des faits : la citoyenneté se définit par le statut juridique attribué à un individu lorsqu'il voit le jour dans une cité, et qu'il devient membre d'une communauté et reçoit les droits et les devoirs qui découlent de son état ;

- Au deuxième niveau, un niveau plus procédural, se situent toutes les conditions qui sont nécessaires à l'individu pour faire bon usage de son état de citoyen. C'est à ce niveau que Restoin (2004) place la citoyenneté quand il évoque le fait qu'elle s'acquiert petit à petit par des apprentissages aussi nombreux que divers lui permettant de prendre la mesure de ses responsabilités de citoyen. Le jeune citoyen n'est pas encore en mesure d'exercer pleinement sa citoyenneté, mais il commence déjà à la construire et à en faire de brèves expériences. En apprenant à exercer ses droits et ses devoirs l'enfant se fait sa place au sein du groupe.

Pour Le Gal (2002), ces deux niveaux sont à prendre en considération et se complètent. En effet, il est nécessaire d'admettre que les individus mineurs sont d'ores et déjà des citoyens et de leur accorder la liberté, l'autonomie et les responsabilités qui sont liées à cet état. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront pratiquer leur citoyenneté et devenir des citoyens capables de vivre au sein d'une société démocratique.

Si l'on considère l'enfant comme un citoyen en formation, il devient nécessaire d'intégrer le rôle de la société dans laquelle il vit dans la définition de la citoyenneté. En effet, l'ensemble de la collectivité doit former des conditions propices à l'apprentissage de cet état. Selon Restoin (2004), cela implique de « protéger les enfants et les adolescents – sans pour cela les infantiliser – et de favoriser la conquête et la pratique de leur autonomie sociale en leur permettant d'investir leurs acquisitions et de mettre leurs capacités au service de la collectivité » (p.71). Il est question de permettre au jeune citoyen de se sentir reconnu, écouté et investi d'un pouvoir sur son environnement et son devenir, et ce non seulement dans sa communauté mais dans toute situation, et de lui donner des responsabilités. L'enfant en tant que futur citoyen, doit pouvoir dès son plus jeune âge exercer une part, même minime, de sa citoyenneté et être placé dans des conditions favorables pour se développer personnellement au sein de la collectivité et faire la promotion de ses valeurs et de ses idées.

Comme le pense Galichet (1998), on ne peut pas ignorer que les enfants, bien qu'ils ne soient pas encore indépendants et autonomes, vivent dans la même société et sont sujets aux mêmes influences que les adultes. Ils doivent se conformer aux mêmes règles, partagent des expériences identiques et sont soumis à des questionnements similaires. Certes, ils ne sont pas directement touchés par certains problèmes dits d'adultes, mais ces derniers les concernent puisqu'ils influencent également leur quotidien. Le monde des enfants n'est pas imperméable à celui des adultes, et l'enfant, pour devenir un citoyen responsable, doit apprendre à l'appréhender. Il ne s'agit donc pas de le maintenir à l'écart des difficultés rencontrées dans la vie courante mais de l'autoriser à s'y confronter et de lui donner les moyens de les dépasser. Pour Cifali (1994), c'est en croyant aux capacités des enfants qu'on les rend capables de faire face à l'adversité. Il est du rôle des adultes de les rendre capables d'exercer leur droit de s'exprimer et d'être entendus en leur apprenant à réfléchir par eux-mêmes, à avoir leurs propres avis, et à les évoquer et les confronter avec leurs pairs.

4.3 L'exercice de la citoyenneté et la formation du citoyen

Il est donc important de mettre l'enfant en situation de devenir un citoyen et d'apprendre à se conduire comme tel. Il doit se rendre compte qu'il est un individu au sein d'un groupe et qu'il a un rôle à y jouer. Pour Raveaud (2008) il est nécessaire qu'il apprenne à se décentrer, à prendre de la distance avec l'individu qu'il est pour penser aux intérêts du groupe et participer à son bien-être.

Selon Meirieu (1998), former le citoyen, c'est former à la capacité à vivre ensemble. La façon de vivre ensemble évoquée est faite de régulations systématiques pour permettre la vie du groupe et préserver ses intérêts. Les enfants doivent apprendre à effectuer et accepter ces régulations. L'éducation à la citoyenneté peut se faire à tout moment de la vie, par l'éducation informelle prodiguée par les parents, les pairs, ou tout autre adulte rencontré, mais dans notre société, l'école a la mission formelle d'y participer. Elle se fait par l'intermédiaire de matières spécialement créées pour l'occasion. Par exemple, Raveaud (2006) explique qu'en Angleterre, la formation du citoyen est faite dans le cadre de cours d'« éducation personnelle et sociale, à la santé et à la citoyenneté » (p.167) qui vise trois axes principaux :

- La responsabilité morale et sociale : les élèves apprennent à avoir confiance en eux, et à se comporter de façon socialement et moralement responsable en société envers les personnes détenant l'autorité et envers leurs camarades ;
- La participation à la vie de la communauté locale : les élèves apprennent à participer à la vie de leur quartier et de leur communauté par exemple en s'engageant dans des activités bénévoles ;
- La connaissance des institutions politiques et le développement des attitudes permettant leur bon fonctionnement.

Pour Meirieu (1998), l'apprentissage se fait par des activités proposées par les enseignants qui permettent une mise en situation et une réflexion de la part des élèves. L'enfant doit faire de nombreuses expériences et être capable de les analyser pour en dégager des règles de vie collective.

L'éducation à la citoyenneté doit donc participer au développement de l'enfant ou du jeune de façon à lui fournir valeurs et possibilités de réflexion pour exercer pleinement sa citoyenneté. Les élèves doivent apprendre à discerner le bien du mal mais aussi ce qui est attendu ou non de la collectivité pour en devenir un membre reconnu. Au sein de ces cours d'éducation civique, les élèves font l'expérience et réfléchissent à la pratique de la vie en collectivité. Le Gal (2002) insiste sur le fait qu'il est du devoir de toute personne participant à l'éducation à la citoyenneté d'un enfant de lui permettre d'exercer sa liberté d'expression et de participation et de lui fournir des lieux au sein desquels il pourra mettre en œuvre des pratiques citoyennes. Ce sont ces conditions qui mettront l'enfant en position de s'ouvrir aux autres et de s'unir à eux, de participer à des réunions collectives, de défendre ses opinions et de faire des choix, de s'engager dans des projets de groupe et d'assumer des responsabilités au bénéfice commun.

Selon Raveaud (2006) la citoyenneté d'un individu ne peut s'exercer que si les domaines public et privé de sa vie sont distinctement dissociés. En effet, l'enfant, le jeune, ou encore l'adulte s'engagent dans la vie de leur cité et font usage de leurs droits et de leurs devoirs en pensant davantage au fait qu'ils sont une partie d'un tout plutôt qu'à ce qu'ils sont personnellement. Pour Restoin (2004) c'est d'ailleurs en étant mêlés à la vie collective, en étant les acteurs de projets menés dans l'intérêt du groupe et non pas dans leur intérêt propre que les enfants pourront apprendre à se mettre à distance d'eux-mêmes pour participer au tout en tant que citoyen. Ces expériences collectives doivent leur faire comprendre :

- Que les lois et les codes sont nécessaires au bon fonctionnement de la vie en société et pour le bien-être du groupe mais également pour assurer le respect de la liberté de chacun ;
- Que les lois et les institutions sont mises en place dans l'intérêt du groupe et qu'elles ne restent valides que si elles sont en adéquation avec celui-ci. Ils doivent donc être capables de mesurer leur utilité et leur validité dans la société dans laquelle ils vivent et de les respecter si elles sont appropriées ou de proposer de les modifier si elles sont inadaptées ;
- Que le fait d'exercer sa citoyenneté nécessite un va-et-vient constant entre ses intérêts personnels et ceux du groupe. Le citoyen doit faire valoir ses droits mais également répondre à ses devoirs ; il doit protéger sa liberté et son autonomie et à la fois prendre garde à respecter celles des autres, et il doit mettre en avant ses qualités mais aussi permettre aux autres de développer les leurs.

Ces expériences et les réflexions qu'elles sont censées induire ont pour objectif d'amener l'enfant à exercer sa citoyenneté en considérant l'autre et le groupe, et la relation qu'il entretient avec eux, non comme un frein à sa liberté propre mais comme une condition à son expression et à sa mise en œuvre. Les règles, les rites, les lois, les institutions, les droits et les devoirs sont le fruit d'entreprises collectives et seule la volonté collective peut permettre au citoyen d'en faire des affirmations et des garanties de la liberté de chacun et de l'ensemble. La solidarité et l'entraide du groupe permettent des réalisations qui ne seraient pas possibles sans les compétences cumulées des différents individus le composant. Selon Restoin (2004), c'est en encourageant les élèves à participer à des projets collectifs et à partager avec d'autres des objectifs communs que la pratique de la solidarité pourra être entraînée. La solidarité est entendue ici comme la volonté collective de l'intérêt général mais également comme la mutualisation des ressources, les plus compétents fournissant et apprenant au reste du groupe les aptitudes nécessaires. En effet, pour Epin (2004), la vie au sein d'un groupe et le fait d'être considéré comme un citoyen par ses membres nécessitent de tout individu qu'il s'implique dans la vie collective et qu'il partage des projets avec eux. C'est en participant, en se montrant utile socialement que chacun peut mettre en valeur et faire valoir ses ressources et ses compétences. Un citoyen ne se contente pas de commenter ou de juger les agissements des autres, mais il agit lui-même quotidiennement pour faire avancer les choses. Les capacités et la volonté de participer au bien commun mises en avant lors des engagements pris au bénéfice de la collectivité donnent envie à chacun de reconnaître autrui comme un citoyen et de le respecter.

Pour devenir un citoyen à part entière donc, il faut avoir eu de multiples occasions d'exercer sa citoyenneté à différentes étapes de sa vie personnelle. Les enfants et les adolescents, citoyens en formation, peuvent, à leur niveau faire des expériences d'actions citoyennes dans tous les milieux qu'ils fréquentent. Certes, l'école est « missionnée » pour assurer l'éducation civique des jeunes, mais toutes les expériences de vie de groupe, famille ou activités extrascolaires, sont l'occasion d'observations et de réflexions, et donc d'apprentissages. Restoin (2004) va même plus loin en affirmant que le domaine extrascolaire, « moins contraint et moins réduit que le champ scolaire [...] peut offrir aux enfants et aux adolescents des occasions multiples et diverses de construire leur citoyenneté par des pratiques réelles » (p.35). Tous les citoyens accomplis doivent donc aider ceux qui sont encore en devenir à se construire en jalonnant leur chemin. Selon l'auteur, la reconnaissance du statut de citoyen aux mineurs et la prise en considération du rôle qu'ils peuvent jouer dans la société sont indispensables pour favoriser leur insertion sociale et donc leur participation à la vie de la société. En effet, il est nécessaire de prendre note du fait que les deux notions sont étroitement liées. La participation à la vie collective que requiert l'exercice de la citoyenneté ne peut se faire sans une insertion sociale acquise, et

réciroquement une insertion sociale optimale implique la possibilité de faire pleinement usage de son état de citoyen.

4.4 Synthèse

Dans le cadre de ma recherche, je retiendrai particulièrement plusieurs points. Pour commencer, le citoyen est donc un sujet de droits et de devoirs. Il dispose de droits civiques, politiques et socio-économiques que l'Etat, incarné entre autres par les services publics, doit lui donner la possibilité d'exercer. En contrepartie, il a le devoir de respecter la loi, prendre part à la vie collective, agir et prendre des responsabilités au nom du bien commun et de l'intérêt général. Ainsi la communauté et le citoyen sont engagés l'un vis-à-vis de l'autre et tous les individus doivent trouver un équilibre entre leurs intérêts propres et ceux du groupe. Ensuite, toute personne est en mesure d'exercer au moins une part de citoyenneté dans le domaine de la participation sociale. Pour celles que Le Gal (2002) appelle des citoyennes passives, et principalement pour les mineurs qui nous intéressent présentement, c'est par cette composante, à la portée de toutes, qu'elles pourront être amenées, à la majorité, à devenir des citoyennes actives capables de vivre au sein d'une société démocratique. En effet, il est nécessaire de permettre aux jeunes citoyens de réaliser des expériences au cours desquelles ils pourront prendre la mesure du rôle qu'ils ont à jouer dans le collectif afin de les rendre conscients du fait qu'ils constituent une partie d'un tout. Ils doivent donc apprendre à se décentrer d'eux-mêmes et à réfléchir et agir comme tel. Les expériences en question doivent s'appuyer sur la vie collective. D'une part pour qu'ils puissent comprendre l'utilité des règles de vie communes, les lois et les codes, et la possibilité de les modifier lorsqu'elles sont caduques. D'autre part pour favoriser les regroupements solidaires et la mutualisation des ressources au bénéfice de l'intérêt général. Enfin, la participation sociale rendue accessible à l'ensemble des citoyens et donc aux mineurs est une des clés de leur insertion sociale puisqu'elle leur permet de jouer un rôle dans la vie de la société, de créer des liens sociaux et d'obtenir une reconnaissance vis-à-vis d'autrui.

5. Les projets existants

L'idée du projet de Passeport citoyen s'est construite autour de l'observation de différents projets préexistants. Si la municipalité de la ville de Saint-Julien-en-Genevois a souhaité en développer un nouveau, c'est que ceux mis en place et expérimentés dans d'autres régions, voire même au niveau national, ne correspondaient pas précisément à ses attentes et à ses objectifs. Cependant, la prise de connaissance de différents projets existants m'a permis d'une part de développer une réflexion autour de ce qui était nécessaire à la ville, d'autre part de trouver une sérieuse source d'inspiration concernant des aspects précis du projet. J'évoquerai dans un premier temps le Passeport du bénévole et le Passeport de l'engagement, qui présentent un intérêt particulier en ce qui concerne les consignations des actions de l'individu et la façon de les décrire. Le principe des associations nommées Systèmes ou Services d'Echange Local (S.E.L) m'a éclairée sur la manière de formaliser les échanges au sein de la communauté.

5.1 Le Passeport du bénévole

Il s'adresse aux personnes qui donnent de leur temps bénévolement pour participer à des actions citoyennes. Il est le fruit d'une réflexion menée par quatre Conseils départementaux de Franche-Comté (France) à l'occasion du Centenaire de la loi 1901, loi régissant l'activité d'une grande majorité des associations en France. Son but est de fournir à toutes les personnes qui mènent des actions bénévoles au profit de leur communauté un outil leur permettant de mettre en lumière leur parcours afin de le faire valoir, tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle. Les objectifs liés à l'utilisation du Passeport du bénévole sont les suivants (*Passeport du bénévole*, s.d.) :

- Valoriser son expérience bénévole pour en garder une trace.
- Faire état des services rendus auprès d'une association, d'une collectivité, d'un établissement scolaire ou universitaire ou de toute autre organisation.
- Obtenir une reconnaissance sociale (justification d'un engagement, distinction honorifique).
- Obtenir une reconnaissance des compétences dans le cadre d'une recherche d'emploi.
- Contribuer à l'élaboration d'un dossier de validation des acquis de l'expérience.

Le Passeport n'est pas exclusivement consacré aux activités associatives et peut être utilisé pour toutes les activités effectuées gracieusement au service d'une structure, par exemple une collectivité, un établissement scolaire, une institution, ou une entreprise.

Il se présente sous la forme d'un petit livret cartonné. À l'issue d'une mission, quand il change de fonction ou quand il change de structure, le bénévole peut le compléter. Il décrit la structure à l'intérieur de laquelle il est intervenu, et la mission qu'il a accomplie : sa fonction, les périodes auxquelles il a travaillé, le volume horaire effectué et les actions réalisées. Par exemple, si une personne a été la secrétaire d'une association d'événementiel, elle détaillera les objectifs de l'association et le rôle qu'elle y a joué : rédaction de courriers ou encore archivage. Il est également suggéré au titulaire du Passeport du bénévole de réfléchir avec les responsables de la structure aux compétences mises en œuvre au cours de la mission dans laquelle il s'est engagé ; elles pourront être validées par le représentant de l'organisation en question. Pour aider les individus, une liste de compétences est proposée à la fin du livret.

Liste des compétences proposées dans le Passeport du bénévole

- Capacités à travailler en équipe.
- Aptitudes à établir des relations interpersonnelles.
- Aptitudes à s'exprimer en public.
- Aptitudes à l'analyse critique.
- Aptitudes comptables.
- Capacités à gérer un budget.
- Aptitudes à la créativité.
- Aptitudes à la résolution de problèmes.
- Aptitudes à la prise de décision.
- Aptitudes à la planification.
- Capacités organisationnelles.
- Aptitudes à la conduite et à l'animation de groupes.
- Aptitudes à l'encadrement et au tutorat.
- Aptitudes pédagogiques.
- Aptitudes à la communication.
- Aptitudes à l'expression écrite.
- Aptitudes à l'utilisation de l'outil informatique.

Pour chaque activité, le détenteur peut également marquer dans un tableau les formations qu'il a pu suivre et les diplômes ou distinctions qu'il a pu obtenir. L'ensemble des informations à consigner pour une activité est regroupé dans un « Cahier », sous partie du Passeport. Le bénévole complète un cahier par action menée. Le nombre de cahiers dans le Passeport est fixe.

Le projet de Passeport du bénévole n'a pas fait l'objet d'évaluation quantitative et qualitative officielle, il est donc difficile de savoir le nombre précis de personnes qui le détiennent et qui l'utilisent, la façon dont elles s'en servent concrètement et les retombées qu'il a pu avoir en termes de validation d'acquis de l'expérience ou de formation professionnelle. De manière à avoir une petite idée de la façon dont le projet a été suivi et vécu, j'ai pris contact avec la conseillère jeunesse de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté, qui faisait partie de la commission qui l'a élaboré. La quasi-totalité des livrets imprimés a été distribuée et aucun nouveau tirage n'est prévu. Le nombre d'utilisateurs du Passeport du bénévole et les effets de l'outil ne sont pas connus officiellement ; cependant, après quelques années d'utilisation dans la pratique, quelques points nécessitant réflexion sont mis en évidence (A. Camuset, communication personnelle, 21 novembre 2008). Tout d'abord, la forme du passeport, un livret cartonné, est trop figée pour une utilisation optimale de l'outil. En effet, au cours de son parcours, le bénévole sera susceptible de récolter des attestations, recommandations ou autres certifications de compétences, des documents qu'il serait pertinent d'insérer dans son passeport pour les mettre également en valeur. La possibilité de faire des ajouts permettant d'éclairer et de valoriser davantage son parcours n'est pas donnée par le Passeport du bénévole, la description de l'engagement de l'individu est donc limitée. Le passeport est personnel, on pourrait en attendre de pouvoir le personnaliser à souhait, pourtant son format ne le permet pas, de nombreuses informations risquent ainsi d'être passées sous silence. D'autre part, le livret proposé est relativement court, il contient peu de pages, ce qui rend la formalisation d'un engagement long assez périlleuse. Malgré ces quelques remarques, il semble que le Passeport du bénévole a eu un impact positif. Il a permis de valoriser une réflexion menée avec des jeunes sur l'engagement bénévole. C'est un outil intéressant à utiliser par des adultes dans le cadre de l'accompagnement de jeunes.

5.2 Le passeport de l'engagement

Le passeport de l'engagement est une initiative du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la Santé et des Solidarités et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en France. Comme nous allons le constater dans la suite de cet exposé, ce projet présente de nombreuses similitudes avec le Passeport du bénévole, il a en fait été réalisé suite à une réflexion menée autour de ce dernier (A. Camuset, communication personnelle, 21 novembre 2008). Il a pour vocation de « poser un cadre national » dans « la prise en compte de l'apport des activités sociales du jeune dans son parcours éducatif » (*Passeport de l'engagement*, s.d.).

Le livret est utilisable de 11 à 30 ans par toute personne désireuse de faire valoir ses engagements. Le but est de consigner dans un livret toutes les actions volontaires menées par un individu afin d'obtenir une reconnaissance unique pour tous les jeunes et les adolescents. En plus des actions marquées par le détenteur du Passeport, des certificats et attestations de participation peuvent y être consignées. C'est en quelque sorte un « curriculum vitae » des initiatives et engagements pris par chacun, une façon de reconnaître « officiellement » les apports des actions sociales volontaires réalisées par chaque individu et de les utiliser pour

mettre en avant des compétences. Au final, ce livret pourra être présenté dans le cadre d'un entretien d'embauche, ou mieux encore, pour obtenir une validation des acquis de l'expérience.

Les objectifs du Passeport de l'engagement sont (*Passeport de l'engagement*, s.d.):

- Valoriser son expérience bénévole, pour en garder une trace ;
- Faire état de services rendus auprès d'une association, d'une collectivité, voire de son quartier ou de son établissement scolaire ;
- Obtenir une reconnaissance sociale : c'est une distinction honorifique, une marque de son intérêt pour la collectivité ;
- Obtenir, dans le cadre par exemple de la recherche d'un emploi, une reconnaissance d'aptitudes ou de compétences acquises à l'occasion d'activités sociales ;
- Contribuer à l'élaboration d'un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le Passeport de l'engagement contient en première page une fiche d'identité de son détenteur avec son nom, son prénom, son âge, son établissement scolaire ou sa profession, et ses passions et loisirs. Il propose ensuite un certain nombre d'exemples d'activités dans lesquelles s'engager en distinguant trois lieux : au sein de son établissement scolaire, dans sa ville ou son quartier et dans son entreprise. En plus de fiches descriptives des différents engagements pris, comme dans le Passeport du bénévole, le Passeport de l'engagement propose de les recenser tous dans deux tableaux sous forme de bilan. Un premier tableau concerne le bilan d'activités de 11 à 18 ans, il contient différents exemples de ce que le jeune a pu faire. Il peut indiquer, par exemple, « J'ai animé des activités » ou « J'ai été représentant d'un groupe ou d'une classe » (*Passeport de l'engagement*, s.d., p.5). Le deuxième tableau concerne les différents thèmes du parcours d'engagement du détenteur du Passeport, de l'âge de 11 ans à l'âge de 30 ans ; les thèmes proposés sont par exemple la citoyenneté, la solidarité internationale ou encore la solidarité de proximité. Les deux tableaux offrent la possibilité d'ajouter des items non présents. Les compétences mises en œuvre à différents âges (correspondant aux différentes activités menées) peuvent également être recensées dans un tableau contenant une liste à titre indicatif (quasiment équivalente à celle proposée dans le Passeport du bénévole mais plus détaillée pour être comprise par de jeunes personnes) et dans laquelle on peut ajouter des propositions.

S'il souhaite mettre en lumière des éléments particulièrement positifs des différents engagements pris, le détenteur du Passeport de l'engagement peut également compléter des fiches exposant :

- La ou les formation(s) suivie(s) pour réaliser une action ;
- La ou les distinction(s) obtenue(s) pour une action ;
- Les « retombées médiatiques » : articles de presse, émissions de télévision ou de radio, ou documents de présentation illustrant une des actions menées.

Le Passeport de l'engagement est en téléchargement libre sur Internet. Il contient au total 17 pages, parmi lesquelles chacun peut choisir d'imprimer les parties qui lui sont utiles en fonction de ses besoins, ses attentes et ses activités. En laissant de côté les pages qui ne correspondent pas à sa situation, le détenteur se créera un carnet en adéquation avec son parcours personnel et n'aura pas à présenter un carnet contenant des pages vierges susceptibles de donner une impression d'inachevé à un employeur, par exemple. Ce choix libre participe également de l'autonomie et du libre-arbitre du détenteur.

Ce programme n'a pas fait, lui non plus, l'objet d'une évaluation officielle en termes quantitatif et qualitatif. Il est d'autant plus difficile de connaître le nombre de personnes qui

en font usage qu'il est en téléchargement libre. Selon ses créateurs, c'est un outil plus souple et plus facile à utiliser que le Passeport du bénévole dans la mesure où il est possible d'y ajouter de nombreuses informations, par exemple les attestations et recommandations, ce qui permet d'en faire un livret de suivi personnalisé. Cependant, il semblerait qu'il n'ait été que peu développé et utilisé, entre autres parce qu'il s'ajoutait à un type de dispositif similaire déjà mis en place dans les écoles primaires françaises ; il est donc difficile de se faire une idée des apports qu'il a pu ou aurait pu produire (L. Fléchet, communication personnelle, 21 novembre 2008).

Les Passeports du bénévole et de l'engagement sont composés d'un seul document, qui permet de consigner ses initiatives au service de l'intérêt collectif, d'en faire le suivi et de valider les compétences exercées ou acquises durant son parcours. Ils attestent alors du fait qu'une personne a été capable de prendre des responsabilités au bénéfice des autres. Les enseignements tirés de ses opérations bénévoles seront pris en compte dans son itinéraire éducatif. À l'instar du passeport d'un voyageur, les Passeports du bénévole et de l'engagement illustrent les expériences et les aptitudes qui rendent riche le parcours d'un individu et doivent faciliter le cheminement vers le monde adulte. Seulement, les expériences en question ne peuvent découler que des initiatives de chacun et de leur volonté et leur envie personnelle. Il n'est pas prévu par ces deux projets d'encourager les jeunes à s'engager et à s'impliquer dans la vie de la collectivité en proposant, par exemple, des actions à mener. Ces projets sont donc principalement adressés aux jeunes se trouvant déjà dans une dynamique citoyenne d'engagement et prenant seuls l'initiative de conduire des entreprises à vocation collective. L'objectif est de fournir des outils de valorisation et de reconnaissance officielle de l'expérience bénévole et citoyenne de chacun et non de créer un tremplin vers cette dernière, c'est pourquoi ces deux projets n'ont pu m'inspirer que pour une partie précise de mon projet et pas pour sa totalité.

5.3 Les associations Services ou Systèmes d'Echange Local (S.E.L)

Les S.E.L sont nées aux Etats-Unis et au Canada dans les années 60-70 puis sont arrivées en France en 1995 suite à des réflexions menées par leurs fondateurs sur les différentes catégories d'échanges. Le principe des S.E.L est de mettre en lien des individus afin qu'ils puissent partager et échanger leurs ressources propres. Chacun met à la disposition des autres ce qu'il possède et qu'il est capable d'offrir : des compétences, des savoirs, ou encore des biens. La valeur d'un service est matérialisée par une unité d'échange définie au préalable par les membres de l'association Avec les unités acquises la personne ayant fait profiter quelqu'un de ses services peut à son tour recourir à ceux d'un autre adhérent. Par exemple, Virginie donne des cours d'anglais à Pierre, Pierre répare l'ordinateur de Damien, Damien donne des légumes de son jardin à Cédric et ainsi de suite. Il s'agit de permettre aux individus qui disposent de temps, de compétences ou de produits et qui veulent les partager et profiter de ceux des autres de faire des échanges en utilisant une unité de mesure virtuelle et locale. Cette « monnaie » inventée témoigne des services rendus par une personne à une ou plusieurs autres et lui permet de devenir à son tour bénéficiaire. Le but est d'une part de provoquer une prise de conscience des problèmes locaux et même mondiaux liés à la possession ou non de richesses matérielles et financières, d'autre part d'imaginer une nouvelle économie dénuée d'apports de capitaux permettant à tous les membres d'une collectivité de pratiquer des échanges en utilisant ce qu'ils sont plutôt que ce qu'ils possèdent. Les échanges multiples initiés par ce système permettent de favoriser la rencontre et la création de liens

entre les individus d'un même quartier, ou d'une même ville. (*SEL Mode d'emploi*, 2002). Le fait de pouvoir initier des transactions avec les atouts propres d'un individu et non pas avec ce qu'il possède permet à toute personne, même en situation précaire ou d'exclusion, d'avoir accès à des services et de faire valoir ses ressources.

Les objectifs des S.E.L sont (*SEL Mode d'emploi*, 2002) :

- Faire prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges et valoriser des savoirs et des savoir-faire mal reconnus ;
- Promouvoir des solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de service de voisinage ;
- Organiser des rencontres et des animations afin de faciliter ces échanges, mettre en place, coordonner, surveiller et assurer la réciprocité des échanges selon les règles qui seront définies par le Règlement Intérieur et sa Charte ainsi qu'étudier et mettre éventuellement en oeuvre toute autre initiative.

L'échange pratiqué dans les S.E.L peut faire penser à du troc, système dans lequel deux individus échangent des choses de valeur plus ou moins équivalente sans aucun don financier. Cependant, le principe va bien au-delà de celui-ci, les échanges sont multilatéraux et se pratiquent entre tous les adhérents de l'association, d'où l'utilité de l'unité de mesure. Concrètement, les services ne sont pas forcément toujours échangés entre deux personnes sur le mode « un service donné égal un service rendu ». Un individu qui rend un service à un autre gagne de la monnaie virtuelle (le plus souvent appelée « grain de sel » mais son nom peut varier selon les associations), qu'il pourra utiliser pour bénéficier lui aussi d'un service proposé par un des adhérents. L'adhérent qui rend le service n'est pas forcément celui qui a profité de l'aide. Ce système permet un retour différé, un recours à un service plus ciblé et répondant mieux aux besoins de chacun et enfin l'accès à des services coûteux pour des personnes qui ne pourraient se les offrir d'une autre façon. Les compétences d'un grand nombre de membres d'une même communauté sont ainsi mutualisées dans l'intérêt de tous les participants. Par le biais des S.E.L, les individus peuvent mettre en oeuvre des capacités très diverses et variées dont certaines ne correspondent à aucun standard professionnel mais restent néanmoins utiles à la communauté. La valorisation de ce qui peut être apporté par chacun est donc très importante dans ce système.

Chaque association possède son catalogue des ressources dans lequel les offres et les demandes des adhérents sont répertoriées.

La valeur de chaque service est fixée par l'association, elle peut donc parfois différer d'une association à l'autre, mais elle fait en général référence au temps passé. Par exemple : une minute passée à « travailler » vaut un grain de sel. De façon à pouvoir faire la différence entre les travaux d'un professionnel ou d'un amateur, ou entre un travail facile ou épuisant, certaines associations proposent une fourchette d'unités à attribuer pour une heure de travail, par exemple entre cinquante et soixante unités. A l'intérieur de cette dernière, les protagonistes d'un échange peuvent choisir la « somme » qu'ils estiment adaptée en fonction du plaisir, de la difficulté ou de l'expérience de celui qui rend le service. Cette monnaie virtuelle peut faire penser à une monnaie réelle simplement détournée pour s'affranchir des contraintes financières liées à l'utilisation d'argent mais elle permet en fait une liberté et une marge à tous les utilisateurs pour qui des échanges en euros ou en francs ne sont pas possibles. En effet, un

nouvel arrivant dans une association S.E.L ne dispose d'aucune unité puisqu'il n'a pas encore fourni de biens, de services ou de savoirs aux autres adhérents ; pourtant il pourra tout de même s'offrir les compétences de ces derniers, alors que dans un système ordinaire, la possession d'argent précède inévitablement le service. D'autre part, la capitalisation d'unités a peu de sens dans la mesure où celles-ci ne sont pas convertibles en euros, ne produisent pas d'intérêts et ne sont valables qu'au sein de l'association.

5.4 Synthèse

Comme je l'ai mentionné en début d'exposé, aucun des projets dont j'ai pris connaissance ne correspondait réellement aux aspirations des différents acteurs de ma recherche. J'ai donc pris appui sur les Passeports du bénévole et de l'engagement et les associations S.E.L uniquement pour des aspects précis de mon projet. Les deux premiers m'éclairaient sur la façon de formaliser le parcours des jeunes. Je retiendrai principalement la forme de description des actions menées, la prise en compte des compétences mises en œuvre lors de chaque engagement et la liste non exhaustive proposée. En effet, la possibilité d'une description détaillée me paraît particulièrement pertinente pour mettre en lumière la qualité de l'engagement du jeune. À propos des remarques faites a posteriori, je prendrai note de la nécessité de créer un outil modulable à souhait afin qu'il se fasse le reflet le plus proche de chaque parcours individuel. D'une part, le livret ne doit pas être préformé pour éviter qu'il y reste de multiples pages vides susceptibles d'être interprétées négativement car synonymes d'inactivité. D'autre part, il doit être conçu pour accueillir des informations très diverses renseignant sur les activités du jeune et non seulement celles relatives au projet. Enfin, l'utilisation optimale d'un tel livret nécessite un dispositif capable d'encourager les jeunes à mener des actions bénévoles et solidaires et de créer une dynamique d'engagement. La citoyenneté implique une relation étroite entre l'individu et la collectivité. Mon projet visant à accroître la participation des jeunes dans l'intérêt de cette dernière, l'idée de formaliser un échange sous une forme rappelant celle des associations S.E.L me semble tout à fait pertinente. En effet, le principe des S.E.L est de mettre en lien des individus afin qu'ils puissent partager et échanger leurs ressources propres. Mon projet pourrait également regrouper dans le même but les différents acteurs que sont les jeunes, la municipalité, et les associations. Les apports des jeunes seraient valorisés par des unités leur permettant d'avoir accès à leur tour à des services qu'ils éprouvent des difficultés à s'offrir seuls.

Cette partie théorique m'a permis de me faire une idée claire des différents concepts sous-jacents à la problématique de l'insertion sociale des jeunes citoyens dans le cadre de l'animation socioculturelle. Grâce à ces éléments, j'ai pu relever les points importants à prendre en compte dans la réalisation de ma recherche et plus précisément dans la conception des grilles d'entretiens et d'analyse puis dans l'élaboration du projet.

QUESTIONS DE RECHERCHE ET METHODOLOGIE

1. Questions de recherche

Le service Jeunesse de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois, pour lequel j'ai travaillé à plein temps de septembre 2008 à février 2009, est ouvert à tous les jeunes de la ville. Néanmoins la majorité de ceux qui le fréquentent sont des français d'origine étrangère ou des étrangers résidant en France depuis de nombreuses années, voire depuis leur plus jeune âge. Le plus souvent issus des classes sociales défavorisées, beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés familiales et/ou d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Ayant été au cœur de ces problèmes par ma situation professionnelle, j'ai choisi de centrer mon travail sur la situation de ces jeunes et sur les moyens à mettre en œuvre pour la voir évoluer.

Par ailleurs, la commune pour laquelle j'ai travaillé en tant qu'animatrice socioculturelle étant actuellement administrée par une municipalité socialiste, le moment était idéal pour soulever les questions du rôle du service public dans l'éducation et l'insertion sociale des futurs adultes. En effet, sur les bases de l'Etat Providence, un conseil municipal dit « de gauche » oriente davantage sa politique vers l'action sociale. Il s'agit pour ce dernier de développer pour l'ensemble des citoyens, et particulièrement pour les plus défavorisés, des biens et des services permettant d'assurer ou de rétablir l'égalité et la justice sociale (Ewald, 2001).

L'idée d'un projet de Passeport Citoyen était présente dans l'esprit de deux animateurs du service Jeunesse depuis quelques années et avait donné lieu à la mise en place de quelques activités bénévoles au profit d'associations de la ville ou plus largement de la collectivité. Néanmoins ce projet ne s'est pas développé davantage et est resté à l'état de souhait, faute d'une réflexion sur les objectifs précis à lui assigner, la manière de les atteindre et les enjeux pour les jeunes, la collectivité et la municipalité. Partant de cette idée de base, j'ai donc décidé de profiter de cette situation favorable pour développer un projet visant à insérer les citoyens mineurs dans le tissu associatif et institutionnel local et à valoriser leurs comportements positifs, c'est-à-dire les comportements d'entraide, de solidarité, de respect, de volontariat, ou encore d'engagement, afin de les accompagner dans leur parcours vers l'âge adulte.

Mon travail de recherche, et plus précisément ma réflexion sur le projet à élaborer, a été réalisé en deux temps. Pour commencer, le cadre et l'idée globale du fonctionnement se sont dessinés relativement à trois points clés :

- Les spécificités de la ville, du service Jeunesse et du tissu associatif et institutionnel local. Il s'agit de prendre en compte la volonté sociale de la municipalité, les particularités de la population fréquentant le service Jeunesse, le nombre important et la place centrale des associations dans la vie quotidienne locale.
- Les objectifs assignés par la municipalité. La mise en place d'un projet visant l'intégration sociale des jeunes doit permettre de donner à la municipalité une place de « créateur de lien », d'interface entre les citoyens mineurs et associations et institutions. La création d'un nouveau réseau rassemblant jeunes, bénévoles et employés municipaux a alors pour but de mutualiser les ressources locales (associations, institutions, municipalité) pour créer un « parcours initiatique vers l'âge adulte » des citoyens mineurs. Enfin, il s'agit de créer un outil

permettant de valoriser les comportements positifs des jeunes citoyens car ceux-ci passent trop souvent inaperçus.

- Les apports théoriques relatifs au lien social, à l'éducation, à la citoyenneté et aux projets préexistants développés dans le chapitre précédent.

Par la suite, afin de répondre au mieux aux objectifs fixés, l'élaboration du projet dans ses moindres détails devra tirer son inspiration de la réalité du terrain et des besoins et attentes de ses futurs acteurs. Il s'agit alors d'interroger des représentants de la municipalité, des animateurs du service Jeunesse, des jeunes et des associations et institutions de la ville sur leurs représentations de la situation et leurs avis sur les thèmes qui m'intéressent. Enfin, l'objectif est de trouver un terrain d'entente entre les besoins et les objectifs de chacun pour concevoir un projet répondant au mieux aux attentes de tous et ayant ainsi les meilleures chances de fonctionner avec l'ensemble des acteurs déterminés.

Ce travail a donc pour objectif de répondre à plusieurs questions concernant l'insertion sociale et la citoyenneté des jeunes et les moyens de les favoriser. La réflexion autour de cette problématique et la conception d'un projet dans ce sens représentent une difficulté pour les animateurs socioculturels du service Jeunesse, j'aimerais donc contribuer par ma recherche à l'élaboration de ce projet qui se trouve encore « dans l'œuf ». Pour atteindre cet objectif, je souhaite pouvoir répondre à différentes questions de recherches au cours des entretiens avec les différents acteurs et de leur analyse.

Tout d'abord des questions générales portant sur l'ensemble du travail et des acteurs impliqués :

- Quelles conceptions se font les différents acteurs de la vie locale de l'insertion sociale et de la citoyenneté des jeunes ? En quoi l'insertion sociale des mineurs et l'exercice de la citoyenneté sont-ils liés ?
- Quels sont les moyens envisageables pour les favoriser qui sont reconnus par tous ?

Ensuite des questions ciblées en fonction des acteurs :

Concernant le service public, incarné par les représentants de la mairie de Saint-Julien-en-Genevois :

- Quel est le rôle du service public dans le développement de l'insertion sociale et de la citoyenneté des jeunes ? De quelle manière peut-il intervenir ?
- Quelle est sa volonté d'action en faveur des jeunes ?

Concernant les jeunes :

- Qu'en est-il de leur situation actuelle en termes d'insertion sociale et d'exercice de leur citoyenneté ? Quelles sont leurs perspectives ?
- Quelles sont leurs besoins et leurs attentes quant à ces perspectives ?

Concernant les associations et institutions :

- Quel rôle peuvent-elles jouer dans le développement de l'insertion sociale et de la citoyenneté des jeunes ? De quelle manière peuvent-elles intervenir ?
- Quels sont leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis des jeunes dans l'accomplissement de leurs missions ?

Concernant les animateurs socioculturels :

- Quels sont les facteurs contextuels du terrain et les aspects pratiques à prendre en compte dans l'élaboration d'un projet visant l'insertion sociale et la citoyenneté des jeunes ?

Il me paraît nécessaire de trouver une réponse à ces questions afin de proposer un projet correspondant à la réalité du terrain et prenant en considération les aspects importants pour chaque groupe d'acteurs. Le projet conçu à l'issue de cette première recherche sera alors

basé sur les résultats des analyses des entretiens et visera à trouver un terrain satisfaisant les attentes et les objectifs de la municipalité, des jeunes, des animateurs socioculturels et des associations et institutions de la ville. C'est en appliquant cette démarche que je pourrai proposer un programme ayant les meilleures chances d'enrichir le lien social au sein de la commune.

2. Méthodologie

Le milieu dans lequel j'ai effectué mon mémoire de Master est également mon lieu de travail. Ma situation était donc particulière puisque j'étais à la fois « chercheuse » et « professionnelle » du terrain. Le fait d'être quotidiennement présente physiquement, d'observer le contexte et ses acteurs en temps réel et à des moments différents tout en étant moi-même partie de ce contexte est un privilège dont il me semblait très pertinent de faire usage (Arborio & Fournier, 1999). Dans le cadre de mon emploi, j'ai été interpellée par certaines problématiques, dont celle de l'insertion sociale des jeunes issus de milieux défavorisés et des moyens à mettre en place pour la favoriser. Le mémoire de Master était pour moi une occasion idéale d'effectuer une recherche sur cette thématique susceptible de modifier la réalité du terrain et de produire certaines connaissances scientifiques. J'ai alors choisi d'effectuer une recherche qualitative s'apparentant plus précisément à une recherche-action puisque j'étais un des agents du changement souhaité (Christen-Gueissaz, 2006 ; Paillé, 1996). Comme je l'ai déjà expliqué, le point de départ de ma recherche est un projet « dans l'œuf » dont seuls les acteurs et certains objectifs étaient définis par le service Jeunesse. Mon but était alors d'élaborer un projet définitif répondant aux attentes et besoins des différents protagonistes. L'élaboration du travail s'est faite en plusieurs étapes.

La première phase, qui pourrait être qualifiée d'exploratoire, a consisté en une prise de conscience de la problématique et une clarification des éléments « imposés » par la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois. Le représentant du service Jeunesse et moi-même avons donc identifié ensemble les groupes sociaux à insérer et les objectifs fixés par la commune pour le projet.

Partant de cette base, j'ai ensuite voulu identifier et comprendre les représentations de différents acteurs concernant la place des jeunes dans la cité et la signification que les acteurs donnent au fonctionnement actuel de la collectivité. Pour y parvenir, j'ai mené des entretiens semi-directifs auprès de plusieurs représentants de chaque groupe.

L'analyse de ces entretiens m'a alors permis de dégager les besoins et objectifs individuels, puis ceux de chaque groupe et enfin les besoins collectifs.

En me basant sur les apports de ces différentes étapes, j'ai enfin élaboré un projet répondant aux attentes de la commune, des jeunes et des associations et institutions.

2.1 Description de l'échantillon

Comme je l'ai précisé plus avant, les acteurs du projet à élaborer avaient été définis par la Mairie avant le début de ma recherche. Il s'agissait de la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois, des animateurs du service Jeunesse, des jeunes et des associations et institutions de la ville. C'est dans cette population de départ que j'ai choisi les personnes à interroger. Ce choix est très important puisqu'il oblige à définir à qui l'on veut parler et pourquoi, mais

également à évaluer les dispositions et les capacités de la personne à réagir à la problématique. Chaque entretien joue un rôle particulier dans la recherche.

Afin de préserver leur anonymat, les noms et/ou prénoms de toutes les personnes interrogées ont été modifiés, ils sont purement fictifs.

La base du projet à élaborer émanant des volontés conjointes de la municipalité et des animateurs du service Jeunesse, j'ai commencé par rencontrer des représentants de ces deux groupes d'acteurs.

Au sein des instances dirigeantes de la ville, mon choix s'est porté sur deux personnes clés de l'administration, Monsieur V. et Monsieur G. :

- Monsieur V. travaille à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois depuis dix ans et a participé à la création et au développement du service Jeunesse. Il me semblait indispensable d'intégrer ses idées à ma recherche. Sa situation lui permet de bénéficier à la fois d'un regard global qui prend en compte aussi bien l'évolution de la politique sociale communale que les réalités du terrain. Notre entrevue s'est faite de manière informelle, entre deux rendez-vous.

- Monsieur G. a récemment pris ses fonctions à la commune. Arrivé depuis peu à la Mairie, il n'avait pas connaissance des précédents projets et actions menés et arrivait avec un regard nouveau sur le fonctionnement des services municipaux.

À eux deux, Monsieur V. et Monsieur G. m'ont semblé bien représenter les envies, les besoins, les attentes et les possibilités de la municipalité étant donné la place centrale du premier et le recul du deuxième.

Concernant les animateurs du service Jeunesse, que j'appelle également opérateurs, j'ai souhaité interroger un responsable de structure et les deux animateurs les plus anciens du service.

- Cyril est animateur socioculturel et responsable d'un des Centre Municipaux d'Animation depuis trois ans. Il travaille avec des populations variées et s'occupe plus particulièrement des adolescents, jeunes adultes et familles. Attaché à la conception de l'éducation populaire, il a créé diverses animations visant le développement personnel et professionnel des jeunes. Il côtoie de nombreux individus en rupture de formation et/ou d'emploi ou qui se marginalisent, ce qui le pousse à s'engager dans différents projets liés à la recherche d'emploi et à l'intégration professionnelle et sociale. De plus, il a été mon responsable lors de plusieurs vacations et tout au long de mon emploi et j'ai pu constater sa connaissance des jeunes et le grand intérêt et la pertinence de ses réflexions sur les différentes approches envisageables. Il m'est apparu comme un interlocuteur incontournable.

- Didier et Philippe sont animateurs socioculturels au service Jeunesse respectivement depuis janvier 2007 et mai 2006. Ils s'occupent principalement de l'accueil et de l'animation des adolescents ; ce sont eux qui sont le plus régulièrement à leur contact. Les deux hommes sont de jeunes adultes qui commencent leur carrière dans l'animation. Tous deux issus d'un des quartiers populaires de la ville, ils ont un contact particulier avec les jeunes issus de milieux défavorisés, qui peuvent parfois se reconnaître en eux. Leur regard sur les problématiques liées à la jeunesse est donc empreint à la fois d'une connaissance précise des réalités du terrain et d'une réflexion et d'un recul liés à leur expérience professionnelle. Ce sont ces raisons qui m'ont conduite à leur demander de prendre part à ma recherche.

Après avoir mené les entretiens avec des personnes représentant les commanditaires du projet, je me suis tournée vers les jeunes issus de milieux défavorisés, acteurs principaux de mon travail. Le choix de mes interlocuteurs a été particulièrement difficile pour plusieurs raisons. D'une part, tous les jeunes ne sont pas disposés à se faire interroger sur leur situation

et leurs attentes. D'autre part, tous ne sont pas en mesure de mettre des mots sur ce qu'ils vivent et ce qu'ils pensent. Enfin, pour élaborer un projet qui puisse correspondre au besoin des jeunes (adolescents et jeunes adultes) dans leur globalité, l'idéal aurait été d'interroger un large nombre d'individus ; cela n'étant pas possible, je devais choisir des jeunes représentatifs de la population-cible. J'ai finalement porté mon choix sur quatre jeunes d'âge varié et se trouvant dans des situations différentes. Tous sont issus de milieux défavorisés et fréquentent de manière régulière ou occasionnelle le service Jeunesse.

- Alexandre a 22 ans, il est français d'origine algérienne. Il vit à Saint-Julien-en-Genevois depuis sa petite enfance. Sans formation professionnelle, il vient tout juste de terminer un long contrat d'intérim en tant qu'aide-géomètre. Il est maintenant sans emploi. Depuis son plus jeune âge, il participe aux activités proposées par le service Jeunesse. À l'aide d'un animateur, il a pris part à la création d'une association regroupant plusieurs jeunes de son quartier et dont le but est de proposer des animations. C'est un garçon avec qui j'ai souvent eu l'occasion d'avoir des discussions sur la situation des jeunes issus de milieux défavorisés ou de l'immigration et sur leurs relations avec la collectivité et la société. Ces problématiques le touchent et le font réfléchir, c'est pourquoi il m'a semblé important de l'intégrer à ma recherche.

- Corentin a 19 ans, il est français. Il a toujours vécu à Saint-Julien-en-Genevois. Il a obtenu son baccalauréat (équivalent maturité en Suisse) en juin 2008 et n'a pas commencé d'études supérieures. Depuis la rentrée 2008, il est sans emploi. Il fréquente le service Jeunesse depuis peu lors des foyers, temps d'accueil libres. À plusieurs reprises, j'ai discuté avec lui de son parcours et de sa situation. Sa réflexion pertinente m'a semblée intéressante à prendre en compte.

- Romain a 17 ans, il est français d'origine algérienne. Il habite à Saint-Julien-en-Genevois depuis sa naissance. Il est actuellement au lycée en 1^{ère} (équivalent à la deuxième année de collège en Suisse). Depuis son plus jeune âge, il fréquente très régulièrement le service Jeunesse. Il participe aux activités collectives mais également à des projets. Particulièrement depuis qu'il est adolescent, il est très actif dans ce qui est proposé. Il a notamment pris part aux quelques actions bénévoles menées dans l'idée du Passeport Citoyen. Il fait lui aussi partie de l'association de quartier dont j'ai parlé dans la présentation d'Alexandre. Depuis un an, il a commencé à travailler en tant qu'animateur pendant les vacances, son regard de jeune évolue alors avec ce qu'il vit en tant que « professionnel ».

- Kevin a 15 ans. Originaire du Kosovo, il est arrivé en France il y a une dizaine d'années. Il est actuellement en 4^{ème} au collège (équivalent à la 8^{ème} au cycle en Suisse). Il participe à toutes les activités proposées et se montre très volontaire pour tous les projets mis en place par le service Jeunesse. Il a fait partie des quelques jeunes qui ont mené les premières actions bénévoles et est très intéressé par le principe.

Pour terminer, je suis allée à la rencontre de personnes représentant les associations et institutions de la commune. La ville comptant un nombre très important de regroupements associatifs, le choix était difficile. De manière à avoir un point de vue d'ensemble plutôt que des avis peut-être isolés, je me suis tournée vers deux personnes se trouvant au centre de plusieurs associations et institutions.

- Claire est une personne-clé de l'animation culturelle de Saint-Julien-en-Genevois. Elle est active à titre personnel dans plusieurs regroupements associatifs. Par sa place centrale, elle est au fait des besoins et des attentes de nombreux bénévoles de la commune et s'en fait souvent le porte-parole auprès de la municipalité et des habitants de la ville. Dans le cadre de son activité, elle a souvent collaboré avec le service Jeunesse pour mettre en place des partenariats entre les associations et les jeunes lors des manifestations associatives. Le but est soit de faire participer les jeunes en tant que spectateurs, soit d'obtenir de l'aide de leur part dans l'organisation de l'événement. Par sa position privilégiée au cœur des associations culturelles

de la ville et par les liens qu'elle entretient avec le service Jeunesse, la réflexion de Claire m'a semblée digne d'intérêt.

- Mélanie est une travailleuse sociale très active et présente sur le canton de Saint-Julien-en-Genevois. Dans son emploi, elle est plus particulièrement en charge de tout ce qui concerne les actions collectives. Elle a donc également un positionnement central entre les différentes institutions sociales et scolaires, les associations et les individus. Pour ces raisons, j'ai souhaité qu'elle représente les institutions dans le cadre de ma recherche.

2.2 Les entretiens de recherche

L'objet principal de recherche des études menées en sciences humaines et sociales est l'être humain. Leur but est en général d'expliquer certains de ses traits de caractère, comportements ou encore actes. Dans cette optique, l'entretien de recherche est une des techniques de prédilection des chercheurs puisqu'il permet de laisser les hommes eux-mêmes se faire les porte-parole de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils font (Guibert & Jumel, 1997). Selon Langlois (2001), bien que cet outil apparaisse comme un « allant de soi » dans le choix des méthodologies, il n'en reste pas moins que son utilisation est particulièrement difficile si l'on veut être sûr d'obtenir des données sensées et fiables.

Pour commencer, il a fallu choisir le type d'entretien. La méthode directive aurait trop restreint les possibilités d'élargir ma problématique en fonction des intérêts des individus interrogés. La non-directivité, elle, ne m'aurait pas assuré que les personnes interrogées répondent aux questions précises que je me posais. J'ai donc choisi d'opter pour une méthode semi-directive me permettant de concilier les apports des deux techniques évoquées précédemment. J'ai alors élaboré un guide d'entretien constitué de questions directes pour chacun des groupes d'acteurs interrogés (annexe 1). Les questions directes portent sur un sujet précis tout en laissant à l'interlocuteur le loisir de développer son point de vue ou de faire une digression. Elles permettent de cadrer le discours sur le sujet qui nous intéresse présentement tout en laissant une certaine liberté de parole à la personne interrogée (Carnel, 2001).

Dans un souci de comparaison, un certain nombre de questions identiques pour les quatre groupes d'individus ont été formulées. Il s'agissait pour chacun de connaître leur conception de la citoyenneté et de l'insertion sociale des jeunes. Des questions propres à chaque groupe ou à certains des groupes ont ensuite été ajoutées en fonction du rôle des acteurs et des informations qu'ils étaient susceptibles d'apporter. Pour les représentants de la commune, les questions étaient orientées sur leurs attentes vis-à-vis du projet à élaborer. Les opérateurs ont dû davantage réfléchir aux facteurs contextuels et à la manière de mettre en place un tel projet en tenant compte de ces derniers. J'ai voulu plus particulièrement savoir si les jeunes se sentent intégrés et la façon dont ils expliquent ce sentiment, et connaître leurs attentes vis-à-vis du service public. Enfin, les questions spécifiques aux représentantes des associations et institutions portaient sur le rôle du milieu associatif dans l'insertion sociale des jeunes de la commune.

L'ordre des questions était défini sur les guides d'entretiens mais n'était pas immuable. Il a pu fluctuer si la personne interviewée abordait spontanément dans une de ses réponses l'un des sujets à discuter, ou tout simplement selon sa préférence et son aisance à parler d'un thème plutôt que d'un autre. L'utilisation de guides m'a permis d'analyser les entretiens selon des critères communs tout en prenant en compte la spontanéité et les spécificités de la situation des acteurs de chaque groupe.

Tous les entretiens ont été retranscrits intégralement et « tels quels », c'est-à-dire en notifiant par exemple les hésitations ou les redites de mes interlocuteurs, ceci afin d'éviter une décontextualisation des propos au moment du traitement des données. L'ensemble des transcriptions et des enregistrements a été conservé de manière à pouvoir garantir la transmission fidèle des dires des personnes interrogées.

2.3 La grille d'analyse

Tout entretien est d'une richesse sans fond et d'une complexité infinie, dont il est strictement impensable de pouvoir rendre compte totalement. Quelle que soit la technique, l'analyse de contenu est une réduction et une interprétation du contenu et non une restitution de son intégralité ou de sa vérité cachée. (Kaufman, 1996, p.18)

Après avoir mené tous les entretiens prévus, je disposais de onze discours individuels, desquels il fallait que j'extraie un discours unique répondant à mes questions de recherche. Le travail est délicat puisqu'il demande de réunir de multiples réponses individuelles en un tout porteur de sens sans dénaturer les propos de chacun (Ghiglione & Matalon, 1998). La totalité des données récoltées a été structurée afin de dégager les éléments susceptibles de m'ouvrir des pistes de réflexion et d'action.

Pour commencer, j'ai donc identifié les mots-clés qui apparaissaient le plus souvent dans la totalité des entretiens mais également dans le cadre théorique élaboré au début de ma recherche. L'ensemble des mots repérés a ensuite été séparé en cinq thèmes, auxquels correspondent plusieurs concepts sous-jacents :

- La conception du citoyen et de la citoyenneté ;
- La conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux ;
- Le rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes ;
- Le rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes ;
- Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires.

Mon interprétation des différents points de vue recueillis est appuyée par la création de la grille d'analyse ci-après qui est utilisée pour la lecture approfondie de tous les entretiens (Assaba, 2001). Chacun des discours a alors été analysé à l'aide de cette grille. Onze grilles (annexe 2) et résumés individuels ont ainsi été élaborés. Ensuite, je me suis attachée à regrouper les points communs et les divergences au sein des différents groupes d'acteurs. Pour finir, j'ai réalisé une synthèse par thème des propos individuels et par groupes, soit en les généralisant, soit en prenant en compte les opinions dissemblables à mettre en accord dans le projet à élaborer.

Grille élaborée pour l'analyse des entretiens

THEMES	CONCEPTS	MOTS CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Démocratie - Devoirs - Droits - Voter - Impôts - Loi - Règles - Respect - Responsabilité - Etat
	Appartenance à un pays / une ville	Citoyen - Cité - Habitant - Membre - Groupe - Population - Appartenir - Communauté - Ville - Pays - Identité - Conscience
	Participation à la vie de la société	Impliquer - Participer - Aider - Concerner - Respecter - S'investir - Acteur - Action - Vie active - Collectivité - Public - Association - Solidarité - Service - Vivre ensemble - Bien commun - Régulation
	Citoyenneté des personnes mineures	Mineur - Préparation - Formation - Apprentissage - Devenir - Expérience - Acquisition - Autonomie
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Insertion - Mixité - Lien - Relations - Interactions - Affiliations - Mettre à l'écart - Stigmatiser - Exclusion - Rupture - Racisme - Victime - Valeurs - Autres - Stéréotype- Ghetto - Inégalités
	Pôles d'intégration	Travail - Profession - Famille - État - Société - Système - École - Loisirs- Communauté - Association
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	École - Études - Diplôme - Expérience - Compétences - Savoir - Rôle - Statut - Utilité - Égal - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Outil - Mettre à disposition - Financement - Possibilité - Permettre - Avantage - Égalité - Réduction - Occuper - Divertir
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes par tous	Orientation - Guide - Aider - Accompagner - Écoute - Découverte - Ouverture - Autonomie - Connaître - Eveil - Sensibiliser - Développer - Transmission - Education - Capacités - Pédagogie - Échafaudage - Façonnage
	Positionnement des jeunes au sein de la collectivité	Placer - Visibilité - Montrer - Mettre au courant - Valoriser
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'engagement auprès de la collectivité	Bénévole - Aider - Engagement - Contribution
	Espace de mixité sociale et de rencontre	Association - Réseau - Rencontre - Échange - Contact - Adulte
	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Intérêt - Besoin - Plaisir - Savoir-faire - Aptitudes - Ressource - Pouvoir

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Jeune - Besoin - Confiance - Aider - Valoriser - Image - Financer - Capacités - Choix
	Besoins / Attentes et missions des partenaires et de la municipalité	Médiateurs - Image - Prévention
	Sources de motivation des jeunes	Motivation - Grands - Petits - Fédérer - Rassembler - Intérêt - Engagement - Volonté - Plaisir - Fierté - Carotte (terme souvent employé pour décrire la récompense promise) - Objectif - Altruisme
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Mettre au courant - Retour - Récompense - Projet - Concrétisation - Réalisation - Construction

RECHERCHE

1. Résultats obtenus pour chacun des groupes interrogés

La première étape de l'analyse des entretiens de recherche que j'ai menés a consisté à regrouper et éventuellement à confronter les avis des répondants d'un même groupe concernant les cinq thèmes révélés dans la grille d'analyse. En effet, les représentations des divers acteurs pourront être différentes selon la situation dans laquelle ils se trouvent ; il me semble donc intéressant de procéder à une analyse groupe par groupe avant de faire l'analyse de tous les entretiens. Les différences remarquées entre les groupes pourront être prises en compte et étudiées. Dans chacune des parties suivantes, je m'attacherai donc à faire la synthèse des thèmes principaux émergeant dans les discours de chaque groupe d'acteurs.

1.1 Les jeunes

- **Conception de la citoyenneté**

C'est par sa composante juridique que trois des jeunes définissent essentiellement la citoyenneté. En effet, selon eux, le citoyen est une personne qui a des droits et des devoirs, et qui doit respecter les lois du pays dans lequel elle réside. Le droit de vote semble pour eux être emblématique de la figure du citoyen, ils y font tous trois référence. On peut imaginer que cela s'explique par le fait que ce droit marque pour les individus l'obtention d'un nouveau pouvoir et leur prise en considération dans la démocratie participative et donc dans la société. Ils ont ainsi un nouveau rôle à leur portée. À l'aspect juridique, Alexandre ajoute la composante économique, c'est-à-dire le fait que tout citoyen a la responsabilité de participer à la production de son pays, par son travail et par les impôts qu'il verse à l'Etat. Lui-même se sent citoyen parce qu'il est inséré dans la vie active et amène des contributions sociales à son pays. Selon lui, la notion de citoyenneté fait référence à l'appartenance à un pays et non pas simplement à une ville. Tant qu'on ne participe pas à la vie économique du pays où l'on réside, on ne peut pas être consciemment citoyen.

Ces premières composantes excluent les personnes mineures de la définition du citoyen, cependant, Romain, qui a lui-même évoqué la composante juridique, estime que le fait d'habiter un pays donné et d'avoir accès aux mêmes services publics que tous les autres habitants permet aux personnes mineures de se considérer comme des citoyens partiels. D'ailleurs, il ne dispose pas encore du droit de vote et se considère déjà comme un citoyen. Corentin partage cet avis, mais ne se sent pas pour autant citoyen, car selon lui, bien que nécessaire, le sentiment d'appartenance n'est pas suffisant pour se percevoir comme tel. En effet, la citoyenneté et son exercice relèvent de choix conscients effectués par une personne. Cela demande d'elle que, en plus de son attachement, elle s'intéresse à la vie de sa cité. Bien qu'appartenant à une cité, Corentin n'a pas le sentiment de faire partie de la ville. Selon lui, pour faire partie du tout, il est nécessaire de se mêler aux autres habitants et de se sentir concerné par les mêmes sujets que ces derniers ; il ne se considère donc pas citoyen. Les citoyens sont des personnes qui portent un certain intérêt à ce qu'il se passe dans leur ville et à la population. Dès leur plus jeune âge, ils participent à la vie de la collectivité, par exemple à des activités proposées par le service public ou à des rassemblements d'habitants. Cet intérêt

et cette participation dépendent d'un choix que chacun fait selon son envie et sa volonté de contribuer à la vie collective. Pour Corentin, Alexandre et Kevin, le fait d'être un citoyen n'est pas un acquis mais plutôt un but qu'un individu cherche à atteindre ou non. Corentin ne se sent pas citoyen et ne manifeste pas le désir de le devenir. Il faudrait pour cela qu'il aille au contact des autres, mais dans la mesure où il a une vie agréable sans se préoccuper de sa citoyenneté, ce n'est pas un besoin pour lui. Alexandre, lui, se considère comme un citoyen mais conçoit très bien l'idée que certains individus ne se sentent pas concernés par la vie collective et donc ne cherchent pas à exercer leur citoyenneté. Pour Kevin, c'est clairement une finalité à atteindre. Cette notion de choix et d'objectifs est particulièrement importante à prendre compte puisqu'elle sera déterminante dans la volonté des jeunes à s'investir dans le projet. Ceux pour lesquels la citoyenneté n'est pas un but en soi seront plus difficiles à impliquer ou tout au moins il faudra envisager de les impliquer différemment. En effet, l'atteinte de l'état de citoyen apparaît davantage comme un objectif politique que comme un objectif social, propre aux jeunes ; il est, par ailleurs, assez vaste. Il est donc nécessaire de développer une nuance entre l'objectif des commanditaires du projet : permettre à des jeunes d'exercer leur citoyenneté, et celui qui pourra être proposé au public. Par exemple, on pourra toujours atteindre l'objectif de citoyenneté en présentant aux jeunes un programme leur permettant de se mêler davantage à la vie collective et d'accompagner leur développement personnel.

Kevin, lui, n'évoque ni la composante juridique, ni la composante économique pour décrire le citoyen mais plutôt la composante sociale. Selon lui, c'est une personne qui vit dans une communauté et qui se comporte de manière à ce que le vivre ensemble reste possible. Il respecte l'espace de vie commun, les autres membres du groupe et les règles de fonctionnement de la vie en collectivité. Ce respect est nécessaire pour qu'un individu soit considéré comme un citoyen par toutes les personnes qui partagent sa vie sociale.

La différence dans la conception de la citoyenneté qu'ont nos quatre jeunes entraîne une vision également différente de la place accordée aux mineurs. Pour Corentin et Kevin, l'état de citoyen étant plutôt relatif à l'intérêt et au respect pour le vivre ensemble, il est accessible à n'importe quel âge indépendamment de l'obtention de droits réservés aux majeurs. A l'inverse, pour Alexandre, les mineurs ne peuvent être consciemment citoyens dans la mesure où ils ne contribuent pas à la production du pays, cependant ils sont des citoyens en devenir qui doivent se préparer à assumer ce rôle économique. Au cours de leur enfance et de leur adolescence, les mineurs accumulent des expériences qui les mettent en situation de prendre progressivement des responsabilités et d'apprendre à les assumer ; ceci leur permet de devenir des êtres autonomes et donc des adultes aptes à participer à la vie économique du pays. La position de Romain se situe entre ces deux avis. Il admet que les personnes mineures, n'ayant pas encore obtenu tous les droits et les devoirs que la loi leur réserve, ne sont que partiellement des citoyens, cependant il estime qu'elles peuvent à leur manière exercer leur citoyenneté. En effet, selon lui, toute personne peut apporter une contribution à la vie de la communauté. Il ne s'agit pas d'un apport économique mais plutôt de donner de sa personne, de son temps et de ses capacités au service de la collectivité. Par exemple, on peut apporter de l'aide à la commune ou aux différentes associations dans des actions solidaires visant le bien commun, ou encore, quotidiennement, respecter l'espace de vie commun, en ramassant les déchets dans la rue. Les personnes mineures apprennent à devenir des citoyens dans leur quotidien, au sein de leur famille, de leur école ou de leurs activités extrascolaires. Dans tous les cas, que ce soit comme citoyen, citoyen partiel ou citoyen en devenir, les quatre jeunes s'accordent sur le fait que les personnes mineures peuvent faire preuve de citoyenneté, à leur manière, il est donc nécessaire de les placer dans des conditions leur permettant de le faire.

- **Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux**

Si les quatre jeunes ne se sentent pas intégrés de la même façon, tous s'accordent sur le fait que la situation d'intégration ne comporte pas de réels avantages par rapport à la situation d'exclusion, ce qui est plutôt étonnant.

Pour Romain, qui se sent intégré dans la vie de la ville, le sentiment que l'on peut avoir d'être intégré ou non vient en partie des autres, du regard qu'ils portent sur nous et de leur tolérance à notre égard. C'est le groupe qui a la possibilité de nous mettre à l'écart s'il ne nous considère pas comme un de ses semblables. Il s'agit alors d'être perçu par ce dernier de la même façon qu'un autre habitant de la ville, comme un de leurs égaux, et de recevoir les mêmes égards que tous. Cela semble simplement normal pour lui.

Alexandre lui aussi se sent intégré au sens où il a le sentiment de faire partie d'un groupe, celui des habitants de Saint-Julien-en-Genevois et où il participe à la vie de celui-ci. Cependant, cet état ne revêt pas beaucoup d'importance pour lui, il n'y trouve pas d'intérêt particulier et ne perçoit pas sa situation différemment, en dehors des aspects matériels, de celle d'une personne en situation d'exclusion, par exemple un sans domicile fixe.

Corentin, lui, ne se sent pas intégré car il ne s'intéresse pas à ce qu'il se passe dans la ville. Il établit une nette différence entre le fait de vivre à Saint-Julien-en-Genevois et celui d'y mener sa vie sociale. Pour être inséré, il faut, selon lui, aller vers les autres, créer des relations avec eux et s'investir au sein de la collectivité. Si un individu n'a pas ces envies, il ne pourra pas s'intégrer et être intégré, mais cela est dépendant de sa propre volonté. C'est le choix qu'a fait Corentin et il se contente de cette situation car il n'en ressent pas les désavantages.

Kevin ne l'évoque pas clairement, mais il semble se dégager de ses propos qu'il s'estime intégré au sein de la ville.

Aucun des quatre jeunes n'a le sentiment de pouvoir être un acteur à part entière de la vie de la cité, c'est-à-dire de faire valoir ses opinions et d'agir pour adapter la société à celle qu'ils voudraient, à titre individuel. Pourtant, pour Corentin, une façon de s'intégrer est de s'intéresser à la vie du groupe pour identifier ses besoins et essayer, à son niveau, de faire avancer les choses dans l'intérêt de tous, et non pas pour son simple intérêt personnel. En effet être inséré socialement c'est bien avoir une place et pouvoir jouer un rôle dans la société. Le lien social se fonde d'ailleurs sur la complémentarité entre les individus et le fait que chacun a un rôle particulier à jouer dans le groupe. Il y a ici un paradoxe surprenant ; bien que trois des quatre jeunes estiment qu'ils sont intégrés au sein de la collectivité, aucun ne pense être en mesure d'y jouer un rôle d'acteur. Cela pourrait expliquer le fait que, bien que certains se sentent intégrés, ils ne perçoivent pas les avantages de l'intégration par rapport à l'exclusion puisqu'ils n'en bénéficient pas. Romain et Kevin n'expliquent pas cette incapacité à se positionner comme acteurs de la vie de la ville, mais ils n'évoquent tout simplement pas le fait de pouvoir l'être. Il semble que pour eux les possibilités de se faire entendre et de mettre en œuvre des actions découlent inévitablement du poids que donne un groupe. Romain, Corentin et Alexandre pensent que c'est la création ou l'appartenance à une association qui peut le leur permettre. Pour Kevin, c'est le recours aux animateurs socioculturels de la commune. Alexandre, lui, explique clairement cette impossibilité à faire valoir ses opinions dans le groupe par le racisme dont lui et les autres jeunes sont les victimes. Il pense que les autres habitants de la ville ont de lourds stéréotypes sur eux, qu'ils les prennent « pour des fous », ce qui provoque chez eux une peur vis-à-vis d'eux et le refus de la rencontre. Selon lui, les jeunes qui ont pu commettre des incivilités dans leur parcours sont mis à l'écart par les autres. Ces derniers refusent de les reconnaître comme leurs égaux et de les prendre en considération, car leurs comportements passés peuvent leur laisser penser qu'il n'était pas possible de les prendre au sérieux, et qu'ils ne méritaient pas de l'être. Corentin estime au contraire que ce ne sont pas les autres qui lui poseraient des difficultés pour jouer un rôle au

sein de sa communauté mais que cela viendrait plutôt de lui. D'une part, il n'en a pas l'envie, et d'autre part il pense qu'il ne serait pas capable d'avoir une influence sur le déroulement des événements et sur les personnes. Il n'a pas confiance en sa capacité à convaincre ses concitoyens du bien-fondé de ses idées et à évaluer si ses besoins sont personnels ou collectifs. Il pourrait en fait émettre des propositions qui n'intéressent pas du tout les autres et donc ne pas trouver d'écho au sein du groupe.

Il est important de relever les explications données par chacun des jeunes. En effet, on remarque deux positions distinctes dans la représentation que se font les garçons de leur situation, celle de responsable et celle de victime. Pour Corentin, c'est son propre comportement qui est la cause de sa situation puisqu'il fait référence à sa volonté et à ses compétences ; s'il le souhaite, il peut agir pour la modifier. Pour Kevin et Romain, l'explication est moins nette, il s'agit de problèmes à la fois internes et externes puisqu'ils sont dépendants d'eux mais également de l'intérêt de la collectivité pour un jeune seul. Ils peuvent malgré tout essayer de les solutionner à l'aide d'un regroupement associatif ou du service public par exemple. Alexandre explique clairement sa situation par le racisme et le refus des autres de l'accepter comme un des leurs, des causes indépendantes de sa volonté. En fonction des raisons attribuées, la marge d'action - et donc la motivation - de chacun est plus ou moins restreinte voire inexistante. Ces différences individuelles sont importantes à prendre en compte afin d'adapter l'approche pédagogique des jeunes. En effet, si ceux qui s'estiment responsables seront sûrement volontaires pour s'engager dans le projet, il sera nécessaire de faire changer d'idée ceux qui se pensent victimes et les convaincre de l'intérêt de s'investir.

Tous les garçons partagent l'avis que le fait d'être issus d'un milieu défavorisé ne restreint pas les perspectives et l'intégration professionnelle auxquelles ils peuvent prétendre. Bien qu'ils ne soient pas toujours égaux aux autres, tous peuvent et doivent tenter leur chance et essayer d'arriver le plus loin possible. Ils pensent également que le cursus scolaire et l'insertion professionnelle d'une personne n'ont pas d'influence sur la perception que les autres peuvent avoir d'elle. Cependant, au fil de l'entretien, Romain, Corentin et Alexandre concèdent que la conception qui est la leur correspond davantage à un idéal qu'à une réalité. Pour Alexandre, le racisme dont il fait l'objet peut, si ce n'est le bloquer, le freiner dans son insertion professionnelle ; pour pallier cela il compte sur son expérience et les compétences acquises. Corentin explique que l'insertion professionnelle influe sur l'insertion sociale des individus et que les personnes bien insérées professionnellement peuvent s'intégrer avec plus de facilité. Le statut qu'elles ont acquis par leur profession leur assure d'être plus écoutées et plus suivies que les autres. Le but pour lui est donc d'avoir la meilleure insertion professionnelle possible. Malgré tout, il persiste à penser que, même s'il n'arrive pas à s'intégrer professionnellement, chacun peut finalement parvenir à jouer un rôle dans le groupe s'il lui montre de l'intérêt.

Les trois plus âgés des garçons, Romain, Alexandre et Corentin reconnaissent aux regroupements associatifs des qualités pour favoriser l'insertion sociale d'une personne. En effet, la vie associative est l'occasion de créer du lien avec d'autres habitants et de dépasser plus facilement les barrières des envies individuelles pour construire des envies collectives. Les contributions bénévoles à la vie de la collectivité, à titre personnel ou dans le cadre d'une association, sont des occasions de se rendre utile dans un domaine d'intérêt propre à chaque individu. Elles permettent également de développer et montrer des savoir-faire dans un contexte autre que scolaire ou professionnel. Cela donne aux individus qui auront fait preuve de leurs compétences une chance de modifier le regard que les autres portent sur eux. Concernant le travail, les garçons sont plutôt divisés. Deux d'entre eux pensent que c'est un facteur important de l'insertion sociale dans la mesure où il permet d'avoir un certain statut et donc de renvoyer aux autres une impression de réussite. Ils soulignent cependant que la

facilité d'intégration qu'il offre ne peut être que temporaire, au moment où la personne entre en contact avec le groupe. Ce n'est pas son statut professionnel qui fait d'elle celle qu'elle est, et à terme ce statut ne suffira plus pour lui permettre de jouer un rôle si elle ne montre pas ses qualités propres et son intérêt pour le groupe. Kevin ajoute tout de même à cela que le travail permettant à chaque individu d'assurer son indépendance financière rend chacun plus sûr pour son avenir, et donc davantage disponible et en mesure de participer à la vie de la société et d'apporter son aide aux personnes qui en ont besoin. De son côté, Alexandre pense que l'intégration professionnelle n'a pas d'importance. Il estime que c'est sa vie familiale qu'il faut réussir, c'est elle qui lui permettra de se sentir inséré, quelle que soit sa situation de travail.

Romain et Kevin estiment que l'Etat peut être un facteur favorisant pour l'intégration sociale. D'une part, les services publics, accessibles à tous, permettent aux jeunes issus de milieux défavorisés de participer à des activités communes à l'ensemble de la population. Ce sont des occasions de se joindre à la vie de la ville et de faire des rencontres autres que celles de son quartier. D'autre part, ils permettent de pallier des carences liées à la situation défavorable du milieu familial et de réduire les écarts avec les autres jeunes, par exemple dans le domaine scolaire, grâce à l'accès à des personnes ressources.

- **Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Les jeunes voient en premier lieu dans le service Jeunesse une structure qui leur permet d'occuper leur temps libre par des activités variées qu'ils n'ont pas l'habitude ou la possibilité d'exercer. Ce dernier pallie le manque de moyens financiers et logistiques auquel ils se confrontent souvent, par exemple concernant le coût d'une sortie. De cette façon, ils peuvent avoir accès aux mêmes loisirs que tous les autres enfants de la ville et découvrir de nouvelles manières de vivre, en dehors de leur quartier. Pour Romain, cette ouverture est vraiment importante afin d'éviter que les jeunes défavorisés soient obligés de rester à l'écart, livrés à eux-mêmes, et donc susceptibles de commettre des incivilités.

Kevin et Alexandre ajoutent à cela que d'une certaine manière le service public permet de restaurer en partie l'égalité des chances, au niveau scolaire au moins, en permettant aux jeunes qui ne disposent pas, chez eux, de conditions propices pour favoriser le travail scolaire, de bénéficier d'un lieu et d'un accompagnement.

Le service public doit progressivement amener les jeunes à s'insérer dans la société d'un point de vue social comme d'un point de vue professionnel. Il doit participer à l'éducation des jeunes en leur permettant de trouver des conditions favorables qui pourront les guider dans leur développement personnel au sein de la collectivité. Il s'agit de les aider à se trouver une place en leur montrant des façons de se rendre utiles et en leur indiquant les comportements admis et valorisés par la société. Il est de son rôle de leur donner la possibilité de faire les expériences qui pourront leur permettre de devenir des citoyens autonomes. Le service public doit fournir aux jeunes des occasions d'accomplir des tâches socialement utiles, d'ordinaire réservées aux adultes, et les accompagner dans leurs réalisations jusqu'à ce qu'ils soient capables de les mener à bien seuls. Dans ces situations, ils pourront exploiter et faire valoir leurs compétences, prendre progressivement des responsabilités et apprendre à les assumer et ainsi appréhender certains des rôles adultes. Le service public doit aussi les encourager à aller au contact du reste de la population et provoquer des rencontres et des échanges avec des publics différents de manière à ce que chacun s'ouvre aux autres et prenne la mesure de la personne qu'il est parmi eux et de ce qu'il a à leur apporter.

Le service public doit également jouer le rôle d'interface entre les jeunes, et même toutes les personnes qui estiment ne pas pouvoir jouer un rôle d'actrices, et la collectivité. En effet, il peut se faire l'interlocuteur des besoins et des idées des premiers et essayer avec eux de trouver les moyens de les satisfaire par eux-mêmes avec les apports de la collectivité. Il peut alors accompagner les jeunes dans leur quête d'autonomie et de reconnaissance et leur montrer comment ils peuvent les acquérir. Par exemple, par la création d'une association pour gagner en visibilité et en intelligibilité et ainsi leur permettre de réaliser des projets en fonction de leurs besoins et de leurs envies. L'interface - des animateurs socioculturels - permet aux jeunes de se sentir écoutés, de trouver des conseils et des moyens pour mettre en avant leurs valeurs et leurs idées et donc de prendre la mesure du pouvoir qu'ils peuvent avoir sur leur environnement et son devenir.

Pour Kevin, il doit également être un vecteur d'informations et faire en sorte que les autorités et la population soient mises au courant des actions des jeunes. Cela permettra de valoriser leurs comportements et de faire prendre conscience de leur dynamisme à la collectivité.

- **Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Comme je l'ai déjà évoqué dans les facteurs d'intégration reconnus par les jeunes, Alexandre, Romain et Corentin voient dans le milieu associatif diverses possibilités pour leur insertion sociale et leur participation à la vie de leur ville. Kevin ne l'évoque pas, probablement parce qu'il est beaucoup plus jeune que les trois autres et n'a pas encore fait d'expérience lui permettant de mesurer son rôle.

L'engagement bénévole est tout d'abord une façon d'exercer sa citoyenneté, de montrer de l'intérêt à la collectivité et de créer des contacts avec les autres habitants, par exemple en créant une association répondant à un besoin ou en aidant une association déjà active dans le service à la population. Cette façon d'apporter sa contribution à la cohésion sociale peut aider un individu à mieux s'intégrer et même à pallier une mauvaise insertion professionnelle.

La création d'une association permet de mettre en lumière un besoin ou une envie particulière de plusieurs personnes et ainsi de regrouper les habitants volontaires pour essayer de satisfaire ce besoin ou cette envie par un engagement bénévole. Le fait d'être un groupe au statut d'association donne alors beaucoup plus de poids aux idées et aux actions des individus ; d'une part elles sont plus visibles, d'autre part elles trouvent davantage d'interlocuteurs, tels que les communes, par exemple. Il permet à des personnes qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre individuellement de gagner en pouvoir d'expression. La mutualisation des volontés et des savoir-faire permet de modifier plus aisément les choses selon ses envies. Particulièrement pour Corentin et Alexandre, la dynamique de groupe est importante pour les motiver ; seuls et en l'absence de personnes pour les encourager à suivre leurs idées, ils ne chercheront pas à avoir une influence sur la vie de leur ville, même s'ils estiment que le besoin s'en fait sentir.

- **Le projet et les besoins des jeunes**

Kevin et Alexandre estiment que les habitants ont parfois une image négative des jeunes issus des quartiers défavorisés. Le projet devrait donc leur fournir des occasions de mettre à profit et en lumière leur motivation et leurs savoir-faire dans des actions collectives

visant l'intérêt général. En effet, Kevin pense ne pas avoir dans son quotidien des possibilités d'exercer sa citoyenneté, alors qu'il est important de le faire dès son jeune âge. Il attend donc du projet qu'il lui en fournisse et qu'il lui permette de faire preuve de sa bonne volonté et de mettre en œuvre ses capacités et ses savoir-faire au service des autres. Ainsi, ces derniers pourraient éventuellement changer leur regard sur lui.

Les expériences faites dans le cadre du projet devraient également permettre de créer de nouvelles compétences et d'en faire valoir l'acquisition dans son parcours. En effet, Alexandre estime que ce petit plus pourrait éventuellement permettre aux jeunes de contrebalancer le poids de leurs origines et de faire la différence au moment d'une embauche, par exemple.

Romain estime, de son côté, que le projet pourrait formaliser un échange entre la collectivité et les jeunes. Ces derniers apportent leur aide à la communauté en menant des actions bénévoles et solidaires, et la commune, elle, pourrait à son tour être sollicitée pour apporter aux jeunes une aide, financière principalement, pour réaliser des projets qu'ils auraient des difficultés à concrétiser seuls. C'est en quelque sorte un échange de bons procédés, les jeunes s'investissent au profit de la collectivité et celle-ci les aide à concrétiser les projets qui leur tiennent à cœur et qui leur permettront de devenir plus autonomes, par exemple le permis de conduire. Cet exemple n'est pas une idée spontanée de Romain. L'idée d'un projet Passeport Citoyen étant présente depuis déjà quelques années dans l'esprit de plusieurs animateurs du service Jeunesse, certains jeunes ont déjà eu l'occasion d'en entendre parler et de discuter de ce qui pourrait y être proposé, en l'occurrence, une aide pour le permis de conduire.

Dans un domaine qui les intéresse, tous les jeunes se disent prêts à s'investir bénévolement en n'attendant aucun retour. Kevin et Corentin estiment même normal d'apporter leur aide à la collectivité quand ils ont l'occasion de le faire car ils ont souvent pu profiter et profiteront encore des actions solidaires d'autres habitants. Cela est d'autant plus affirmé s'il s'agit d'un engagement dans des activités avec un groupe de copains, qui est aussi pour eux l'occasion de passer un bon moment. Le plaisir, pour eux et pour les autres, et la fierté qu'ils pourront retirer de la réalisation d'une opération sont une source de motivation pour s'investir. Selon Corentin et Alexandre, la promesse d'une récompense peut tout de même servir d'appât pour des jeunes qui ne sont pas prêts au bénévolat. Dans ce cas, il est important qu'à terme, après de nombreuses actions par exemple, il y ait une récompense pour encourager les jeunes et les maintenir dans la dynamique.

Romain, Corentin et Kevin imaginent également que le projet devrait comporter un temps de valorisation officielle des jeunes qui s'y investissent. Pour eux, tous les habitants et les autorités publiques de la ville doivent être mis au courant du travail bénévole qu'ils accomplissent. Pour les jeunes marginalisés, il est particulièrement important de reconnaître l'aide apportée à la collectivité lors d'une manifestation officielle afin de montrer les comportements positifs dont ils sont capables, alors que seuls leurs faux-pas sont en général connus. Ainsi tous les acteurs de la vie de la ville pourront prendre connaissance du fait qu'ils sont dynamiques et compétents. Cependant, pour Romain, il est important que cette valorisation passe en premier lieu par les personnes de qui les jeunes souhaitent obtenir une reconnaissance, par exemple leurs parents ou leurs éducateurs. Le regard des autres habitants de la ville est certes très important et il est positif qu'ils soient mis au courant des actions des jeunes, dont ils ont peut-être une mauvaise image. Néanmoins, si la reconnaissance des personnes proches est acquise, il n'est pas forcément indispensable d'essayer à tout prix

d'obtenir celle de toute la communauté, particulièrement si cette dernière n'est pas prête à modifier sa perception des jeunes.

1.2 Résumés individuels des entretiens avec les jeunes

- **Alexandre**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui vote, qui paye des impôts et participe à la production en travaillant. Cependant, on peut ne pas se sentir concerné par la vie du pays et dans ce cas ne pas se sentir citoyen. Les mineurs sont des citoyens en devenir.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Le sentiment d'intégration n'est pas important, cette situation ne présente pas d'avantages particuliers. Les jeunes issus de milieux défavorisés sont victimes de racisme. La création d'une association permet de développer ou montrer des savoir-faire et de modifier le regard que portent les autres sur ceux-ci.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il offre un accès égal à des loisirs variés pour tous les jeunes en mettant à disposition des moyens logistiques et financiers. Il peut donner aux jeunes des occasions d'être socialement utiles et les accompagner dans leurs réalisations jusqu'à ce qu'ils aient appris à les accomplir seuls. Il doit provoquer des rencontres et des échanges avec des publics différents pour que chacun s'ouvre aux autres.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. La création d'une association permet de répondre aux besoins d'une certaine partie de la communauté. On peut alors être écouté et modifier les choses selon ses intérêts.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Les jeunes ont besoin d'occasions de mettre en lumière leur motivation et leurs compétences. A. est prêt à s'investir sans assurance de récompense dans un domaine qui l'intéresse. La motivation vient du plaisir et de la fierté de la réalisation.

- **Corentin**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui a des droits, comme le droit de vote, et des devoirs, et qui se doit de respecter les lois du pays dans lequel elle réside. Elle s'intéresse à la ville et à la population. C'est un choix que l'on fait selon son envie et sa volonté de participer à la vie collective.

Conception de l'insertion sociale et de ses enjeux. Il y a une différence entre vivre dans une ville et y mener sa vie sociale. Pour être inséré, il faut aller vers les autres, créer des relations et s'investir au sein de la collectivité. L'insertion professionnelle influe sur l'insertion sociale des individus. La vie associative est l'occasion de créer du lien avec d'autres habitants et de dépasser plus facilement les barrières des envies individuelles pour construire des envies collectives.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il permet aux jeunes d'occuper leur temps libre en menant des activités entre copains. Il doit

progressivement les amener à s'insérer dans la société d'un point de vue social, en se mêlant au reste de la population, et professionnel en entrant dans la vie active.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. La vie associative donne l'occasion de créer des contacts avec les autres habitants. Dans le cadre d'une association on a plus d'occasions et d'intelligibilité pour proposer des choses.

Le projet et les besoins des jeunes. C. trouve normal d'apporter son aide à la collectivité parce que d'autres ont déjà fait des choses dont il a pu profiter. Tous les habitants de la ville doivent être au courant du travail bénévole qui est accompli par les jeunes de la ville.

- **Kevin**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Le citoyen vit dans une communauté et doit respecter ses règles de fonctionnement.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Son statut de jeune ne lui permet pas de participer à la vie collective comme un autre habitant. Les services publics permettent de pallier des carences du milieu familial et de réduire les écarts, par exemple dans le domaine scolaire. Le travail, par l'impression de réussite que l'on renvoie et la sérénité que cela apporte, facilite l'insertion sociale.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il permet à tous les jeunes de s'occuper et de se divertir en leur proposant des activités variées. Il doit participer à leur éducation et les guider dans leur insertion dans la vie collective, leur indiquer les comportements admis et valorisés. Il sert également d'interface entre les jeunes et la collectivité. S'ils jouent un rôle dans la vie de la collectivité, cela doit être valorisé et les autorités et la population doivent être mises au courant.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Le projet doit lui fournir des occasions d'exercer sa citoyenneté et de montrer qu'il est de bonne volonté et capable, contrairement à ce que les autres pensent parfois. K. est simplement motivé par l'aide qu'il peut apporter aux autres dans tout type d'actions si celles-ci peuvent également être l'occasion de passer un bon moment avec ses copains. Les autorités publiques doivent être mises au courant des comportements citoyens des jeunes.

- **Romain**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Ce sont les droits et les devoirs octroyés par les lois françaises qui forment le citoyen. Le fait de vivre dans un pays et de faire usage de mêmes services publics que les autres habitants fait des personnes mineures des citoyens partiels. La participation à la vie de sa ville et l'aide à sa communauté sont également des manières de se comporter de façon citoyenne, entre autres pour les mineurs.

Conception de l'insertion sociale et de ses enjeux. Être bien intégré signifie être perçu par les autres habitants de la ville de la même façon qu'un autre, comme leur égal, et d'avoir droit aux mêmes égards que tous. Cela ne présente pas d'autres avantages par rapport à la situation de ségrégation. Les services publics et le milieu associatif sont des facteurs susceptibles de favoriser l'intégration sociale. Les contributions bénévoles à la vie de la

collectivité, à titre personnel ou dans le cadre d'une association, sont des occasions de se rendre utile et de se montrer compétent dans des domaines autres que scolaire et professionnel.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes.

Il met à la disposition de tous les jeunes des outils leur permettant d'occuper leur temps libre et d'avoir des activités qui leur sont difficilement accessibles. De cette façon, les plus défavorisés ne sont pas livrés à eux-mêmes, et donc moins susceptibles de commettre des incivilités. Il doit leur permettre de réaliser des projets en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. L'engagement bénévole est une façon d'exercer sa citoyenneté et de s'intégrer. Le regroupement d'individus autour d'une même cause permet d'être davantage visible et écouté par la collectivité et les autorités publiques. Il permet également de mettre à profit ses compétences.

Le projet et les besoins des jeunes. Il doit apporter aux jeunes une aide pour réaliser des projets qu'ils auraient des difficultés à réaliser seuls. Dans un domaine qui l'intéresse, R. pourrait s'impliquer simplement pour le plaisir et la fierté d'apporter sa contribution. Pour les jeunes marginalisés, il est important de valoriser l'aide apportée à la collectivité lors d'une manifestation officielle mais c'est surtout les personnes qui gravitent autour de lui qui doivent avoir connaissance de ses activités.

1.3 Les représentants de la commune

- **Conception du citoyen et de la citoyenneté**

Bien qu'elles soient les représentantes de l'Etat et de la sphère politique, les deux personnes interrogées ne relèvent pas en premier lieu les composantes juridiques de la citoyenneté. Monsieur G. ne néglige cependant pas cet aspect et évoque le droit de vote, mais il ne manque pas de souligner qu'il serait réducteur de se cantonner à ce dernier puisqu'il exclut un nombre important des membres de la population qui n'en sont pas détenteurs, entre autres les personnes mineures auxquelles je m'intéresse. Pour les deux hommes, ce qui définit de prime abord un citoyen, c'est le fait de faire partie d'un regroupement humain et de contribuer à sa vie, de façon économique, politique, ou encore associative. Toute personne ayant atteint l'âge de raison, qui a conscience d'être un citoyen et de pouvoir apporter quelque chose au groupe peut exercer ses droits et ses devoirs et participer à la vie collective. Cette conscience implique chez le citoyen un sentiment d'appartenance et une démarche de réflexion sur le bien commun.

C'est ce sentiment d'appartenance à un groupe qui fait naître chez le citoyen la volonté de participer à la vie de celui-ci. Monsieur G. et Monsieur V. sont d'accord sur ce point, mais il existe une nuance entre les deux propos concernant le tout auquel le citoyen appartient. En effet, pour Monsieur V., le citoyen est « un acteur de la République », son attachement est lié à son pays de résidence, il est concerné par tout ce qu'il s'y passe et lui apporte sa contribution. Sa participation se joue alors dans tous les rapports qu'il peut établir avec les différents groupes sociaux à qui il aura affaire au cours de sa vie, elle englobe les codes et les valeurs qui permettent le fonctionnement de la société et le vivre ensemble. Pour Monsieur G., l'appartenance et la participation du citoyen peuvent se trouver d'abord au niveau de la

cit  dans laquelle il habite. Cependant, selon lui, il « tend   avoir une place, soit dans un milieu communal, soit dans un milieu national ». Il semble donc qu'il y ait deux niveaux d'appartenance du citoyen, celui d'attachement   sa cit  et celui d'attachement   son pays. On peut supposer que, pour les jeunes citoyens tout au moins, le sentiment d'appartenance et le fait de jouer un r le sur un plan communal sont plus ais s   d velopper, et pourraient servir de paliers pour qu'ils deviennent et se consid rent comme des acteurs de la R publique.

Pour les deux personnes interrog es, les mineurs sont des citoyens   part enti re et peuvent, d s l' ge de raison, commencer   exercer leur citoyennet ,   leur mesure, dans leur quotidien. Monsieur V. met en avant ce qui, dans leur comportement journalier, peut la refl ter : le respect des autres et du mat riel public qui est mis   disposition dans l'int r t g n ral. Monsieur G., lui, appuie plus sur les actions que le jeune citoyen peut mener, dans le milieu associatif entre autres, qui viseraient   r pondre   un besoin collectif et   favoriser le bien- tre de ses concitoyens, plut t que de satisfaire ses int r ts propres. Le citoyen ne se reconna t alors pas simplement dans son comportement et ses valeurs, comme le laisse penser la description de Monsieur V., mais  galement dans ses entreprises. Il se sent concern  et il s'implique dans ce qui est du domaine public. Une fois encore, ces situations ne sont pas oppos es et m me parfaitement compatibles ; la premi re pourrait  tre pens e comme la base de la d finition du citoyen, alors que la seconde correspondrait   la description de l'exercice de la citoyennet .

- **Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux**

Selon les deux hommes, les jeunes issus des quartiers d favoris s de la ville pourraient avoir tendance   se replier sur eux-m mes et sur leur communaut  en vivant s par s du reste de la population. Pour Monsieur V., se sachant stigmatis s par les autres habitants de la commune, les jeunes se mettent volontairement   l' cart et se r fugient dans une attitude de martyrs ; pensant que ce sont les autres qui les rejettent, ils refusent   leur tour de s'int grer et de cr er des relations pour montrer qui ils sont. Pourtant, ce sont les rencontres, les  changes et la mixit  sociale et g n rationnelle qui permettent l'insertion sociale d'une personne. Les services publics doivent alors donner aux jeunes les moyens de se mobiliser, de montrer leurs comp tences et par la suite de s'int grer dans la vie de la ville. Monsieur V. souligne le fait qu'il est particuli rement important que ces services soient r ellement publics, et donc accessibles   tous, les jeunes dits d favoris s mais  galement les autres, de mani re   ne pas cr er une nouvelle forme d'exclusion. En effet, il ne s'agit pas de sortir les jeunes de leur quartier pour les cantonner   une autre structure r serv e « aux pauvres », ce qui les stigmatiserait   nouveau. Ils doivent, au contraire,  tre conduits   participer   des activit s qui ne leur sont pas sp cifiquement d di es, dans lesquelles ils pourront conna tre les diff rentes structures auxquelles ils peuvent avoir acc s, entrer en relation avec des personnes ext rieures   leur communaut , et jouer un r le non plus comme habitant d'un quartier mais comme habitant d'une ville. C'est une fa on pour eux et pour les autres, d'une part de se montrer qu'ils sont  gaux les uns aux autres et, d'autre part, de se reconna tre comme membres   part enti re et citoyens de la ville.

Monsieur G explique que les difficult s d'insertion professionnelle que peuvent rencontrer ces jeunes ont in vitablement une incidence sur leur insertion sociale. En effet, l'acc s   un emploi stable et reconnu ouvre les portes pour avoir des revenus, un logement et une famille qui permettent par la suite de se reconna tre comme un habitant d'une ville et d'avoir un statut social, celui de travailleur, entre autres. Dans notre soci t , il est difficile de vivre et de participer   la vie publique sans un minimum de moyens financiers. Dans ce

contexte, il semble donc que pour favoriser l'insertion sociale, il faut nécessairement favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui se trouvent en situation d'exclusion.

Selon les deux hommes, l'insertion dans un tissu associatif peut permettre aux personnes non intégrées professionnellement de participer à la vie collective et ainsi de se trouver une place et de se créer un statut. Le fait de poser des actions dans un groupe est une occasion pour les jeunes en situation d'exclusion de prendre confiance en eux et de se découvrir des compétences. Cette confiance retrouvée pourra alors leur permettre d'oser aller à la rencontre des autres, et de chercher à se faire valoir sur le plan professionnel.

- **Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Le service public de la commune de Saint-Julien-en-Genevois met à disposition des moyens humains, soit des personnes ressources, qui pourront faire des activités proposées des temps formateurs pour les jeunes. Certaines activités ont proprement une visée éducative, d'autres ont davantage une visée occupationnelle, mais toutes pourront être mises à profit pour former les jeunes citoyens et favoriser leur insertion sociale grâce à la capacité de réflexion et d'animation des agents mis à disposition.

Selon Monsieur V., les parents ont tendance à se désengager de leur mission d'éducation, le service public doit donc contribuer à faire l'éducation citoyenne des jeunes. Les deux hommes partagent l'avis qu'il est de la mission des services municipaux d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'âge adulte et leur insertion sociale. Il ne s'agit pas de leur proposer des « solutions toutes faites » et de les obliger à suivre un chemin tout tracé, mais plutôt de les orienter, d'être à l'écoute de leur volonté et d'essayer avec eux d'ouvrir différentes voies pour les aider à se créer une place dans la société. Le service public pose en fait des balises permettant aux jeunes d'avoir une idée de chemin et de ne pas s'égarer, cela tout en déterminant eux-mêmes leur propre parcours. Selon Monsieur G., les projets d'animation proposés par la ville sont de ces balises ; par exemple dans le cas du Passeport Citoyen, on essaye de montrer aux jeunes comment ils peuvent, par des actions tournées vers les autres, s'ouvrir à la collectivité et exercer leur citoyenneté dans leur ville et non pas simplement dans leur quartier.

Les jeunes pourront d'autant mieux se créer une place dans la société que leurs actions et comportements seront rendus visibles aux yeux de l'ensemble de la population de façon à la rendre attentive au fait qu'ils ont la volonté de s'intégrer et de jouer un rôle dans la vie de leur commune.

- **Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Monsieur V. et Monsieur G. partagent l'avis que le milieu associatif peut largement contribuer à favoriser l'insertion sociale des jeunes citoyens, et notamment l'ouverture vers le domaine professionnel ; cependant les apports qu'ils y voient ne sont pas tout à fait les mêmes.

Selon Monsieur V., le terrain associatif et bénévole est l'occasion pour les jeunes de découvrir et d'exercer leurs savoir-faire et compétences dans des situations correspondant à leurs domaines d'intérêt et exemptes de pression de réussite et de rentabilité. Ces expériences pourront alors leur permettre de prendre confiance en eux et de se sentir plus à même d'aller à

la rencontre des autres, d'être utiles. Un jeune qui aura montré aux autres et qui se sera montré à lui-même qu'il est un de leurs égaux sera encouragé à chercher à s'intégrer professionnellement malgré les obstacles qu'il pourra rencontrer.

Monsieur G., lui, pense que la multitude de rencontres que permet de faire le milieu associatif offre aux jeunes la possibilité de se créer un réseau de connaissances et de contacts qui sont susceptibles de déboucher sur des ouvertures au monde professionnel. Tout au moins, c'est dans les moments d'échanges que de nouvelles pistes peuvent se découvrir et élargir l'éventail des choix à disposition.

- **Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires**

Les jeunes ont besoin d'avoir confiance en eux pour être motivés à s'intégrer socialement et professionnellement. C'est en leur permettant tout au long de leur parcours de jouer un rôle dans la vie de la collectivité et de prendre des engagements moraux vis-à-vis des autres citoyens qu'ils pourront se sentir utiles socialement. D'autre part, pour qu'ils prennent petit à petit conscience de leur rôle dans la société, leur parcours doit faire l'objet d'une valorisation et d'une formalisation officielle.

Pour Monsieur G., l'insertion professionnelle jouant un rôle important dans l'insertion sociale des jeunes, le projet doit également leur permettre de répondre à ce besoin spécifique. Dans cette optique, le projet devra prendre de l'envergure et du poids de façon à ce que les actions du participant puissent être valorisées dans son curriculum vitae. Si le bien-fondé du projet parvient à obtenir une reconnaissance à un niveau plus important que celui de la ville, l'expérience d'un jeune pourra être prise en considération comme un stage ou comme une validation des acquis de l'expérience pouvant compenser le défaut de formation ou de diplôme.

Pour Monsieur V., ce projet doit permettre de réduire la fracture sociale entre les jeunes et les adultes qui se protègent d'eux, en leur donnant des occasions de se rencontrer et de se reconnaître égaux et complémentaires les uns des autres. Selon Monsieur G., cette volonté politique de prévention de l'exclusion des jeunes est un point intéressant à mettre en avant dans la communication de la ville. L'existence d'un projet de fond facilitera également le travail du service Jeunesse en lui offrant un support pour organiser son programme d'activités.

Les associations et institutions de la ville pourront retirer une aide précieuse du projet, et espérer voir leurs rangs grossir. Il est important malgré tout de cibler principalement les associations qui travaillent avec des jeunes mais également, afin de réellement encourager la mixité, établir une liaison avec le troisième âge et les personnes nécessiteuses. Afin que le projet profite davantage aux jeunes, il devra cibler des partenaires qui ont une certaine visibilité, par exemple des associations médiatiques, qui permettront de valoriser davantage leur investissement. Monsieur V., ajoute que si l'on souhaite créer une réelle ouverture pour l'insertion professionnelle, il apparaît nécessaire d'engager des partenaires du monde de l'emploi, tels que le Pôle Emploi ou la Mission Locale.

Concernant la reconnaissance des actions menées par les jeunes, il faudra tenir compte des différents niveaux d'investissement de ceux-ci, principalement entre ceux qui ne seront que suiveurs et participeront aux actions proposées par les autres, et ceux qui seront leaders et prendront des initiatives. La prise d'initiatives est une forme d'engagement forte, qu'il faut davantage valoriser. Il faut également valoriser le respect de l'engagement sur la durée car il

indique que le jeune est investi et pourra continuer après obtention d'une récompense. L'évolution de l'implication pourrait être prise en compte par la création de paliers distinguant les différents comportements allant de la participation à l'engagement dans le projet. Si la distinction de différents niveaux d'investissement dans l'idée de celle proposée par les représentants de la commune me paraît intéressante, il semble qu'il y manque une considération pédagogique, qui devra être prise en compte dans la conception du projet. La prise d'initiatives n'est pas aisée pour tous les jeunes et certains auront peut-être des idées sans oser en faire part aux autres. Cela serait décourageant pour eux s'ils étaient systématiquement moins valorisés que les autres et donc pénalisés pour des raisons sans rapport avec la qualité de leur investissement.

Au terme d'une expérience, il doit y avoir une récompense pour marquer le coup, elle ne doit pas être un but en soi mais plutôt la concrétisation d'une démarche. Il ne s'agit pas ici de ne pas valoriser les jeunes mais d'une part de ne pas faire de la récompense l'unique intérêt de l'action et d'autre part de donner à cette action un sens en cohérence avec les notions de citoyenneté. Monsieur G. imagine que la résultante de l'investissement des jeunes pourrait être de les aider dans le financement d'un projet leur permettant d'acquérir de l'autonomie et de favoriser leur insertion. Le financement devrait cependant rester partiel pour donner plus de valeur à la concrétisation du projet du jeune. D'autre part, pour maintenir la dynamique citoyenne, la ville pourrait également proposer une cérémonie officielle pour honorer les participants devant la population. Pour Monsieur V., pour les jeunes ayant appris et montré leur volonté de jouer leur rôle de citoyen, la municipalité pourrait créer une Assemblée du Passeport Citoyen au sein de laquelle les jeunes pourraient prendre part à la démocratie participative.

1.4 Résumés individuels des entretiens avec les représentants de la commune

- **Monsieur G**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Le citoyen fait partie d'une communauté et d'un état et contribue à leur vie de façon économique, politique ou associative.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Les jeunes issus de milieux défavorisés risquent de s'enfermer dans leur vie de quartier et de s'exclure de la vie sociale. L'insertion professionnelle et dans le milieu associatif participe à l'insertion sociale d'une personne.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il met à disposition des personnes ressources capables de conduire des projets d'animation. Il doit accompagner les jeunes dans leur parcours, les orienter vers les rôles attendus. Il participe à leur insertion sociale en les incitant à s'ouvrir et à sortir du ghetto dans lequel ils peuvent s'enfermer. Le but de ses projets est de sensibiliser les jeunes à leur rôle dans la société et au fait qu'ils doivent contribuer à la vie de celle-ci.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Le réseau associatif permet de faire beaucoup de rencontres, et l'accumulation de connaissances permet d'ouvrir de nouvelles portes et éventuellement de déboucher sur des perspectives professionnelles.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Les jeunes ressentent le besoin de voir leur parcours citoyen balisé par différentes actions et valorisé par la ville, pour les autres et pour eux-mêmes, afin de prendre petit à petit conscience de leur rôle dans la société. Il peut représenter une aide précieuse pour les associations. Le projet devra tenir compte des différents niveaux d'investissement des jeunes. Deux types de retours en lien avec les notions de citoyenneté et d'insertion sont envisagés : une récompense, par exemple le financement partiel d'un projet et une reconnaissance officielle avec le Maire.

- **Monsieur V**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est un acteur de la République. Toute personne ayant atteint l'âge de raison peut être un citoyen, par exemple en respectant les autres et le matériel public.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Les jeunes ont tendance à se réfugier dans une attitude de martyrs, il faut que les autres et eux-mêmes se rendent compte qu'ils sont égaux par exemple en les intégrant à différentes structures extérieures à leur quartier. L'insertion dans le milieu associatif peut permettre aux jeunes de découvrir leurs compétences et de prendre confiance en eux, cela est très favorable pour les encourager à s'intégrer professionnellement.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Toute activité peut être utilisée dans un but éducatif et donc pour contribuer à l'éducation à la citoyenneté. Le service public doit permettre de former des citoyens à part entière pour répondre à leur besoin d'appartenance au groupe, et pour montrer aux habitants de la ville que les jeunes ont la volonté de s'intégrer.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. C'est au sein des associations que les jeunes pourront exercer leur savoir-faire et montrer qu'ils sont eux aussi compétents.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Il faut donner aux jeunes les moyens de prendre confiance en eux afin qu'ils soient motivés à s'intégrer socialement et professionnellement. Le but pour la commune est de réduire la fracture sociale entre les jeunes et les adultes qui se protègent d'eux. Le respect de l'engagement sur la durée doit être particulièrement valorisé parce que cela indique que le jeune pourra continuer après obtention d'une récompense. Cette dernière doit être la concrétisation d'une démarche et pas une carotte.

1.5 Les animateurs socioculturels

- **Conception du citoyen et de la citoyenneté**

Le citoyen est un individu qui est membre à part entière de la ville dans laquelle il vit. Il éprouve un sentiment d'appartenance à sa communauté et le revendique par son implication dans le déroulement de la vie collective. Cette implication peut se trouver principalement au niveau du comportement quotidien : il respecte tout ce qui lui est mis à disposition par la ville, et il s'intéresse à ce qu'il se passe dans la cité, se tient informé et participe en tant que spectateur aux manifestations proposées par la commune et les associations. Il peut également s'impliquer personnellement et donner de sa personne et de son temps pour mener des actions

visant le bien commun. Dans ce cas, c'est quelqu'un qui ira volontiers à la rencontre des autres habitants pour connaître leurs besoins et qui se mettra au service de la population en participant à des actions solidaires visant la cohésion sociale et l'égalité des chances. Son but est de veiller au bien-être de tous les habitants et de faire en sorte que chacun puisse avoir les mêmes possibilités d'y parvenir que les autres.

Seul Cyril ajoute à cette définition la composante juridique de la citoyenneté en appuyant sur les droits et devoirs du citoyen. Selon lui, ce sont ces derniers qui lui octroient le pouvoir d'être un acteur de la vie de sa cité. Il ne s'agit donc pas uniquement des droits acquis par les personnes ayant atteint la majorité mais de ceux accordés à tous les êtres dès leur plus jeune âge, notamment le droit à l'expression.

Les trois hommes interrogés estiment donc que les personnes mineures peuvent d'ores et déjà exercer leur citoyenneté à leur niveau. Celle-ci commence par le fait qu'elles respectent les autres, les codes qui permettent le vivre ensemble et l'espace de vie commun, par exemple en préservant la propreté de leur ville ou en prenant soin du matériel public. Dans toutes les relations qu'ils établissent, dans toutes les interactions qu'ils ont, les mineurs peuvent faire attention à autrui et à ce qu'il vit et essayer, à leur façon, de lui apporter leur soutien. Il s'agit pour eux d'être assez attentifs pour remarquer les difficultés que peuvent rencontrer leurs concitoyens, par exemple voir que leur voisine âgée porte des choses lourdes et lui proposer de l'accompagner pour les porter, et essayer de prendre soin les uns des autres.

- **Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux**

Pour Cyril, les jeunes issus de milieux défavorisés avec lesquels il travaille ne peuvent pas imaginer de perspectives professionnelles ; il se demande même s'ils peuvent avoir l'idée d'être un jour propriétaires d'un logement par exemple. Dans notre société, le travail occupe une place très importante ; c'est en exerçant un métier que les individus acquièrent un statut social et touchent un revenu qui leur permet d'être indépendants. Pourtant ce qu'ils peuvent voir autour d'eux, par exemple leurs parents ou leurs frères et soeurs qui exercent des métiers peu considérés ou sont au chômage malgré une formation professionnelle, ne les encourage pas à penser qu'ils ont des possibilités d'insertion professionnelle et que cette dernière pourrait leur permettre de s'intégrer dans la vie sociale. Pour ces jeunes, les débouchés que leur propose la société sont très restreints et ils admettent comme une fatalité que tous les métiers avec un minimum de responsabilités et présentant de l'intérêt, et faisant l'objet d'une reconnaissance sociale ne sont pas à leur portée. Ce manque de perspectives et cette privation de la manière d'exister en société qu'est le travail ne les motivent pas à se mobiliser et à avoir envie de faire avancer celle-ci. Ils se mettent à l'écart parce qu'ils ne pensent pas pouvoir y trouver leur place. Les trois hommes partagent l'avis que les jeunes issus de milieux défavorisés rencontrent beaucoup de difficultés à s'intégrer professionnellement car, dans notre société, le poids des origines sociales est conséquent. Cette inégalité les met face à de nombreux obstacles, qui les obligent à redoubler d'efforts pour parvenir au même niveau que d'autres, montrer qu'ils sont capables et être reconnus. Ils doivent donc faire preuve de beaucoup de volonté et de motivation s'ils veulent avoir une chance de réussir leur intégration professionnelle, et cela n'est pas toujours évident lorsque l'on perçoit de multiples barrières sur son parcours. Ces jeunes peuvent avoir l'impression que la société ne souhaite pas les prendre en considération et être incités à se replier sur eux-mêmes en refusant toute forme d'intégration autre que professionnelle. Pour Cyril, ils se réfugient alors dans une attitude de marginaux, de rebelles, pour se forger un statut, même si ce dernier n'est pas un statut désiré. C'est une manière de se trouver, malgré tout, une existence sociale. Cependant, Didier demeure optimiste et estime que les jeunes issus de milieux défavorisés ont les mêmes

possibilités d'intégration que les autres, notamment au niveau professionnel. Il y a effectivement des inégalités à la base, entre autres par rapport à ce que leurs familles peuvent leur apporter dans le suivi scolaire, mais leur situation n'est pas un frein. Leur réussite dépend de leur volonté propre. Philippe est d'accord avec lui pour dire que, malgré des difficultés liées à leur intégration professionnelle, les jeunes pourront faire valoir leurs capacités et jouer un rôle dans la vie collective s'ils ne se mettent pas à l'écart des autres.

Bien que les trois hommes perçoivent de manière nuancée l'ampleur des difficultés d'intégration rencontrées par les jeunes issus de milieux défavorisés, ils s'accordent sur le fait que celles-ci sont une conséquence de l'interaction de divers éléments du contexte. Elles peuvent être expliquées par la précarité financière, la fragilité du noyau familial, la situation d'immigré ou encore par le regard que la société porte sur eux mais également par leur volonté personnelle. Les jeunes ont donc une part de responsabilité dans leur insertion sociale et dans l'image que les autres ont d'eux. Il apparaît donc nécessaire de leur en faire prendre conscience afin qu'ils comprennent qu'ils peuvent avoir un certain contrôle sur leur situation et essayer de la faire évoluer comme ils le désirent.

- **Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Dans le but d'essayer de pallier ces difficultés d'insertion des jeunes issus de milieux défavorisés, le service public met à disposition des jeunes différents moyens. Il s'agit d'une part de leur permettre de se divertir et d'avoir un accès aux loisirs identique à celui de tous les autres jeunes de la ville. D'autre part de leur mettre à disposition des outils leur permettant de réaliser des projets personnels et ainsi d'ouvrir pour eux le champ des possibles et de rétablir, autant que faire se peut, l'égalité des chances.

Tous les jeunes doivent disposer d'un accès égal à la culture pour avoir la possibilité de devenir des citoyens à part entière. Le service public doit donc leur permettre d'occuper leur temps de loisirs pour faire des découvertes et s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Il doit les accompagner et les encourager dans des expériences variées, qu'ils ne feraient pas seuls par peur de l'inconnu. Il faut pourtant faire prendre connaissance à ces jeunes de toutes les possibilités qui s'offrent à eux, des tenants et des aboutissants, et les y conduire étape par étape. C'est en leur permettant de réaliser des expériences et de réfléchir sur ces dernières qu'ils pourront être mis en capacité d'effectuer leurs propres choix d'avenir.

Selon Didier, le système scolaire ne donne pas aux jeunes suffisamment d'informations pour qu'ils puissent se faire une idée des différents parcours concernant la formation et l'emploi. Ils restent de ce fait cantonnés à ce qu'ils connaissent, et donc enfermés par l'absence de perspectives. Le service public pourrait essayer de pallier ce manque en leur donnant des occasions de faire des expériences leur permettant de mettre à jour leurs capacités et de découvrir les différentes voies professionnelles possibles. C'est en étant à l'écoute des jeunes, de leurs envies et de leurs questionnements qu'il pourra répondre à leurs attentes en matière d'orientation.

En les guidant dans la construction de leur propre parcours, le service public doit donner aux jeunes la possibilité de se créer un statut social, autre que celui de rebelle marginal, leur permettant d'exister en société et de se sentir reconnus, écoutés et investis d'un pouvoir sur leur environnement et sur son devenir.

- **Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Le milieu associatif est un espace qui donne l'occasion à tout individu de faire des rencontres et d'initier des contacts avec d'autres habitants de la ville. Particulièrement pour les jeunes, c'est un moyen de faire la connaissance de personnes de générations ou d'origines sociales différentes qu'ils ne rencontreraient pas dans un autre contexte. Cependant, il ne faut pas compter sur une magie de la rencontre liée au côté convivial du monde associatif. Pour que des échanges riches puissent se créer entre adultes et jeunes, le contact doit être préparé avec les deux parties, de manière à ce que chacun soit disposé à aller vers l'autre, sans peur et sans réticences. Une première rencontre lors d'un temps convivial peut faciliter les échanges.

D'autre part, selon Philippe et Didier la diversité du domaine associatif pourrait permettre de proposer aux jeunes de vivre des expériences variées correspondant aux intérêts de chacun. Cette variété offre une large possibilité de choix de champ d'action en fonction de ses savoir-faire et de ses envies, et donne l'occasion à chacun de trouver la place et le rôle qui lui conviennent.

- **Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires**

Les jeunes ont besoin de trouver la possibilité de se faire connaître et reconnaître tels qu'ils sont. Pour ce faire, le projet pourrait leur donner l'occasion de s'impliquer dans la vie de la collectivité en menant des actions dans des domaines divers. De cette façon, ils auraient connaissance de multiples façons d'exercer leur citoyenneté et de se mettre au service de la collectivité et ils pourraient faire eux-mêmes le choix de celle par laquelle ils souhaitent participer au bien commun. En effet, pour Cyril, les jeunes issus de milieux défavorisés sont parfois victimes de leur situation et ne sont pas en capacité de faire des choix scolaires, professionnels ou relatifs à leur intégration sociale. Il est donc nécessaire de leur fournir des occasions de sortir de leur quartier et du chemin qu'ils pensent tout tracé pour eux, pour leur donner la possibilité de faire des choix de vie. Dans ce dessein, Didier imagine que l'investissement dont ils feraient preuve au service de la ville pourrait leur permettre d'obtenir en retour de l'aide pour financer des activités utiles dans leur développement, selon leur âge, par exemple des découvertes culturelles ou des formations, comme le permis de conduire.

Les trois hommes, et particulièrement Didier et Philippe imaginent qu'il pourra être difficile d'inciter pour la première fois des jeunes à mener des actions solidaires au profit de la collectivité sans rien avoir à leur promettre en retour. En effet, ils pensent que les plus grands n'ont pas été habitués à rendre des services et à faire attention aux autres, ils sont plus familiers avec un système dans lequel chacun de leurs comportements positifs doit être récompensé. Cette idée pourra alors être un obstacle pour leur implication mais également celle des plus jeunes, qui pourraient se voir découragés par leurs aînés. Cyril, Didier et Philippe ont cependant chacun leur idée de la façon de contourner ce problème. Le premier estime que lors d'une première approche des jeunes il n'est pas grave de les appâter avec une petite récompense à la clé car c'est un moyen de capter leur attention et d'avoir l'occasion de leur parler du fonctionnement du projet. Au moment de leur première action, il faudra alors bien leur expliquer l'intérêt de s'impliquer au service de la collectivité, ce qu'ils ont à apporter aux autres et ce qu'ils peuvent retirer de leur apport en termes de reconnaissance sociale par exemple. L'intérêt qu'ils vont porter à l'action et la fierté et la reconnaissance qu'elle peut leur apporter deviendront alors les éléments motivants. Cependant, il précise que pour arriver à cela, il est nécessaire que l'adulte qui propose les actions ait acquis la confiance des jeunes ; sans cette dernière, ils ne se fieront pas à ses propos et n'accepteront pas de le

suivre pour rien. Philippe adopte la même idée que Cyril mais ajoute que ce travail devra commencer par les plus petits pour avoir davantage de chances d'aboutir. En effet, selon lui, les enfants ne sont pas encore dans cette dynamique dans laquelle tout se fait pour obtenir quelque chose en échange, et il sera donc plus aisé de leur montrer qu'ils peuvent simplement rendre service à la population et en retirer une satisfaction personnelle. Les plus jeunes ainsi impliqués serviront d'exemple pour les grands. À terme, tous doivent prendre conscience de l'intérêt et même de la nécessité de la contribution solidaire à la vie de la collectivité. Didier, lui, pense que l'on peut trouver une source de motivation pour les jeunes dans des actions qu'ils mènent indirectement à leur profit, par exemple des opérations de rénovation ou d'embellissement de leur espace de vie. De cette façon, même s'ils n'ont pas de retour matériel, ils auront la satisfaction de profiter des fruits de leur travail. Sinon, il sera difficile de les faire s'engager sans assurance de récompense. Le choix des actions est important pour engager les jeunes dans un premier temps, il faut qu'elles touchent à leurs domaines d'intérêt.

Didier, Cyril et Philippe estiment que l'accumulation des actions des jeunes au service de la collectivité doit faire l'objet d'un retour pour valoriser le fait qu'ils sont capables de prendre des engagements et de les tenir. Cependant, ils pensent que cette valorisation doit être nuancée en fonction des différents degrés d'investissement qui pourront être rencontrés chez chacun des jeunes. Ils retiennent principalement la prise d'initiatives, qu'ils considèrent comme une démarche personnelle forte et donc à valoriser particulièrement, et les engagements sur le moyen ou long terme. Les animateurs pensent qu'il serait approprié de proposer aux jeunes d'obtenir en retour l'aide de la commune pour réaliser un projet personnel. Selon Cyril, si les jeunes montrent leur volonté de s'investir pour la collectivité, la municipalité devra à son tour leur montrer qu'elle est prête à les prendre en considération et à leur donner la possibilité d'avancer dans leur parcours vers l'âge adulte et la citoyenneté. Il est également important que les services rendus par les jeunes soient valorisés par une reconnaissance institutionnelle de leur apport bénévole et par une manifestation officielle. Cette dernière permettra de mettre en lumière les jeunes actifs vis-à-vis de la population dans l'espoir de modifier la perception qu'elle a d'eux.

1.6 Résumés individuels des entretiens avec les animateurs socioculturels

- **Cyril**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est un membre à part entière de l'endroit dans lequel il habite et s'investit dans la vie du groupe et veille au bien-être de tous les habitants.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Les jeunes issus de milieux défavorisés manquent de perspectives professionnelles, ce qui ne les motive pas à se mobiliser et à faire avancer la société. Ils se mettent donc à l'écart et essayent de se faire remarquer d'une autre manière que par la réussite professionnelle, par exemple en se rebellant, pour se créer une existence sociale.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il offre à tous les jeunes un accès égal à la culture en leur permettant de faire des découvertes et leur proposant une ouverture. Avec une bonne connaissance des opportunités qu'ils

peuvent saisir, on leur ouvre le champ des possibles. Le service public doit permettre aux jeunes de se créer un statut social autre que celui de délinquant.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Le milieu associatif est un espace qui permettra aux jeunes de faire des rencontres et d'initier des contacts avec d'autres habitants de la ville. Il faut cependant travailler en amont avec les bénévoles et les jeunes pour que les échanges aient lieu.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Les jeunes sont parfois victimes de leur situation, il est nécessaire de leur donner la possibilité de se montrer tels qu'ils sont pour qu'ils puissent ensuite faire des choix de vie. On peut attirer les jeunes en leur proposant une récompense mais il faut également leur expliquer l'intérêt de mener des actions. Si les jeunes montrent leur volonté de s'investir pour la collectivité, il faut aussi que la Mairie soit prête à les prendre en considération et à leur donner la possibilité d'avancer. Tous les engagements pris et tenus sont à valoriser. La reconnaissance des adultes et la valorisation institutionnelle par un tampon de la Mairie sont déjà un symbole fort.

- **Didier**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui, au sein de sa ville, va à la rencontre des autres et se met au service de la population en participant à des actions solidaires visant la cohésion sociale et l'égalité des chances. Il s'agit également de respecter ce qui est mis à disposition par la ville.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Les jeunes issus de milieux défavorisés ont les mêmes possibilités d'intégration que les autres, notamment au niveau professionnel, c'est la volonté qui fait la différence. Chacun peut faire valoir ses capacités et jouer un rôle s'il ne se met pas à l'écart des autres.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il met à disposition des jeunes des infrastructures et des outils pour se divertir et pour les aider à réaliser leurs projets personnels.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Mêler les jeunes au milieu associatif est une occasion de leur permettre d'initier des contacts avec des personnes qu'ils ne rencontreraient pas dans d'autres contextes. La diversité des associations permet de leur proposer des activités diverses et variées correspondant aux intérêts de chacun.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Il faut donner aux jeunes l'occasion de mener des actions dans des domaines divers de façon à ce qu'ils puissent faire eux-mêmes le choix de celui dans lequel ils souhaitent s'impliquer. Leur investissement personnel pourrait leur permettre en retour d'obtenir de l'aide pour financer des activités utiles dans leur développement. Il faut nuancer la valorisation en fonction du niveau d'investissement de chacun. Une manifestation officielle permettra de mettre au courant la population et de valoriser les jeunes.

- **Philippe**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui participe à la vie de sa ville et s'investit au nom du bien commun. Les enfants commencent à être des citoyens en respectant les autres habitants et l'espace de vie commun.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Le poids des origines sociales met les jeunes issus de milieux défavorisés face à des difficultés d'intégration professionnelle. Ils doivent redoubler d'efforts pour les surmonter et montrer qu'ils sont capables et être reconnus. Malgré tout, s'ils ont envie de se mêler à la vie collective ils pourront le faire par le biais des loisirs.

Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il doit accompagner les jeunes dans des découvertes et de nouvelles expériences. Il faut leur faire connaître les possibilités qui s'offrent à eux, et les y conduire étape par étape.

Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Le milieu associatif est l'occasion de rencontres à la condition de préparer le contact avec les deux parties. La diversité des associations permet de donner aux jeunes des possibilités variées de s'investir selon leurs intérêts personnels.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Les jeunes ne sont pas habitués à rendre des services sans attendre quelque chose en retour. Pour les motiver, il faudrait d'abord enrôler les plus petits pour qu'ils servent d'exemple et donnent envie aux plus grands. Il faut leur faire prendre conscience de l'intérêt de l'action en elle-même. L'accumulation d'actions doit faire l'objet d'un retour consistant en la réalisation d'un projet qui tient à cœur aux jeunes.

1.7 Les représentantes des associations et institutions

- **Conception du citoyen et de la citoyenneté**

Les deux représentantes des associations et institutions de la ville décrivent en premier lieu le citoyen comme le membre d'un groupe, celui des habitants de sa ville. Il est de fait intégré dans la vie de cette dernière par l'intermédiaire des différentes structures qui sont créées pour les personnes de tout âge, par exemple, les crèches ou les établissements d'enseignement public. Il s'agit donc simplement de prendre part à la vie de sa cité dans toutes ses activités quotidiennes. Sa citoyenneté commence alors par la participation à la vie collective par sa présence dans différents groupes sociaux préexistants, celui des écoliers ou des travailleurs, par exemple. Il peut ensuite s'impliquer dans la vie de la commune dans laquelle il réside. Selon Mélanie, le citoyen a des droits mais également le devoir de faire en sorte que la société conçue pour permettre à tous de vivre ensemble puisse perdurer. Le champ d'implication qui s'offre à lui est très vaste : il peut s'engager par l'expression de ses opinions et de ses idées ou alors prendre part à des rassemblements associatifs ou militants. Cet investissement au sein de sa collectivité est plus accessible aux personnes majeures car leur statut légal leur donne davantage de possibilités d'être acteurs dans leur cité. Il est important de préciser qu'en disant cela Mélanie ne fait pas référence au fait de devenir le responsable légal de sa personne, mais plutôt à l'autonomie acquise qui leur donne la possibilité d'élargir leur champ d'action.

Selon Claire, la participation et l'implication d'une personne dans la vie de sa commune sont un premier niveau de la définition du citoyen et de la citoyenneté, celui du comportement et des agissements quotidiens. Elle considère en effet qu'il existe un second niveau qui, lui, est plus « intellectuel ». Il s'agit de la prise de conscience par chacun de la place qu'il occupe dans la société et du rôle qu'il a à y jouer. Son statut d'individu membre d'une communauté lui demande de confronter ses intérêts personnels avec ceux du groupe, ou plus largement avec l'intérêt général. Il doit alors être capable de faire systématiquement l'équilibre entre les deux et d'exercer sa propre liberté tout en respectant le bien commun.

Cette description du citoyen permet de considérer les personnes n'ayant pas encore atteint la majorité comme des citoyens à part entière ou tout au moins, des citoyens en devenir. Par leur intégration dans des structures dédiées aux enfants, ils peuvent participer à la vie de la collectivité. D'après Claire, dès l'âge de douze ans, ils sont également aptes à faire usage consciemment de leur citoyenneté. Ils sont en effet déjà capables de comprendre certaines idées d'ordre politique et de se rendre compte de la différence qu'il existe entre « un engagement qui contribue à améliorer la vie des autres » et un engagement qui ne profite qu'à soi-même ou éventuellement à ses copains. Les jeunes peuvent alors montrer qu'ils sont des citoyens en participant à différentes formes de bénévolat, en s'engageant dans des projets caritatifs, ou tout simplement en étant respectueux et solidaires de leurs concitoyens. La solidarité ne réside pas uniquement dans les actions associatives, les enfants peuvent aussi l'exercer dans des gestes quotidiens aussi divers que variés, par exemple en contribuant à la propreté de l'espace de vie commun ou en rendant un service à son voisin. Pour les deux femmes, il y a dans la citoyenneté une dimension très large d'actions au profit du collectif et pas uniquement pour soi. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite d'y trouver un rôle.

- **Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux**

Les deux femmes reconnaissent que notre société attache une grande importance à l'intégration scolaire ; selon elles, celle-ci se base même principalement sur les formations et diplômes que chacun parvient à acquérir lors de son parcours. En effet, il existe un cadre prédéfini par l'éducation nationale dans lequel les jeunes doivent entrer pour avoir une chance de s'insérer professionnellement. Or, pour ceux qui sont issus de milieux défavorisés et rencontrent des difficultés scolaires ou n'ayant pas la possibilité de suivre un cursus long et valorisé, il est très difficile de parvenir à faire son entrée dans le monde du travail et de trouver une reconnaissance au sein de la collectivité. Ces difficultés d'insertion professionnelle pèsent ensuite sur leur intégration sociale et les relations qu'ils entretiendront avec leurs concitoyens.

Selon Claire, l'insertion sociale des jeunes qui rencontrent des problèmes au niveau de leur intégration professionnelle est compliquée car eux-mêmes, comme les autres habitants de la ville, peuvent émettre des réticences à s'accepter les uns les autres. En effet, du côté des premiers, ils sont susceptibles d'avoir tendance à se percevoir systématiquement comme des victimes et à considérer que c'est la collectivité qui se refuse à leur offrir les perspectives auxquelles ils devraient pouvoir prétendre. De fait, ils ne souhaitent pas participer à la vie de cette dernière et se mettent volontairement à l'écart. Concernant les autres habitants de la ville, les deux femmes s'accordent pour dire qu'il est possible que les personnes plus favorisées portent un regard stigmatisant sur les jeunes rencontrant des difficultés scolaires ou professionnelles. Dès l'école, les enfants sont catégorisés et particulièrement ceux qui ont des difficultés et ceux dont les familles présentent des problématiques sociales. Ils sont alors marqués par leur situation et les autres ne voient en eux que ces problèmes, les empêchant de

valoriser leurs autres compétences. Il devient alors difficile pour eux de se faire reconnaître aux yeux de la société.

Malgré tout, Mélanie insiste sur le fait qu'il reste tout à fait possible pour les jeunes issus de milieux défavorisés de s'intégrer dans la société s'ils apprennent à avoir confiance en eux et à vivre avec les stigmates dont ils sont marqués. Ils peuvent en effet découvrir et prendre conscience des compétences et des possibilités dont ils disposent pour se construire une vie sociale et professionnelle malgré les déficits accumulés tout au long de leur parcours scolaire et personnel. Par exemple, Claire explique que la rencontre avec un cercle d'individus partageant la même envie de poser des actions au service d'un groupe de personnes rencontrant un besoin particulier peut encourager et donner l'occasion aux jeunes de se positionner comme des acteurs de la vie de la collectivité.

Une meilleure insertion sociale des jeunes au sein de la commune permettrait à tous les habitants d'apprendre à se connaître les uns les autres et donc de favoriser la cohésion sociale. Il s'agit de faire tomber les barrières entre les différentes classes socio-économiques, générations ou situations professionnelles pour créer une communauté dans laquelle chacun accepte l'autre comme il est sans s'arrêter aux difficultés qu'il peut rencontrer ou aux erreurs qu'il a pu commettre. Cela permettrait également aux jeunes de se faire remarquer et d'être pris en considération pour ce qu'ils sont et les expériences qu'ils ont faites plutôt que pour le cursus scolaire qu'ils n'ont pas suivi. Ainsi une autre voie pour s'insérer professionnellement leur serait ouverte. Ils pourraient se rendre compte que la réussite scolaire n'est pas un élément indispensable pour être reconnu. Ils peuvent poser d'autres actes et montrer d'autres valeurs et savoir-faire pour modifier l'image que les autres ont d'eux.

- **Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Le service public doit accompagner les jeunes dans des découvertes susceptibles de leur permettre de s'ouvrir et d'appréhender le monde et leur avenir différemment de ce que à quoi ils se pensent cantonnés. Il s'agit d'une part de leur fournir des occasions de rencontrer des personnes issues d'autres milieux ou d'autres générations que les leurs et d'échanger avec elles pour éveiller leur conscience à tout ce qu'il est possible de faire pour répondre à leurs propres besoins et à ceux de la collectivité. D'autre part, il faut leur donner la possibilité de se rendre socialement utiles et de prendre des initiatives afin qu'ils deviennent progressivement plus autonomes, et que les autres habitants prennent la mesure de leurs capacités et de leur volonté.

Le fait de faire participer les jeunes à la vie collective permet de leur montrer qu'ils sont capables de mettre en œuvre des compétences et d'utiliser leur savoir-faire pour favoriser le bien commun. Ils pourront ainsi se forger une nouvelle image plus positive d'eux-mêmes et susciter la reconnaissance de leurs concitoyens. En prenant conscience de leur valeur et de leurs aptitudes ils pourront également prendre confiance en eux. Les jeunes, ainsi plus sûrs d'eux, seront davantage stimulés à rechercher de nouveaux centres d'intérêt et se sentiront plus à même de s'ouvrir de nouvelles perspectives pour leur avenir. Le rôle de la collectivité est alors d'accompagner et d'orienter les jeunes dans leur parcours en travaillant sur leurs domaines d'intérêt pour qu'ils mettent en œuvre leurs compétences, prennent de l'assurance et puissent élargir leurs horizons.

- **Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes**

Seule Claire évoque les apports potentiels du milieu associatif. La diversité des bénévoles qui le composent fournit de multiples occasions de mettre les jeunes en contact avec des personnes qu'ils ne croiseraient certainement pas dans d'autres contextes et au sujet de qui ils ont parfois des a priori négatifs. En effet, elle pense que les jeunes peuvent avoir des réticences à rencontrer des personnes qui ne sont pas du même milieu ou du même âge qu'eux parce qu'ils les pensent très différentes. La réunion associative de tous ces individus autour d'un objectif commun est alors une opportunité de créer des échanges susceptibles de briser les stéréotypes et de faire comprendre à tous qu'ils ont des valeurs et des envies communes et qu'ils peuvent s'enrichir mutuellement. L'association est un vecteur de mixité sociale.

La volonté, la motivation et l'engagement déjà existants dans un groupe d'individus sont également un élément moteur pour les jeunes. L'exemple des autres et le fait de se rendre compte que certaines personnes partagent leurs envies ou leurs besoins peuvent les encourager à sortir de leur univers propre et à s'initier à de nouveaux comportements. Cela peut leur faire prendre conscience des diverses façons dont ils peuvent exercer leur citoyenneté en prenant des engagements et des responsabilités pour participer au bien commun.

La diversité du monde associatif reflète la diversité des services qui peuvent être rendus à la collectivité. Dans ce domaine, chaque individu peut s'investir en fonction de ses domaines d'intérêt et même s'en créer de nouveaux. Il peut alors choisir les secteurs dans lesquels il pourrait être profitable pour lui de développer de nouvelles aptitudes et qui pourraient éventuellement favoriser son entrée dans le monde professionnel.

- **Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires**

Selon Mélanie, il est important pour la commune de mettre en place un projet qui lui permettra de rendre les plus jeunes citoyens acteurs de la vie collective. Il s'agit de donner l'occasion à tous les habitants de jouer un rôle au sein de la communauté pour prévenir l'exclusion, volontaire ou non, de certains.

Pour les associations et institutions, s'investir dans un projet dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires peut leur donner la possibilité d'aller au contact de ces derniers et de les sensibiliser à leurs activités. Pour Mélanie, qui représente une institution de travailleurs sociaux, c'est l'occasion de créer une nouvelle relation avec des jeunes qu'elle ne rencontre que dans son travail, ce qui pourra peut-être lui permettre de changer son image et de gagner plus rapidement leur confiance. Pour Claire, c'est plutôt l'image de son activité qu'elle espère modifier. Selon elle, les jeunes ont tendance à avoir une vision très élitiste de la culture et pensent de ce fait qu'elle n'est pas à leur portée. Ils s'intéressent alors peu aux événements culturels proposés sur la ville. En participant à l'organisation de manifestations, les jeunes pourraient se rendre compte qu'elles leur sont également destinées et accessibles et transformer leurs a priori. Ils pourraient alors devenir des « médiateurs de l'action culturelle » et participer à changer son image en parlant autour d'eux de ce qu'elle produit et du fait que la culture est accessible à tous.

Selon les deux femmes, trois difficultés sont susceptibles d'être rencontrées dans l'application d'un tel projet. D'une part, le fait qu'il est difficile pour les jeunes de respecter des engagements pris sur du moyen ou long terme. En effet, ils devront donner de leur temps

et donc renoncer à d'autres loisirs. Ils devront apprendre et avoir la volonté de définir leurs priorités et de s'y tenir. Ensuite, la confrontation avec le monde des adultes peut provoquer des réactions de peur du côté des jeunes comme de celui des adultes. Il est donc nécessaire de toujours anticiper ces réticences en travaillant en amont sur la rencontre afin que les deux parties soient prêtes à s'accueillir, à se respecter et à échanger. La récompense pourra alors être un moyen de motiver les jeunes à mener des actions bénévoles. La difficulté sera de ne pas l'utiliser comme une carotte et ainsi déprécier les objectifs éducatifs du projet.

Claire imagine que le projet devrait permettre aux jeunes d'adhérer à un « objectif lointain » : la réalisation d'un projet participant à la construction de leur vie d'adulte une fois qu'ils auront fait preuve de leur volonté. S'il devait y avoir un retour immédiat après chaque action menée par les jeunes, ce devrait être un temps convivial favorisant la poursuite des échanges entre les jeunes et les partenaires. Mélanie, elle, estime qu'il n'est pas forcément nécessaire de proposer une récompense, ou en tout cas pas quelque chose d'individuel mais plutôt un projet fédérateur pour le groupe. Claire est plutôt réticente à l'idée d'une cérémonie officielle pour valoriser les actions des jeunes. Selon elle, la mise en lumière pourrait mettre certains mal à l'aise. D'autre part, cela pourrait leur faire penser qu'ils ont fait quelque chose d'exceptionnel. Il faudrait plutôt les mêler aux manifestations préexistantes sur la commune en l'honneur des bénévoles de manière à ce qu'ils se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls à l'être.

1.8 Résumés individuels des entretiens avec les représentantes des associations et institutions

- **Claire**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui s'implique dans la commune où elle vit, en exprimant ses opinions ou en mettant en œuvre des actions dans l'intérêt général. Les mineurs sont des citoyens en devenir.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Les difficultés d'insertion professionnelle ont une incidence sur l'intégration sociale, cela peut venir des jeunes qui se posent en victime et se mettent à l'écart, ou des autres qui portent sur eux un regard stigmatisant. L'engagement bénévole peut encourager les jeunes à se positionner comme acteurs de la vie de la collectivité.

Le rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Il doit accompagner les jeunes dans des découvertes pour leur permettre de s'ouvrir et d'appréhender le monde différemment. Il s'agit de leur fournir des occasions de faire des rencontres, mais aussi d'être socialement utiles.

Le rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. L'engagement bénévole et l'insertion dans un groupe de personnes déjà actives peuvent encourager le jeune à sortir de son univers propre et à découvrir d'autres choses. La rencontre avec autrui peut inciter à briser les stéréotypes et à rechercher davantage la mixité et l'échange. La diversité du milieu associatif peut être l'occasion de se créer de nouveaux intérêts et de nouvelles aptitudes qui pourraient favoriser l'entrée dans le monde professionnel mais cela n'est sûrement pas très fréquent.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. La participation de jeunes aux activités culturelles permettrait, par leur intermédiaire, de changer leur image et de montrer aux autres jeunes que la culture est accessible à tous. Les jeunes devraient adhérer à un objectif lointain, la réalisation d'un projet sur le long terme après avoir prouvé leur volonté. L'idée d'une manifestation officielle est à réfléchir, afin d'éviter de placer les jeunes dans une position délicate.

- **Mélanie**

Conception du citoyen et de la citoyenneté. Un citoyen est une personne qui habite dans une cité et qui est impliquée dans sa vie, qu'elle soit simplement participante ou actrice. Elle a des droits mais également le devoir de participer au vivre ensemble. La citoyenneté peut s'exercer par la solidarité, le bénévolat.

Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux. Notre société étant basée sur l'intégration scolaire, il est difficile de s'intégrer et de trouver une reconnaissance pour les jeunes en difficulté. Il est cependant possible de s'intégrer si on a appris à se connaître et à valoriser ses compétences, malgré ses stigmates.

Le rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes. Le rôle de la collectivité est d'orienter les jeunes dans leur parcours en construisant à partir de leurs domaines d'intérêt. Le fait de faire participer les jeunes à la vie collective leur permet d'avoir une autre image d'eux et de leur montrer qu'ils sont capables de réalisations.

Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires. Pour la commune c'est en termes de prévention que le projet présente de l'intérêt. Pour les assistantes sociales, cela permettra aussi d'aller à la rencontre des jeunes dans d'autres contextes et de donner une autre image d'elles. La difficulté pour les jeunes sera de tenir leurs engagements sur du moyen ou long terme. La rencontre avec le monde des adultes peut provoquer des réactions de peur. Il faut que les comportements soient valorisés, mais la récompense devrait être un projet fédérateur, qui favorise le lien, comme un article dans la presse, par exemple.

2. Analyse des résultats obtenus thème par thème

2.1 Conception de la citoyenneté

Comme nous avons pu le voir dans la partie théorique consacrée à leur description, le citoyen et la citoyenneté peuvent se définir par différentes composantes relatives au statut d'un individu mais aussi à ses agissements. Dans les propos des quatre groupes de personnes auprès desquels j'ai mené des entretiens, j'ai également pu dégager plusieurs aspects pris en considération par tous dans la description qu'ils font de la personne qu'est le citoyen. Il s'agit de la composante juridique et politique, de la notion d'appartenance à un pays ou à une ville, de la participation à la vie de la société, et du cas particulier des personnes qui n'ont pas encore atteint la majorité.

Dans la théorie, la composante juridique et politique de la citoyenneté est celle qui chapeaute la notion puisqu'elle rend légitimes les droits et les devoirs assignés aux individus

membres d'un groupe et permet ainsi une certaine régulation de la vie sociale. Bien que la dimension politique ne se limite pas à cela, c'est par le droit octroyé à chacun d'exprimer ses opinions vis-à-vis des instances politiques, le droit de vote, que la citoyenneté est le plus communément définie. Pourtant, bien qu'évoquée par tous les groupes interrogés, la composante juridique et politique n'occupe pas cette place de base dans toutes les conceptions.

Pour ce qui est des jeunes, ils font effectivement tous référence en premier lieu à cette dimension. Ils évoquent les droits que le citoyen possède, les devoirs auxquels il doit répondre, et son obligation de respecter les lois du pays dans lequel il réside. Le droit de vote est systématiquement cité en exemple. Il semble que la détention de ce pouvoir d'influencer la vie politique occupe, pour eux, une place importante dans l'exercice de la citoyenneté. Sans celui-ci, il n'est pas possible d'être un citoyen à part entière. Leur vision de la citoyenneté est donc à la fois très classique et très limitée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'on ne parle explicitement aux enfants de citoyenneté qu'à l'école, qui fait le plus souvent référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme pour définir les droits et donc l'état de citoyen. Citoyenneté et droits sont donc intrinsèquement liés pour les jeunes, et dans la mesure où les droits les plus évidents sont ceux réservés aux personnes majeures, comme le droit de vote, ils ne peuvent donc pas se sentir concernés. N'ayant connaissance que de cette façon d'exercer leur citoyenneté, ils se trouvent privés de la possibilité de se conduire et d'agir en tant que citoyens. La vision qu'ont les jeunes du citoyen est délimitée par les droits civiques, politiques, économiques, sociaux dont il jouit. Un des jeunes ajoute même à cela la composante économique qui met en avant l'idée d'un échange de services entre la collectivité et chaque individu. La première offre et garantit des droits socio-économiques à chacun en contrepartie de quoi le second a la responsabilité de participer à la production de ce qui est nécessaire à la vie de son pays et à la communauté. L'exercice de la citoyenneté se base donc également sur l'insertion professionnelle et la capacité de jouer un rôle socio-économique au sein de sa nation. Cette première constatation m'incite à penser que les jeunes n'ont pas connaissance de façons adaptées à leur statut et à leur condition d'exercer leur citoyenneté. Il est donc nécessaire de leur montrer comment ils peuvent s'engager dans la vie de la communauté pour agir en tant que citoyens, et de prendre en compte l'importance du rôle social acquis par le travail.

Les trois autres groupes : les représentants de la commune, les animateurs du service Jeunesse et les représentantes d'associations et d'institutions évoquent, comme les jeunes, la composante juridique et politique dans la définition du citoyen mais dépassent ses limites. Les droits définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et principalement les droits civiques et socio-économiques assurent à chacun, quels que soient son âge et son statut politique, la possibilité de participer à la vie de sa communauté par l'accès à l'éducation et aux différents services publics, et la liberté de penser, de croire, de s'exprimer, de se regrouper en association. Les trois groupes en question la considèrent davantage comme un aspect cadre du concept de citoyenneté que comme l'unique manifestation de l'exercice de la citoyenneté.

L'ensemble des groupes, y compris celui des jeunes, estime que le statut de citoyen s'obtient par l'appartenance à une collectivité humaine, une cité et/ou un Etat. Le fait d'habiter un pays donné, de vivre dans une ville et de jouir des droits et d'avoir accès aux services publics mis à la disposition de tous ses habitants permet à chacun de se considérer comme un membre à part entière d'un groupe et comme un citoyen. Dès le plus jeune âge, les individus sont intégrés et prennent part à la vie de leur communauté par leur inclusion dans des structures créées pour l'accueil, en fonction des différentes tranches d'âges, de la population : les crèches, les établissements scolaires ou encore les maisons de quartier. Par leur présence quotidienne et tout au long de leur vie dans ces institutions destinées au

collectif, les individus prennent leur place et sont reconnus comme partie d'un tout. Ainsi le citoyen occupe une place dans un milieu communal ou national et revendique son appartenance à celui-ci. Ce sentiment d'appartenance s'exprime alors par une réflexion sur le bien-être de chacun et une conscience des efforts à faire afin que chacun soit traité de façon égale et puisse former, avec l'ensemble, un groupe ayant une identité et des valeurs communes. Tous ses membres ont ainsi la volonté de contribuer au tout et de collaborer au déroulement de la vie collective de façon économique, politique, ou encore associative. Si toutes les personnes interrogées sont d'accord sur ce point, certaines apportent malgré tout deux précisions importantes à prendre en compte. D'une part, on décrit communément, et cela revient régulièrement dans les entretiens, le citoyen comme « l'habitant de la cité », et cette conception est validée par les répondants. Cependant, deux d'entre eux, un jeune et un représentant de la commune, ne manquent pas de préciser que le sentiment d'appartenance ne peut se jouer qu'au niveau communal et doit également être éprouvé sur le plan national. En effet, le citoyen est un « acteur de la République » et, bien que son intégration dans la cité légitime son statut, il a également une place à occuper en tant que résident d'un pays. Les niveaux politique et économique sont les plus évidents, mais cette intégration peut également consister en une solidarité vis-à-vis de tous les nationaux et non seulement envers les seuls habitants de sa ville. Ces deux degrés d'appartenance du citoyen doivent donc être pris en considération dans l'éducation à la citoyenneté de manière à ce que chacun prenne conscience de sa place au sein de sa commune mais également au sein de sa nation. D'autre part, un des jeunes insiste sur le fait que, malgré son importance dans la notion de citoyenneté, cette conscience d'appartenir à un tout et le fait d'être reconnu comme le membre d'une collectivité ne sont pas suffisants pour se percevoir et être reconnu comme un citoyen. Le sentiment d'appartenance et la volonté de se comporter de manière à apporter quelque chose au regroupement humain duquel tel ou tel individu fait partie ne sont pas innés ; ils sont, selon lui, le résultat d'un choix délibéré. Cela correspond en fait à la composante psychologique de la citoyenneté que j'ai mise en lumière dans la partie théorique l'évoquant. Bien que la reconnaissance de l'appartenance à une collectivité donnée permette à un homme de se considérer et d'être considéré comme un citoyen, cela n'implique pas automatiquement qu'il exercera sa citoyenneté. La conscience et la volonté d'être un citoyen sont indispensables. Aristote estimait d'ailleurs déjà en son temps que le citoyen ne peut pas se borner à résider dans une cité et profiter de ses droits, il doit prendre activement part à tout ce qu'il s'y passe et participer à des rassemblements de la population (Le Gal, 2002).

Le citoyen est donc une personne qui participe à la vie de sa ville et de son pays. Il ne s'agit pas essentiellement d'un engagement associatif ou militant mais en premier lieu d'un comportement quotidien attestant de son respect pour le groupe et son bien-être. Dans les propos de tous les sujets interrogés, cette notion de respect occupe une grande importance dans la description du citoyen. Il semble que les attentions dont ce dernier fait preuve à l'égard de son groupe d'appartenance et tout ce qu'il partage avec lui attestent de ses qualités de citoyen et doivent être considérés comme des manifestations de sa citoyenneté. Il s'agit plus d'une manière d'être que d'actions délibérées. Dans chacun de ses gestes quotidiens, le citoyen veille à respecter les codes de politesse, à porter de l'attention et à être serviable avec ses concitoyens, à être sensible aux difficultés des autres, et à respecter et protéger l'espace de vie commun et tout ce qui est mis à disposition par la collectivité pour le groupe. Toutes les personnes interrogées estiment que ce comportement quotidien est un premier niveau d'implication citoyenne dans la vie de sa communauté. En effet, de cette façon, les individus permettent et facilitent le bon fonctionnement de la vie collective et font en sorte qu'il demeure possible et agréable de vivre ensemble. Un des jeunes estime même que ce respect est nécessaire pour qu'un individu soit considéré et reconnu comme un citoyen par toutes les personnes qui partagent sa vie sociale.

La citoyenneté peut se manifester dans un comportement quotidien, mais elle peut également s'exercer dans des actions particulières. En effet, les citoyens sont censés être égaux en droits, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. L'ensemble des personnes interrogées pensent donc que le citoyen peut et doit intervenir, autant que faire se peut, pour la réduction des inégalités économiques et sociales. Le vivre ensemble peut être davantage favorisé par des actions menées au service d'autrui et visant le bien commun. Le citoyen peut faire preuve d'une implication plus forte dans la vie de la société en orientant ses agissements et en prenant des responsabilités dans l'intérêt général. Il s'agit de donner de sa personne et de son temps pour essayer de répondre à des besoins collectifs et non seulement à ses besoins propres.

Si les quatre groupes d'individus auprès desquels j'ai mené des entretiens partagent, à quelques nuances près, une conception commune du citoyen et de la citoyenneté, il n'en est pas de même pour le statut accordé aux mineurs, sujet autour duquel les avis divergent même au sein des groupes.

Pour les animateurs du service Jeunesse et les représentants de la commune, les jeunes doivent être considérés comme des citoyens à part entière puisqu'ils sont en mesure, à leur niveau, d'exercer leur citoyenneté à travers les comportements quotidiens que j'ai évoqués plus avant ou en menant des actions visant la satisfaction de l'intérêt général.

Pour les représentantes des associations et institutions de la ville, les mineurs sont des citoyens en devenir. Ils construisent leur citoyenneté au cours d'expériences collectives quotidiennes. En premier lieu par leur intégration dans des structures collectives, puis par l'aptitude à faire la différence entre l'intérêt général et leurs intérêts propres qu'ils développent petit à petit. Malgré tout, dès le plus jeune âge, chacun peut trouver des façons d'exercer une part de citoyenneté tant le domaine des comportements citoyens est vaste.

Ce sont les jeunes qui sont les plus divisés sur le sujet. Pour deux d'entre eux, le respect et la solidarité avec le groupe étant les qualités qui priment chez le citoyen, les individus de tout âge et de toute condition peuvent être considérés comme tels. Pour le troisième, les jeunes mineurs ne disposant pas d'un certain nombre de droits et de devoirs civiques, ils ne peuvent être que partiellement citoyens. Ils peuvent cependant trouver d'autres façons d'exercer leur citoyenneté, notamment par une contribution à la vie de la communauté en mettant leurs capacités et leur bonne volonté à profit. Parallèlement à cela, ils apprennent à exercer leur citoyenneté dans sa totalité par le biais de leurs expériences quotidiennes : au sein de leur famille, de leur école ou de leurs activités extrascolaires. C'est ce dernier avis qui est le plus proche du quatrième jeune, qui exprime l'idée que leur incapacité à participer à la vie économique du pays fait que les mineurs ne peuvent être consciemment des citoyens ; ils doivent, par ces mêmes expériences quotidiennes, se préparer à assumer leur rôle futur.

Ce qui se dégage de ces différents avis est la multiplicité des façons d'exercer sa citoyenneté, indépendamment du statut qui leur est accordé par les personnes interrogées. Il s'avère donc utile pour tous les individus, qu'ils soient mineurs ou majeurs, de trouver des espaces au sein desquels prendre connaissance de cette diversité des champs d'action pour être mis en mesure de faire des choix. Il semble important de donner, particulièrement aux jeunes dont la conception de la citoyenneté semble limitée aux composantes juridique et politique, les moyens leur permettant de se positionner comme citoyens ou d'apprendre à l'être. C'est dans ce créneau que les adultes ont un rôle pédagogique à remplir pour reconnaître et faire reconnaître l'utilité sociale des personnes mineures ou pour leur montrer comment jouer leur rôle de citoyen au sein de la collectivité.

2.2 Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux

Le sujet de l'insertion sociale fait l'objet de réflexions variées de la part des différentes personnes auprès desquelles j'ai mené des entretiens. Certaines se contredisent, d'autres se complètent mais peu sont strictement en accord entre les groupes ou au sein des groupes eux-mêmes. Dans l'analyse de ces propos, il est important de garder à l'esprit que les aspects mis en avant sont pensés plus particulièrement pour le cas des jeunes issus de milieux sociaux défavorisés. Ils ne sont en aucun cas exposés comme des généralités par leurs auteurs.

Malgré les différences que j'ai pu évoquer, l'ensemble des groupes fait état de l'insertion sociale des jeunes en se basant d'une part sur la situation et la volonté des jeunes eux-mêmes, d'autre part sur le poids du groupe et des relations qu'ils entretiennent avec ces derniers. En effet, si tous les individus n'en ont pas la même conception et n'attachent pas la même importance à la société, ils mesurent tous le rôle des liens qui sont entretenus au sein de celle-ci pour favoriser l'intégration et donc la cohésion sociale. Les liens en question manifestent la volonté et le désir de vivre ensemble et de former un collectif avec tous les individus résidant dans une ville ou dans un pays. Ainsi, pour discuter de la conception de l'insertion sociale ou de l'exclusion des jeunes au sein de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, les personnes interrogées prennent en considération la situation et le comportement des jeunes et ceux de l'ensemble du groupe à leur égard. Il s'agit pour les jeunes d'avoir l'envie et la volonté de se mêler au groupe et de partager son espace de vie avec lui en laissant de côté certains de leurs intérêts personnels. La volonté n'est cependant pas suffisante et le groupe doit accepter l'individu et le considérer comme un membre à part entière, un égal. L'intégration sociale des jeunes issus de milieux défavorisés peut devenir problématique dans la mesure où ils sont susceptibles d'être pris dans un cercle vicieux au sein duquel chacun entretient, malgré lui parfois, les réticences de l'autre à créer du lien social.

Concernant les jeunes, il se dégage des différents discours de multiples raisons qui pourraient être la cause de situations d'exclusion ou de marginalisation et qu'il est donc nécessaire de prendre en considération dans un projet visant à favoriser l'insertion sociale des jeunes. En premier lieu, il apparaît que les jeunes issus de milieux défavorisés ne se considèrent pas semblables aux autres membres de la population. Leur situation économique et sociale influence la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et des individus qui les entourent. Cette différence perçue induit alors chez eux diverses attitudes qui provoquent et entretiennent une scission entre eux et le reste des habitants de la ville. Ils peuvent avoir tendance à se mettre en relation uniquement avec des personnes qui se trouvent dans la même situation qu'eux ou qu'ils jugent comme leurs semblables. Ils se créent ainsi un groupe social délimité, se replient sur eux-mêmes et sur leur cercle et se mettent à l'écart de leurs concitoyens. Il est également possible que l'image stéréotypée dont ils font ou dont ils pensent faire l'objet les incite à développer des conduites de défense telles que : le repli sur soi et sur le groupe social d'appartenance et le rejet des autres. Ils estiment que ces autres ont une image négative d'eux et cela sans fondement ou du moins sans indulgence et que, de fait, ils les rejettent. Ce sentiment de rejet les pousse à se positionner en tant que victimes et à penser que la société entière est contre eux, qu'elle se refuse à les prendre en considération et à leur donner une place au sein du groupe et qu'ils ne peuvent rien faire pour modifier cela. Considérant alors qu'aucun de leur comportement ne pourra permettre de modifier le regard des autres à leur égard, ils ne cherchent pas à s'intégrer, à créer des relations ou à participer à la vie de la collectivité. Ils ne pensent pas pouvoir y trouver une place et avoir l'occasion de montrer qui ils sont réellement. Les propos d'un des jeunes illustrent bien le sentiment de rejet qui peut être ressenti, en effet il emploie le mot particulièrement fort de « racisme ». Selon lui, ils en sont victimes et il est à l'origine de leur incapacité à s'intégrer et donc de leur exclusion. Si un des jeunes semble se considérer réellement comme une victime de la société, les autres sont

plus partagés. Leur discours met en évidence d'autres difficultés, plus personnelles, se présentant à eux dans leur intégration sociale. Il s'agit d'une part de leur volonté propre et de leur confiance en eux. Les jeunes répondants n'attachent que peu d'importance au fait d'être intégrés d'un point de vue social et n'y voient pas d'intérêt particulier par rapport à la situation d'exclusion. Ils ne sont donc pas motivés à réaliser des efforts pour s'intégrer davantage. D'autre part, il semble qu'ils ne pensent pas avoir quelque chose à apporter à l'ensemble du groupe ou du moins être en mesure de le faire. Probablement parce qu'ils se sentent dissemblables du reste de la population, ils ne voient pas comment ils pourraient jouer un rôle qui profite à la société.

Concernant le groupe, il semble que, particulièrement pour les jeunes, c'est par lui qu'un individu pourra ou non être intégré et se sentir intégré. Il est celui qui permet à chacun d'avoir une place et de jouer un rôle à l'instar de tous ses membres. S'il ne perçoit pas telle ou telle personne comme une de ses semblables il la met alors à l'écart et il devient difficile pour elle de se créer un statut social autre que celui de marginal. Les personnes qui ne rentrent pas dans les normes que ce soit dans le domaine social, scolaire ou professionnel sont les plus fréquemment isolées. Le fait qu'elles ne partagent pas ou ne donnent pas l'impression de partager les valeurs communes de la société incite le groupe à ne pas leur accorder sa confiance et à refuser de se lier à elles. Les jeunes issus de milieux défavorisés et surtout ceux qui ont pu être les auteurs d'incivilités sont susceptibles de se trouver dans ce cas de figure et d'avoir de grosses difficultés à sortir de cette spirale. Pour se créer, tant bien que mal, une existence sociale, les jeunes se réfugient dans leur groupe social d'appartenance et marquent plus fortement leur identité en se comportant de la façon que l'image qui leur a été assignée leur commande. En retour de cette attitude négative de rebelle vis-à-vis de la société, le groupe continue de les exclure parce qu'il les considère comme des éléments perturbateurs de la vie en collectivité et non dignes de confiance.

L'intégration sociale des jeunes doit donc se travailler avec eux mais également avec le reste de la population. En effet, les habitants de la ville doivent, de leur côté, être prêts à leur accorder une place et un statut afin qu'ils puissent exister en société et ne plus être cantonnés à un groupe social et à un stéréotype déterminé. Ils doivent également avoir connaissance de la volonté des jeunes de s'intégrer et leur manifester leur confiance et la volonté d'élargir le lien.

Dans les discours de tous les individus, j'ai pu identifier trois pôles d'intégration : le travail, le monde associatif et les services publics. Selon les personnes qui les évoquent, chacun de ces pôles recouvre une importance différente dans l'intégration sociale des jeunes. Les services publics ne sont d'ailleurs pas évoqués par tous les répondants.

Tous considèrent que l'insertion professionnelle est un facteur favorisant, voire capital, pour l'intégration sociale. En effet, le fait d'avoir un travail fixe et de bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale permet à tout un chacun de jouer un rôle dans la société et d'être valorisé pour son activité. L'indépendance financière qu'il procure permet également de se construire une vie sociale par l'acquisition d'un logement et la création de sa propre famille. De nos jours, il est difficile de participer à la vie de la société sans un minimum de moyens financiers et donc sans un travail. Le pôle d'intégration qu'est le travail est pris en considération à différents degrés par les diverses personnes interrogées. Pour certaines, comme les jeunes et certains des animateurs du service Jeunesse, il s'agit davantage d'un élément favorisant que d'un élément capital. En effet, il donne accès à des moyens, notamment financiers, qui facilitent la participation sociale, et il permet à chaque individu de se valoriser vis-à-vis des autres mais il n'est pas une condition sine qua non à la réussite de l'intégration sociale d'une personne. Chacun peut trouver des moyens autres que l'intégration professionnelle pour se faire valoir et finalement parvenir à s'intégrer au groupe s'il lui manifeste de l'intérêt. D'autre part, l'habit ne fait pas le moine et ce n'est pas son statut

professionnel qui à long terme peut permettre à une personne d'avoir un statut social dans le groupe. Il facilite l'intégration en son sein certes, mais il n'empêche pas que l'individu en question devra créer et entretenir avec le groupe des liens basés sur des qualités plus profondes que l'image de réussite qu'il renvoie. Pour les autres, l'un des animateurs du service Jeunesse, les représentants de la commune et les représentants des associations et institutions, l'intégration professionnelle est très importante pour l'insertion sociale des jeunes. Comme je l'ai évoqué précédemment, elle permet d'obtenir un statut et des moyens ouvrant des perspectives de participation sociale ; réciproquement, son échec constitue une première forme d'exclusion difficile à surmonter pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Effectivement, ceux qui n'ont pas eu la possibilité de suivre un cursus scolaire long ou des formations rencontrent de grandes difficultés à faire leur entrée dans le monde du travail et finissent souvent par se trouver dans des situations professionnelles précaires. Chômage, emploi de courte durée ou emploi d'intérim ne permettent pas de se forger un statut social. Cette privation d'une possibilité d'existence sociale par le travail peut donner aux jeunes l'impression que la société se refuse à leur offrir une place. Un individu qui pense ne pas avoir sa place dans un groupe ne cherche pas à s'y intégrer ou à participer à sa vie collective, de fait il refuse toute autre forme d'intégration que professionnelle. Toutes les personnes qui m'ont donné leur avis n'attachent pas la même importance à l'insertion professionnelle. Certaines l'envisagent comme un élément capital, les autres comme un élément facilitateur mais il n'en reste pas moins qu'il se dégage de ces discours que l'insertion professionnelle est particulièrement importante à favoriser afin de développer l'insertion sociale des jeunes.

Le second pôle d'intégration identifié par tous est le monde associatif et bénévole. Ce dernier semble avoir de nombreuses qualités pour favoriser l'insertion d'une personne, plus encore si celle-ci rencontre des difficultés d'insertion professionnelle. Premièrement, il est l'occasion de faire des rencontres et de créer du lien avec d'autres habitants de la ville que l'individu en question n'aurait probablement pas côtoyés en dehors de ce contexte précis. Des individus se pensant différents ont alors un terrain pour se retrouver autour d'envies et de motivations communes. En effet, il semble fort important de sortir les jeunes issus de milieux défavorisés de leur environnement habituel mais surtout de ne pas les enfermer à nouveau en ne les conduisant à participer qu'à des regroupements et des manifestations spécialement créés pour eux. Le monde associatif est l'occasion de jouer un rôle et de se reconnaître non comme l'habitant d'un quartier mais comme l'habitant d'une ville ou d'un pays, semblable aux autres. Deuxièmement, le domaine associatif donne à chacun la possibilité de trouver une utilité sociale et d'être reconnu pour ses apports à la collectivité. Cela pourra lui ouvrir la porte d'un nouveau statut social valorisé, celui de bénévole. Troisièmement, la diversité des associations permet à chacun de choisir un groupe auquel s'intégrer en fonction de ses domaines d'intérêt. En son sein il pourra développer et surtout mettre en lumière des qualités et des savoir-faire que les domaines scolaire, professionnel ou de la vie quotidienne ne lui permettent pas d'exploiter. Il aura ainsi une chance de modifier le regard que portent les autres sur lui. Enfin, chacun peut s'engager comme il le souhaite dans les associations, c'est un secteur dans lequel il n'y a pas de pression de réussite et où la bonne volonté prime. C'est donc un terrain idéal pour les jeunes pour s'exercer à prendre des engagements et des responsabilités, et mettre en oeuvre des compétences afin de développer leur confiance en eux. Une confiance qui pourra les aider à oser aller à la rencontre des autres et faire valoir leurs qualités, par exemple dans le domaine professionnel.

Les jeunes et les représentants de la commune envisagent les services publics comme des éléments facilitateurs pour l'intégration sociale. En effet, le fait que tous les membres de la population puissent avoir accès à des services identiques leur offre un terrain sur lequel se rencontrer et échanger, et les place sur un pied d'égalité. De plus, la mise à disposition par la commune d'agents ressources permet aux personnes éprouvant des difficultés d'insertion sociale de bénéficier d'un soutien.

Pour s'intégrer socialement, les jeunes doivent trouver dans un de ces pôles des occasions de se créer un statut social et de faire reconnaître leurs compétences individuelles par les autres. Ils pourront ensuite les faire valoir dans un champ plus large et disposer de réelles possibilités d'être des acteurs au sein de la société.

2.3 Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes

Pour le sujet qui nous intéresse, le service public est représenté par le service Jeunesse de la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Lorsque l'on évoque son rôle dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes, c'est du rôle du service Jeunesse dont on parle. Sur ce point, les quatre groupes d'acteurs tombent d'accord et attribuent au service public les mêmes missions à remplir au profit des jeunes. Comme je l'ai mis en avant dans la grille d'analyse élaborée, la vocation du service public peut se répartir en trois volets : le premier est la mise à disposition de moyens, le second est l'assistance au développement personnel et à l'apprentissage des rôles adultes et le troisième concerne le positionnement des jeunes au sein de la collectivité.

Trois des quatre groupes interrogés mettent en évidence la mise à disposition de moyens par le service public, seules les représentantes des associations et institutions n'en font pas état. Les moyens en question sont humains, financiers et matériels ; ils sont offerts à la population par l'intermédiaire des activités et des projets proposés par le service Jeunesse. L'accès à un service public par le biais du service Jeunesse est donc ce qui permet en premier lieu de favoriser l'insertion sociale des jeunes au sein de la collectivité et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ouverture de ce service à tous les jeunes de la ville permet de créer un terrain de rencontre, tous sexes, milieux sociaux et origines confondus dans un cadre ludique propice à l'échange. Ces activités peuvent être pensées comme le moyen matériel mis à disposition. Cette même ouverture permet à tous les jeunes d'avoir accès à des services identiques, ce qui est particulièrement important pour les jeunes issus de milieux défavorisés. En effet, à cause de leur situation familiale et/ou économique, certains sont susceptibles de se trouver exclus d'activités et de loisirs et donc d'expériences et de rencontres leur permettant de s'ouvrir à la société plutôt que de rester cantonnés aux limites de leur groupe social d'appartenance. Le fait que le service public applique le principe de gratuité ou de tarif symbolique, ou encore d'échange de services, permet de dépasser les barrières financières et de s'adresser à l'ensemble des jeunes sans exception. Il semble que ce même accès pour tous à des services soit un point clé pour l'insertion sociale des jeunes et leur formation à l'exercice de la citoyenneté, dans la mesure où ils sont mis sur un pied d'égalité au sein de la commune. Il est alors donné à tous d'occuper leur temps libre par des activités et des loisirs variés qu'ils n'ont pas l'habitude ou la possibilité de pratiquer, et surtout de faire des expériences similaires. Le rôle du service public est alors de participer à rétablir l'égalité des chances en permettant à tous les adolescents, et principalement à ceux qui rencontrent des carences dans leur milieu familial, de trouver des structures et des outils pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets personnels et ainsi d'ouvrir pour eux le champ des possibles. Un des jeunes insiste sur le fait que la mise à disposition de ces divers moyens est particulièrement importante afin de faire en sorte qu'aucun d'entre eux ne soit laissé de côté, sans possibilités de participation sociale. Selon lui, cette mise à l'écart d'un certain nombre de jeunes peut être la cause de nombreuses incivilités commises. Le dernier des moyens qui a été mis en lumière et que je n'ai pas encore évoqué est le moyen humain. En effet, ce sont les personnes ressources que sont les animateurs du service Jeunesse qui vont

permettre aux moyens financiers et matériels mis en œuvre de jouer un rôle positif dans l'éducation et l'insertion sociale des jeunes citoyens. Ce sont leurs idées, leurs choix, les projets qu'ils vont proposer et leur capacité d'analyse de chaque situation qui peuvent faire de toutes les activités proposées des temps formateurs répondant à des objectifs particuliers.

Les objectifs auxquels doivent répondre les activités et les projets proposés par le service Jeunesse sont clairs pour tous les acteurs consultés. Il s'agit sur un plan très global d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie vers l'âge adulte et participer à leur éducation en leur permettant de trouver des conditions favorables pour les guider dans leur développement personnel au sein de la société. Cet accompagnement doit avoir lieu à différents niveaux : personnel, social et professionnel.

Concernant le développement personnel, le service Jeunesse doit participer à l'acquisition de l'autonomie et à la construction de l'adulte que le jeune est en train de devenir. Les projets mis en place doivent donner l'occasion aux jeunes d'exploiter et de mettre en œuvre leurs capacités, de prendre progressivement des responsabilités, de les assumer et de se rendre socialement utiles. De cette manière, ils peuvent prendre la mesure et apprendre certains des rôles adultes. Il s'agit également de leur permettre d'élargir leurs horizons et de connaître des expériences autres que celles qu'ils sont susceptibles de faire dans leur milieu de vie. En effet, les jeunes peuvent avoir tendance à se cantonner à ce qu'ils connaissent, ce à quoi ils sont familiers et à construire leurs parcours uniquement en fonction des perspectives que leur milieu leur offre. Ils peuvent refuser, souvent par crainte, de nouvelles expériences. Le rôle du service public est donc de les amener à faire des expériences diverses et variées qu'ils n'auraient pas l'idée ou l'occasion de faire seuls. C'est notamment par la rencontre avec des personnes issues de milieux sociaux divers, d'autres générations, ou d'origines différentes que les jeunes pourront prendre conscience de la diversité des situations et des perspectives et des façons de répondre à leurs besoins et envies personnels et à ceux de la collectivité. Le développement personnel des jeunes doit également passer par une mise en valeur de leurs compétences pour leur permettre de prendre de l'assurance et d'avoir confiance en leurs possibilités de s'ouvrir de nouveaux débouchés. Il semble que c'est par toutes ces expériences liées à la vie sociale, aussi diverses soient-elles, qu'ils pourront être mis en capacité de faire leurs propres choix d'avenir. Par les expériences qu'il propose, le service Jeunesse pose des balises sur le parcours du jeune pour le guider dans son développement personnel et lui donner une idée des comportements vers lesquels il peut s'orienter.

D'un point de vue social, les balises posées par le service Jeunesse consistent en des indications des comportements admis et valorisés par la collectivité et de la façon d'exercer sa citoyenneté. Il s'agit de fournir aux jeunes de multiples occasions d'aller au contact des autres et de se mélanger, car ils ne le feront probablement pas seuls. Le service public doit intervenir comme une interface entre les jeunes et le reste de la population et provoquer des rencontres de manière à ce que chacun puisse faire la connaissance de l'autre et le reconnaître comme un membre de son groupe. C'est en incitant des publics différents à former ensemble un groupe réuni autour d'un objectif commun que les jeunes pourront prendre conscience de la partie du tout qu'ils sont et de ce qu'ils peuvent lui apporter. Réciproquement, les autres individus insérés dans le groupe en question pourront prendre la mesure de la volonté et surtout des qualités des jeunes en tant que membres d'un ensemble. Il s'agit finalement d'ouvrir avec eux différentes voies envisageables pour se créer une place dans la société et obtenir un statut social.

Concernant le domaine professionnel, le service peut principalement intervenir au niveau de la mise en lumière et du développement de compétences et de la confiance en soi. Les multiples occasions de mettre en œuvre et de valoriser leurs savoir-faire, de prendre des responsabilités, d'acquiescer et de faire preuve de leur autonomie leur montrent qu'ils sont

capables d'être utiles socialement. Cela pourra les motiver à faire usage des différentes capacités acquises pour s'ouvrir de nouvelles voies professionnelles.

Le service public doit amener les jeunes à se créer un statut reconnu et valorisé leur permettant de parvenir à une existence sociale au sein de la société dans laquelle ils vivent, et d'y jouer un rôle. Il peut en effet user de son positionnement au cœur de la population pour leur créer de multiples opportunités de tenir une place dans la vie collective. Il pourrait par exemple les mettre à contribution lors de diverses manifestations organisées par la ville ou les nombreuses associations existantes afin d'engendrer des rencontres et des échanges. Il s'agit de mettre en lumière aux yeux de tous les qualités des jeunes en les faisant participer le plus possible à la vie collective. Cela permettra de montrer aux adolescents comme aux autres membres de la population qu'ils sont compétents et capables d'utiliser leurs compétences pour contribuer au bien commun. L'insertion sociale des jeunes issus de milieux défavorisés sera d'autant plus facilitée que l'on montrera à chacun qu'ils partagent, avec le reste de la population, des croyances et des envies communes.

2.4 Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes

Dans les discours de tous les individus, j'ai constaté la place accordée au domaine associatif et bénévole dans l'exercice de la citoyenneté ainsi que pour une meilleure insertion sociale des jeunes. Il semble que l'insertion au sein d'associations peut avoir plusieurs bénéfices. D'une part, celui de fournir un terrain sur lequel tout individu peut exprimer son engagement auprès de la collectivité. D'autre part, celui de créer un espace de réunion des habitants de la commune et donc de mixité sociale. Enfin, par la diversité des domaines d'implication, elle permet de coupler engagement auprès de la collectivité et exercice de sa liberté individuelle.

En France, la grande majorité des associations sont des groupements de personnes qui s'unissent et mettent leurs activités en commun pour mener des actions d'utilité publique répondant à des besoins collectifs. Selon cette description, il semble que le milieu associatif représente un terrain idéal pour la participation à la vie de la société que l'on peut attendre de la part d'un citoyen. En effet, il est ouvert à tous les individus sans distinction sociale, économique, professionnelle ou d'origine. Toute personne, quelle que soit sa situation personnelle, peut faire preuve de son intérêt pour la société dont elle est membre en s'engageant personnellement et bénévolement au service de la population. Peu importe le domaine dans lequel il s'investit, l'individu est volontaire et apporte sa contribution de bonne grâce pour favoriser la vie collective. Par l'intermédiaire de l'insertion dans le milieu associatif, tous les membres de la collectivité, y compris les jeunes, ont une multitude de possibilités qui s'offrent à eux pour exercer leur citoyenneté et se montrer solidaires du groupe auquel ils appartiennent en se liant à lui pour prendre des responsabilités dans l'intérêt commun. Le domaine associatif est un des pôles susceptibles de favoriser le lien et la cohésion sociale, la prise d'engagements bénévoles peut donc être également un élément facilitateur pour l'intégration sociale d'un individu. Par ailleurs, les regroupements associatifs étant d'ores et déjà nombreux, variés et particulièrement actifs en France, la motivation et la volonté déjà existantes sont des éléments moteurs pour tous les jeunes cherchant des moyens de démontrer leur engagement dans la vie de la collectivité. Ils permettent de montrer comment il est possible de prendre une place dans la société, de faire entendre ses opinions et de répondre à un besoin partagé avec d'autres. Ainsi, les individus peuvent prendre

conscience du fait qu'il est toujours possible, en s'investissant bénévolement, de jouer un rôle dans le déroulement de la vie de leur communauté. Les associations et les besoins auxquels elles tendent à répondre sont aussi multiples que variés. La prise de connaissance de cette diversité peut rendre les jeunes attentifs au fait que certaines de leurs envies et de leurs attentes ne sont pas isolées et qu'il existe des actions réalisables pour essayer de les satisfaire. Le milieu associatif est un domaine idéal pour commencer à prendre des responsabilités au bénéfice des autres.

Comme je l'ai mentionné plus avant, les associations sont ouvertes à toutes les personnes qui sont volontaires pour s'y engager, sans distinction. De ce fait, elles sont des espaces privilégiés de mélange et d'échanges entre les différentes origines géographiques ou sociales, et générations. Évidemment, les adhérents de tel ou tel regroupement associatif ne représentent pas systématiquement la diversité des situations qu'il est possible de rencontrer dans un pays donné mais le fait qu'ils soient accessibles à tous encourage en tout cas fortement la mixité sociale. Ainsi l'intégration d'un jeune dans une association est un moyen pour lui d'aller à la rencontre des habitants de sa ville qui ne sont pas issus de son groupe social d'appartenance. Les individus en présence étant réunis autour de valeurs et d'objectifs communs, la mise en relation de personnes dites différentes est d'autant plus aisée et permet des échanges qui ne pourraient avoir lieu dans aucun autre contexte. C'est alors l'occasion de briser les stéréotypes et les a priori que chacun peut avoir sur l'autre, de se trouver des points communs, au moins concernant certaines envies et certaines valeurs, et de se rendre compte qu'il est possible de s'unir pour faire avancer les choses au bénéfice de tous. L'insertion dans le monde associatif et bénévole permet à chacun de faire une multitude de rencontres diverses et variées, des personnes qui pourront prendre connaissance de sa volonté solidaire, et se créer un réseau de contacts. Ce dernier représente pour les jeunes une occasion supplémentaire de découvrir et de s'initier à de nouvelles manières de penser, vivre et agir et éventuellement d'élargir l'éventail de leurs perspectives. Au niveau professionnel par exemple, cela peut consister en la prise de contact avec des personnes en mesure de leur ouvrir de nouvelles portes.

Malgré le fait que le regroupement associatif offre un terrain particulièrement propice à la rencontre et à l'échange, les animateurs du service Jeunesse y mettent certaines conditions lorsqu'il s'agit de l'intégration des jeunes issus de milieux défavorisés. En effet, ils estiment que la prise de contact n'a pas toujours lieu de façon évidente, principalement avec des jeunes et éventuellement des adultes qui auront tendance à avoir quelques réticences à se mélanger. De ce fait, la mise en relation de ces deux groupes d'individus nécessite réflexion, préparation et accompagnement de manière à ce que chacun soit disposé et ait l'occasion d'aller vers l'autre sans peur et sans réticences et que les échanges initiés soient riches.

Les associations existantes et qui peuvent être créées sont extrêmement variées, elles peuvent répondre à des besoins communs à plusieurs personnes dans des domaines fort différents. Cette diversité permet alors à chacun d'exercer sa citoyenneté et de participer à la vie de la société tout en exerçant sa liberté individuelle et en cherchant à satisfaire ses propres besoins. En effet, chacun est libre de choisir parmi la multitude des champs d'implication celui dans lequel il souhaite s'engager. Le choix peut se faire en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses affinités, de ses savoir-faire existants ou de ceux qu'il souhaite développer. Les jeunes peuvent ainsi découvrir et exercer leurs compétences dans des contextes en lien avec leurs domaines d'intérêts et dénués de pression de réussite et de rentabilité. La possibilité de se rendre utiles et de mettre à profit ses capacités pour une cause reflétant ses valeurs est très valorisante et peut permettre aux jeunes de prendre confiance en eux. Ils sont alors mis en mesure de trouver la place et le rôle qui leur conviennent, en tant que membres d'un collectif mais également à titre personnel. Par ailleurs, les quatre jeunes interrogés

mettent justement en avant le fait qu'ils ne pensent pas pouvoir jouer de rôle individuellement. Cela implique de développer ses opinions propres et de les faire valoir, et de prendre des engagements reflétant ses idées. Selon eux, cet exercice de sa liberté individuelle passe inévitablement par le regroupement avec d'autres personnes. En effet, ils estiment que c'est le poids du groupe qui leur octroie de la visibilité et de l'intelligibilité. L'association semble alors être un facteur d'émancipation et de prise de pouvoir pour des personnes se sentant privées de leur rôle d'actrices dans la vie de la société.

2.5 Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires

Dans la grille d'analyse élaborée pour la lecture des entretiens, j'ai mis en avant différents thèmes abordés par tous, dont celui qui nous intéresse présentement : les différents besoins des jeunes et des partenaires auxquels l'élaboration du projet doit permettre de répondre. J'ai analysé les propos relatifs à tous les thèmes précédents en essayant de les mettre en lien afin d'en dégager les grandes idées à prendre en considération. Concernant le projet et les besoins des jeunes et des partenaires, j'ai estimé que s'il était possible de mettre aussi en lien les pensées des divers acteurs pour les faire coïncider, il était également important de porter attention à chacune de manière à concevoir un projet le plus proche possible des attentes réelles de chacun. Pour cette raison, dans l'énoncé qui suit, j'évoquerai les divers avis et essayerai d'imaginer comment il est possible de les prendre en compte et de les mettre en accord avec les autres.

En ce qui concerne les besoins des jeunes, les points de vue des différents acteurs interrogés vont tous dans le même sens : ils visent à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le projet Passeport Citoyen devrait en premier lieu pouvoir permettre aux mineurs de se trouver une place et de jouer un rôle d'acteurs au sein de la collectivité. Dans ce dessein, il devra fournir de multiples opportunités de s'impliquer dans la vie sociale de la ville mais également créer un terrain propice à la prise d'initiatives. En effet, il semble que les jeunes ont besoin que le service public les oriente et leur fasse découvrir diverses actions qui peuvent être mises en œuvre pour apporter leur contribution au bien commun et donc se comporter en citoyens. Le fait de créer un cadre au sein duquel il est possible de procurer des occasions variées de s'associer à des entreprises collectives permet également de les inciter à s'investir au profit des autres et de les conduire progressivement à une participation sociale autonome. La volonté de faire prendre connaissance aux jeunes des manières d'exercer leur citoyenneté doit être couplée avec celle de les voir devenir des initiateurs d'actions. En plus de leur permettre de jouer un rôle d'acteurs lors d'actions diversifiées, il doit leur permettre de choisir, parmi toutes les expériences citoyennes qu'il leur a été donné de faire, celles qu'ils jugent adaptées à leur situation et à leurs envies pour les répliquer s'ils le souhaitent. Le projet doit donc laisser la place à la prise d'initiatives de la part des jeunes et prévoir de les accompagner de manière à rendre leurs projets réalisables jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de participer à la vie de la société de façon autonome. Toutes les découvertes et les expériences inédites que les adolescents, et principalement ceux issus de milieux défavorisés, pourront faire dans le cadre du projet doivent être des occasions de sortir de leur quartier et du groupe social auquel ils se pensent cantonnés. Ils pourront ainsi prendre la mesure de la possibilité de faire des choix de vie divergents du parcours tout tracé pour « les jeunes comme eux ».

Ces derniers, rencontrant fréquemment des difficultés dans les domaines scolaire ou professionnel, manquent cruellement de situations dans lesquelles ils pourront être mis en valeur pour leurs comportements positifs et leurs qualités. Les entreprises collectives auxquelles ils sont amenés à participer doivent donc leur permettre de mettre au profit de

l'intérêt général leur bonne volonté et leurs compétences. Leur engagement doit également être mis en lumière vis-à-vis de la collectivité. Pour qu'ils puissent se sentir capables de s'intégrer socialement et professionnellement, il est nécessaire que les jeunes prennent confiance en eux, en leur valeur et en ce qu'ils ont à apporter aux autres. Le projet peut peut-être concourir à l'acquisition de cette assurance en leur permettant de se rendre utiles socialement et en valorisant les capacités qu'ils peuvent mettre en œuvre. Dans ce sens, il est important de leur permettre de garder une trace de leur parcours et de valoriser leur participation sociale de façon officielle. Cette mise en valeur est également essentielle pour contribuer à changer le regard de certains des autres membres de la population sur eux et leur donner la possibilité de se faire connaître et reconnaître tels qu'ils sont.

Il ne s'agit pas uniquement de faire profiter la collectivité des compétences des jeunes et de les mettre en lumière mais également de leur fournir l'occasion d'en créer de nouvelles au cours des expériences que le projet tend à leur faire vivre. En effet, les expériences bénévoles sont un terrain sur lequel les adolescents peuvent apprendre et développer des comportements qu'ils n'ont pas l'occasion de mettre en œuvre dans d'autres contextes. Il peut s'agir par exemple de la patience, la minutie, ou encore la faculté de travailler en équipe. Ces dernières sont alors susceptibles, si ce n'est de contrebalancer un déficit social et de formation, de jouer en leur faveur au moment de l'admission dans une école ou d'un entretien d'embauche.

Si les jeunes issus de milieux défavorisés manquent parfois d'occasions de jouer un rôle d'acteur dans leur communauté, les opportunités de réaliser des projets personnels leur font également défaut, bien souvent à cause de difficultés financières. Le Passeport Citoyen doit alors contribuer à pallier ce problème pour permettre à tous de bénéficier des mêmes chances. Il pourrait alors formaliser un échange entre les jeunes et la collectivité. Les premiers s'impliquent dans la vie du groupe en prenant des responsabilités dans l'intérêt général en contrepartie de quoi la seconde les aide à atteindre certains des objectifs personnels qu'ils se sont fixés tout au long de leur parcours vers l'âge adulte. Il s'agit par exemple d'aider à financer le permis de conduire. Ce soutien de la municipalité en termes « économiques » peut alors être interprété comme un renforcement positif fourni aux jeunes pour les encourager. Cela n'est pas faux, mais il est également un moyen supplémentaire d'arriver à l'objectif d'insertion sociale des jeunes. En effet, les formations, diplômes ou autres expériences que ces derniers pourront accumuler leur permettront d'être plus autonomes et leur ouvriront de nouvelles possibilités de jouer leur rôle d'acteur.

Au sein de la collectivité, deux groupes sociaux sont considérés comme acteurs du projet à venir : la municipalité et les animateurs qui la représentent, et les associations et institutions de la ville et des environs. Les répondants de ces deux groupes ont mis en avant leurs besoins et les intérêts à voir un tel projet se développer.

La municipalité a deux types d'attentes qui se dessinent en fonction du point de vue qu'elle se donne. En tant que service public, elle estime que le projet doit permettre aux individus de différentes générations de se rencontrer et de se reconnaître des qualités et des valeurs similaires les uns avec les autres. Il s'agit en fait de réduire la fracture sociale et d'essayer de faire des divers groupes sociaux qui se forment selon les origines, le milieu social ou la génération de chacun, un seul groupe uni partageant des valeurs communes et désirant vivre ensemble. Pour cela, il est nécessaire de permettre à tous les habitants de la ville de trouver leur place et de jouer un rôle d'acteur au sein de cette dernière pour prévenir l'exclusion, volontaire ou par les autres, de certains. Si l'on se place d'un autre point de vue, qui pourrait être appelé « logistique », il est question d'élaborer un projet de fond qui permettra au service Jeunesse d'avoir un cadre à l'intérieur duquel organiser son travail. D'autre part, un projet d'envergure manifestant une volonté de favoriser l'insertion sociale des jeunes est particulièrement intéressant à mettre en valeur du point de vue politique.

Les associations et institutions du canton ont, elles aussi, deux types d'attentes vis-à-vis du projet. Premièrement, il doit être un moyen pour elles de trouver un soutien auprès de la collectivité pour mener à bien les missions bénévoles qu'elles se sont assignées, et éventuellement de sensibiliser de nouvelles personnes à leur cause et de grossir leurs rangs. Ensuite, c'est une occasion pour elles de faire entrer des jeunes dans leurs structures. Certaines éprouvant de grosses difficultés à les toucher parce qu'elles ne bénéficient pas d'une image attirante auprès d'eux, cela est particulièrement avantageux pour elles. En effet, les rencontres peuvent permettre de modifier la perception des adolescents de telle association ou de telle personne et d'en reconnaître les points positifs. Les jeunes pourraient alors devenir des médiateurs de leur action auprès de leurs pairs.

Le projet doit donc favoriser l'insertion sociale et les comportements citoyens des jeunes. Comme je l'ai évoqué dans la partie théorique consacrée à l'éducation, les apprentissages ne peuvent susciter un changement profond chez un individu qu'à la condition que celui-ci soit disposé à traiter les influences qui s'exercent sur lui. Le rapport des adolescents au projet qui leur sera proposé est donc particulièrement important à prendre en compte. Il est nécessaire d'identifier les aspects susceptibles de les motiver, les difficultés potentielles ainsi que les solutions envisageables.

Les personnes interrogées imaginent plusieurs aspects suscitant chez les jeunes l'envie de s'impliquer dans des activités bénévoles dans le cadre du projet. Tout d'abord, les domaines dans lesquels il est proposé de participer doivent être suffisamment variés pour que chacun puisse y trouver de l'intérêt. Ensuite, il est important de commencer à familiariser les jeunes par des actions de groupe. Quel que soit le contexte, le fait de pouvoir être avec des camarades le rend toujours plus plaisant. La participation sociale est ainsi couplée avec l'occasion de passer un bon moment. La satisfaction personnelle, le plaisir qu'ils peuvent apporter à leurs concitoyens en se rendant utiles, et la fierté qu'ils peuvent en retirer sont également des sources de motivations. Cependant, bien que l'action et sa résultante puissent être des éléments en mesure d'encourager les jeunes, plusieurs des répondants estiment qu'à moyen terme un retour est nécessaire pour les stimuler et les maintenir dans la dynamique d'engagement sans les frustrer. L'échange avec la municipalité évoqué précédemment pourrait alors être intéressant dans ce sens puisqu'il permet de fournir un renforcement tout en poursuivant l'objectif à long terme : le bénéfice social.

Justement, la principale difficulté potentielle perçue dans les propos de tous les groupes est celle de l'incitation des jeunes à mener des actions solidaires au profit de la collectivité sans leur promettre la moindre récompense en retour. La société dans laquelle nous vivons se base grandement sur la consommation, ce qui rend chaque service monnayable aux yeux des adolescents. Ces derniers ont souvent été habitués à manifester des comportements positifs en échange d'une gratification. Ce fonctionnement est donc susceptible de susciter chez eux des réticences à s'investir, de même que chez d'autres fonctionnant différemment qui pourraient se laisser décourager par les premiers. D'autre part, plusieurs individus estiment qu'il peut être difficile pour des personnes jeunes de se tenir à des engagements pris sur du moyen ou long terme. Il est donc indispensable de prendre garde à les laisser aller à leur rythme, par paliers, et à ne pas les mettre en situation d'échec en leur faisant prendre des responsabilités encore trop grandes pour eux. Un des autres obstacles auxquels le projet pourrait se heurter est celui de la confrontation avec le monde des adultes et des réticences qu'elle peut engendrer du côté des jeunes comme de celui des adultes eux-mêmes. La rencontre nécessite d'être préparée de manière à dissiper les peurs et les incompréhensions risquant d'accentuer la scission entre les deux groupes.

Afin d'éviter ces écueils, et principalement celui de l'attente d'un retour suite à l'investissement, plusieurs idées sont proposées par les individus interrogés. Dans un premier temps, ils n'excluent pas d'attirer l'attention des jeunes sur le projet en leur proposant une

petite récompense pour leurs premières participations. Cette dernière ne serait pas présentée comme une fin en soi, et devrait servir d'appât pour intéresser les jeunes et avoir l'occasion de leur présenter le projet et son fonctionnement et de les y familiariser. Le travail de sensibilisation doit être initié avec les plus jeunes. En effet, ces derniers ne se trouvant pas encore dans la dynamique de consommation évoquée précédemment, ils seront plus aisés à impliquer et à convaincre du bien-fondé de l'entraide solidaire. Ils pourront ensuite servir d'exemple aux plus âgés. Enfin, si l'action bénévole menée par des jeunes n'est pas explicitement récompensée, il demeure possible de trouver des éléments procurant satisfaction si elle s'oriente vers un objectif dont ils pourront indirectement tirer des bénéfices. Il peut s'agir par exemple de la rénovation d'un terrain de jeu communal qu'ils utilisent fréquemment.

Les différentes idées émises sur la façon de valoriser les actions menées par les jeunes se répartissent en trois points : la nécessité de garder une trace du parcours, le retour à proposer et la valorisation officielle à apporter. Si les jeunes montrent leur volonté de s'investir pour la collectivité, le projet doit leur permettre d'avancer dans leur parcours vers l'âge adulte et la citoyenneté.

Il est nécessaire de leur donner la possibilité de formaliser le parcours afin de pouvoir attester des expériences diverses qu'ils ont pu réaliser et du fait qu'ils sont capables de prendre des engagements et de les tenir. Toutes les actions pourraient par exemple être notifiées dans un carnet en mentionnant de façon différente les responsabilités prises. En effet, les individus interrogés estiment que toutes les activités bénévoles doivent être mises en valeur mais certaines doivent l'être davantage de manière à appuyer l'évolution d'un jeune. Les actions devraient se distinguer les unes des autres par leur durée, courte, moyenne ou longue par exemple mais également, et même surtout par l'identité de la personne les proposant. Le fait qu'un jeune suggère de mener une action précise, et donc qu'il en soit l'initiateur, est un élément très important à prendre en compte dans la mesure où il démontre qu'il acquiert une certaine autonomie dans sa participation sociale et l'exercice de sa citoyenneté. Dans ce sens, l'évolution de l'implication et du comportement des jeunes pourrait être rendue visible par la création de différents paliers d'investissement allant de la participation à l'engagement dans le projet.

La majorité des acteurs estime que l'accumulation des comportements solidaires doit faire l'objet d'un retour ayant une valeur financière de la part de la collectivité. Ce dernier ne doit cependant pas être une fin en soi mais plutôt un nouvel élément venant enrichir le parcours vers l'âge adulte des jeunes concernés. Au terme de multiples expériences, la collectivité devrait les aider à son tour et leur donner la possibilité de réaliser un projet personnel leur permettant d'élargir encore leurs perspectives et leurs choix de vie. Si cela me semble tout à fait approprié, il faut rester vigilant et éviter que ce retour devienne le but principal du projet, pour les jeunes, mais surtout pour les adultes ; cela pourrait lui faire perdre de son sens. L'effet à long terme recherché par le projet est la participation sociale des jeunes et leur insertion au sein de la collectivité, qu'ils soient valorisés et respectés par leurs concitoyens comme l'un des leurs. Dans ce dessein, le retour est un renforcement, un effet à moyen terme de l'investissement du jeune, et moyen d'arriver à la finalité souhaitée.

L'un des représentants de la commune ayant évoqué l'importance d'organiser une manifestation officielle au cours de laquelle valoriser l'engagement des jeunes, j'ai demandé aux autres individus interrogés ce qu'ils pensaient de cette idée. Globalement, elle est jugée pertinente pour tous mais avec quelques nuances. Il est évident que tous les habitants et les autorités publiques de la ville doivent être mis au courant de la participation solidaire et citoyenne de leur jeunes concitoyens et ce principalement pour les jeunes en situation de marginalisation. En effet, ces derniers sont bien souvent connus de tous uniquement pour les incivilités qu'ils ont commises et portent une étiquette de « délinquants » ou de « jeunes

difficiles » qui empêche les autres de les percevoir différemment. Il est donc capital que leurs comportements positifs et valorisés socialement puissent être mis en lumière par une reconnaissance officielle, notamment dans l'espoir de modifier leur image mais surtout pour qu'ils puissent eux-mêmes se percevoir de manière plus positive. Néanmoins, il ne semble pas approprié de créer une manifestation spécialement dédiée aux jeunes bénévoles dans le cadre du Passeport Citoyen. D'une part parce que tous n'apprécient pas forcément l'idée d'être placés sous les projecteurs. D'autre part parce qu'il y a de nombreuses autres personnes qui œuvrent bénévolement au profit de la collectivité et qu'il n'y a pas lieu de créer une distinction avec elles. Cela consisterait en une forme d'exclusion des uns vis-à-vis des autres ou pourrait laisser croire aux jeunes que leur mode de participation solidaire est un acte exceptionnel qui nécessite une valorisation extraordinaire. Il apparaît alors judicieux de placer ce temps de reconnaissance officielle lors d'une manifestation dédiée aux bénévoles préexistante sur la commune. Par ailleurs, cette mise en valeur auprès de la communauté ne doit pas occulter celle auprès des proches souvent recherchée par les jeunes. Il faut alors faire en sorte que les familles et éventuellement les éducateurs soient systématiquement mis au courant des engagements pris par le jeune dont ils sont responsables.

3. Synthèse des éléments utilisés pour la conception du projet

Pour terminer l'analyse des entretiens menés, je ferai le point sur les différents éléments dégagés et utilisés dans la conception du projet.

Dans les représentations de toutes les personnes interrogées, le citoyen se distingue par son respect d'autrui et son implication dans la vie collective. C'est également en s'intéressant aux autres et au groupe qu'on peut s'intégrer socialement. Les thèmes de l'exercice de la citoyenneté et l'insertion sociale semblent donc étroitement liés voire interdépendants, le fait de favoriser l'un peut alors permettre de favoriser l'autre et réciproquement. On peut également remarquer que les jeunes issus de milieux défavorisés manquent d'occasions de se mêler aux autres habitants et de se montrer socialement utiles, l'exercice de leur citoyenneté et leur insertion sociale s'en trouvent alors appauvris. Dans le projet Passeport Citoyen, le développement de l'engagement citoyen, et plus précisément de l'investissement dans la vie publique locale ou nationale chez les jeunes, servira donc de base à l'extension du lien social. Ainsi, la prise en compte de l'apport des activités sociales dans leur parcours éducatif permettra de donner sa place à l'éducation informelle, à côté de l'enseignement scolaire, dans le développement personnel des jeunes. Il ne s'agit pas uniquement de valoriser l'engagement citoyen pour encourager l'insertion sociale, mais de donner aux jeunes l'opportunité de se découvrir citoyen et d'exercer leur citoyenneté. En effet, tous les jeunes n'ayant pas la volonté de devenir des citoyens, on ne peut compter sur leur seule initiative sans en exclure une grande partie du programme. Il est donc nécessaire de prévoir de les conduire vers l'exercice de la citoyenneté et de les convaincre des intérêts que cela présente tant pour la collectivité que pour eux-mêmes. Dans ce sens, l'objectif de citoyenneté étant plutôt large et peu parlant pour certains jeunes, les objectifs fixés dans le projet devront s'orienter vers leur développement personnel et social. Pour motiver davantage les jeunes, il faudra leur proposer des actions de groupes de manière à ce qu'ils aient également le plaisir d'être ensemble et qu'ils se sentent plus sûrs d'eux pour aller vers les autres.

L'utilisation du domaine associatif pour procurer aux jeunes de multiples occasions de participer à la vie de la collectivité est particulièrement favorable. D'une part, celui-ci permet de regrouper les individus autour d'envies ou d'objectifs communs, ce qui facilite la rencontre et les échanges. D'autre part, chacun peut alors y acquérir un statut socialement valorisé, celui de bénévole. Enfin, le domaine associatif est assez vaste pour proposer des actions diverses correspondant aux intérêts de chacun. Cependant, malgré ses nombreux points positifs, on ne doit pas omettre que pour obtenir des rencontres fructueuses, chacune d'entre elles devra être préparée avec les deux parties.

Le rôle qu'un individu peut jouer dans la société est révélateur de son insertion sociale. Dans l'analyse, j'ai été interpellée par le fait qu'aucun des jeunes, qu'il s'estime intégré ou non, ne pense pouvoir être un acteur de la vie de la collectivité. Le projet doit donc leur donner la possibilité de contribuer à la vie sociale d'une façon ou d'une autre. Dans la mesure où les profils rencontrés peuvent être assez différents, l'approche pédagogique doit être suffisamment ouverte pour prendre en compte les diverses volontés d'implication. Il s'agit de fournir des stimulations régulières pour les jeunes ayant besoin d'être poussés tout en laissant une large place à la proposition et à la prise d'initiatives pour que les jeunes volontaires puissent choisir leurs actions en fonction de leurs intérêts.

Pour favoriser l'insertion sociale des jeunes, il est nécessaire de travailler sur la rencontre avec les autres habitants de la ville, de toutes générations, origines sociales ou géographiques. Le projet doit donc créer un réseau le plus large possible réunissant des associations, institutions et entreprises au sein duquel des échanges inédits pourront avoir lieu et la complémentarité des individus être révélée. C'est le service public qui servira d'interface entre les différents groupes afin de permettre à chacun de répondre à ses propres besoins avec le concours des autres.

Le projet doit permettre de rendre compte de l'évolution des engagements pris par les jeunes, de manière à ce qu'eux-mêmes et les autres puissent prendre conscience de leur progression. Il s'agit de repérer différents niveaux d'investissement en fonction du temps qu'ils mettent à profit pour chaque action et de la fréquence de leur participation, mais également de l'identité de l'initiateur de l'action. La prise d'initiatives ne doit cependant pas être un niveau à elle seule puisque certains jeunes, non par manque de volonté mais plutôt par réserve, prendront difficilement un rôle. Cela ne doit pas les empêcher d'évoluer dans le programme.

Suite aux difficultés accumulées tout au long de leur parcours (scolaires, familiales, professionnelles, sociales), les jeunes issus de milieux défavorisés manquent souvent d'assurance et d'espoir en leurs perspectives d'avenir, ce qui rend leur insertion professionnelle et sociale compliquée. Cela n'est cependant pas inéluctable si on les aide à prendre conscience de leurs qualités et donc à acquérir une confiance en eux. Dans ce sens, il apparaît très pertinent de les placer dans des situations où ils pourront déployer des aptitudes diverses. Pour les valoriser davantage, les compétences mises en œuvre au cours de chacune de leurs actions ou expériences doivent être identifiées et prises en compte dans leur parcours, comme nous l'avons vu dans les Passeports du bénévole et de l'engagement. Ils pourront ainsi savoir de quoi ils sont capables et remarquer leurs capacités particulières pour éventuellement essayer de les développer dans le domaine professionnel.

Pour favoriser l'insertion sociale, il semble inévitable de favoriser l'insertion professionnelle. Le projet doit donc également s'orienter vers celle-ci. En effet, si les compétences dont les jeunes feront preuve au cours de leurs actions bénévoles et citoyennes

pourront leur permettre de se valoriser, cela n'est pas suffisant et il est également important qu'ils fassent des expériences pouvant encourager leur intégration professionnelle. Nous avons vu qu'il peut s'avérer difficile pour les jeunes issus de milieux défavorisés de faire leur entrée dans le monde du travail, entre autres à cause de leur défaut de formation ou encore de leur situation marginale. Le projet devra alors être l'occasion pour eux de faire des expériences dans des entreprises, ils pourront ainsi enrichir leur parcours personnel et faire preuve de leurs qualités auprès des professionnels, deux éléments qui pourront faciliter leur intégration professionnelle future.

Le programme pourra s'apparenter à un contrat entre les jeunes et la commune au sein duquel chacun apporte son aide à l'autre. Dans ce sens, il ne s'agit pas uniquement de proposer une récompense, une simple « carotte » pour « appâter » des jeunes et les amener à avoir tel ou tel comportement. Au contraire, ils sont considérés comme des partenaires fiables avec lesquels des échanges peuvent être mis en place. En retour de leur investissement au profit de la collectivité, les jeunes obtiennent le soutien de la Mairie pour réaliser des projets favorables à leur développement personnel et à leur insertion sociale. Un retour cohérent avec les objectifs du projet et profitable à long terme pour les jeunes. L'utilisation d'un retour plus immédiat n'est cependant pas exclue, il n'est pas choquant que les jeunes soient récompensés pour l'aide apportée et, dans un premier temps, cela peut aider à les motiver à s'insérer dans le programme.

La participation bénévole des jeunes doit être valorisée auprès de la municipalité et des autres habitants de la ville de manière à ce que chacun prenne connaissance des comportements positifs dont ils sont capables et de leur volonté de s'intégrer dans la vie de la collectivité. Comme je l'ai relevé dans les analyses des entretiens, si un temps de valorisation officielle des participants semble approprié, sa forme doit cependant être réfléchie pour correspondre aux objectifs du projet. Avant toute chose, ce sont les familles et les adultes référents qui doivent être mis au courant des actions des jeunes qu'ils ont à leur charge. Par la suite, pour ne pas mettre mal à l'aise certains participants n'appréciant pas la mise en lumière et ne pas les marginaliser à nouveau en les mettant à l'écart des autres bénévoles de la ville, ce temps devrait être inclus dans une fête déjà existante.

Le projet Passeport Citoyen est présenté dans son intégralité dans le chapitre suivant.

PROJET PASSEPORT CITOYEN

1. Introduction : origines et idées fondatrices du projet

En tant qu'animateurs socioculturels au service des adolescents âgés de 11 à 17 ans de la ville de Saint-Julien-en-Genevois, les agents des Centres Municipaux d'Animation sont au cœur des problématiques liées à la jeunesse. Il s'agit pour eux de se tenir informés des questionnements et des besoins des jeunes de manière à orienter leur travail dans des directions susceptibles d'y répondre. En septembre 2006, une réflexion s'est engagée sur la transition entre l'enfance et l'âge adulte et sur le rôle que le service public peut jouer dans cette étape. L'envie du service Jeunesse est alors de permettre aux jeunes de la commune de valoriser leurs agissements positifs et de baliser leur parcours vers l'âge adulte. La municipalité doit mettre en œuvre des actions pour aider ses jeunes résidents à prendre leur place dans la cité et leur permettre de découvrir qu'ils peuvent agir comme des citoyens à part entière. En tant que collectivité, la ville a conscience de la synergie qu'elle peut créer entre ses associations, ses institutions et ses jeunes.

De cette volonté est née au printemps 2007 la première mouture du « Passeport Citoyen ». Un petit livret au format d'un passeport contenant un mot introductif et des espaces pour consigner les actions menées. Trois catégories sont créées afin de distinguer les différents degrés d'implication correspondant à des expériences de durée plus ou moins longue et à des opérations plus ou moins contraignantes. Les critères ne sont pas clairement définis. Les actions menées doivent profiter aux jeunes. Il ne s'agit pas de proposer une « carotte » pour obtenir leur participation mais plutôt un retour en adéquation avec la thématique du projet et accessible au terme de plusieurs engagements. L'idée de créer une commission pour gérer les retours fait son chemin, mais la question de sa forme et de son contenu reste posée. Début 2007, une proposition dans ce sens est faite et validée par la municipalité.

Depuis lors, une dizaine d'actions ont été réalisées avec les jeunes :

- Au printemps 2007, dix jeunes âgés de 10 à 17 ans ont participé à une opération de nettoyage d'un des quartiers de la ville sur trois mercredis après-midi et un samedi. Les participants se sont vu proposer un baptême de l'air (offert par un club d'entreprises du Genevois) et la remise officielle des premiers Passeports Citoyens a eu lieu à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.
- En octobre 2007, huit jeunes âgés de 10 à 14 ans ont participé à deux après-midi de cueillette de pommes pour une vente de jus de pommes au profit d'une association de lutte contre la faim. En échange, l'association a offert quelques litres de jus de pommes aux jeunes de passage lors de la manifestation. L'opération a été reconduite avec succès en octobre 2008.
- Au printemps 2008, trois autres actions d'aide à des associations ont eu lieu, ce qui a permis à six jeunes âgés de 15 à 17 ans de partir un week-end dans le sud de la France avec l'aide du service Jeunesse.
- En juillet 2008, quatre jeunes âgés de 14 à 17 ans ont aidé à l'affichage pour un festival organisé sur la ville et se sont vu remettre un T-shirt du festival ainsi qu'une entrée gratuite.
- Enfin en novembre 2008, huit jeunes âgés de 11 à 15 ans ont participé à la journée nationale de collecte au profit de la banque alimentaire.

A l'issue de cette période de deux ans, des questions restent en suspens :

- Comment valoriser et rendre plus visibles les actions des jeunes ?
- Comment formaliser plus précisément leur parcours et les savoir-faire et savoir-être acquis ?
- Comment rendre compte des différentes compétences mises en œuvre lors des actions ?
- Comment éviter que les retours offerts aux jeunes deviennent l'intérêt du projet ?
- Comment garantir un cadre évitant les dérives d'un tel projet ?
- Quel doit être le rôle de la commission qui le chapeaute, et des personnes qui doivent la constituer pour qu'elle soit représentative ?
- Quels outils (utilisables par les participants mais aussi par les différents acteurs) peuvent permettre au projet de prendre toute son ampleur ?

Ces multiples expériences et les questions qu'elles ont posées nous ont amenés à réfléchir sur le potentiel d'un outil comme le Passeport Citoyen tant pour les jeunes que pour la cité dans sa globalité. La nécessité de développer et d'écrire un projet cadre lui permettant de prendre toute son envergure s'est alors fait sentir. C'est autour des notions de passage à l'âge adulte et de service public que la réflexion s'est développée. Au moment de concevoir le projet, il nous a semblé nécessaire de revenir sur ces deux idées fondatrices.

De nos jours, on entend souvent dire que notre société manque de rites de passage à l'âge adulte. Dans d'autres sociétés, on parle de « parcours initiatique ». Il s'agit d'une série d'épreuves morales ou physiques suivies par un jeune homme ou une jeune femme, qui visent à lui apporter une plus grande maturité et une reconnaissance d'adulte par ses pairs. Cette reconnaissance lui assure alors la possibilité de participer à la vie collective. Le passage à l'âge adulte concerne donc les individus mais également la société puisqu'une participation active des citoyens lui est toujours favorable (Tavoillot, juin 2008).

Il est à la fois du devoir de l'individu de devenir adulte (c'est-à-dire membre de la collectivité) et du devoir de la collectivité de favoriser ce passage. L'entrée dans l'âge adulte est donc bien à la fois un droit et un devoir, parce que, d'une part, la société (pour être une société) a besoin d'individus majeurs et responsables, et parce que, d'autre part, l'individu (pour être un individu) a besoin de l'accompagnement collectif. » (Tavoillot, juin 2008).

Dans notre société, une des tâches principales des jeunes adolescents est l'apprentissage des rôles de l'adulte et du citoyen. Il s'agit par exemple d'être capable de vivre en groupe, d'assumer ses responsabilités, de participer activement à la vie de la collectivité, ou encore de faire prévaloir ses compétences et savoir les mettre en commun avec celles des autres pour en faire profiter le groupe.

La société dans sa globalité profitant de l'entrée dans la vie d'adulte de ses membres, elle se doit de favoriser la transition. Le service public apparaît comme le mieux placé pour orchestrer un accompagnement collectif. En effet, celui-ci consiste en un service fourni aux habitants dans l'intérêt général par une personne publique. Il peut prendre des formes diverses et variées, dont le point convergent est la recherche de satisfaction d'un besoin d'intérêt général et la contribution à la cohésion sociale. Il répond à trois grands principes : il doit être régulier et continu, accessible à l'ensemble des citoyens, et servir l'intérêt général et en aucun cas des intérêts particuliers. Au niveau d'une commune telle que Saint-Julien-en-Genevois, les entreprises de service public sont toutes celles qui visent à mettre en relation les habitants entre eux, à favoriser le « vivre ensemble » et à leur donner des moyens pour répondre à des besoins communs. Dans ce contexte, la mise en place de projets collectifs visant à baliser le parcours des adolescents trouve tout son sens. Il s'agit pour la collectivité de se réinvestir

d'une mission dans le passage à l'âge adulte de ses jeunes habitants, puisque l'individu fait la société (par son action civique) mais la société contribue aussi à faire l'individu (*Service public*, s.d.). Le service Jeunesse veut donner à l'ensemble des jeunes de la commune la possibilité et les moyens d'être ou de devenir des citoyens libres, autonomes et responsables tout en leur apportant un épanouissement personnel. Dans ce dessein, il met en place des projets pédagogiques qui véhiculent des valeurs de responsabilité, d'autonomie et de citoyenneté dans un environnement le plus adéquat possible.

C'est autour de ces deux grandes idées et de la réflexion sur les expériences précédentes que notre projet s'est construit. Le but premier du Passeport Citoyen est de jalonner le parcours des futurs adultes en leur offrant de multiples occasions de faire des expériences citoyennes et solidaires et de s'engager pour des causes reflétant les valeurs de la cité et les valeurs dont ils sont porteurs.

Il s'agit de les amener à réaliser de nombreuses expériences leur permettant d'aller à la rencontre des autres. Ils pourront ainsi se découvrir en tant qu'individu au sein d'un groupe, prendre conscience des contraintes et des mérites de l'action collective, être autonomes et responsables, et développer et mettre en œuvre des compétences utiles dans la vie collective comme dans leur parcours individuel. Aux yeux de leurs concitoyens, ils pourront se révéler comme des individus capables de prendre des responsabilités au bénéfice des autres. Dans ce dessein, les associations et institutions de la ville forment un réseau faisant appel à leur participation, par l'intermédiaire de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

Le projet a également pour vocation de permettre à ces futurs adultes de trouver leur place et d'être reconnus par leurs pairs comme des acteurs de la vie de la cité. Chacune des actions menées au profit de la communauté fera donc l'objet d'une validation et d'une reconnaissance institutionnelle par une commission formée des différents acteurs : la commission du Passeport Citoyen.

À l'instar d'un passeport de voyage, le livret Passeport Citoyen accompagnera le jeune dans les différentes étapes de son cheminement vers le monde adulte, auquel il parviendra riche de toutes les expériences et les aptitudes accumulées.

2. Population visée

Le projet Passeport Citoyen s'adresse prioritairement aux jeunes de la commune de Saint-Julien-en-Genevois âgés de 11 à 17 ans. En effet, cette tranche d'âge est celle qui est touchée par le Centre Municipal d'Animation, structure initiatrice du projet. Néanmoins, des enfants ou des jeunes adultes peuvent s'y engager s'ils le désirent car l'envie de s'investir personnellement pour la collectivité et le besoin d'un tremplin pour parvenir à exercer pleinement sa citoyenneté peuvent se faire sentir à tout âge.

Le nombre de participants au programme n'est pas limité. Dans les premiers mois suivant son lancement, les adolescents déjà touchés par le service Jeunesse sont les plus susceptibles d'y adhérer, mais, à terme, le Passeport devra être connu et accessible à tous les jeunes de la commune.

Le Passeport Citoyen étant une initiative de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, ce sont ses jeunes habitants qui sont principalement concernés et prioritaires pour y participer. Cependant, la ville accueille un lycée et deux collèges intercommunaux, et un collège-lycée

privé et de nombreux jeunes des communes avoisinantes passent une grande partie de leur temps libre à Saint-Julien. Il est indispensable de prendre cette situation en compte. Pour cette raison, il est possible d'intégrer dans le programme des jeunes ne résidant pas sur la commune ; le choix et la pertinence d'une telle exception sont laissés à l'évaluation des agents du service Jeunesse. La présence fréquente aux activités proposées par les Centres Municipaux d'Animation ou la forte envie de donner de son temps et de son énergie au service de la collectivité sont, par exemple, des critères pertinents. Si des exceptions sont faites et qu'elles présentent un réel intérêt pour les jeunes engagés, plutôt que de les multiplier, il faudra alors essayer d'étendre le projet à la Communauté de Communes du Genevois pour en faire profiter un nombre plus large de jeunes et amorcer une cohérence de territoire.

Le projet visant également à créer un réseau d'associations et d'institutions, toutes les personnes faisant partie de ce type de structure ou menant des actions bénévoles sont ciblées pour en devenir actrices.

Une liste détaillée : nom, prénom, date de naissance, adresse postale et électronique, et téléphone des participants est tenue par le coordinateur du Passeport Citoyen, de manière à connaître précisément le nombre de personnes engagées et à pouvoir communiquer avec elles.

3. Acteurs du projet

- **La Mairie de Saint-Julien-en-Genevois, représentée par un élu**, commande, valide et finance le projet.

- **Le service Jeunesse, à travers ses animateurs**. Ils sont les porteurs du projet et les garants de son application. Les animateurs sont appelés opérateurs. Dans toute situation, l'opérateur a un rôle d'interface entre les jeunes et le partenaire de l'action. Il fait le lien entre ces deux acteurs en essayant de mettre en accord les besoins, attentes et intérêts de chacun, en privilégiant toujours ceux des jeunes en premier lieu. Il peut également avoir le rôle d'initiateur de l'action. Parmi eux se trouve le **coordinateur du Passeport Citoyen**. C'est le garant de l'intégralité et de l'intégrité du projet. Il tient la liste des participants, vérifie l'adéquation de chaque action avec les objectifs, se charge des relations avec les différents acteurs, du suivi et de la valorisation des engagements pris, et de la communication.

- **Les jeunes de la commune**. Ce sont les bénéficiaires du projet. Ils peuvent simplement participer aux actions proposées par l'opérateur, mais également devenir force de propositions.

- **Les associations et institutions de la commune**. Elles sont les partenaires du projet, ce sont elles qui permettent son ouverture à la collectivité. Par institutions, on entend, au sens large, toute structure publique ou privée étant au service de la population, par exemple, les pompiers, les maisons de retraite, ou les écoles. Dans le déroulement du projet, le partenaire peut avoir plusieurs rôles :

Celui de bénéficiaire de l'action : il ne formule pas de demande, c'est l'opérateur qui propose de mener une opération à son profit. Dans ce cas, il ne participe pas à sa mise en place, il « se contente » d'en recevoir les fruits.

Celui de mandataire : c'est lui qui sollicite le service Jeunesse afin d'obtenir de l'aide pour une tâche précise. Dans ce cas, il est plus impliqué dans l'action, il la prépare avec l'opérateur et y participe.

- **Les commerces de Saint-Julien-en-Genevois, les entreprises de la région ou de Suisse voisine.** Ils forment un groupe d'interlocuteurs privilégiés, susceptibles de participer aux formations proposées ou de permettre aux participants avancés dans le projet d'obtenir des stages, emplois d'été, ou premiers emplois propices à favoriser leur entrée dans la vie active.

4. Objectifs

Les objectifs définis pour le projet sont le fruit d'une réflexion incluant les deux idées fondatrices, les résultats d'entretiens menés auprès des différents groupes d'acteurs concernés, et les bilans des expériences précédentes.

Le Passeport Citoyen compte sur l'investissement de trois principaux acteurs : la municipalité et ses opérateurs, les associations et institutions de la ville et les jeunes volontaires. Dans la mesure où plusieurs groupes sociaux sont concernés, il est important de différencier les intérêts de chacun. En effet, les bénéfices qui peuvent être tirés du projet ne sont pas les mêmes selon que l'on se place du point de vue de la commune, des partenaires ou des participants ; malgré tout, certains sont susceptibles d'être communs.

Il nous paraît donc nécessaire et pertinent de distinguer des objectifs pour chacun. Cependant, le but premier du projet est de répondre à des besoins et à des attentes des jeunes, ils en sont les bénéficiaires directs. C'est par les changements observés pour eux que nous pourrions mesurer les écarts et évaluer son bien-fondé et ses apports, c'est pourquoi les objectifs spécifiques n'ont été définis que pour eux. Les objectifs élaborés pour la commune et les partenaires ne pourront être atteints qu'à condition de garder toujours les intérêts des jeunes comme priorité. Par ailleurs, nous avons choisi de ne pas développer d'objectifs pour les entreprises car dans notre programme elles n'interviennent pas en tant que personne mais plus en tant qu'outil nous permettant d'ouvrir des portes professionnelles à nos participants.

- **Pour la commune**

Renforcer la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois dans sa mission de service public en créant des projets visant à faciliter la vie des habitants de la ville.

Créer des contextes favorisant la cohésion et le lien social, encourageant la solidarité locale et permettant aux habitants d'exercer leur citoyenneté.

Regrouper les compétences et habiletés des associations et institutions de la ville et des services municipaux pour co-éduquer les futurs citoyens.

- **Pour les jeunes**

- **Objectifs généraux**

Découvrir et mener avec les jeunes divers types d'actions citoyennes de façon à leur permettre d'exercer leur propre citoyenneté de manière réfléchie et choisie.

Donner aux jeunes la possibilité de découvrir et de s'ouvrir à des valeurs, des formes d'engagement et des pratiques différentes et singulières permettant d'exprimer leur liberté et leurs convictions personnelles.

Encourager et surtout valoriser les comportements positifs (des comportements attendus socialement, comme le respect ou le bénévolat) de jeunes dont on ne connaît trop souvent que les faux-pas.

Créer des situations permettant de mettre en lumière des savoir-faire et des savoir-être mal connus ou reconnus chez certains jeunes. Leur donner l'occasion de se révéler et d'être reconnus compétents par leurs concitoyens.

Offrir aux jeunes des tremplins pour leur intégration sociale et leur entrée dans la vie d'adulte : provoquer les rencontres et les échanges au sein de la communauté, aider à financer formations ou projets personnels suite à une participation accrue, faciliter l'entrée dans le monde du travail.

Formaliser les initiatives et engagements pris par les jeunes dans un Passeport leur permettant de faire valoir officiellement les apports de leurs actions bénévoles. Faire état des services rendus auprès d'une association, d'une collectivité, d'un établissement scolaire ou universitaire ou de toute autre organisation.

- Objectifs spécifiques

Permettre aux jeunes de garder une trace de leur expérience bénévole de façon à pouvoir retracer leur parcours d'expérience : consigner les actions menées dans un livret.

Favoriser les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et provoquer des échanges qui n'auraient pas lieu sans les actions du Passeport Citoyen.

Permettre aux jeunes d'obtenir une reconnaissance sociale par l'intermédiaire de la justification d'un engagement ou d'une distinction honorifique.

Mettre en pratique et acquérir des aptitudes utiles dans le domaine privé comme dans le domaine professionnel (par exemple la capacité de parler devant un groupe, travailler en équipe ou peindre une salle).

Faire valoir l'acquisition de compétences particulières dans le cadre de la recherche d'un emploi ou d'un stage.

Multiplier les occasions de faire des expériences pouvant contribuer à l'élaboration d'un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Mettre en évidence la diversité des actions associatives et permettre aux jeunes d'en devenir acteurs.

• Pour les partenaires

Fournir une aide ponctuelle et ciblée aux associations et institutions dans le cadre d'activités bénévoles pour les conforter dans leur mission.

Favoriser la rencontre avec les différentes associations et institutions et la connaissance des activités de chacun.

Créer un réseau : service public, jeunes, associations et institutions, permettant de mutualiser les compétences de chacun au bénéfice de tous.

Encourager l'engagement des jeunes citoyens dans les activités associatives et/ou bénévoles pour créer la « relève ».

5. Implication des jeunes et des partenaires

Comme le montrent les objectifs développés, le programme Passeport Citoyen se base sur un échange de compétences entre les différents acteurs de la vie de la communauté et notamment les jeunes et les associations et institutions de la ville. Le but est d'une part de favoriser l'insertion sociale et l'apprentissage des rôles citoyens par les jeunes, d'autre part de répondre, dans une certaine mesure, à des besoins de la collectivité en réunissant des personnes de bonne volonté pour aider les associations dans leurs missions. Le principe de fonctionnement est simple, selon les nécessités et les envies des jeunes, des groupes se forment pour effectuer des opérations bénévoles.

De façon à créer une dynamique et un rythme, le service Jeunesse propose une dizaine d'actions fixes sur l'année. Ces dernières sont définies par le coordinateur du Passeport Citoyen en début d'année scolaire (septembre) en fonction des besoins récurrents des associations et de la collectivité. Ce choix est important puisqu'il doit permettre de donner aux participants un éventail des actions bénévoles qu'il est possible de mener pour apporter sa contribution à la vie de la société, et d'assurer une certaine visibilité au Passeport Citoyen. Il s'agit donc de conjuguer rendez-vous associatifs nationaux, participations aux manifestations des associations de la ville, et actions collectives au profit de la commune et de ses habitants. Par exemple, il peut s'agir d'apporter chaque année une contribution :

- À la collecte de la banque alimentaire et à la quête pour la journée mondiale des lépreux au niveau associatif national.
- À la fête de la pomme, à la fête de la musique et au forum des associations au niveau associatif communal.
- À l'embellissement de l'espace de vie commun en organisant des journées de nettoyage des différents quartiers de la ville.

Une fois les dates et les conditions des différentes actions fixes déterminées, un calendrier est établi et diffusé sur les différents outils de communication dédiés au projet. Les acteurs, et principalement les participants, peuvent alors avoir une vision d'ensemble de toutes les opérations projetées pour l'année scolaire à venir. Ainsi, ils ont la possibilité d'anticiper et de planifier leurs participations et même les moments auxquels ils pourront prendre des initiatives. En effet, en dehors de ces différentes dates fixes, le coordinateur du Passeport Citoyen n'initie pas d'actions supplémentaires et laisse le champ libre aux jeunes et aux partenaires pour proposer des opérations. Il est alors à leur disposition pour les aider à les mettre en œuvre.

Il n'y a pas de moment prédéfini pour entrer dans le programme, c'est-à-dire participer à sa première action, chacun peut le faire quand bon lui semble. Les jeunes poursuivent ensuite leur collaboration, s'ils le désirent, à la fréquence et à la régularité souhaitées. Cela peut dépendre, par exemple, de leurs besoins, de leur temps, de leur motivation ou encore des actions qui les intéressent. Il n'y a pas d'évolution type pour l'ensemble des participants et des partenaires, chacun progresse à son rythme, et selon ses envies, et trace un parcours qui lui est propre. Quoi qu'il en soit, tous les jeunes et les partenaires entrent dans le projet par une première phase de familiarisation, durant laquelle ils découvrent son fonctionnement et prennent la mesure de ce qu'il peut leur apporter. Selon leur volonté, ils peuvent ensuite atteindre une seconde phase durant laquelle ils s'engagent davantage et deviennent force de proposition.

5.1 La familiarisation avec le projet

L'entrée de chaque acteur dans le projet est un moment important puisqu'elle est déterminante dans sa volonté à poursuivre son parcours. La dizaine d'activités fixes proposées chaque année offre de multiples occasions de se mobiliser autour du projet en fonction de ses envies et de ses disponibilités. Au moment où ils participent à leurs premières actions, les opérateurs vont devoir beaucoup s'investir pour motiver jeunes, associations et institutions à les suivre dans des actions et à s'engager pour la suite du projet.

Les jeunes participent à autant d'opérations proposées par les animateurs du service Jeunesse qu'ils le souhaitent. Au fil des actions qu'ils mènent, ils s'initient à la pratique du bénévolat et font l'expérience des manières variées d'exercer leur citoyenneté et d'apporter leur contribution à la vie de la collectivité. Ils doivent petit à petit pouvoir prendre la mesure de :

- Ce qu'ils peuvent offrir aux autres en mettant leur temps et leurs capacités au profit du bien-être commun.
 - La façon dont chacune de leurs expériences collectives et bénévoles peut les enrichir d'un point de vue personnel.
- Parallèlement à cela, ils prennent progressivement connaissance du fonctionnement du Passeport Citoyen et de ce que leur participation peut leur apporter à terme :
- Une participation sociale accrue.
 - Une trace officielle de leur parcours.
 - Une reconnaissance sociale de leurs engagements.
 - Des aptitudes nouvelles valorisées.
 - Un soutien pour mener à bien leurs propres projets.

Par l'intermédiaire des actions prédéfinies pour l'année, les associations et institutions de la ville sont mises au courant et prennent la mesure de l'aide qu'elles peuvent solliciter et recevoir et de ce qu'elles peuvent avoir à apporter aux jeunes citoyens de la ville dans le cadre du programme.

Jeunes et partenaires découvrent le projet guidés par les opérateurs du service Jeunesse. C'est le coordinateur du Passeport Citoyen qui est le lien entre ces deux groupes d'acteurs :

- Il entre en contact avec les futurs partenaires, leur explique le projet et l'aide qu'il propose de leur apporter, convient d'une date pour réaliser l'action et des modalités de sa réalisation. Il prévoit éventuellement une rencontre préalable entre les bénévoles et les participants.

- Il informe les jeunes des opérations à venir, les motive à y participer et forme le groupe nécessaire à l'accomplissement de chacune d'entre elles.

Le nombre de participants enrôlé dépend des actions et des jeunes eux-mêmes, il peut aller d'une personne à une dizaine. Le coordinateur du Passeport Citoyen suit chacune des opérations et veille à leur bon déroulement. Un opérateur est systématiquement présent de manière à accompagner les jeunes dans leur démarche et, si nécessaire, à favoriser les échanges entre eux et les différents partenaires.

Durant cette première phase, le but du coordinateur du Passeport Citoyen est de fidéliser les jeunes et les partenaires afin de mener régulièrement des actions avec eux et, s'ils le désirent, permettre qu'ils deviennent initiateurs d'actions.

5.2 L'engagement dans le projet

Après plusieurs actions menées par les jeunes pour des partenaires ou au profit de la collectivité, les individus le plus souvent engagés ont une vision plus globale du projet et des possibilités qu'il offre pour chacun de ces protagonistes. Grâce à cette connaissance plus approfondie du système, ils ont conscience du fait qu'ils peuvent devenir des forces de proposition et utiliser le programme pour répondre à leurs attentes et leurs besoins. Contrairement à la première étape qui est un passage inévitable pour se familiariser au Passeport Citoyen, le passage à cette deuxième phase n'est, lui, pas évident et dépendant de la volonté de chacun.

- **Jeunes et partenaires deviennent forces de proposition**

Les jeunes proposent aux animateurs de mener des actions qui leur semblent pertinentes pour la ville ou pour la communauté. Le but est ainsi de produire une grande diversité d'opérations et de se rapprocher des envies et des intérêts des jeunes. Cela n'empêche pas qu'ils pourront s'inspirer de ce qui a été fait précédemment puisque de nombreux besoins sont récurrents et beaucoup d'actions peuvent être répliquées en différents lieux.

Les associations et les institutions font appel au service Jeunesse afin qu'il forme un groupe de jeunes pour leur apporter de l'aide ou participer à un de leurs événements bénévolement.

Le fait que les propositions puissent venir maintenant de tous les acteurs fait alors entrer le Passeport Citoyen dans une nouvelle dynamique, celle de réponse aux attentes et aux besoins de chacun.

- **Les opérateurs ne jouent que le rôle d'interface**

Ils font le lien entre l'initiateur de l'action, soit un participant soit un partenaire, et les acteurs qu'elle requiert. Un des opérateurs, le coordinateur du Passeport Citoyen, se charge de la mise en pratique des actions liées au projet :

- Il reçoit et recense les demandes et propositions des jeunes et des partenaires. Il étudie les différentes possibilités avec eux et oriente si besoin la demande de façon à la rendre réalisable. Il veille toujours à ce que la démarche soit menée dans l'intérêt des participants.

- Il forme le groupe de jeunes nécessaire à l'accomplissement de l'action et la prépare avec eux : il présente l'association en question et explique le déroulement de l'opération.

- Il rencontre un représentant de l'association ou de l'institution et prépare le terrain avec lui en prenant en considération les impératifs de chacun et en essayant de les concilier.
- Dans la mesure du possible, il organise une rencontre préalable entre le partenaire et les jeunes afin qu'ils puissent discuter ensemble de l'action qui va être menée et commencer à tisser des liens.
- C'est lui qui prend à sa charge la plus grosse partie de la préparation de l'action : véhicules, matériel nécessaire, pique-nique de manière à ce que les jeunes et le partenaire puissent se concentrer essentiellement sur l'opération qu'ils vont mener.

Les animateurs du service Jeunesse font en quelque sorte le lien entre deux groupes d'acteurs qui ont besoin l'un de l'autre, ils essayent de créer des situations dont chacun peut profiter mais toujours en visant en premier lieu les intérêts des jeunes. Lors de chacune des actions menées, l'un d'entre eux est présent soit en permanence soit ponctuellement de façon à s'assurer de leur bon déroulement, de la satisfaction de tous et encourager les échanges si besoin.

Si ce sont les jeunes qui proposent une action, ils peuvent être les seuls acteurs avec l'opérateur comme, par exemple, dans le cas du nettoyage d'un quartier, ou proposer de mener une action pour un partenaire, par exemple effectuer une collecte de denrées alimentaires pour les Restos du Cœur. Si c'est un partenaire qui est demandeur, il est de fait bénéficiaire de l'action.

Nous ne pouvons pas estimer le temps qui s'écoulera entre l'entrée d'un participant ou d'un partenaire dans le programme et le moment où ils deviendront initiateurs d'action. Tous n'atteindront peut-être pas la phase d'engagement, cela dépendra de la motivation et des besoins de chacun. Cependant, au vu des expériences faites précédemment avec les jeunes fréquentant les Centres Municipaux d'Animation et quelques associations de la ville, il semble que les deux parties peuvent trouver rapidement leur intérêt dans le projet et, après deux ou trois actions déjà, montrer l'envie d'y participer régulièrement et de devenir forces de proposition.

6. Valorisation des actions menées par les jeunes

6.1 L'autorisation parentale nécessaire pour chaque action

Au moment de son entrée dans le projet, chacun des jeunes doit remplir une fiche d'inscription au service Jeunesse. Pour les personnes mineures, elle doit être signée de leurs parents. Cette fiche est le seul formulaire qui est indispensable à leur participation aux actions du Passeport Citoyen. Cependant, nous avons estimé important d'y ajouter une autorisation parentale spécifique à chaque opération pour les jeunes mineurs. Tout d'abord, cela permettra aux opérateurs de s'assurer que tous les parents savent où se trouvent leurs enfants à tel moment et avec qui ils se trouvent. Ensuite, c'est une façon de les rendre attentifs à chacun des engagements bénévoles que ceux-ci prennent et donc les valoriser en mettant en avant l'aide qu'ils apportent à la collectivité.

6.2 La formalisation dans le Passeport Citoyen

Parmi les objectifs en direction des jeunes, il y a ceux d'encourager et de valoriser leurs comportements positifs et de formaliser leurs initiatives et engagements dans un Passeport leur permettant de faire-valoir officiellement les apports de leurs actions bénévoles. La valorisation qui est apportée à chacune des actions menées par un jeune est donc un point très important de notre méthode. La consignation de l'action dans le Passeport Citoyen est la première des formes de valorisation des engagements pris ; tous, même les plus brefs, doivent y figurer. Dans ce dessein, au moment de son entrée dans le programme, chaque participant se verra attribuer un Passeport Citoyen et un classeur « Parcours citoyen ». Les deux documents débutent par un petit texte introductif définissant ce que représente l'engagement citoyen et expliquant la façon de les utiliser (annexe 3.1). Ce document, rédigé par nos soins à titre d'exemple, pourra, le cas échéant, être rédigé par le représentant de la commune ou de l'institution mettant le projet en œuvre.

- **Le Passeport Citoyen**

Il s'agit d'un petit livret au format et couleur d'un passeport. Chacune des actions menées par le participant y est consignée de façon succincte, ce qui permet d'avoir rapidement une vision d'ensemble de son évolution au sein du programme. Le Passeport Citoyen est divisé en trois parties de couleur différente distinguant trois niveaux d'investissement du jeune : la participation, le volontariat et l'engagement. Lorsqu'une action est validée par la commission, le nom de l'action, la ou les date(s), et la durée sont inscrits dans la partie correspondant au niveau d'investissement déterminé et le tampon de la collectivité est apposé. De cette façon, chaque changement de niveau apparaît concrètement, l'investissement croissant du jeune s'en trouve ainsi davantage valorisé.

C'est un outil qui dans le symbole et l'utilisation est particulièrement adapté aux plus jeunes. Il permet d'avoir une vision synthétique de son propre parcours.

- **Le classeur « Parcours Citoyen »**

Il permet au participant d'y conserver l'ensemble des documents attestant des expériences qu'il a faites, non seulement dans le cadre du Passeport Citoyen, mais également à titre personnel.

Il contient :

- Une fiche d'identité de son détenteur (annexe 3.2).
- Trois compartiments séparés par des intercalaires et de couleur différente permettant d'insérer les fiches-actions (annexe 3.3) selon les trois niveaux d'investissement : Participation, Volontariat, Engagement.
- Un quatrième compartiment permettant au détenteur d'insérer tous les documents qu'il juge pertinents pour décrire son parcours.
- Quatre documents annexes utiles tout au long d'un engagement dans le Passeport Citoyen : une liste de compétences et une liste de formations à titre d'exemple, un dossier de présentation de projet personnel, et une attestation d'emploi ou de stage.

Pour chacune des actions effectuées, le participant remplit une fiche-action dans laquelle il décrit l'opération de façon détaillée :

- Le nom de l'action (nom qui a été donné à l'action par le service Jeunesse quand il l'a proposée)
- La ou les date(s)
- La durée de la mission
- Le ou les lieux
- Le nom du partenaire (le cas échéant)
- La description de l'activité du partenaire
- La description de l'action
- Les compétences mises en œuvre

Toutes les fiches-actions validées sont insérées dans le classeur Parcours Citoyen du participant.

Le choix du format classeur a été fait pour permettre aux participants d'ajouter à la présentation des multiples actions bénévoles menées, tout type de documents attestant selon eux de la richesse de leur parcours personnel et qu'ils souhaitent mettre en lumière. Par exemple, une attestation de stage, un certificat de formation, une récompense obtenue, ou encore un article de journal. Ils sont libres de faire de ce classeur un outil aussi personnalisé qu'il leur semble bon. Ils seront ainsi acteurs de leur propre reconnaissance.

Le coordinateur du Passeport Citoyen conserve un fichier informatique de tous les dossiers des participants, qui, au besoin, pourront lui demander une copie de leur parcours.

- **Les compétences mises en œuvre**

À l'issue de chacune de ses actions, le jeune essaye de déterminer les compétences qu'il a dû mettre en œuvre pour la mener à bien. Pour l'aider, il est proposé dans le classeur une liste de compétences (annexe 3.4), qui est non exhaustive et sert d'exemple. Il choisit, à l'intérieur de la liste ou non, la ou les compétences qu'il pense pertinentes pour l'action en question et les propose à l'opérateur référent qui les soumettra à la commission du Passeport Citoyen. C'est cette dernière qui actera celle(s) avec laquelle ou lesquelles il est en accord dans son dossier. Les actions de longue durée font l'objet d'un suivi à chaque réunion de la commission, de manière à conserver toutes les informations. De ce fait, avant chaque commission, le jeune en cours d'action propose également à l'opérateur référent une liste de compétences mises en œuvre jusqu'alors. De cette façon, celles-ci seront validées au fur et à mesure.

Nous avons opté pour une auto-évaluation dans un souci de responsabilisation des jeunes. Ils sont ainsi davantage acteurs de leur propre reconnaissance sociale. Malgré tout, il faut garder à l'esprit que cela nécessite un apprentissage et qu'ils auront besoin de soutien pour se responsabiliser progressivement. C'est pour cette raison que nous avons mis en place la liste des compétences à titre d'exemple. Les adultes présents sur l'action, animateurs et bénévoles, seront également disponibles pour aider les jeunes à réfléchir à leurs aptitudes.

Il pourrait arriver qu'un participant n'effectue pas l'action pour laquelle il s'était engagé ou alors que sa participation ne soit pas jugée satisfaisante. Par exemple, s'il ne montrait pas de volonté d'implication, s'il perturbait le bon déroulement de l'opération, ou encore s'il se comportait de façon irrespectueuse. Dans ce cas, l'action du jeune ne serait pas

soumise à validation de la commission du Passeport Citoyen, et ne figurerait simplement pas dans son parcours.

6.3 Les différents niveaux d'investissement

Si tous les engagements pris par les jeunes ont leur importance dans leur parcours et méritent d'être reconnus à leur juste valeur, il nous semble particulièrement important de distinguer différents degrés d'investissement. En effet, certains d'entre eux choisiront de prendre part au programme de façon très brève ou ponctuelle, pour des petites actions courtes, alors que d'autres participeront très régulièrement, à tous types d'actions, et seront peut-être même demandeurs. La valorisation des comportements doit prendre en compte l'investissement croissant des participants, de manière à ce qu'un fort investissement puisse être plus valorisé. Dans ce dessein, nous distinguons trois formes d'investissement, en fonction de la durée de l'action et de la fréquence de participation, et la prise d'initiatives.

- **Le niveau Participation**

Il s'agit du premier niveau d'investissement ; tous les jeunes qui s'engagent dans le projet sont automatiquement placés dans le niveau participatif. Cela signifie qu'ils se joignent dès à présent au programme pour mener une ou plusieurs actions proposées dans le cadre du Passeport Citoyen. Les caractéristiques de ce niveau d'investissement sont les suivantes :

- Le jeune participe de façon ponctuelle et irrégulière, à des actions qui l'intéressent. Pour avoir un repère précis, on estime qu'un jeune dans le niveau participation présente une action au maximum à chacune des réunions de la commission du Passeport Citoyen, ce qui représente un total de quatre actions réparties sur une année.
- Les actions menées sont des actions courtes, durant quelques heures ou une demi-journée au maximum. Le temps nécessaire à l'action est indiqué aux jeunes et ils s'engagent donc pour une durée déterminée au préalable.
- Le jeune ne participe pas au choix des actions conduites dans le cadre du Passeport, elles sont proposées par l'opérateur ou un partenaire. Il est uniquement collaborateur sur l'opération.

Ce premier niveau permet aux jeunes d'entrer dans le projet à leur rythme, selon leurs envies et leurs besoins, ils sont maîtres de la fréquence, de la régularité et de la durée de leur participation. Le participant prend connaissance du projet et de son fonctionnement, il découvre différents types d'actions qui peuvent être menées. C'est le moment pour les animateurs du service Jeunesse de le mettre en confiance en lui faisant de multiples propositions mais toujours en lui montrant qu'il est libre de s'investir autant que bon lui semble.

Le but de cette phase est de faire naître chez les participants de nouvelles motivations et de nouveaux intérêts, de leur donner l'envie de s'investir et de poursuivre leur contribution au programme. En participant à des actions au bénéfice de la collectivité, le jeune pourra éventuellement prendre conscience qu'il a, lui aussi, le pouvoir, ou en tout cas la possibilité d'essayer d'agir et de contribuer à la vie de la communauté.

- **Le niveau Volontariat**

Le participant atteint le second niveau d'investissement, le volontariat, quand il remplit les conditions suivantes :

- Il participe de façon répétée, c'est-à-dire à cinq actions ou plus sur l'année. Cela peut être plusieurs actions au bénéfice du même partenaire ou alors différentes actions pour différents partenaires. Il prend part au programme de façon étalée dans le temps.
- Ses actions durent au minimum une demi-journée et au maximum une journée.
- La durée des actions auxquelles il participe est planifiée à l'avance mais elle peut être prolongée, il reste volontaire pour poursuivre si nécessaire.

Dans cette seconde phase, le jeune est un acteur assidu du programme. Les animateurs du service Jeunesse proposent toujours régulièrement aux jeunes de s'associer à des activités mais on attend maintenant d'eux une implication plus forte. Par exemple, qu'ils s'informent des opérations du Passeport Citoyen pour proposer leurs services, ou qu'ils deviennent eux-mêmes forces de proposition.

- **Le niveau Engagement**

L'engagement est le stade optimal de l'investissement du participant. À ce niveau, le jeune est très largement intégré dans le projet, il en est un des acteurs-clés dans la mesure où :

- Il participe de façon régulière, presque permanente, c'est-à-dire à neuf actions ou plus sur l'année. Sa participation au programme fait partie de son quotidien, elle s'insère dans ses projets à long terme. Il peut y avoir plusieurs partenaires au cours d'un long engagement.
- Il s'engage sur des actions d'une durée supérieure à une journée pour arriver à un objectif, avec un partenaire ou non.
- La durée de sa participation est indéterminée, il s'implique dans une action jusqu'à l'atteinte d'un objectif défini. Si le mandataire de l'action est un partenaire, elle ne sera menée qu'auprès de lui.

À ce stade, le jeune prend des engagements auprès du service Jeunesse ou de partenaires et s'investit autant qu'il le faut pour les respecter. Il devient un acteur de la vie de la communauté en s'engageant assidûment dans des démarches solidaires et en proposant d'en mener d'autres selon ses valeurs propres. Il est proche d'être en mesure de prendre sa place et son rôle d'acteur au sein de la collectivité de façon autonome.

- **Le bonus initiative**

Si l'on peut distinguer différentes formes d'investissement chez les jeunes, on se doit également de distinguer le fait qu'ils prennent des initiatives ou non. En effet, le Passeport est un outil et non une fin en soi. L'objectif final est que les jeunes s'approprient leur citoyenneté et leur pouvoir de contribuer à la vie de leur communauté et qu'ils en fassent usage seuls, comme bon leur semble. Dans ce dessein, il est indispensable de leur laisser la possibilité d'entreprendre des actions qui leur tiennent à cœur, et de le valoriser, en les amenant à devenir des instigateurs, des personnes qui sont capables d'initier un mouvement pour modifier leur quotidien quand cela leur semble nécessaire. Le travail des animateurs du service Jeunesse est donc de créer cet espace de propositions.

La prise d'initiatives étant un point clé de l'implication des jeunes, nous avons choisi de la valoriser sous la forme de « bonus ». C'est-à-dire qu'elle n'est pas un niveau d'investissement à elle seule, mais une condition particulière qui leur permet d'accéder

immédiatement au niveau supérieur. Par exemple : Virginie se situe dans le niveau Participation, elle propose à un opérateur de créer un groupe pour aller rendre visite aux personnes âgées de la maison de retraite. Au terme de cette action, elle passe automatiquement dans le niveau Volontariat. Si elle se situe dans le niveau Volontariat, elle passe alors dans le niveau Engagement.

Ce choix a également été fait pour ne pas pénaliser les jeunes pleins de bonne volonté mais qui n'auraient pas la créativité ou l'assurance pour faire des propositions. Ainsi, ils ne sont pas empêchés d'évoluer dans le programme et peuvent, d'une manière différente, parvenir au niveau supérieur, le niveau Engagement. Par ailleurs, la présence sur le terrain des animateurs devrait permettre à tous les jeunes de trouver le moment le plus propice pour eux pour émettre des idées.

Tableau récapitulatif de la distinction des trois niveaux d'investissement

	INITIATEUR DE L'ACTION	NATURE DES ACTIONS
1. PARTICIPATION	Opérateur ou Partenaire	- 1 à 4 actions sur l'année - Durée : une demi-journée maximum
2. VOLONTARIAT	Jeune ★ Bonus initiative	- 1 à 4 actions sur l'année - Durée : une demi-journée au maximum
	Opérateur ou Partenaire	- 5 à 8 actions sur l'année - Durée : une demi-journée à une journée
3. ENGAGEMENT	Jeune ★ Bonus initiative	- 5 à 8 actions sur l'année - Durée : une demi-journée à une journée
	Opérateur ou Partenaire	- 9 actions ou plus sur l'année - Durée : supérieure à une journée
	Jeune ★ Bonus initiative	- 9 actions ou plus sur l'année - Durée : supérieure à une journée

Au moment de la validation des actions des jeunes, c'est la commission du Passeport Citoyen qui détermine le niveau dans lequel ils se trouvent à l'aide de ces différents critères. Ainsi, le niveau d'investissement n'est pas fixe et est déterminé pour chaque action menée. Chacun évolue à son rythme.

6.4 Les différents types de retours

Chaque action menée par le jeune est prise en compte dans son Passeport et fait l'objet d'un retour. L'idée sous-jacente est d'une part de remercier le participant pour les services qu'il a rendus au cours de son engagement dans le Passeport Citoyen, mais surtout, puisqu'il a aidé la commune, la commune l'aide à son tour. Dans cette optique, il nous a semblé nécessaire d'avoir la possibilité d'offrir trois types de retours distincts aux jeunes.

- **Le retour concret**

C'est un présent qui peut éventuellement être offert aux jeunes au terme d'une action pour les remercier du service rendu. Il n'est en aucun cas une obligation ou une fin en soi.

Il peut venir :

- **Du partenaire de l'action**, s'il tient à montrer personnellement sa gratitude aux jeunes qui l'ont aidé en leur offrant quelque chose, et/ou s'il peut offrir quelque chose en rapport avec l'opération qui a été menée. Par exemple, les jeunes ont aidé à distribuer des affiches pour un événement musical se déroulant sur la ville, en échange l'association leur offre des places pour y venir. Dans ce cas, c'est un cadeau de remerciement mais c'est surtout une façon de permettre aux jeunes d'être les spectateurs d'un événement auquel ils ont participé, ce qui est très important pour favoriser leur ouverture vers les autres.

- **De l'opérateur**, s'il n'y a pas de retour du partenaire, et qu'il juge nécessaire de proposer un retour immédiat pour encourager le groupe. Dans ce cas, il s'agira plutôt d'un temps convivial et fédérateur par exemple un repas avec les partenaires, ou une sortie.

- **D'un partenaire non acteur de l'action**. Il peut arriver dans des cas rares, qu'une association, une institution ou même une société propose d'offrir quelque chose aux jeunes qui s'investissent pour la ville. Dans ce cas, il n'y aura pas de retour de la part du partenaire de l'action ni de l'opérateur. Bien que cela soit très peu fréquent, l'opérateur doit garder à l'esprit le fait que le retour proposé ne sera pas forcément en adéquation et proportionnel à l'action menée par les jeunes. Par exemple, une société du canton offre un baptême de l'air. C'est un présent très conséquent, l'opérateur devra donc prendre garde soit de choisir d'y emmener les jeunes qui ont participé à plusieurs des dernières actions proposées, soit d'emmener les jeunes qui ont mené la dernière opération. Dans tous les cas, il devra bien expliquer la situation aux participants de manière à ce qu'ils ne croient pas que tout investissement mérite et sera récompensé d'un gros cadeau sans lien avec le thème de la participation citoyenne.

Le plus souvent, ce type de retour intervient immédiatement après l'action, puisque son but est de récompenser les jeunes mais il est possible qu'il soit différé, notamment dans le cas où c'est l'opérateur qui décide d'organiser un temps fédérateur.

Attention : Ce type de retour ne doit en aucun cas être utilisé comme une carotte pour obliger les jeunes à s'insérer dans le programme s'ils veulent obtenir en retour quelque chose qui leur fait envie. Il se fait de façon spontanée et n'est pas forcément déterminé à l'avance ; il dépend de la volonté du partenaire d'offrir quelque chose pour exprimer sa gratitude ou de la nécessité estimée par l'opérateur. De préférence, c'est un présent simple, proportionnel avec l'effort fourni par les jeunes ; on n'offre pas, par exemple, un week-end à Paris, à des jeunes qui ont participé une après-midi à la cueillette de pommes. Ce retour ne doit pas devenir le but de l'action, c'est un cadeau en remerciement d'un service rendu mais ce n'est en aucun cas un dû car le Passeport Citoyen se base sur le principe de l'entraide gracieuse !

- **Le retour en Jalons**

Si chacune des actions menées par le jeune ne doit pas faire l'objet d'un remerciement en termes de cadeau, l'ensemble de son parcours et son investissement au sein de la collectivité doivent, eux, être valorisés et lui donner la possibilité de bénéficier à son tour de l'aide de la commune. Dans cette optique, le réel retour sur investissement du jeune est le gain d'unités qui lui permettront de solliciter le soutien de la Mairie pour mener à bien ses projets. Nous avons choisi d'appeler ces unités « Jalons » parce que ce terme exprime l'idée de

donner des repères pour avancer, et c'est la mission que souhaite remplir la commune en apportant son aide au participant à son tour.

À l'issue de chacune des opérations conduites, la commission du Passeport Citoyen décide du nombre de Jalons à accorder à chaque jeune. Il est calculé en fonction de la durée et du niveau d'investissement des participants. Une fourchette de Jalons à attribuer pour une heure de bénévolat est déterminée au préalable pour chaque niveau, de façon à pouvoir distinguer les différentes actions menées selon leur difficulté, et les efforts particuliers fournis par certains.

- Au niveau Participation, une heure de temps investi vaut entre 1 et 3 Jalons
- Au niveau Volontariat, une heure de temps investi vaut entre 3 et 5 Jalons.
- Au niveau Engagement, une heure de temps investi vaut entre 5 et 7 Jalons.
- Au niveau Engagement avec initiative du participant une heure de temps investi vaut 7 Jalons.

Les Jalons se capitalisent (mais ne produisent pas d'intérêts !) et peuvent s'utiliser sur le principe d'une carte de fidélité à points. L'idée reprend celle d'une carte de supermarché. On vous propose un certain nombre de cadeaux que vous pouvez vous offrir avec vos points fidélité, chaque cadeau correspondant à un nombre d'unités. Le client a le choix de son présent et du temps qu'il attend avant de se voir offrir quelque chose. Dans le Passeport Citoyen, nous proposons la liste suivante :

FORMATION PROPOSEE	JALONS NECESSAIRES
Formation aux Premiers Secours (FPS)	140 Jalons
Brevet de Sécurité Routière (BSR)	300 Jalons
Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation (BAFA) : Base	800 Jalons
Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation (BAFA) : Perfectionnement	800 Jalons
Code de la route (1^{ère} partie du permis de conduire)	600 Jalons

Une fois qu'il aura acquis une certaine quantité de Jalons, le jeune peut demander de les utiliser pour effectuer la formation qu'il souhaite parmi celles proposées dans la liste.

Par exemple : Quand il a 140 Jalons, il peut demander à la Mairie le financement de sa FPS ; il s'offre ainsi sa récompense pour son investissement auprès de la commune et son capital revient à zéro. Ou alors, si cela ne correspond pas tout à fait à ses projets personnels et si autre chose y correspond davantage, il renonce à la FPS et continue à capitaliser des Jalons pour atteindre les 600 qui lui permettront de demander le financement de son code de la route.

Comme le montre la liste d'idées fournies avec le Passeport, l'aide que la commune apporte pour financer une formation ou un projet du jeune va clairement dans le sens du développement de son autonomie et de son insertion, professionnelle principalement, dans la société. Le retour est en cohérence avec l'idée de citoyenneté et d'insertion sociale, il trouve son sens dans l'aide à la formation de l'adulte :

- En l'aidant à se former pour s'ouvrir des portes dans le domaine professionnel.
- En lui offrant la possibilité de se conformer à certaines règles de la société. Par exemple, être détenteur du Brevet de Sécurité Routière pour conduire un scooter.

La liste proposée n'est pas exhaustive. Elle recense les principales formations qui matérialisent le passage du jeune vers des responsabilités d'adulte et a essentiellement valeur d'exemples. Elle pourra être enrichie. Si le jeune n'y trouve pas une formation qu'il juge pertinente pour lui, il a également la possibilité de proposer un projet personnel à la commission du Passeport Citoyen. Par exemple, il peut demander à la commune de l'aider à financer un séjour linguistique, ou des cours du soir. Il doit alors remplir une fiche de demande d'utilisation des Jalons pour réaliser un projet personnel (annexe 3.5) dans laquelle il présente ses objectifs, ses motivations et le coût de son projet pour le soumettre à l'approbation de la commission. Dans ce cas de figure uniquement, le participant est présent à la commission de validation pour motiver sa demande. L'aide d'un opérateur, à l'exception du coordinateur du Passeport Citoyen puisqu'il fait partie de la commission, peut être sollicitée pour compléter sa fiche projet.

Concernant les formations mentionnées dans la liste, il serait intéressant de proposer à des prestataires de services de s'engager dans la dynamique du projet Passeport Citoyen en offrant des réductions pour les formations choisies en retour d'un engagement. Les structures acceptant de contribuer ainsi à la valorisation des engagements pris par les jeunes pour la collectivité pourraient alors bénéficier d'une visibilité sur le site internet du Passeport Citoyen en tant que partenaire. Elles obtiendraient un « label citoyen » attestant de leur intérêt pour la collectivité. Trouver des entreprises partenaires permettrait de limiter les coûts des retours en Jalons pour la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois mais également d'impliquer d'autres entités que le service public dans l'entraide communautaire et dans la valorisation des actions menées au profit de la collectivité.

Lorsqu'un participant choisit une formation dans la liste : il fait une demande de conversion de ses Jalons à la commission du Passeport Citoyen. Cette dernière valide sa demande et lui fournit un bon pour payer le prestataire de service concerné. Il se charge de prendre contact avec la structure et de s'inscrire à sa formation. Le prestataire envoie la facture à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

Lorsqu'il s'agit d'un projet personnel : la commission examine sa pertinence et sa cohérence dans le cadre d'un parcours citoyen, et détermine le nombre de Jalons nécessaire pour aider à le financer en fonction de son coût. Le participant se charge d'obtenir un devis du prestataire qu'il a choisi, il le remet à la commission qui lui fournit en échange un bon pour le payer. Il peut également avancer les frais et se faire rembourser sur facture le montant convenu par avance.

- **Le retour « Tremplin pour l'emploi »**

Cette forme de retour consiste en une ouverture au monde du travail par la mise en lien des participants avec des entreprises partenaires du projet dans le but de faciliter un début d'insertion professionnelle. Contrairement aux deux autres types de retours, il ne concerne qu'une partie des participants, ceux ayant atteint les niveaux d'investissement Volontariat ou Engagement.

Une fois le niveau Volontariat atteint, chaque jeune a accès, sur la page internet du Passeport Citoyen, à une interface contenant des annonces pour des emplois d'été, des stages ou des emplois à durée déterminée dans certaines entreprises de la Région ou de Suisse voisine. Ils peuvent eux aussi y publier des demandes. Le but est de permettre aux participants volontaires de réaliser leurs premières expériences professionnelles, et de faciliter l'accès au monde du travail.

Nous avons choisi de proposer ce tremplin pour l'emploi aux participants avancés dans le processus pour deux raisons simples :

- Pour les participants, il matérialise et valorise le passage à un niveau supérieur d'investissement. Il leur montre que leur investissement et les expériences qu'ils ont faites portent leur fruit puisque la fiabilité et la volonté démontrées leur ouvrent de nouvelles portes.
- Pour les entreprises, cela nous garantit de leur présenter des candidats volontaires et motivés puisqu'ils ont déjà fait leurs preuves dans le cadre du Passeport Citoyen.

C'est le coordinateur du Passeport Citoyen qui sollicite des entreprises ou groupements d'entreprises pour qu'elles deviennent nos partenaires, mais elles peuvent également se proposer d'elles-mêmes. De manière à toujours s'assurer d'aller, avec nos partenaires, dans le sens des intérêts de l'adolescent, toutes les entreprises susceptibles de devenir partenaires doivent :

- Rencontrer le coordinateur du Passeport Citoyen pour évoquer ensemble les besoins et les attentes des deux parties.
- Prendre connaissance du projet et de ses objectifs, principalement pour les participants.
- S'engager à suivre un minimum le jeune durant son insertion au sein de l'entreprise de façon à pouvoir lui fournir une attestation validant ses acquis au terme de son contrat. Il devra remplir une fiche indiquant le nom de l'entreprise, la fonction exercée ou la mission, les compétences mises en œuvre, et munie de la signature du responsable (annexe 3.6).

Le fait d'obtenir une attestation de travail est très important pour le participant, dans la mesure où la validation de ses compétences et de son expérience professionnelle par un chef d'entreprise encouragera les autres chefs d'entreprises à lui accorder leur confiance. Dans ce dessein, il pourra insérer ce document dans son Passeport Citoyen pour le rendre visible et ainsi enrichir la formalisation de son parcours.

7. La commission du Passeport Citoyen

La valorisation à apporter à l'engagement des jeunes dépend des différents niveaux d'investissement mais également de différents facteurs contextuels liés au déroulement des actions menées. De manière à évaluer de la façon la plus juste possible l'effort fourni par un participant, il nous a semblé important de créer une entité à la fois neutre et partie prenante du projet, c'est-à-dire une commission formée de ses différents protagonistes.

7.1 Composition

- **Un représentant de la Commune :** le Maire ou l'adjoint à la Jeunesse. C'est lui le commanditaire du projet, il est donc membre de droit c'est-à-dire qu'il est présent à toutes les commissions et d'année en année.
- **Un représentant du service Jeunesse :** le responsable du service Jeunesse ou le directeur de la vie sociale. Porteur du projet, il est également membre de droit.
- **Le coordinateur du Passeport Citoyen :** il représente tous les opérateurs et les différentes actions desquelles ils ont été les référents. Il a une vue d'ensemble du programme. Garant du cadre du projet, il est, lui aussi, membre de droit et permanent dans la commission.
- **Un représentant des jeunes.** Il représente l'ensemble des participants du projet et apporte le regard des jeunes sur le programme. Il est membre de droit et présent pour une année dans

la commission. Il est choisi parmi les participants ayant atteint le niveau Engagement, ou parmi les plus investis et les plus avancés dans le processus lors de la création de la première commission, et ayant 16 ans minimum. Le coordinateur du projet fait un appel à candidature, propose des personnes aux représentants de la commune et du service Jeunesse pour la première année, puis aux représentants de la commune, du service Jeunesse et des jeunes de l'année précédente pour les années suivantes. À l'issue de son année de siège à la commission du Passeport Citoyen, l'implication du jeune est valorisée par une fiche-action et une attestation de siège signée et tamponnée par un représentant de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois (annexe 3.7).

- **Le ou les partenaires avec lesquels les actions validées lors de la réunion ont été menées.** Il apporte une lecture plus factuelle et contextuelle du déroulement des opérations discutées ; c'est pourquoi le partenaire de chacune des réalisations est présent à la commission qui les valide. Ils sont donc membres de fait et changent en même temps que les actions.

Chaque membre de la commission se voit remettre un dossier explicatif (annexe 3.8) contenant :

- La description du fonctionnement général du programme.
- Les missions propres à la commission du Passeport Citoyen.
- Les différents niveaux d'investissement et les compétences mises en œuvre.
- Les différents types de retours.
- Les outils utilisés par la commission.

7.2 Rôles

- **La reconnaissance institutionnelle des actions des participants**

Le rôle de cette commission est d'évaluer et de valider l'investissement de tous les participants. Elle peut évaluer des actions achevées mais également des actions en cours.

- **Lorsqu'il s'agit d'actions achevées**, elle valide et acte les compétences mises en œuvre, détermine le niveau d'investissement du jeune, et lui attribue en retour le nombre de Jalons jugés adaptés.

- **Lorsqu'il s'agit d'actions longues**, elle valide en cours d'exécution les compétences mises en œuvre jusqu'alors et le nombre d'heures mises à disposition par le participant. Le niveau d'investissement et le nombre de Jalons à attribuer sont déterminés au terme de l'action puisqu'ils dépendent de l'implication du jeune sur la totalité de sa mission et du temps total investi.

Nous avons choisi de procéder de cette façon pour trois raisons. Tout d'abord, le nombre de Jalons attribués dépend du niveau d'investissement du jeune et ce dernier n'est visible qu'au terme de sa mission. Ensuite, l'obtention de Jalons ne doit pas être un but en soi, les participants n'ont donc pas besoin de le voir augmenter au fil de leur action. Enfin, la progression dans l'action est mise en avant par les compétences mises en œuvre et le nombre d'heures mises à profit.

- **La validation de l'utilisation des Jalons**

Quand un participant souhaite utiliser ses Jalons pour obtenir l'aide de la commune pour financer un de ses projets personnels, il en fait la demande à la commission qui doit valider sa demande.

- **Lorsqu'il s'agit d'une formation présente dans la liste de propositions**, la commission n'a qu'à vérifier que le demandeur a le nombre de Jalons suffisant. Si c'est le cas, elle acte son utilisation dans son dossier.

- **Lorsqu'il s'agit d'un projet personnel proposé par le participant**, la commission doit examiner sa pertinence et sa cohérence dans le cadre d'un parcours citoyen, et déterminer le nombre de Jalons nécessaire pour aider à financer ce projet en fonction de son coût. Elle décide ensuite d'y donner une suite favorable ou non. Dans ce cas de figure, le demandeur se présente lors de la réunion de la commission pour défendre son projet.

7.3 Déroulement des réunions

Avant chaque réunion, le coordinateur du Passeport Citoyen envoie à tous les membres un petit dossier présentant les actions soumises à validation et les compétences proposées par chacun des participants.

La commission se réunit tous les trois mois, en mars, juin, septembre et décembre. Le choix de ce rythme a été fait pour suivre le rythme de la cité et des différentes saisons (hivernale, estivale...) qui correspondent souvent à différents types d'actions. Par exemple, au printemps, de nombreuses actions seront en relation avec la saison culturelle. Les réunions ont lieu à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

Les actions achevées sont discutées une à une, en commençant par la plus ancienne. Le coordinateur fait un bref point sur chacune, et détermine avec le groupe s'il s'agit d'une action particulièrement difficile ou non. Cette distinction permet de prendre en considération les facteurs contextuels, par exemple les intempéries, et valoriser davantage les actions pénibles.

L'action est ensuite validée pour chacun de ses participants : les compétences pertinentes sont actées, le niveau d'investissement et le nombre de Jalons obtenus sont déterminés à l'aide d'outils (contenus dans l'annexe 3.8) permettant un jugement sur les mêmes critères pour tous.

S'il y a des actions en cours, elles sont également discutées une à une. Le coordinateur fait un bref point sur chacune. Pour chacun des participants, on valide les compétences mises en œuvre et le nombre d'heures investies dans l'action jusqu'alors.

Par exemple : Pierre passe en commission pour une après-midi de cueillette de pommes au profit d'une association de lutte contre la faim. Le coordinateur annonce les compétences qu'il pense avoir mises en œuvre : patience, application, travail en équipe. Les membres de la commission en discutent et actent dans son dossier celles qu'ils pensent pertinentes. Soit ils les valident toutes soit ils en retirent une ou plusieurs qui leur semblent erronées. Ensuite, le niveau d'investissement de Pierre est déterminé à l'aide de la grille de critères (contenue dans l'annexe 3.8). En fonction du niveau d'investissement, la commission dispose d'une échelle de Jalons à lui attribuer pour une heure de temps investi. Selon la qualité de sa participation et la difficulté de l'action, Pierre monte plus ou moins dans l'échelle, la commission le définit à l'aide d'une autre grille de critères (contenue dans l'annexe 3.8).

8. Communication

Lors de chaque rentrée scolaire, le Forum des associations, rassemblant la majorité des bénévoles actifs au sein de la commune, est l'occasion de rappeler l'existence du Passeport Citoyen et d'annoncer les actions prédéfinies pour l'année à la population et aux associations. Ce temps permet au coordinateur d'initier des échanges en vue de collaborations futures avec les nombreux partenaires potentiels présents.

En parallèle, un article paraît dans le bulletin municipal de septembre de la ville de Saint-Julien-en-Genevois pour faire le bilan de ce qui a été fait et annoncer les opérations prévues tout au long de l'année dans le cadre du programme. C'est aussi une manière de mettre en lumière les projets menés par le service Jeunesse. Au cours de l'année, la parution régulière d'articles dans les journaux locaux est souhaitable afin de tenir la population informée. D'autre part, les jeunes de la ville sont mis au courant par le travail de proximité des animateurs. Cependant, dans l'optique de toucher un nombre plus large et plus diversifié de jeunes, nous avons choisi de faire la communication du Passeport Citoyen par différents moyens.

- **Les panneaux d'affichage**

Des panneaux d'affichage dédiés au programme Passeport Citoyen sont installés dans les deux Centres Municipaux d'Animation de la ville, à la Mairie et dans les trois collèges et le lycée de la ville. On y trouve en permanence une brève description du fonctionnement du Passeport Citoyen et de ses objectifs, un contact pour les informations et inscriptions et l'adresse de la page internet. Ponctuellement, les annonces des différentes actions à venir sont affichées, elles indiquent :

- L'association ou institution partenaire.
- Le but de la mission.
- La ou les date(s).
- Le lieu.
- La durée.
- Le nombre de participants nécessaire.
- Un contact pour s'inscrire.
- La date limite d'inscription.

- **La page internet du Passeport Citoyen**

Elle se trouve sur le site internet de la ville et contient :

- Une description détaillée du projet.
- Son actualité, les actions proposées et un contact pour s'inscrire.
- Un point sur les actions qui ont été menées précédemment (articles et photos).
- Un mur d'expression pour que les participants puissent proposer des actions.
- Un accès à un compte personnel pour chacun des participants dans lequel il pourra trouver l'état de son engagement dans le Passeport Citoyen (actions menées, nombre de Jalons obtenus, compétences mises en œuvre).
- Un accès restreint à une interface contenant des propositions d'emplois ou de stages des entreprises partenaires. Les participants peuvent également y publier des demandes.

- **Les courriers réguliers à tous les participants**

À l'issue de chacune des rencontres de la commission du Passeport Citoyen, une lettre est envoyée à tous les participants au programme. Elle se présente sous la forme d'un compte-rendu de réunion et fait le point sur ce qu'il s'est passé durant les trois derniers mois et sur ce qui est à venir. Le participant pourra y trouver :

- Un bref bilan des actions menées.
- Le nombre d'actions ayant obtenu une reconnaissance officielle lors de la dernière rencontre de la commission.
- La date à partir de laquelle il pourra prendre connaissance de l'évolution de son dossier sur la page internet.
- Les prochaines actions connues.
- La date de la prochaine rencontre de la commission.

Dans un souci pratique mais également écologique, les courriers sont envoyés par mails aux participants disposant d'une adresse électronique.

L'envoi de courriers réguliers aux participants du programme nous semble important de manière à garder ces derniers mobilisés. D'autre part, le Passeport visant, entre autres, à insérer les participants dans la vie associative, il nous semble intéressant de commencer à les familiariser avec certaines pratiques de cette dernière, ici le compte-rendu de réunion.

- **Le rassemblement des participants**

Deux rassemblements associatifs annuels préexistent sur la commune :

- La Fête des bénévoles, organisée par la municipalité pour remercier les associations de leur investissement au sein de la communauté.
- Le Forum des associations, lors duquel toutes les associations de la ville se réunissent pour faire connaître leurs activités.

Étant eux aussi acteurs d'actions bénévoles, dans le cadre du Passeport Citoyen, tous les participants au programme y sont invités.

Ces rassemblements humains sont l'occasion de rappeler l'existence du programme à l'ensemble de la population, et principalement au réseau associatif, et de mettre en lumière la participation bénévole de nombreux jeunes à la vie collective de la commune.

Il nous paraît très important que tous les participants, et surtout ceux connaissant des difficultés d'insertion sociale, puissent, s'ils le désirent, être mis en avant et reconnus pour leurs actions solidaires à l'occasion de manifestations publiques. Cependant, il ne nous a pas semblé pertinent de créer un événement officiel propre au Passeport Citoyen et ce pour plusieurs raisons. D'une part, un des objectifs principaux étant de favoriser l'insertion sociale des jeunes au sein de la commune, toutes les opportunités de les mêler à la vie collective sont à saisir. D'autre part, bien que leurs actions s'exercent dans le cadre d'un projet municipal, les participants sont eux aussi des bénévoles, et leur réserver des manifestations spécifiques équivaldrait à établir une distinction injustifiée entre eux et les autres bénévoles de la ville. Une telle différenciation serait susceptible de donner aux jeunes l'impression que le fait d'accomplir des actions bénévoles présente un caractère extraordinaire alors que de nombreux autres habitants de la ville en accomplissent eux aussi. Elle pourrait également contribuer à prolonger la marginalisation de certains jeunes alors qu'ils s'investissent dans le même type d'actions que leurs concitoyens.

9. Évaluation de l'action engagée

De manière à s'assurer de l'adéquation du projet avec les attentes et les besoins des différents acteurs au moment de sa mise en place puis tout au long de son application, il est nécessaire de définir différents indicateurs. Les objectifs du Passeport Citoyen ont été distingués pour la commune, les jeunes et les associations et institutions, les apports possibles étant jugés différents pour chacun. Il en est donc de même concernant l'évaluation de l'action engagée. Les objectifs en question sont davantage qualitatifs que quantitatifs, il est donc difficile d'en évaluer l'atteinte par chacun des groupes d'acteurs, et au sein même des groupes, de manière précise. Cependant, nous estimons que certaines données chiffrées permettront de nous fournir une idée de l'attrait et de l'utilité du projet.

• Pour la commune

En mettant en place le projet Passeport Citoyen, la municipalité vise à renforcer son action de service public en offrant à ses habitants des outils susceptibles de favoriser la vie collective et l'épanouissement de chacun par le biais du regroupement des compétences de l'ensemble.

Le nombre total d'acteurs engagés : jeunes, associations et institutions et entreprises confondues est un indice de l'intérêt suscité par le projet et de la création effective d'un réseau et de sa densité. La richesse de ce dernier est renseignée par le nombre des représentants des différents groupes présents. En effet, plus la population du réseau est diversifiée et hétérogène en termes d'acteurs plus celui-ci est vecteur de rencontres et d'échanges inédits.

La réalisation et l'évaluation quantitative et qualitative des dix actions engagées chaque année par le coordinateur du Passeport Citoyen attestent du bon fonctionnement du projet du côté du service Jeunesse. Le nombre et la qualité des opérations supplémentaires proposées par des jeunes ou des partenaires et réalisées informent sur le dynamisme du réseau formé. Pour juger de la réussite de chaque activité, il est nécessaire de prendre en compte :

- La différence entre le nombre de participants escompté et effectif.
- La satisfaction des jeunes.
- La satisfaction du partenaire, s'il y en a un.
- Le fait que l'objectif fixé ait été atteint ou non.

• Pour les jeunes

Nous pourrions avoir une idée de l'attractivité du projet auprès des jeunes, et donc savoir s'il répond réellement à un de leurs besoins ou non, en observant :

- La fluctuation du nombre d'individus inscrits dans le projet.
- Le nombre de participants atteignant le niveau d'investissement Volontariat puis celui d'Engagement, et faisant donc une utilisation régulière de l'outil.

Les bénéfices retirés du programme par les jeunes pourront eux se mesurer par :

- Le nombre de personnes rejoignant des associations ou des actions collectives à titre individuel.

- Le nombre de jeunes ayant bénéficié du soutien de la commune pour réaliser un projet.
- Le nombre de participants ayant eu accès à un stage, un emploi d'été ou premier emploi par le biais du retour « Tremplin pour l'emploi ».

Cependant, il est important de garder à l'esprit que le Passeport Citoyen est un outil que chaque individu est libre d'utiliser comme bon lui semble. Il n'y a pas de parcours type avec un début et une fin, et donc pas de résultat type attendu pour tous. Selon les individus et l'usage qu'ils font du projet, les changements escomptés et observés finalement sont différents. Les bénéfices sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ne pourront être repérés que personne par personne. Les chiffres cités ci-dessus ne pourront que nous informer du bien-fondé et de l'utilité du projet dans sa globalité et non pour chaque individu.

- **Pour les partenaires**

Nous pourrions juger de l'attrait du programme pour les associations et institutions par le nombre de celles sollicitant le coordinateur du Passeport Citoyen pour des actions.

Les bénéfices du programme pourront être constatés par la réussite des actions menées et le nombre de participants rejoignant des associations ou des actions collectives à titre personnel.

DISCUSSION

1. Retour sur les questions de recherche

Dans ce mémoire, l'exposé des résultats, et donc des réponses aux différentes questions de recherches formulées ne s'est pas faite dans une partie réservée à cet effet mais tout au long de la présentation de la démarche mise en œuvre. Ce sont les investigations théoriques, les entretiens menés auprès des quatre groupes d'acteurs intéressés et leur analyse qui m'ont permis de répondre à chacune de mes questions. Le projet Passeport Citoyen formalise les résultats obtenus puisque son élaboration s'est faite sur la base des apports du cadre théorique et de l'analyse des entretiens. Les réponses aux questions ciblées en fonction des acteurs se trouvent également dans l'analyse par groupe et par thème. Néanmoins, bien qu'elles soient sous-jacentes à toutes les idées développées, les réponses aux questions de recherche globales ne sont pas lisibles de manière claire dans un des chapitres de ce mémoire. Pour cette raison, dans cette dernière partie, j'ai décidé de revenir sur la réponse que j'y ai apportée. Elles concernaient l'ensemble des acteurs envisagés pour le projet et visaient à identifier leur conception de l'insertion sociale et de la citoyenneté des jeunes, les moyens reconnus pour les favoriser et le lien entre ces deux concepts. Les réponses à ces questions représentent les fondations du projet Passeport Citoyen.

L'analyse des entretiens a montré que la place accordée aux liens entretenus entre les individus est très importante ; en effet, ce sont ces derniers qui permettent de favoriser ou font barrière à l'intégration sociale. Les liens créés sont la manifestation du désir et de la volonté de vivre ensemble et de former un collectif avec d'autres personnes, voire avec l'ensemble des individus résidant dans une ville ou dans un pays (Durkheim, 2007a). La qualité de l'insertion sociale d'un jeune est donc dépendante d'une part de son envie d'entrer en relation avec des personnes extérieures à son groupe social d'appartenance, d'autre part de la volonté du groupe de le considérer comme un des siens et de l'intégrer. Elle se base sur la quantité et la qualité des liens qu'il aura l'occasion d'établir avec ses concitoyens. La difficulté qui peut alors se présenter est la prise de contacts entre les jeunes issus de milieux défavorisés et les autres. En effet, les premiers ont tendance, pour diverses raisons, à se marginaliser eux-mêmes et les seconds sont susceptibles de les stigmatiser pour leurs comportements passés ou parce qu'ils se marginalisent. Tous s'engagent alors dans un cercle vicieux au sein duquel chacun éprouve des réticences à aller vers l'autre parce qu'il pense que celui-ci le rejette. La création de lien social est alors dépendante des multiples occasions qui seront créées pour permettre aux différents groupes sociaux, ici les jeunes issus de milieux défavorisés et le reste de la population, de se rencontrer et de faire connaissance sur un terrain neutre et propice à l'échange. Les situations en question doivent également permettre aux jeunes de montrer, aux autres comme à eux-mêmes, qu'ils peuvent apporter quelque chose à la collectivité et vice-versa. Ils pourront ainsi se rendre compte que l'insertion dans le groupe peut être utile et profitable à chacun. C'est pourquoi le projet Passeport citoyen se base sur la création d'un réseau réunissant les jeunes, les associations et institutions et les entreprises, dans lequel la commune joue le rôle d'interface, de créatrice de lien. Au sein des associations et institutions, les jeunes pourront exercer leur citoyenneté par le biais de l'entraide bénévole et solidaire, faire preuve de leurs compétences et de leur volonté et rencontrer des groupes sociaux différents du leur dans un cadre propice puisque tous sont présents pour atteindre un objectif partagé.

Dans le cadre théorique, quatre pôles d'intégration ont été identifiés. À l'issue de ma recherche, deux d'entre eux se dégagent. Tout d'abord, le travail (Meda, 1996 ; Weinberg, 1996 ; Paugam, 2008) : avec une insertion réussie dans ce domaine ou au moins de bonnes perspectives professionnelles, les individus se trouvent dans un contexte plus favorable à l'intégration au sein de leur collectivité. Ils ont davantage d'occasions et de possibilités pour établir des contacts mais, étant dans une situation satisfaisante, ils y sont également plus disposés. Ensuite, le monde associatif et bénévole est un terrain particulièrement propice à la création de liens (Boucher & Favreau, 1997 ; Charbonneau, 1998 ; Paugam, 2008). Les personnes s'y retrouvent autour d'envies et de motivations communes, dans des actions tournées vers autrui. C'est pour chacun une opportunité de trouver une utilité pour la collectivité et d'acquérir un statut social valorisé, celui de bénévole. Cela est spécialement intéressant pour les jeunes marginalisés ou stigmatisés, en difficulté d'insertion et en mal de reconnaissance. Le domaine associatif est bien plus ouvert que le monde professionnel, et il correspond davantage aux valeurs citoyennes que le projet Passeport Citoyen souhaite véhiculer, c'est pourquoi c'est sur celui-ci que ce projet se base principalement. Au sein du réseau d'associations et d'institutions créé, ils pourront prendre de multiples engagements en fonction de leurs intérêts, montrer et développer des compétences dans un domaine exempt de pression et initier des contacts avec des habitants de la ville qu'ils ne connaissent pas mais avec lesquelles ils ont des objectifs communs. L'intégration sociale par la participation citoyenne et bénévole peut permettre l'enrichissement des liens sociaux et un développement personnel mais également servir de tremplin à d'autres formes d'insertion, professionnelle par exemple. Justement, cette dernière apparaissant comme un élément-clé de l'insertion sociale, j'ai également souhaité ouvrir le projet sur cet aspect, dans la mesure du possible. D'une part, les expériences faites par les jeunes doivent être suffisamment valorisées pour leur permettre d'optimiser leur entrée dans la vie professionnelle. Dans ce dessein j'ai mis en place :

- L'identification des compétences mises en œuvre à chaque action. À l'instar d'un curriculum vitae, le jeune répertorie dans le classeur Parcours Citoyen toutes les actions qu'il a menées et les aptitudes qu'elles lui ont demandées. Pour lui, comme pour un futur employeur, cela permet de mettre en évidence l'étendue de ses capacités et éventuellement d'aiguiller son orientation professionnelle.

- Le retour en Jalons permettant de réaliser des projets personnels. Le jeune dispose d'une aide pour enrichir son parcours de formations, diplômes ou expériences susceptibles de favoriser son insertion professionnelle.

D'autre part, le réseau créé doit faciliter l'accès au monde du travail. Dans ce but, le retour « Tremplin pour l'emploi » permet aux jeunes ayant prouvé leur volonté de faire, s'ils le souhaitent, leur entrée dans le milieu professionnel par des stages ou emplois.

La situation des jeunes mineurs par rapport au statut de citoyen pose question dans la théorie mais également dans la pratique. Selon Restoin (2004) la citoyenneté comporte six composantes. Les résultats des analyses des entretiens ont montré que les acteurs les retiennent également. Seulement, toutes ne sont pas accessibles aux mineurs, notamment les dimensions juridique et politique - incarnées principalement par le droit de vote -, et la dimension économique. Les composantes civile, sociale et culturelle, et psychologique sont, elles, tout à fait à leur portée. Le mineur est donc un citoyen partiel, ou en devenir. Il doit se former afin d'être en mesure d'exercer pleinement sa citoyenneté quand ses composantes seront à sa portée, nous l'avons vu dans les propos de Le Gal (2002) mais également dans ceux de la plupart des répondants. Il est donc nécessaire de fournir un terrain propice à ces apprentissages, un terrain dans lequel les mineurs pourront développer des compétences, s'engager personnellement, prendre des responsabilités, et développer le sens de la solidarité et de la coopération. De cette façon, ils pourront, à leur manière, exercer leur citoyenneté. C'est le but que s'est fixé le Passeport Citoyen. En effet, j'avais remarqué que les projets

existants axaient principalement leur action sur la valorisation des engagements citoyens et bénévoles pris par certaines personnes. Cet objectif est important, et le projet vise également à l'atteindre, mais nous avons vu dans les analyses des entretiens que les jeunes issus de milieux défavorisés manquent d'occasions d'exercer leur citoyenneté ; pour ne pas les mettre à l'écart, il faut produire un programme qui propose et encourage à s'engager. Dans ce dessein, le projet élaboré répond à deux objectifs : inciter les jeunes à exercer leur citoyenneté par des actions solidaires bénévoles et valoriser leurs comportements positifs. J'insiste sur le fait de fournir des occasions de se comporter comme un citoyen de manière à ne pas laisser à l'écart ceux qui manqueraient d'idées, d'entrain ou d'audace. C'est pourquoi le Passeport Citoyen prévoit de proposer de multiples actions chaque année, et d'accompagner les jeunes dans la réalisation des opérations qu'ils pourraient initier. Par ailleurs, la multitude des vecteurs de communication et la présence importante des animateurs socioculturels sur le terrain visent à leur rappeler régulièrement qu'ils peuvent, par le projet, prendre part à la vie collective et enrichir leur parcours personnel.

Restoin (2004) met en avant dans la composante psychologique que la citoyenneté nécessite une démarche de choix, de réflexion et d'engagement de la part des individus, ce qui a également été relevé par les jeunes. Ce paramètre est très important à prendre en compte puisque pour être motivé à faire ce choix, le jeune doit avoir conscience des bénéfices que cela peut lui apporter, par exemple, une vie collective confortable et la reconnaissance et la protection du groupe. Pour cette raison, le Passeport Citoyen propose des objectifs divers liés à des situations et à des états visant l'enrichissement de la participation sociale. Tous contribuent à l'exercice de la citoyenneté, mais ce dernier est un objectif global peu parlant pour les jeunes, c'est pourquoi j'ai choisi de détailler les objectifs pour exprimer plus clairement ce vers quoi on souhaite tendre. Le Passeport Citoyen formalise un échange entre le jeune et la collectivité. Le premier apporte son aide à la seconde en échange de quoi il obtient valorisation, respect et soutien.

Dans les recherches théoriques que j'ai menées concernant le lien social et les notions de citoyen et citoyenneté j'avais pu remarquer que les deux concepts étaient étroitement liés (Restoin, 2004). En effet, il est particulièrement difficile voire impossible de développer l'un sans l'autre puisque tous deux se basent sur la possibilité de participation sociale. C'est donc en reconnaissant les individus mineurs comme des citoyens et en leur donnant la possibilité d'exercer leur citoyenneté qu'on leur permettra de prendre part à la vie de la société. En effet, l'engagement citoyen leur donne la possibilité de jouer un rôle d'acteur dans la vie collective, de créer des liens sociaux et de trouver reconnaissance auprès de leurs concitoyens, éléments indispensables à l'insertion sociale. Par la suite, c'est parce qu'ils bénéficieront d'une bonne insertion sociale qu'ils pourront exercer pleinement leur citoyenneté, avec toutes ses composantes. Le lien entre insertion sociale et citoyenneté s'est vérifié dans les analyses des discours des quatre groupes d'acteurs. Chacun l'exprime à sa manière et met l'accent sur des aspects quelque peu différents mais il ressort pour tous que l'insertion sociale passe par la possibilité d'exercer sa citoyenneté. Ceci a confirmé le bien-fondé de la volonté du service Jeunesse de développer l'exercice de la citoyenneté et m'a permis d'afficher également l'insertion sociale des jeunes comme étant clairement un objectif du projet.

Les éléments qui permettent de favoriser l'un permettent donc également de favoriser l'autre ; c'est au service public de les mettre en œuvre et c'est ce que j'ai essayé de réaliser dans le projet Passeport Citoyen. Il s'agit alors de reconnaître aux mineurs leur statut de citoyen et leur aptitude à en faire usage pour apporter leur contribution à la vie collective en leur donnant de multiples opportunités de se mêler aux autres habitants de la ville. Il faut créer pour les jeunes des occasions de mettre en avant leurs compétences et leurs savoir-faire dans des situations dans lesquelles ils pourront être mis en lumière et reconnus par les autres

comme des acteurs utiles de la vie du groupe. Comme je l'ai déjà fait remarquer à plusieurs reprises, les qualités du milieu associatif et bénévole dans ce sens sont démontrées tant dans la théorie que dans l'analyse. L'utilisation de ce domaine pour donner aux jeunes issus de milieux défavorisés la possibilité d'exercer leur citoyenneté et créer des liens sociaux semble donc tout à fait pertinente. D'une part par l'engagement citoyen dans l'intérêt général qu'il propose, d'autre part pour la mixité sociale qu'on y trouve, et finalement pour la multitude des problématiques, et donc des intérêts particuliers, qu'il touche. Enfin c'est par un échange avec la collectivité que les jeunes issus de milieux défavorisés pourront parvenir au plein exercice de leur citoyenneté et à une insertion sociale satisfaisante. En effet, si ces derniers ont une responsabilité dans leur situation et doivent montrer la volonté de s'impliquer pour la voir évoluer, des facteurs contextuels continuent de leur faire obstacle. La précarité financière notamment les empêche de réaliser certaines expériences et certains projets. Puisqu'ils s'engagent auprès de la collectivité, cette dernière doit également s'engager auprès d'eux et leur apporter son soutien pour, s'ils le souhaitent, enrichir leur parcours personnel par des formations, des diplômes, des apprentissages leur permettant d'acquérir de l'autonomie et de parfaire leur insertion sociale.

2. Observations sur le travail

L'élaboration de ce mémoire de Master touchant à sa fin, je peux maintenant prendre un peu de recul sur ma démarche et essayer d'en dégager les aspects positifs et les aspects négatifs. Il y a d'une part ceux auxquels j'ai eu affaire durant la réalisation de ma recherche et d'autre part, ceux que je remarque a posteriori.

Déjà insérée dans le monde du travail à la fin de mon cursus universitaire, j'ai pensé qu'il serait intéressant de mêler ma vie professionnelle naissante à la réalisation de mon mémoire de fin d'études. Ce choix s'est effectivement révélé judicieux et pertinent. En effet, il m'a permis de traiter une problématique à laquelle j'étais confrontée dans le cadre de mon travail. J'avais alors l'opportunité d'approfondir ma réflexion sur celle-ci et de proposer des changements pour la solutionner. En plus des savoirs scientifiques produits, la chance d'effectuer une recherche-action permettant d'apporter de réelles modifications à son propre terrain professionnel n'est pas des moindres. L'utilité et les apports qui pouvaient découler de ma recherche étant plus évidents, mon travail n'en a été que plus attractif et motivant. Par ailleurs, le fait de mener une grande partie de mes investigations sur mon lieu de travail m'a permis d'éviter de nombreuses contraintes pratiques liées entre autres au temps, à l'accès à des informations spécifiques et aux modalités de prise de contacts avec différents acteurs. Cela a considérablement facilité la mise en œuvre de ma démarche.

Dans le dessein de faire participer les individus concernés par le futur projet à son élaboration, j'ai choisi d'opter pour la technique des entretiens de recherche. Bien que fréquemment utilisée, cette dernière est connue pour ses difficultés d'utilisation (Langlois, 2001). Je me suis donc appliquée à préparer sérieusement tous les entretiens de manière à fournir les données les plus sensées et fiables possibles. Malgré tout, certains éléments ont pu influencer ou altérer les productions de mes interlocuteurs, pour une totale transparence mais également afin de tirer un enseignement de cette première expérience, il me semble important de les relever.

J'ai fait part en début de partie de la facilité de prise de contacts avec les acteurs, liée à ma situation professionnelle. C'est un fait évident, cependant, je me dois également de prendre en compte le fait que l'existence d'une relation avec les interviewés a éventuellement pu interférer dans la communication (Mayer, 1995). En effet, il n'est pas toujours évident de se livrer à quelqu'un que l'on connaît un peu, par crainte que ses propos soient répétés ou tout simplement d'être jugé pour ses opinions. Le facteur désirabilité sociale est donc susceptible d'influencer les réponses produites. Si je ne peux exclure totalement cette possibilité, la neutralité et la confidentialité auxquelles je me suis engagée et certaines des prises de position me permettent de penser que les discours sur lesquels j'ai basé mon analyse constituent le reflet de la réalité.

Plus précisément concernant ma façon de mener les entretiens, je me suis rendu compte de deux défauts au moment de la transcription. Il m'est arrivé de trop inciter mon interlocuteur à dire certaines choses en lui proposant des exemples susceptibles de l'orienter dans un sens plutôt qu'un autre. Je l'ai mentionné dans le cadre théorique, le chercheur en recherche-action en est aussi un participant, ce qui le conduit à adopter une posture plus militante que de retrait (Barbier, 1996). Cette position me permet d'expliquer en partie mon attitude par ma forte implication dans mon terrain de recherche et la difficulté à trouver le positionnement adéquat entre celui de chercheuse et celui d'actrice du terrain. Néanmoins, je ne crois pas avoir ainsi conduit un des répondants à dire quelque chose qu'il ne pensait pas, cela n'a donc pas nui à la fiabilité des propos recueillis. Seulement au cours de mon analyse il m'a fallu le prendre en compte. En effet, il est difficile de savoir si ces réponses auraient été données de manière spontanée si elles n'avaient pas été inspirées, je les ai donc prises en considération mais comme des idées secondaires plutôt que comme des idées fortes des individus. A contrario, j'ai parfois manqué d'insistance à faire développer tel ou tel sujet aux personnes interrogées, certains entretiens sont ainsi un peu moins riches qu'ils auraient pu l'être.

Les deux faiblesses que je viens d'évoquer se sont principalement révélées lors des entretiens auprès des jeunes. En effet, ces derniers ont parfois eu de la peine à verbaliser leurs idées, ce qui a pu me conduire à trop suggérer pour leur permettre de répondre ou à trop rapidement accepter de rester en surface faute de mieux. A posteriori, je me rends compte que je me suis laissé prendre au dépourvu par cette difficulté à interviewer les jeunes issus de milieux défavorisés alors que j'aurais pu l'anticiper. Si tel avait été le cas, j'aurais pu envisager de réaliser les entretiens par groupe de deux ou trois de façon à les mettre plus à l'aise et à favoriser les interactions et donc les discussions. C'est un élément que je garderai en mémoire pour une prochaine recherche.

Malgré ces quelques défauts, liés à ma manière de mener les interviews, j'estime que l'utilisation de cette technique s'est révélée très intéressante, tant pour moi que pour les différents individus interrogés. En effet, si cela m'a permis d'élaborer un projet cohérent grâce à la participation de ses futurs acteurs, il semble qu'il a été également enrichissant pour eux, en particulier pour les jeunes, de prendre le temps de réfléchir à leur situation et aux moyens de la faire évoluer. Le fait de mettre des mots sur ses idées et ses ressentis est souvent l'occasion de s'en faire une représentation plus claire.

Les décisions méthodologiques que j'ai prises ayant été influencées par le temps et les moyens à disposition, mon étude présente certaines limites.

Pour commencer, il faut noter que les personnes interrogées ne représentent qu'une faible proportion des publics concernés par le projet Passeport Citoyen. Consciente de cette faiblesse, je me suis appliquée à choisir des personnes représentatives de chacun des groupes. Néanmoins il reste nécessaire de garder à l'esprit que les idées dégagées dans l'analyse correspondent à celles d'un groupe d'individus restreint.

Par ailleurs, mon premier projet de mémoire était nettement plus ambitieux et visait à pousser la recherche beaucoup plus loin. Faute de temps, j'ai rapidement abandonné mon idée initiale.

Malgré tout je crois que pour aboutir à un projet réellement satisfaisant pour tous les groupes d'acteurs concernés, quelques étapes supplémentaires auraient été favorables. Tout d'abord, pour faire suite aux entretiens, j'aurais souhaité pouvoir présenter le projet élaboré à tous les acteurs interrogés afin d'avoir leurs retours sur les orientations prises et si besoin le remanier pour qu'il corresponde au mieux aux attentes de l'ensemble. Par la suite, il aurait été intéressant d'appliquer le programme durant une année par exemple, pour que chacune des situations envisagées ait pu avoir lieu, afin de pouvoir constater les changements réellement apportés. Une évaluation aurait pu alors être faite avec les acteurs concernés et le projet aurait pu être affiné si nécessaire.

À l'issue de mon étude, le projet Passeport Citoyen tel que je l'ai écrit à la suite des entretiens menés auprès de onze acteurs intéressés a été remis à la municipalité pour être mis en place dès la rentrée 2009. La proposition d'en faire une évaluation en septembre 2010 lui a été faite, j'espère pouvoir la réaliser.

3. Conditions de mise en place du projet par la commune

C'est la commune de Saint-Julien-en-Genevois qui a commandé le projet Passeport Citoyen en lui assignant des objectifs précis : situer la municipalité comme créateur de lien entre les différents acteurs de la vie locale, valoriser les comportements positifs des jeunes, mutualiser les ressources locales pour créer « un parcours initiatique vers l'âge adulte » des citoyens mineurs. Mon rôle et le but de ma recherche ont alors été d'identifier les besoins de tous les acteurs concernés de manière à trouver un terrain d'entente entre les objectifs de chacun et proposer un programme répondant aux attentes réelles du terrain. Le projet Passeport Citoyen présenté dans ce mémoire est l'idéal que je pense avoir trouvé pour satisfaire toutes les parties et être un réel vecteur d'insertion sociale. Les considérations politiques et économiques ont tenu une place modeste dans son élaboration, d'autant plus que la commune semblait disposée à lui consacrer des moyens importants. J'ai donc proposé à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois un projet ambitieux dont la mise en place optimale ne pourra se faire que sous plusieurs conditions, dont j'ai eu l'occasion de discuter avec la Maire adjointe à la jeunesse.

Le projet se basant entre autres sur un échange entre les jeunes et la collectivité, cette dernière devra mettre à disposition des moyens financiers pour aider les jeunes à réaliser leur projet personnel et donc honorer sa part du contrat.

J'ai souvent évoqué le rôle qui devra être joué par les opérateurs et principalement par le coordinateur du Passeport Citoyen. La mise en place du projet nécessitera un investissement important en termes de temps de la part de l'équipe du service Jeunesse. L'un de ses membres devant en être le garant, cela bouleversera inévitablement son mode de fonctionnement habituel. La hiérarchie devra alors accepter de réorganiser le service en fonction de cette nouvelle mission pour qu'il soit rendu possible de la mener à bien.

Les deux conditions que je viens d'évoquer sont purement pratiques et financières, et sont elles-mêmes dépendantes de la place qui sera accordée au projet Passeport Citoyen par la municipalité. En effet, son application optimale relèvera d'une réelle volonté politique vis-à-vis de la jeunesse et de la cohésion sociale au sein de laquelle il pourra devenir un projet cadre dans l'action en direction des jeunes. C'est seulement dans ce contexte que tous les moyens

nécessaires pourront être déployés : financiers, humains mais également pédagogiques puisque c'est la totalité du travail avec les jeunes qui devra être pensée ou repensée pour être cohérente avec le cadre du Passeport Citoyen.

Si ces conditions n'étaient pas réunies, le projet pourrait évidemment n'être que partiellement mis en place, en occultant les aspects amenant des contraintes financières et logistiques. Il permettrait toutefois de répondre à certains des objectifs fixés mais pas à tous et surtout il présenterait bien moins d'intérêt puisqu'il ne répondrait plus aux attentes conjuguées de chaque groupe d'acteurs interrogé. On ne pourrait alors assurer qu'il apporte les changements escomptés par la municipalité. Une forte volonté politique de rendre tous les jeunes acteurs de la vie sociale et de réduire la scission entre eux et le reste de la population, est donc indispensable au plein accomplissement et au succès du projet Passeport Citoyen.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arborio, A.M. & Fournier, P. (1999). *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris : Nathan Université.
- Ardoino, J. (1984). Projets éducatifs, projets de société. *Pour*, 94, 5-13.
- Assaba, C. (2001). L'entretien face au secret : raison de l'entretien et contre-raison du secret. In Marmoz, L. (Ed). (2001). *L'entretien de recherche dans les sciences sociales et humaines. La place du secret* (pp 203-249). Paris : L'Harmattan.
- Barbier, R. (1977). *La recherche-action dans l'institution éducative*. Paris : Gauthier-Villars.
- Barbier, R. (1996). *La recherche action*. Paris : Anthropos.
- Bazin, H. (2004). *Développement d'un espace de travail en recherche-action*. Document électronique consulté le 24 mars 2009 dans Bibliographie R-A (<http://biblio.recherche-action.fr/document.php?id=141#tocto1>).
- Bazin, H. (2004a). *Méthodologie en recherche-action*. Document électronique consulté le 24 mars 2009 dans Bibliographie R-A (<http://biblio.recherche-action.fr/document.php?id=138>).
- Berthond, J.F. (2000). *Mode et méthode spécifique de la recherche en sciences humaines : sa pertinence dans le domaine de la formation et de l'éducation*. Document électronique consulté le 24 mars 2009 dans Site des Recherches-Innovations de l'Académie de Lille (<http://www2.ac-lille.fr/pasi/bibliographie/recherche-action.pdf>).
- Boucher, J. & Favreau, L. (1997). L'action communautaire à l'épreuve du développement social et de l'économie locale. *Intervention*, 104, 40-51.
- Bril, B. (1999). Dires sur l'enfant selon les cultures. Etat des lieux et perspectives. In B. Bril, P.R. Dasen, C. Sabatier & B. Krewer (Ed.), *Propos sur l'enfant et l'adolescent : quelles enfants pour quelles cultures ?* (pp. 5-40). Paris : L'Harmattan.
- Brougère, G. (2002). Jeu, loisirs et éducation informelle. *Éducation et Sociétés* 10, 5-20.
- Cacérès, B. (1964). *Histoire de l'éducation populaire*. Paris : Editions du Seuil.
- Canivez, P. (1995). *Éduquer le citoyen*. Paris : Hatier.
- Carnel, B. (2001). Scripta Manent, des entretiens : à quelles fins ? In Marmoz, L. (Ed). (2001). *L'entretien de recherche dans les sciences sociales et humaines. La place du secret* (pp 69-89). Paris : L'Harmattan.
- Charbonneau, J. (1998). Lien social et communauté locale: quelques questions préalables. *Lien social et Politiques*, 39, 115-126.
- Choplin, H., Audran, J., Cerisier, J.F., Lemarchand, S., Paquelin, D., Simonian, S., Viens, J., Peraya, D., Soulier, E. & Jacquinet, G. (2007). Quelle recherche sur et pour l'innovation pédagogique ? *Distances et savoirs*, 54, 483-505.
- Christen-Gueissaz, E. (2006). Le chemin se fait en marchant. Postulats et développement d la recherche-action. In E. Christen-Gueissaz, G. Corajoud, M. Fontaine & J.B. Racine, (Ed.), *Recherche-action. Processus d'apprentissage et d'innovation sociale* (pp. 21-39). Paris : L'Harmattan.
- Cifali, M. (1994). *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Crézé, F. & Liu, M. (2006). *La Recherche-action et les transformations sociales*. Paris : L'Harmattan.
- Cusset, P.Y. (2006). Les évolutions du lien social, un état des lieux. *Horizons stratégiques*, 2, 21-36.
- Dasen, P.R. (2004). Education informelle et processus d'apprentissage. In A. Akkari & P.R. Dasen (Ed.), *Pédagogies et pédagogues du Sud* (pp. 23-52). Paris : L'Harmattan.

- Dechaux, A. (1996). Famille et solidarité. *Sciences humaines*, 13, 32-35.
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. (s.d.). Consulté le 29 novembre 2008 dans <http://www.e-chronologie.org/france/ddh.php>.
- Doriat, M. (1996). La force des associations. *Sciences humaines*, 13, 38-41.
- Dortier, J.P. (2001). Aux sources du lien social. *Sciences Humaines*, 33, 4-8.
- Dossiers : Education (1995). *Axis. L'univers documentaire* (2^e éd., vol. 3, pp 43- 45). Paris : Hachette.
- Dubar, C. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris : Presses universitaires de France.
- Dubost, J. (1987). *L'intervention psycho-sociologique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Editions du Seuil.
- Dunand, C. & Pasquier, A. L. (2006). *Travailler pour s'insérer. Des réponses actives face au chômage et à l'exclusion : les entreprises de réinsertion*. Genève : IES éditions.
- Durkheim, E. (1968). *Éducation et sociologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Durkheim, E. (2007a). *De la division du travail social*. (7^e éd., Quadrige). Paris : Presses universitaires de France.
- Durkheim, E. (2007b). *Le suicide. Étude de sociologie*. (13^e éd., Quadrige). Paris : Presses universitaires de France.
- Epin, B. (2004). *Le grand livre du jeune citoyen*. Paris : Rue du monde.
- Escaffre, J.P., Lojkin, J. & Suarez, C. (2007). L'État social, Mythe et réalités. *Nouvelle Fondation*, 5, 56-64.
- Ewald, F. (2001). *L'Etat providence*. Paris : Grasset.
- Farrugia, F. (1993). *La crise du lien social*. Paris : l'Harmattan.
- Galichet, F. (1998). *L'éducation à la citoyenneté*. Paris : Anthropos.
- Ghiglione, R. & Matalon, B. (1998). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*. (6^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Goffin, M. (2005). La « renaissance » de l'éducation populaire en milieux populaires : nécessité d'une redécouverte et enjeu d'une nouvelle destinée, dans le champ de la vie associative et des politiques culturelles. *Les Cahiers de l'éducation permanente*, 26, 117-129.
- Greenfield, P., & Lave, J. (1979). Aspects cognitifs de l'éducation non scolaire. *Recherche, Pédagogie et Culture*, 8(44), 16-35.
- Guibert, J & Jumel, G, (1997) *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Guillebaud, J.C. (1999). *La refondation du monde*. Paris : Editions du Seuil.
- Herreros, G. (2002). *Pour une sociologie d'intervention*. Ramonville-Saint-Agne : Erès.
- Hugon, M.A. & Seibel, C. (1988). *Recherches impliquées, Recherches action : Le cas de l'éducation*. Belgique : De Boeck Université.
- Jarvis, P. (2001). *Learning in Later Life*. London : Kogan Page.
- Kaufman, J.C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Lamarque, G. (1996). *L'exclusion*. Paris : Presses universitaires de France.
- Langlois, A. (2001). L'entretien dans une recherche impliquée, procédures et processus. In Marmoz, L. (Ed). (2001). *L'entretien de recherche dans les sciences sociales et humaines. La place du secret* (pp 133-168). Paris : L'Harmattan.
- Le Gal, J. (2002). *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Lessard-Hébert, M. (1997). *Recherche-action en milieu éducatif. Guide méthodologique pour la réalisation de projets individuels*. Montréal : Editions Nouvelles.
- Lévi-Strauss, C. & Eribon, D. (1988). *De près ou de loin*. Paris : Odile Jacob.

- Lévy, A. (1985). La recherche-action : une autre voie pour les sciences humaines. In J.P. Boutinet, (Ed.), *Du discours à l'action. Les sciences sociales s'interrogent sur elles-mêmes* (pp. 50-68). Paris : L'Harmattan.
- Liu, M. (1992). Présentation de la recherche-action : définition, déroulement et résultats. *Revue internationale de systémique*, 4, 293-311.
- Liu, M. (1997). *Fondements et pratiques de la recherche-action*. Paris : L'Harmattan.
- Lyon, A.C. (2006). La cohérence et la complexité. In E. Christen-Gueissaz, G. Corajoud, M. Fontaine & J.B. Racine, (Ed.), *Recherche-action. Processus d'apprentissage et d'innovation sociale* (pp. 9-12). Paris : L'Harmattan.
- Mayer, N. (1995). L'entretien selon Pierre Bourdieu (analyse critique de La misère du monde). *Revue française de sociologie*, 36, 355-370.
- Meda, D. (1996). Le déclin du travail ? *Sciences humaines*, 13, 16-19.
- Meirieu, P. (1998, août). *La formation du citoyen à l'école*. Texte prononcé lors de la première université de l'éducation nouvelle organisée par les CEMEA.
- Morin, E. (1990). *Introduction à la pensée complexe*. Paris : ESF, Communication et complexité.
- Muchielli, L. (2000). Le lien social en crise ? 100 ans de sciences humaines. *Sciences humaines*, 30.
- Pain, A. (1990). *Éducation informelle. Les effets formateurs dans le quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- Paillé, P. (1996). La recherche-action. In A. Mucchielli (Ed.), *Dictionnaires des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. (pp. 193-195). Paris : Armand Colin.
- Passeport de l'engagement*. (s.d.). Consulté le 26 août 2008 dans www.enviedagir.fr/article.php3?id_article=62
- Passeport du bénévole*. (s.d.). Consulté le 27 août 2008 dans www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr/doubs/rub_04/documents/passeport_du_benevole.pdf
- Paugam, S. (Ed). (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Paris : Presses universitaires de France.
- Petit, A. (2008). Relations et éducation. *Education et société*, 22, 5-12.
- Raveaud, M (2006). *De l'enfant au citoyen*. Paris : Presses universitaires de France.
- Restoin, A (2004). *Eduquer pour demain, des pistes pour agir*. Paris : L'Harmattan,
- Resweber, J.P. (1995). *La recherche-action*. Paris : Presses universitaires de France.
- Rohart, J.-D. (2008). *Carl Rogers et l'action éducative*. Lyon : Chronique sociale.
- Rosanvallon, P. (1981). *La crise de l'Etat-providence*. Paris : Editions du Seuil.
- Schnapper, D. (1994). *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard.
- Sciences Humaines (1997) n°76. *Les trois piliers de la pédagogie*.
- SEL Mode d'emploi*. (2002). Consulté le 10 octobre 2008 dans www.selidaire.org/spip/IMG/pdf/SEL_MODE_D_EMPLOI_v5_9.pdf
- Service public*. (s.d.). Consulté le 29 novembre 2008 dans <http://brises.org/notion.php/Service-public/service-universel/egalite/interet-general/consommation-collective/notId/153/notBranch/153/>
- Tavoillot, P.H. (juin 2008). Inventer de nouveaux rites de passage ? *Revue électronique de la Fédération Française du Bâtiment*, 20. Consulté le 29 novembre 2008 dans http://www.constructif.fr/Article_39_67_483/Inventer_de_nouveaux_rites_de_passage.htm
- 1
- Weinberg, A. (1996). Lien social : Fracture ou fragmentation ? *Sciences Humaines*, 13, 5-11.
- Whiting, B.B. (1980). Culture and social behavior : a model for the development of social behavior. *Ethos*, 8, 95-116.

ANNEXES

Annexe 1 : Guides d'entretiens

- **Jeunes**

- Que vous apporte le Service Jeunesse ? Que pourrait-il vous apporter de plus ?
- Qu'attendez-vous de ce type de service ? Quelle est sa mission selon vous ?
- Qu'est-ce qu'être un citoyen selon vous ? Est-ce une finalité pour vous ?
- Quelles formes peut prendre la citoyenneté (des jeunes) selon vous ?
- Comment le Service Jeunesse pourrait-il vous aider à devenir un bon citoyen ?
- Vous sentez-vous intégré dans la vie locale ? Pourquoi ? Ressentez-vous le besoin d'être plus intégré ? Est-ce que cela peut avoir des avantages ? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre de l'être ?
- Vous sentez-vous acteur de la vie locale ? Avez-vous le sentiment de pouvoir y participer, d'en être un acteur (donner votre avis, créer des choses) ? Que pourrait vous apporter une plus grande implication ?
- Dans quoi seriez-vous intéressé à vous impliquer ? Pourquoi ?
- Seriez-vous prêt à vous investir dans une action sans assurance de récompense matérielle ? Pourquoi ?
- Dans vos activités familiales, scolaires, périscolaires ou personnelles, pensez-vous avoir des occasions de construire ou d'exercer votre citoyenneté ? Quelles expériences pourraient vous le permettre ?
- Quelles sont vos perspectives professionnelles ? Quelles incidences peuvent avoir ces perspectives sur votre intégration sociale ? Quels sont, selon vous, les moyens envisageables pour vous ouvrir de nouvelles portes ?
- Qu'apporte selon vous une bonne insertion professionnelle ?

- **Représentants de la commune**

- Comment définissez-vous un « citoyen » ?
- Quelles formes peut prendre la citoyenneté (des jeunes) selon vous ?

- En quoi le Service peut-il intervenir dans l'éducation des jeunes citoyens ? De quels moyens dispose-t-il ?
- Comment concevez-vous l'insertion sociale des jeunes au sein de la commune ? Par quels moyens peut-on la favoriser ?
- Dans quelle mesure l'insertion professionnelle participe-t-elle à l'insertion sociale selon vous ?
- Selon vous, une participation à la vie associative et citoyenne peut-elle conduire à une meilleure insertion sociale ? Professionnelle ?
- Quels sont les constats et réflexions qui vous amènent à l'idée d'un projet comme le Passeport Citoyen ?
- À quels objectifs doit répondre le Passeport Citoyen ? Pourquoi ?
- Quelle est, pour vous, la finalité d'un tel projet ?
- Vers quels comportements souhaitez-vous amener les jeunes au moyen de ce projet ?
- Qui souhaitez-vous voir tirer des bénéfices du projet ? Les jeunes uniquement ou les autres partenaires engagés ? Quels bénéfices ?
- Quels différents partenaires souhaiteriez-vous enrôler dans le projet ? Pourquoi ?
- Quels sont, selon vous, les partenaires à engager dans le projet pour répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur engagement ?
- Quels différents types d'engagement distinguez-vous ?
- L'engagement des jeunes doit-il être motivé par une récompense ? Quel type de récompense ?
- Comment imaginez-vous d'évaluer la récompense à donner ou non à un engagement ?

- **Animateurs socioculturels**

- Comment définissez-vous un citoyen ?
- Quelles formes peut prendre la citoyenneté (des jeunes) selon vous ?
- Quelles perspectives professionnelles envisagez-vous pour les jeunes avec lesquels vous travaillez ? Quelle incidence peuvent avoir ces perspectives sur leur intégration sociale future selon vous ?
- Existe-t-il selon vous des obstacles à l'engagement des jeunes ? Comment pourrait-on les surmonter ? Quelles actions faut-il entreprendre ? Quels sont les facteurs qui augmentent les chances de réussite d'engager les jeunes ?

- Quels sont, selon vous, les partenaires à engager dans le projet pour répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur engagement ?

- Comment pourrait-on rendre les rencontres entre adultes et jeunes plus attrayantes pour les jeunes ?

- Comment imaginez-vous enrôler les jeunes dans ce projet ? La promesse d'un retour est-elle nécessaire pour convaincre les jeunes de vous suivre ? Quel type de retour ?

- Quels sont, selon vous, les comportements à valoriser ? A récompenser ?

• **Représentants des associations et institutions**

- Comment définissez-vous un « citoyen » ?

- Quelles formes peut prendre la citoyenneté (des jeunes) selon vous ?

- Quelles perspectives professionnelles pouvez-vous imaginer pour les jeunes touchés par le Centre Municipal d'Animation ? Quelle incidence peuvent avoir ces perspectives sur leur intégration sociale future selon vous ?

- Qu'est-ce qu'une meilleure insertion sociale des jeunes, dans la vie locale en particulier, pourrait apporter à plus long terme selon vous ?

- Selon vous, une participation à la vie associative et citoyenne peut-elle conduire à une meilleure insertion sociale ? Professionnelle ?

- En tant qu'acteur de la vie sociale locale, que pensez-vous pouvoir apporter dans le cadre du parcours des jeunes vers l'âge adulte ?

- Comment pouvez-vous participer au développement de l'autonomie et de la responsabilité chez les futurs adultes ?

- Selon vous, en quoi la participation des jeunes à des activités associatives ou institutionnelles peut-elle favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ?

- Que pourrait vous apporter l'intégration ponctuelle de jeunes dans votre structure ?

- Existe-t-il selon vous des obstacles à l'engagement des jeunes ? Comment pourrait-on les surmonter ?

Annexe 2 : Grilles d'analyse individuelles

- Jeunes

Alexandre

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Voter - Impôts - Responsabilité
	Appartenance à un pays / une ville	Pays - Conscience
	Participation à la vie de la société	Participer - Concerner - Vie active
	Citoyenneté des personnes mineures	Préparation - Devenir - Autonomie
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Mettre à l'écart - Rupture - Racisme - Autres - Stéréotype - Inégalités
	Pôles d'intégration	Association
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	École - Expérience - Compétences - Rôle - Statut - Utilité - Égal - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	- Mettre à disposition - Possibilité - Permettre - Egalité - Réduction
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Aider - Accompagner - Écoute - Découverte - Ouverture - Autonomie - Education - Capacités - Échafaudage
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Intérêt - Plaisir - Savoir-faire- Pouvoir
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Image - Capacités
	Sources de motivation des jeunes	Intérêt - Plaisir - Fierté
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Récompense - Réalisation

Corentin

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Voter - Impôts - Responsabilité
	Appartenance à un pays / une ville	Pays - Conscience
	Participation à la vie de la société	Participer - Concerner - Vie active
	Citoyenneté des personnes mineures	Préparation - Devenir - Autonomie
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Mettre à l'écart - Rupture - Racisme - Autres - Stéréotype - Inégalités
	Pôles d'intégration	Association
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	École - Expérience - Compétences - Rôle - Statut - Utilité - Égal - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Mettre à disposition - Possibilité - Permettre - Egalité - Réduction
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Aider - Accompagner - Écoute - Découverte - Ouverture - Autonomie - Education - Capacités - Échafaudage
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Intérêt - Plaisir - Savoir-faire- Pouvoir
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Image - Capacités
	Sources de motivation des jeunes	Intérêt - Plaisir - Fierté
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Récompense - Réalisation

Kevin

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Appartenance à un pays / une ville	Habitant - Membre - Groupe - Communauté - Ville - Conscience
	Participation à la vie de la société	Respecter - Vivre ensemble - Régulation
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Autres - Stéréotype
	Pôles d'intégration	Travail - État
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Possibilité - Permettre - Egalité - Réduction - Occuper - Divertir
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Guide - Aider - Accompagner - Écoute - Découverte - Sensibiliser - Education - Façonnage
	Positionnement des jeunes au sein de la collectivité	Placer - Mettre au courant - Valoriser
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Aider - Valoriser - Image - Capacités
	Sources de motivation des jeunes	Rassembler - Intérêt - Plaisir - Altruisme
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Mettre au courant

Romain

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Devoirs - Droits - Voter - Loi
	Appartenance à un pays / une ville	Citoyen - Habitant - Pays - Identité
	Participation à la vie de la société	Impliquer - Participer - Aider - Action - Association - Bien commun
	Citoyenneté des personnes mineures	Mineur - Devenir
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Mettre à l'écart - Autres - Stéréotype - Inégalités
	Pôles d'intégration	Travail - Société - Communauté - Association
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Études - Diplôme - Compétences - Rôle - Statut - Utilité - Égal - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Outil - Permettre - Avantage - Egalité - Réduction - Occuper - Divertir
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Guide - Aider - Découverte - Ouverture - Connaître
	Positionnement des jeunes au sein de la collectivité	Visibilité - Montrer - Mettre au courant - Valoriser
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'engagement auprès de la collectivité	Bénévole - Aider - Engagement - Contribution
	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Pouvoir
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Jeune - Aider - Financer
	Sources de motivation des jeunes	Intérêt - Plaisir - Fierté
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Mettre au courant - Projet

- **Représentants de la commune**

Monsieur G

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Appartenance à un pays / une ville	Cité - Membre - Groupe - Appartenir - Communauté - Ville - Pays - Conscience
	Participation à la vie de la société	Impliquer - Participer - Concerner - S'investir - Public - Association
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Insertion - Ghetto
	Pôles d'intégration	Profession - État - Association
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Mettre à disposition
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Orientation - Guide - Accompagner - Ouverture - Sensibiliser
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace de mixité sociale et de rencontre	Association - Réseau - Rencontre - Contact
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Aider - Valoriser - Image - Capacités
	Besoins / Attentes et missions des partenaires et de la municipalité	Image
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Récompense - Projet - Réalisation

Monsieur V

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Participation à la vie de la société	Concerner - Respecter - Acteur - Collectivité - Vivre ensemble
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Insertion - Mixité - Relations - Victime
	Pôles d'intégration	Association
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Expérience - Compétences - Égal - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Outil - Occuper
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Accompagner - Développer - Education
	Positionnement des jeunes au sein de la collectivité	Placer - Visibilité
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Savoir-faire - Aptitudes
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Confiance - Valoriser
	Besoins / Attentes et missions des partenaires et de la municipalité	Prévention
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Valorisation - Récompense - Concrétisation

- **Animateurs socioculturels**

Cyril

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Devoirs - Droits
	Appartenance à un pays / une ville	Cité - Habitant - Membre
	Participation à la vie de la société	Participer - Aider - S'investir - Collectivité - Vivre ensemble
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Mettre à l'écart - Exclusion - Autres - Stéréotype - Ghetto - Inégalités
	Pôles d'intégration	Travail - Société
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Diplôme - Statut - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Outil - Possibilité - Egalité
	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Découverte - Ouverture - Connaître - Education
	Positionnement des jeunes au sein de la collectivité	Placer - Valoriser
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace de mixité sociale et de rencontre	Rencontre - Échange
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Besoin - Confiance - Choix
	Sources de motivation des jeunes	Grands - Petits - Intérêt - Engagement - Fierté - Carotte (terme souvent employé pour décrire la récompense promise)
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Projet

Didier

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Appartenance à un pays / une ville	Population – Ville
	Participation à la vie de la société	Aider - Respecter - S’investir - Collectivité - Public - Association - Solidarité - Service - Vivre ensemble
Conception de l’insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Mixité - Mettre à l’écart - Autres - Inégalités
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Études
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l’insertion sociale des jeunes	Mise à disposition de moyens	Outil - Mettre à disposition
	Favoriser le développement personnel et l’apprentissage des rôles adultes pour tous	Orientation - Écoute - Découverte - Autonomie - Connaître - Capacités
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l’insertion sociale des jeunes	Espace de mixité sociale et de rencontre	Rencontre - Échange - Contact - Adulte
	Espace d’exercice de sa liberté individuelle	Intérêt
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes des jeunes	Financer - Choix
	Sources de motivation des jeunes	Motivation - Intérêt - Engagement - Volonté - Plaisir - Carotte (terme souvent employé pour décrire la récompense promise)
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Valorisation - Mettre au courant - Retour - Projet - Réalisation

Philippe

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Appartenance à un pays / une ville	Ville
	Participation à la vie de la société	Participer - Aider - Respecter - Action - Bien commun
	Citoyenneté des personnes mineures	Devenir
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Mettre à l'écart - Exclusion - Racisme - Inégalités
	Pôles d'intégration	Profession
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Études - Compétences - Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Accompagner - Découverte - Connaître - Échafaudage
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace de mixité sociale et de rencontre	Association - Échange - Adulte
	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Intérêt
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Sources de motivation des jeunes	Grands - Petits - Intérêt - Carotte (terme souvent employé pour décrire la récompense promise)
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Récompense - Projet - Réalisation

- **Représentantes des associations et institutions**

Claire

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Appartenance à un pays / une ville	Habitant - Conscience
	Participation à la vie de la société	Impliquer - Participer - Concerner - Association - Solidarité - Bien commun
	Citoyenneté des personnes mineures	Devenir
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Lien - Stigmatiser - Victime - Autres - Stéréotype - Ghetto
	Pôles d'intégration	Profession - Système
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Études - Diplôme - Expérience
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Accompagner - Découverte - Ouverture - Eveil - Sensibiliser - Échafaudage
Rôle du milieu associatif dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Espace d'engagement auprès de la collectivité	Bénévole - Engagement - Contribution
	Espace de mixité sociale et de rencontre	Rencontre - Échange – Contact
	Espace d'exercice de sa liberté individuelle	Intérêt – Aptitudes
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes et missions des partenaires et de la municipalité	Médiateurs – Image
	Sources de motivation des jeunes	Carotte (terme souvent employé pour décrire la récompense promise) - Objectif
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Reconnaissance - Mettre au courant - Retour - Projet - Construction

Mélanie

THEMES	CONCEPTS	MOTS-CLES
Conception du citoyen et de la citoyenneté	Composante juridique de la citoyenneté	Devoirs - Droits
	Appartenance à un pays / une ville	Cité - Habitant - Ville
	Participation à la vie de la société	Impliquer - Participer - Concerner - Acteur - Association - Solidarité - Vivre ensemble
Conception de l'insertion sociale des jeunes et de ses enjeux	Intégration / Ségrégation	Intégration - Stigmatiser – Inégalités
	Pôles d'intégration	Système – École
	Reconnaissance des compétences et du rôle de chacun	Compétences – Reconnaissance
Rôle du service public dans la formation des citoyens et l'insertion sociale des jeunes	Favoriser le développement personnel et l'apprentissage des rôles adultes pour tous	Orientation - Guide - Accompagner - Capacités
Le projet et les besoins des jeunes et des partenaires	Besoins / Attentes et missions des partenaires et de la municipalité	Image - Prévention
	Sources de motivation des jeunes	Rassembler - Engagement
	Reconnaissance des actions menées par les jeunes	Valorisation - Mettre au courant - Récompense - Projet

Annexes 3 : Annexes du projet Passeport Citoyen

3.1 Texte d'introduction

PASSEPORT CITOYEN : MODE D'EMPLOI

En premier lieu, nous tenons à vous remercier et à vous féliciter, car si vous êtes aujourd'hui en possession de ce classeur du Passeport Citoyen, c'est que vous avez choisi d'apporter bénévolement votre contribution à la vie de la communauté. Par votre implication dans la ville, vous prouvez que vous en êtes un citoyen à part entière. Ce classeur personnel doit vous permettre de mettre en valeur votre engagement et de le faire valoir comme un élément positif et important de votre parcours personnel en en gardant une trace officielle.

Avec le Passeport Citoyen, le Service Jeunesse de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois souhaite accompagner le parcours citoyen des jeunes de la commune. Tout d'abord en leur donnant de multiples occasions de faire des expériences citoyennes et solidaires et de s'engager pour des causes reflétant les valeurs de la cité et les valeurs dont ils sont porteurs. Ensuite, en leur offrant la possibilité d'apporter une reconnaissance officielle aux actions bénévoles qu'ils mèneront.

Le choix du format classeur a été fait pour vous permettre d'ajouter à la présentation des multiples actions bénévoles que vous aurez menées, toutes sortes de documents attestant selon vous de la richesse de votre parcours personnel et que vous souhaitez mettre en lumière. Par exemple, une attestation de stage, un certificat de formation, une récompense obtenue, ou encore un article de journal. Vous êtes libre de faire de ce classeur un outil aussi personnalisé que vous le souhaitez.

Le classeur de base qui vous est remis ce jour contient :

- Une fiche d'identité du détenteur.
- Trois compartiments séparés par des intercalaires et de couleur différente pour insérer les fiches-actions selon les trois niveaux d'investissement : Participation, Volontariat, Engagement.
- Un quatrième compartiment pour insérer les documents que vous souhaitez.
- Quatre documents annexes qui vous seront utiles tout au long de votre participation au Passeport Citoyen : une liste de compétences et de formations à titre d'exemple, un dossier de présentation de projet personnel, et une attestation d'emploi ou de stage.

Nous souhaitons que votre Passeport Citoyen puisse vous être utile aussi bien à titre personnel que professionnel et vous souhaitons un excellent parcours !

Date d'obtention du Passeport Citoyen :

Tampon :

Le coordinateur du Passeport Citoyen

3.2 Fiche d'identité du titulaire

IDENTITE DU TITULAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale (à actualiser) :

1.

.....

.....

2.

.....

.....

3.

.....

.....

Adresse électronique (facultative, à actualiser) :

.....

.....

.....

Téléphone (facultatif, à actualiser) :

1.

2.

3.

3.3 Fiche-action

FICHE-ACTION : PARTICIPATION

Nom de l'action :

PRESENTATION DE L'ACTION

Date(s) :

Durée :

Lieu(x) :

Description de l'action :

.....

.....

.....

Compétences mises en œuvre :

.....

.....

PARTENAIRE DE L'ACTION (s'il y en a un)

Nom du partenaire :

Description de son activité :

.....

.....

Contact :

.....

VALIDATION DE LA COMMISSION DU PASSEPORT CITOYEN

Date : Tampon :

.....

3.4 Liste de compétences

LISTE DE COMPETENCES

- **Accompagner** : informer, aider, conseiller, guider, orienter vers des personnes ressources.
- **Animer des activités** : définir des objectifs, prendre en compte la diversité du groupe, appliquer les règles de sécurité, proposer des activités adaptées, savoir se faire respecter.
- **Communiquer** : Au plan interpersonnel : établir des relations de confiance, susciter de l'enthousiasme, écouter, prendre en compte les avis des autres, exprimer le sien sans l'imposer.
Au plan des médias : élaborer un message, choisir les supports adaptés, définir un public.
- **Conduire ou animer une réunion** : réunir plusieurs personnes sur un thème précis, exposer son projet aux participants, leur donner la parole, prendre en compte leur avis.
- **Créer** : imaginer un projet, concevoir un projet ou les moyens de le réaliser, mettre en oeuvre des techniques d'expression.
- **Écrire** : maîtriser la langue écrite, choisir le vocabulaire, rédiger clairement, écrire un compte-rendu de réunion, un document d'information, un communiqué de presse.
- **Élaborer un dossier** : savoir rechercher les informations ou documents nécessaires, exposer clairement par écrit l'objectif ou la demande s'il y a lieu.
- **Établir des relations interpersonnelles** : accueillir, prendre en compte l'avis des autres, établir le dialogue, échanger, répondre aux sollicitations des autres.
- **Gérer un budget** : faire le compte chiffré des opérations à effectuer (dépenses et recettes), avoir le souci d'équilibrer les dépenses et les recettes, savoir planifier les recettes et les dépenses, en assurer le suivi jusqu'au paiement des fournisseurs (devis, bon de commande).
- **Négocier** : présenter une demande, argumenter par oral ou par écrit.
- **Organiser** : savoir lister les tâches à accomplir pour mener à bien un projet, établir les priorités, distribuer le travail, trouver les partenaires adéquats, suivre l'avancée du projet...
- **Prendre la parole en public** : s'exprimer face à un auditoire, même restreint, maîtriser son expression, adapter son discours...
- **Représenter** : parler ou agir au nom de, respecter les termes du mandat de représentation.
- **Travailler en équipe** : Travail collectif où les tâches sont réparties entre plusieurs personnes, et qui implique d'écouter, d'informer, de partager, d'accepter la répartition du travail, de faire des propositions constructives pour l'équipe...
- **Prendre des décisions**
- **Aptitudes au tutorat** : encadrer et former des personnes inexpérimentées.
- **Aptitudes à l'utilisation de l'outil informatique**

3.5 Dossier de présentation de projet personnel

DEMANDE D'UTILISATION DES JALONS POUR REALISER UN PROJET PERSONNEL

Nom, Prénom :

Age :

- Description de mon projet :

.....

.....

.....

.....

- Explications des raisons pour lesquelles je souhaite réaliser ce projet :

.....

.....

.....

.....

- Budget détaillé de mon projet :

- Tableau indicatif. Si les différents items proposés ne correspondent pas à vos dépenses, ou s'ils ne sont pas suffisants, vous pouvez utiliser les cases vides.
- Le total des dépenses et le total des recettes doivent être identiques.
- Toutes les dépenses doivent être justifiées. Par ex : Formation : 200 €. 10 cours de 1h30.

DEPENSES		RECETTES	
Formation	€	Apport personnel	€
Transport	€	Subvention ou aide	€
Hébergement	€	Bourse Passeport Citoyen	€
Alimentation	€		€
Divers	€		€
	€		€
	€		€
TOTAL	€	TOTAL	€

3.6 Attestation de travail ou de stage ou entreprise

ATTESTATION DE TRAVAIL OU DE STAGE EN ENTREPRISE

Nom, Prénom :

Entreprise :

Dates :

Fonction(s) exercée(s), mission(s) :

Compétences mises en oeuvre	OUI
Accompagner : conseiller, informer, aider	
Animer des activités	
Communiquer, avec d'autres personnes, avec les médias	
Conduire ou animer une réunion	
Créer : imaginer un projet, des moyens ou des méthodes	
Ecrire : rédiger un document d'information, un communiqué de presse, un courrier	
Elaborer un dossier	
Etablir des relations interpersonnelles	
Gérer un budget	
Négocier	
Organiser	
Prendre la parole en public	
Représenter	
Travailler en équipe	
Prendre des décisions	
Aptitudes au tutorat	
Aptitudes à l'utilisation de l'outil informatique	

Commentaires :

.....

.....

.....

Fait à _____ , le _____
Signature et tampon

3.7 Attestation de siège à la commission du Passeport Citoyen

ATTESTATION DE SIEGE A LA COMMISSION DU PASSEPORT CITOYEN

Nous soussignés,, Maire de St-Julien-en-Genevois
 et, coordinateur du Passeport Citoyen, attestons du
 siège de à la commission du Passeport Citoyen en
 tant que représentant des jeunes du au

Sa participation lui a permis de mettre en œuvre les compétences suivantes :

Compétences mises en oeuvre	OUI
Accompagner : conseiller, informer, aider	
Communiquer, avec d'autres personnes, avec les médias	
Participer à des réunions	
Etablir des relations interpersonnelles	
Examiner un budget	
Négocier	
Prendre la parole en public	
Représenter	
Travailler en équipe	
Prendre des décisions	
Défendre un point de vue, argumenter	

Commentaires :

.....

.....

.....

Fait à _____, le _____

Signature et tampon

3.8 Dossier explicatif à l'attention des membres de la commission du Passeport Citoyen

Acteur du projet Passeport Citoyen, vous avez été choisi pour devenir membre de sa commission de validation pour une durée d'une séance, d'un an ou indéterminée. La commission du Passeport Citoyen a été créée dans le dessein d'apporter aux actions bénévoles menées par les participants une validation institutionnelle permettant de les mettre davantage en valeur.

- **But et acteurs du projet**

Le Passeport citoyen est un projet commandité par le Service Jeunesse de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois. Il vise à former un réseau permettant de mutualiser les compétences de chacun au bénéfice de tous.

Ce réseau regroupe :

- Les animateurs du Service Jeunesse, porteurs du projet.
- Les jeunes de la commune, bénéficiaires.
- Les associations et institutions de la commune, partenaires.
- Les entreprises de la région ou de Suisse voisine, membres d'un dispositif visant à l'insertion professionnelle des participants.

L'objectif est de jalonner le parcours des futurs adultes de la commune en leur offrant de multiples occasions de faire des expériences citoyennes et solidaires et de s'engager pour des causes reflétant les valeurs de la cité et les valeurs dont ils sont porteurs. Bien que les jeunes soient les principaux bénéficiaires du programme, les différents acteurs du réseau en profitent également dans la mesure où chacune des actions menées vise l'intérêt de la collectivité.

- **Population visée**

Le programme cible principalement les jeunes âgés de 11 à 17 ans habitant la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Cependant, il reste ouvert à des personnes plus jeunes ou plus âgées car le besoin d'un tremplin pour exercer sa citoyenneté peut se faire sentir à n'importe quel moment de la vie. Dans la mesure où la commune accueille deux collèges intercommunaux et un collège privé, des exceptions peuvent être faites pour des jeunes ne vivant pas à Saint-Julien-en-Genevois mais y passant une grande partie de leur temps libre.

- **Fonctionnement général**

Le principe du Passeport Citoyen est simple. Le Service Jeunesse propose à des jeunes de la ville de mener des actions bénévoles au profit de la collectivité ou d'associations ou institutions. Les actions peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. Par exemple, un des animateurs propose à un groupe de six jeunes de rénover les tables de ping-pong de leur quartier. Les jeunes décident librement de s'y joindre ou non selon leurs envies et l'intérêt qu'ils y trouvent. Pour chacune de ses actions, l'investissement du jeune est apprécié sur trois niveaux : la Participation, le Volontariat et l'Engagement. Chaque participation est consignée dans un livret, afin qu'il se trace un parcours d'expérience personnelle, et fait l'objet d'un retour de la part de la commune.

Le service Jeunesse propose de mener une dizaine d'actions au profit de la collectivité chaque année. Le but est de faire connaître le programme et son fonctionnement à de nombreux jeunes et associations et de leur donner envie d'en devenir des acteurs réguliers. Dans un deuxième temps, les associations et institutions peuvent proposer elles-mêmes des actions à mener en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

Un des opérateurs joue le rôle de coordinateur du Passeport Citoyen, il est le garant de l'intégralité et de l'intégrité du programme. Il fait le lien entre les partenaires et les participants, les échanges passent systématiquement par lui. Son but est de mettre en accord les attentes et les besoins des deux parties tout en gardant les intérêts des jeunes comme priorité. C'est lui qui coordonne les actions : il reçoit les propositions, forme le groupe nécessaire, planifie le déroulement de l'action.

- **Composition de la commission**

- **Un représentant de la Commune** : le Maire ou l'élu à la Jeunesse. Commanditaire du projet, il est membre de droit de la commission, c'est-à-dire qu'il est présent à toutes les commissions et d'année en année.

- **Un représentant du service Jeunesse** : le responsable du Service Jeunesse ou le directeur de la vie sociale. Porteur du projet, il est donc membre de droit, c'est-à-dire qu'il est présent à toutes les commissions et d'année en année.

- **Le coordinateur du Passeport Citoyen** : il représente tous les opérateurs et les différentes actions desquelles ils ont été les référents. Il a une vue d'ensemble du programme, il est donc également membre de droit et permanent dans la commission.

- **Un représentant des jeunes**. Il représente l'ensemble de participants du projet. Il est membre de droit et présent pour une année dans la commission.

Il est choisi parmi les jeunes ayant atteint le niveau Engagement, ou parmi les plus avancés dans le processus lors du lancement du programme, ayant 16 ans au moins. Le coordinateur du projet fait un appel à candidature sur les différents supports de communication du Passeport Citoyen (panneaux d'affichage, site internet). Il soumet ensuite des propositions de candidats aux représentants de la commune, du service Jeunesse et des jeunes de l'année prenant fin, qui choisissent le nouveau représentant des jeunes. Lors de la première année de formation de la commission du Passeport Citoyen, seuls les représentants de la commune et du service Jeunesse effectuent le choix.

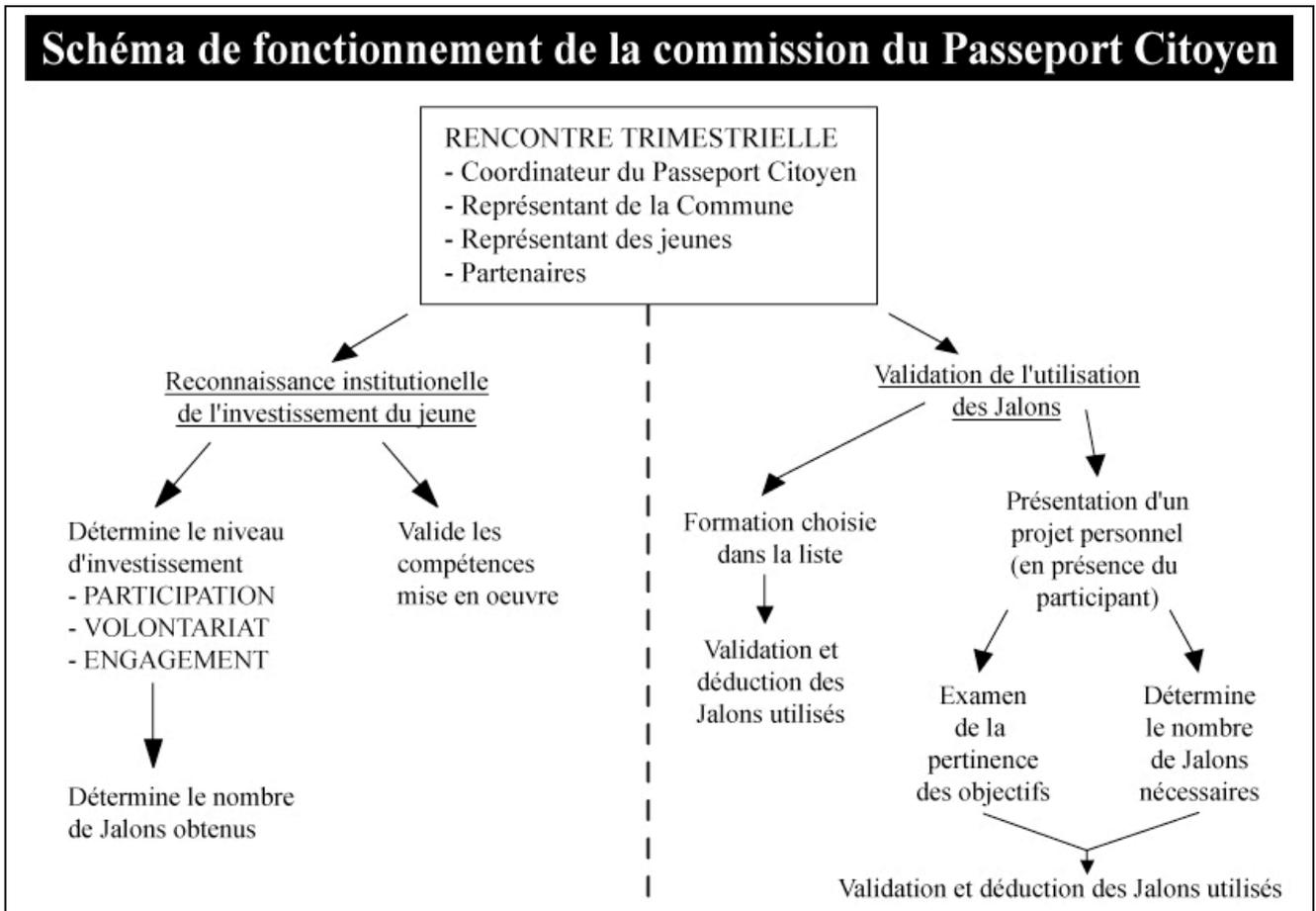
- **Le ou les partenaire(s) avec lequel (lesquels) les actions validées lors de la réunion ont été menées**. Ils apportent une lecture plus factuelle et contextuelle du déroulement des actions discutées ; c'est pourquoi le partenaire de chacune des actions menées est présent à la commission qui les valide. Les partenaires sont donc membres de fait et changent en même temps que les actions.

- **Fréquence et lieu des réunions**

La commission se réunit tous les trois mois, en mars, juin, septembre et décembre. Le choix de cette fréquence a été fait pour suivre le rythme de la cité et des différentes saisons (hivernale, estivale...), qui correspondent souvent à différents types d'actions. Par exemple, au printemps, de nombreuses actions seront en relation avec la saison culturelle. Les réunions ont lieu à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

Avant chacune des réunions, le coordinateur du Passeport Citoyen envoie à tous les membres un petit dossier présentant les actions soumises à validation et les compétences proposées par chacun des participants.

- Missions de la commission et déroulement des réunions



- **La reconnaissance institutionnelle de l'investissement des participants.** Chacune des actions menées dans le cadre du Passeport Citoyen est présentée à la commission, elle évalue et valide l'investissement des participants. Lors des réunions, les actions achevées sont discutées une à une, en commençant par la plus ancienne. Le coordinateur du Passeport Citoyen décrit l'action menée aux autres membres de la commission ; si nécessaire, le partenaire de l'action peut y ajouter des remarques.

1 - En fonction du bilan fait par le coordinateur, la commission détermine s'il s'agit d'une action particulièrement difficile ou non. On évaluera comme difficile une action qui a demandé de gros efforts aux participants, par exemple une grande minutie, beaucoup de patience ou de force physique. Les facteurs contextuels, par exemple les intempéries, seront également pris en compte. Une action jugée difficile est reconnue comme telle pour toutes les personnes y ayant participé.

2 - La commission valide les compétences mises en œuvre par chacun des participants lors de l'action en question. À l'issue de chacune de leurs actions, les participants essaient de déterminer les compétences qu'ils ont dû mettre en œuvre pour la mener à bien. Pour les aider, une liste de compétences, non exhaustive, est proposée en annexe du Passeport Citoyen à titre d'exemple. Les participants choisissent, à l'intérieur de la liste ou non, la ou les compétences qu'ils pensent pertinente(s) pour l'action en question et les proposent à l'opérateur référent, qui les soumet ensuite à la commission du Passeport Citoyen. Lors de sa réunion, la commission acte les compétences avec lesquelles elle est en accord dans le dossier du participant. Par exemple : un participant propose les compétences « communiquer, gérer un budget et animer des activités », les membres de la commission discutent ensemble de la

pertinence de ces suggestions et, s'ils estiment que seules « communiquer et animer des activités » sont pertinentes, ils n'acteront que celles-ci.

3 - La commission détermine le niveau d'investissement du jeune. Pour chacune des actions d'un participant, elle décide s'il se trouve dans un niveau de Participation, de Volontariat ou d'Engagement. Les trois paliers se différencient par le nombre d'actions précédentes, la durée de l'action en question et l'initiateur de l'action (voir tableau ci-dessous).

	INITIATEUR DE L'ACTION	NATURE DES ACTIONS
1. PARTICIPATION	Opérateur ou Partenaire	- 1 à 4 actions sur l'année - Durée : une demi-journée maximum
2. VOLONTARIAT	Jeune ★ Bonus initiative	- 1 à 4 actions sur l'année - Durée : une demi-journée au maximum
	Opérateur ou Partenaire	- 5 à 8 actions sur l'année - Durée : une demi-journée à une journée
3. ENGAGEMENT	Jeune ★ Bonus initiative	- 5 à 8 actions sur l'année - Durée : une demi-journée à une journée
	Opérateur ou Partenaire	- 9 actions ou plus sur l'année - Durée : supérieure à une journée
	Jeune ★ Bonus initiative	- 9 actions ou plus sur l'année - Durée : supérieure à une journée

La détermination du niveau se fait à l'aide la grille ci-après.

Grille d'évaluation du niveau d'investissement

Etat de l'engagement du jeune		
Nombre d'actions précédentes	1 à 4	P
	5 à 8	V
	9 ou plus	E
Durée de l'action	Inférieure ou égale à une demi-journée	P
	Entre une demi-journée et une journée	V
	Plus d'une journée	E
Initiative du jeune	Oui	★

- **Nombre de participations précédentes**

- 1 à 4 participations sur l'année = niveau Participation
- 5 à 8 participations sur l'année = niveau Volontariat
- 9 ou plus participations = niveau Engagement

- **Durée de l'action**

- Inférieure ou égale à une demi-journée = niveau Participation
- Entre une demi-journée et une journée = niveau Volontariat
- Plus d'une journée = niveau Engagement

→ Si le participant est dans un même niveau pour le nombre d'actions précédentes et pour la durée et que l'action validée n'est pas de son initiative, il reste dans ce niveau.

→ Si le participant est dans un même niveau pour le nombre d'actions précédentes et pour la durée, et que l'action validée est de son initiative, il passe dans le niveau supérieur.

→ Si le participant se situe dans deux niveaux différents pour le nombre d'actions précédentes et la durée :

- Si les deux niveaux sont contigus, il est placé dans le niveau inférieur. Par exemple si on a Participation et Volontariat, il est placé dans le niveau Participation. Si l'action validée est de son initiative, il passe dans le niveau supérieur.

- Si les deux niveaux sont séparés par un troisième, il est placé dans le niveau intermédiaire, que l'action validée soit de son initiative ou non. Par exemple, si on a Participation et Engagement, il passe dans Volontariat).

4 - En retour de son investissement, le participant reçoit des unités appelées Jalons. À chaque niveau correspond une échelle de Jalons attribuables. Selon celui dans lequel il a été placé, il peut obtenir, un nombre différent de Jalons.

- Au niveau Participation, une heure de temps investi vaut entre 1 et 3 Jalon(s).
- Au niveau Volontariat, une heure de temps investi vaut entre 3 et 5 Jalons.
- Au niveau Engagement, une heure de temps investi vaut entre 5 et 7 Jalons.
- Au niveau Engagement avec initiative du participant, une heure de temps investi vaut 7 Jalons.

L'échelle proposée pour chaque niveau permet de distinguer les différentes actions menées selon leur difficulté, et les efforts particuliers fournis par certains jeunes. La détermination du nombre de Jalons obtenus par heure de temps investi se fait à l'aide la grille suivante :

Grille de critères pour déterminer le nombre de Jalons obtenus par chaque participant

Implication du participant et caractéristiques de l'action menée	Oui
Il est particulièrement assidu et efficace. : Il est appliqué et constant dans son action. Il met de la bonne volonté et de l'énergie pour arriver au meilleur résultat possible.	<input type="checkbox"/>
L'action est difficile : Selon les spécificités de la tâche (par exemple une tâche qui demande beaucoup de minutie, de patience ou de force physique) et les facteurs contextuels propres au moment de son accomplissement (par exemple le froid), une action peut être jugée particulièrement difficile de façon à valoriser davantage l'effort de ses participants.	<input type="checkbox"/>

→ **Pour une heure d'investissement, l'échelle de Jalons à attribuer aux participants varie de :**

- 1 à 3 au niveau Participation.
- 3 à 5 au niveau Volontariat.
- 5 à 7 au niveau Engagement.
- On attribue toujours 7 Jalons par heure au niveau Engagement avec initiative.

→ **Pour chaque case cochée, le participant obtient un Jalon de plus dans l'échelle.** Un participant qui répond à toutes les caractéristiques aura ainsi le maximum de Jalons possible pour une heure d'investissement.

Le nombre de Jalons acquis par heure est ensuite multiplié par le nombre d'heures effectué pour obtenir la quantité totale obtenue par le participant.

L'ensemble des décisions prises au sujet d'une action menée par un participant est acté dans son dossier par le coordinateur du Passeport Citoyen.

- **Le suivi des actions en cours.** Les actions de longue durée font l'objet d'une évaluation intermédiaire à chaque réunion de la commission, de manière à ne pas perdre d'informations, principalement sur les compétences susceptibles d'être mises en œuvre à différents moments de l'intervention. La commission valide donc, en cours d'exécution, les compétences mises en œuvre jusqu'alors et le nombre d'heures mises à disposition par le participant. Le niveau d'investissement et le nombre de Jalons à attribuer sont déterminés au terme de l'action puisqu'ils dépendent de l'implication du jeune sur la totalité de sa mission et du temps total investi.

- **La validation de l'utilisation des Jalons.** À chaque fois qu'il effectue une action dans le cadre du Passeport Citoyen, le jeune cumule des Jalons qui lui donnent la possibilité, une fois un certain nombre acquis, de solliciter l'aide de la Commune pour financer un de ses projets personnels. C'est la commission qui est chargée de valider les demandes. Il y a deux conditions pour obtenir une réponse favorable :

- Le projet proposé par le jeune doit lui permettre de développer son autonomie et son insertion, professionnelle principalement, au sein de la société.
- Le participant doit posséder le nombre de Jalons suffisant pour le financer.

Pour donner aux participants une idée des souhaits qu'ils peuvent formuler et de la relation entre la valeur en Jalons et la valeur réelle d'un projet, il est proposé à titre d'exemple, dans le Passeport Citoyen, une liste des principales formations matérialisant le passage du jeune à des responsabilités d'adultes.

FORMATION PROPOSEE	JALONS NECESSAIRES
Formation aux Premiers Secours (FPS)	140 Jalons
Brevet de Sécurité Routière (BSR)	300 Jalons
Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation (BAFA) : Base	800 Jalons
Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation (BAFA) : Perfectionnement	800 Jalons
Code de la route (1^{ère} partie du permis de conduire)	600 Jalons

Cependant, les participants restent totalement libres de proposer tout type de projet, réalisable bien sûr, correspondant davantage à leurs besoins et leurs attentes.

À titre indicatif pour les membres de la commission, afin de faciliter la conversion entre le coût d'un projet et le nombre de Jalons nécessaires pour solliciter l'aide de la commune, nous avons estimé la valeur d'un Jalon à 0,50 centime d'euro. Par exemple, si un participant souhaite une aide financière de 300 euros pour effectuer séjour linguistique en Angleterre, il devra avoir acquis au minimum 600 Jalons pour voir son projet se réaliser.

1- Un participant choisit une formation présente sur la liste de propositions. La commission vérifie qu'il a le nombre de Jalons suffisant ; si c'est le cas, elle acte leur utilisation dans son dossier et lui fournit un bon pour payer le prestataire de service concerné.

C'est le participant qui se charge de prendre contact avec la structure et de s'inscrire à sa formation. Le prestataire envoie la facture à la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

2 - Un participant propose un projet personnel. Il complète un dossier de présentation (ci-après) qu'il remet à la commission et se présente lors d'une réunion pour motiver sa demande. La Commission examine sa pertinence et sa cohérence dans le cadre d'un parcours citoyen, et détermine le nombre de Jalons nécessaire pour aider le financement du projet en fonction de son coût. Elle décide ensuite d'y donner une suite favorable ou non. Si le projet est validé, le participant se charge d'obtenir un devis du prestataire qu'il a choisi, et le remet à la commission, qui lui fournit en échange un bon pour le payer. Il peut également avancer les frais et se faire rembourser sur facture le montant convenu au préalable.

Demande d'utilisation des Jalons pour réaliser un projet personnel

Nom, Prénom :

Age :

• **Description de mon projet :**

.....

• **Explications des raisons pour lesquelles je souhaite réaliser ce projet :**

.....

• **Budget détaillé de mon projet :**

- Tableau indicatif, si les différents items proposés ne correspondent pas à vos dépenses, ou s'ils ne sont pas suffisants, vous pouvez utiliser les cases vides.

- Le total des dépenses et le total des recettes doivent être identiques.

- Toutes les dépenses doivent être justifiées. Par ex : Formation : 200 €. 10 cours de 1h30.

DEPENSES		RECETTES	
Formation	€	Apport personnel	€
Transport	€	Subvention ou aide	€
Hébergement	€	Bourse Passeport Citoyen	€
Alimentation	€		€
Divers	€		€
	€		€
	€		€
TOTAL	€	TOTAL	€